LE VIETNAM ACCEPTE DE PARTICIPER À UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

LIRE PAGE 5

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

... Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Crise en Ouganda

Deux mois seulement après être venus à bout, avec l'aide décisive de l'armée tanzanienne, de l'une des dictatures les plus sanglantes du continent africain, les nouveaux dirigeants ougandais donnent le spectacle de leurs divisions. Une crise politique a éclaté à Kampala, où M. Yusuf Lule, chef de l'État, a été contraint à se retirer le mercredi 20 juin. Ce jeudi, en fin de matinée, il assurait ne pas avoir utilisé le mot de « démission » et se considérer toujours, en dépit de la « violence » qui lui était faite, comme le « président légal » du pays.

Cet universitaire respecté, étranger aux jeux de la politique, avait si heureusement entamé son mandat provisoire en appelant au respect de la démocratie et des droits de l'homme que sa sortie de scène a été accueillie avec consternation par la population de Kampala. Celle-ci, ce jeudi matin, organisait de violentes manifestations de protestation, tandis que des blindés prenaient position aux carrefours. M. Godfrey Binaisa, ancien procureur général, devrait, si l'éviction de M. Lule est confirmée, lui succéder à la tête de l'État.

M. Yusuf Lule assure vouloir « éviter un conflit » autour de sa personne, l'Ouganda ayant « connu assez d'épreuves ». Il explique sa position par un différend politique avec le Conseil consultatif, qui tient lieu de Parlement jusqu'aux élections. M. Lule déclare notamment : « Il est exact que, *dans les nominations auxquelles j'ai procédé*, je n'ai pas accepté toutes les propositions qui m'étaient faites. Je n'étais d'ailleurs pas en mesure de nommer tous les membres du Conseil consultatif qui souhaitaient un poste ministériel, et j'en ai donc déçu quelques-uns. »

Cette « querelle des nominations » avait suscité dans le Conseil, composé de trente membres, un mécontentement qui s'est traduit par le vote, le 8 juin, d'une résolution portant quatorze signatures et refusant de reconnaître la validité des décisions présidentielles. En réalité, il s'agissait d'une motion de protestation contre le fait que trois membres du cabinet, favorables à l'ancien président Obote, aient été écartés d'un gouvernement dans lequel M. Grace Ibingira, adversaire farouche de l'ancien chef de l'État qui l'avait emprisonné sans jugement, recevait un poste important.

Assemblée hétéroclite de notables, mise en place à titre provisoire, le Conseil consultatif ougandais a fini par avoir raison d'un président qui, conscient de la profonde division des adversaires du régime déchu, tentait d'exercer avec rigueur son pouvoir, mais manquait visiblement d'habileté manœuvrière. *Il ne semble pas cependant qu'une nette majorité se dessine autour de M. Obote.* Même s'il espère retrouver le pouvoir, l'ancien président, qui n'a toujours pas quitté son exil tanzanien, doit compter avec les solides inimitiés que lui valut son style autocratique. Nul n'a oublié sa responsabilité dans l'arrivée au pouvoir, à la suite d'un coup d'État, du général Amin Dada, qu'il méprisait trop pour s'en méfier. En outre, ni le Kenya ni la Tanzanie ne verraient d'un bon œil son retour aux affaires. Ancien collaborateur de M. Obote, M. Binaisa, aujourd'hui chef de l'État, avait lui-même démissionné lorsque, en 1967, le président s'était refusé à soumettre au Parlement le projet de Constitution.

Alors que huit ans de dictature ont plongé l'Ouganda dans une situation désastreuse, les exilés d'hier, oubliant leurs promesses de solidarité en vue du salut public, ont retrouvé en quelques semaines les graves divisions tribales et politiques qui rendirent leur pays ingouvernable et le menèrent à une tragédie. Il se peut toutefois que le nouveau président, politicien expérimenté, parvienne à assurer son autorité et soit plus heureux que son prédécesseur.

La politique de l'énergie

Les Neuf tentent de définir une stratégie commune

Le deuxième conseil européen de 1979 s'est ouvert ce jeudi 21 juin à Strasbourg. Les neuf chefs d'État et de gouvernement de la Communauté devaient tenir d'ici à vendredi deux séances plénières de travail entrecoupées, ce jeudi, d'un déjeuner élargi aux délégations et d'un dîner auquel devaient participer MM. Barre et Jenkins, président de la Commission de Bruxelles.

Les affaires énergétiques sont, avant le sommet des sept principaux chefs d'État occidentaux à Tokyo, au centre des travaux de ce conseil qui doit aussi évoquer le système monétaire européen, le financement de la C.E.E. et les relations économiques avec le Japon. Participent au conseil, autour de M. Giscard d'Estaing qui assume la présidence : Mme Thatcher (Grande-Bretagne), MM. Schmidt (R.F.A.), Andreotti (Italie), Thorn (Luxembourg), Martens (Belgique), Van Agt (Pays-Bas), Joergensen (Danemark) et Lynch (Irlande), qui assurera la présidence du conseil européen à partir de juillet.

Pendant ce temps, à Luxembourg, les ministres de l'agriculture des Neuf tentent de trouver un compromis sur la hausse des prix agricoles. Les Pays-Bas ont présenté un dispositif complexe dont on ignorait jeudi en début d'après-midi s'il pourrait être retenu (lire page 42).

En France, l'arrivée du pétrole aux nouveaux prix a creusé un sérieux déficit dans la balance commerciale de mai ; plus de 1 milliard de francs (lire page 37).

Les chefs de gouvernement des Neuf, réunis jeudi 21 et vendredi 22 juin, à Strasbourg, devraient adopter un certain nombre d'orientations qui marqueront leur volonté d'agir enfin de manière solidaire. Si ces orientations présentent un caractère suffisamment concret, ce sera un pas en avant appréciable, de nature à effacer les échecs des précédentes tentatives visant à mettre sur pied une politique énergétique commune. Le conseil européen de Strasbourg, à l'instar de celui de Copenhague, en avril 1978, où fut lancé le processus qui a *conduit à la création du système monétaire européen* (S.M.E.), pourrait ainsi témoigner de la vitalité *retrouvée de la Communauté.*

Les Neuf viennent de constater, avec inquiétude, qu'à la suite des événements d'Iran un décalage limité entre les livraisons et les besoins avait suffi pour chahuter sérieusement et durablement le marché. Leur préoccupation, à la veille du *sommet des sept grandes puissances* occidentales à Tokyo, est de trouver un langage commun, afin de convaincre les Américains et les Japonais de s'associer aux nécessaires efforts de stabilisation des cours. « *La Communauté devrait montrer qu'elle est prête à prendre une part exemplaire dans cette action* », lit-on dans le mémorandum présenté au conseil par la présidence française. La Commission européenne dit la même chose.

La C.E.E. a le sentiment que les États-Unis sont prêts à agir, à s'imposer à eux aussi des disciplines, à s'interdire dorénavant le jeu destructeur des subventions et des surenchères pour s'assurer le *pétrole disponible* ; mais à la condition que l'Europe, davantage *menacée*, puisque plus dépendante, *ouvre la voie. Le plan énergétique communautaire*, auquel seraient associés les États-Unis et le Japon, permettrait, de surcroît, d'engager, avec de meilleures chances d'être entendus, la concertation avec les pays producteurs.

Les chefs de gouvernement n'oublieront pas que, le 30 juin, à Londres, MM. Giraud, O'Malley et Brunner, c'est-à-dire l'actuel président du conseil d'énergie, son successeur irlandais et le commissaire compétent, rencontreront le groupe « stratégie » de l'OPEP, conduit par le cheikh Yamani. Cette démarche — simple contact technique, répète-t-on à l'envi — ne doit pas échouer.

Certains des Neuf sont plus *riches* en énergie que d'autres. Certains ont un marché organisé et contrôlé ; d'autres, en revanche, de tradition libérale, préfèrent laisser les compagnies agir sans entraves. Ces différences de situation et de conception ont empêché, jusqu'ici, toute ébauche de politique commune.

PHILIPPE LEMAITRE.

(*Lire la suite page 37.*)

Les résultats du scrutin du 10 juin

• Après la démission de M. Mitterrand le P.S. saisit le Conseil d'État

• M. Mauroy remet son « siège européen » à la disposition de son parti

La proclamation des résultats du scrutin européen du 10 juin par la commission nationale de recensement qui a attribué à la *liste de Mme Veil un siège supplémentaire (26 au lieu de 25)* a provoqué une très vive réaction du parti socialiste, qui a décidé d'introduire un recours en Conseil d'État.

M. Mitterrand a dénoncé une « décision déshonorante » et s'est démis de son mandat à l'Assemblée des Communautés européennes pour conserver à Mme Yvette Fuillet, membre du conseil municipal de Marseille, le siège dont la décision de la commission l'a privé. De son côté, M. Pierre Mauroy, député, maire de Lille, souhaitant que le premier secrétaire du P.S. et Mme Fuillet puissent siéger l'un et l'autre à Strasbourg, a décidé de remettre son mandat européen « à la disposition du parti ».

La loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes avait disposé dans son article 22 que « le recensement général des votes est effectué par une commission nationale qui proclame les résultats et les élus au plus tard le jeudi qui suit le jour du scrutin ».

Ces dispositions n'ont pas été respectées puisque la commission n'a été en mesure de s'acquitter de sa tâche qu'avec six jours de retard, proclamant les résultats définitifs et officiels, du scrutin du 10 juin, le 20 et non le 14.

Faut-il crier au viol de la loi ? On hésite à le faire car si la commission n'avait pas tenu compte de l'erreur qu'avaient commise quelques dizaines de milliers d'électeurs en utilisant comme bulletins de vote des professions de foi, notamment celles de Mme Veil et de M. Malaud, on n'eût pas manqué de le lui reprocher.

RAYMOND BARRILLON.

(*Lire la suite page 8.*)

LIRE PAGE 8 :

L'ENFANT DU MIRACLE
par Maurice DUVERGER

AU JOUR LE JOUR

La part du pauvre

C'est pis qu'une illégalité, c'est une inélégance. Talleyrand lui-même, qui n'en était pas à un crime près, n'aurait pas commis cette faute.

Un siège de plus à l'Assemblée européenne est un bien piètre enjeu s'il faut, pour l'obtenir, transformer un incontestable succès en un médiocre chapardage.

Il y a là une forte leçon de morale politique. Elle montre que ceux qui ont goûté du pouvoir, même s'ils se disent modérés, n'en ont jamais à leur suffisance. C'est le convive bien servi qui joue les pique-assiette, alors que les écologistes, dont l'écot aurait pu payer largement les restes qu'on se partage, n'ont même pas la part du pauvre.

ROBERT ESCARPIT.

La « guerre » des tarifs aériens

Un « train du ciel » pour trente-cinq villes européennes ?

Sir Freddie Laker, l'inventeur du « train du ciel » entre Londres et New-York, vient de demander aux responsables britanniques l'autorisation de desservir, à partir du 1er janvier prochain, trente-cinq villes européennes. On ne connaît pas encore les tarifs qu'il propose, mais ceux-ci pourraient être, croit-on savoir, inférieurs de moitié à ceux qu'appliquent les compagnies régulières.

Après la bataille de l'Atlantique, voici que s'engage celle de l'Europe. Il ne fallait pas croire que Freddie Laker allait s'arrêter en si bon chemin. Quand on a une heureuse idée, pourquoi ne pas l'exploiter à fond ?

En commandant à l'automne dernier, dix *Airbus B 4-200*, Freddie Laker n'avait pas dissimulé son intention de mettre en service cet avion moyen-courrier sur le réseau européen. Il souhaiterait desservir trente-cinq villes européennes (1) au départ de Londres-Gatwick, Manchester et Glasgow. Il prévoit de réaliser *progressivement* ce *programme* entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1984. Son objectif avoué est de « *tirer les passagers des griffes des grandes compagnies* ».

Lorsque *l'homme d'affaires britannique* — depuis snobé par la reine — inaugura, à l'automne 1977, son « *train du ciel* » à services réduits et à petits prix (1 180 F l'aller-retour) entre Londres et New-York, son initiative suscita le scepticisme et déchaîna des passions. Les « Grands » du transport aérien mirent à l'index cet « *empêcheur de voler en rond* », tandis que l'opinion publique suivit avec sympathie ce combat de David contre Goliath.

Pour réussir son entreprise, Freddie Laker devait travailler à l'économie : pas de système de réservation, pas de commission aux agences, pas de dépenses de publicité, pas de frais généreux, pas de prestations *gratuites à bord*, même si depuis lors il a dû quelque peu revenir sur cette position de départ.

JACQUES DE BARRIN.

(*Lire la suite page 32.*)

(1) Dublin, Paris, Nice, Bruxelles, Amsterdam, Copenhague, Stockholm, Genève, Zurich, Rome, Milan, Naples, Munich, Hanovre, Dusseldorf, Hambourg, Cologne, Bonn, Francfort, Berlin, Lisbonne, Faro, Madrid, Barcelone, Malaga, Palma, Ibiza, Las Palmas, Ténériffe, Athènes, Corfou, Rhodes, Herakilon, Vienne et Luxembourg.

LONDRES-PALERME PAR AUTOROUTE

(*Lire page 32.*)

La nouvelle droite s'installe

par THIERRY PFISTER

Invité à se définir, Louis Pauwels, directeur du *Figaro Magazine* et des services culturels du *Figaro*, expliquait dans *France-Soir* du 29 mars : « *Mes positions sont celles de ce que l'on pourrait appeler la « nouvelle droite » et qui n'a rien à voir avec la droite bourgeoise, conservatrice et réactionnaire.* » De fait, le lecteur traditionnel du *Figaro* se voit désormais proposer chaque semaine un schéma d'analyse auquel il n'est pas préparé. Non pas qu'il soit heurté par la dénonciation de la civilisation de masse à laquelle Louis Pauwels s'est exercé dans son éditorial du 9 juin à l'occasion du scrutin européen, mais parce que derrière ce thème c'est toute une *vision de la civilisation européenne* qui est progressivement réhabilitée. L'attaque lancée par Michel Droit contre le chanteur Serge Gainsbourg vient d'en offrir une illustration.

Les masses, qu'elles soient soumises au goulag soviétique ou condamnées à la consommation au rythme américain, illustreraient la prédilection de Nietzsche : Slaves et anglo-saxons font régner sur le monde un « *pouvoir non humain* » et placent de ce fait l'Europe en position de colonisée comme la Grèce hier par rapport à Rome.

Pour que l'Europe retrouve, avec son authenticité, son rayonnement, il conviendrait qu'elle renoue avec ses racines culturelles profondes que Louis Pauwels, toujours dans son éditorial du 9 juin, énumère : le théâtre grec, l'épopée romaine, les poèmes celtes, les légendes germaniques. Bien que ce ne soit pas explicitement précisé dans ce texte, il s'agit de faire sauter le vernis imposé par deux mille ans de judéo-christianisme dont le marxisme ne serait que la « *théodicée laïcisée* ».

Louis Pauwels complète d'ailleurs son analyse et livre le fond de sa pensée dans un chapitre de l'ouvrage collectif signé Maiastra, longuement cité dans le dernier numéro d'*Éléments*, la revue du GRECE (1) (Groupement de recherche et d'étude pour la civilisation européenne). Il en appelle à la « *vieille Europe des hommes frères des dieux* », dénonce l'égalitarisme comme le danger principal ; prône l'élitisme au nom de la science qui, explique-t-il, montre que « *les hommes ne sortent pas identiques d'une matrice universelle* ».

Ce type d'analyse est véhiculé depuis plusieurs années par un groupe d'intellectuels animé par Alain de Benoist qui, au *Figaro Magazine*, a pris en charge une chronique sur la vie des idées.

(*Lire la suite page 8.*)

Le Monde

UNE SEMAINE AVEC LE LIMOUSIN

« Le Monde » passe cette semaine avec le Limousin.

Chaque jour, et jusqu'à samedi et dimanche (numéro daté 24-25 juin), « le Monde » publie dans toutes ses éditions les enquêtes et reportages de ses correspondants et de ses envoyés spéciaux sur cette région.

Aujourd'hui : l'industrie.

(Lire pages 33 à 36.)

De Mme de Staël à Sciascia

Ecrire de l'Italie...

Écrire de l'Italie, c'est l'un des plus vieux exercices littéraires, mais jamais un simple exercice de style. Depuis deux mille ans que les pèlerins, les écrivains et les amants ont emprunté la piste du Sud, c'est rêver d'aller au-delà du « tout est dit ». Puis accepter de rencontrer ses intuitions les plus chères, ses mots les plus justes, au détour de n'importe quelle ligne antérieure. Butor, Reudeut, Claudel, Zola, Chateaubriand, Goethe... même eux, les plus grands, n'y échappent pas et savent bien qu'un rimeur latin du Ve siècle a déjà compris ce qu'ils ont *découvert*. Que Rome par exemple est une ville de survivance, pas de vie.

Car écrire de l'Italie, c'est écrire de Rome, évidemment. De la « ville » au sens absolu. Un écrivain se guette lui-même faisant le geste de s'arracher au mythe, au pur et facile ravissement, aux thèmes du « c'est merveilleux ». Indépendamment des réalités urbaines et archéologiques, il s'interroge sur son œuvre et sur sa vie à partir de cette ville-sibylle. Le rite n'a jamais varié et ses contempteurs y ont cédé. Sur un mode toujours classique et toujours neuf, plusieurs livres actuels s'y confirment en fait, même s'ils cherchent à s'en détourner. Madame de Staël, Sciascia, Christian Delacampagne, Durrell, qu'interrogent-ils, *sinon le rôle de médiation* de l'Italie, de Rome ?

JACQUES NOBÉCOURT.

(*Lire page 24.*)

Le Monde

idées

PHILOSOPHIE

Un manuel de la raison pratique

par MICHEL MEYER (*)

A partir du dix-neuvième siècle, la croissance de nos sociétés occidentales a été telle qu'il est devenu vital pour leur équilibre démocratique de répartir les richesses accumulées jusqu'alors. C'est depuis cette époque que l'on voit fleurir les philosophes soucieux d'économie, et les économistes soucieux de philosophie : Marx, Bentham, Mill et Pareto en sont de brillants exemples.

A la suite de la parution du livre de John Rawls, *A Theory of Justice* (1), qui demeure malheureusement *indisponible* en langue française, la discussion concernant ce qu'il est légitime de considérer comme juste s'est généralisée à toutes les sciences humaines. Les revues les plus prestigieuses d'outre-Atlantique en économie, en sociologie, en sciences politiques, et même en droit, ont ainsi consacré des numéros spéciaux à la pensée de Rawls. La question soulevée est capitale. Elle se ramène, en fin de compte, au souci philosophique aussi fondamental que récurrent : comment vivre avec autrui sans que cette relation se mue en rapport d'oppression ?

L'ouvrage de Rawls se veut un manuel de la raison pratique. Comme Kant, il estime que la condition absolue de la justice réside dans la capacité de mettre entre parenthèses les intérêts individuels. Mais il ne s'agit pas de se limiter à prouver qu'un tel dépassement est possible, de par la nature même de la raison.

Certes, Rawls s'accorde avec Kant pour dire qu'il est injuste de traiter les autres comme des instruments et des choses, et qu'il est juste de vouloir ce que tous pourraient *vouloir* parce que c'est conforme aux « intérêts » du genre humain. Encore faut-il savoir ce qu'il est juste de faire concrètement ; et cela, est-il besoin de le rappeler, ne se trouve pas chez Kant.

La morale y est dépourvue de *contenu*, sans doute parce qu'elle se veut libre de toute contrainte empirique. Etrange paradoxe que cette morale kantienne qui se veut législatrice de la conduite humaine et qui se refuse à en déterminer les contours, au nom d'un conditionnement de l'homme qu'il serait vain de croire surmontable, et qu'elle prétend cependant pouvoir dépasser. D'autres réflexions éthiques ont succédé à celles de Kant, pour glorifier l'Etat par exemple, ou, encore, pour promettre une justice aux aspects mal définis dans un au-delà sans classes bien illusoire. En attendant, *il faut vivre, si possible de* manière juste, dans une société que nous aimerions pouvoir juger de manière concrète. Est-il vrai que toute distribution de richesses est injuste du seul fait qu'elle est de nature capitaliste ? D'autre part, cette efficacité maximale qu'on nous dit résulter du libre jeu des volontés individuelles peut-elle être qualifiée de juste ?

Une position originelle

C'est à ces questions que s'attache le livre de Rawls. Aussi, il imagine une position de base, une « position originelle », comme il dit, dans laquelle les individus qui sont prêts à discuter des principes de justice qui vont caractériser la société seraient ignorants de tout ce qui les particularise : ils ne connaîtraient ni la situation de leur famille, ni leur appartenance de classe, ni leur fortune, pas davantage la force relative de leur intelligence et leurs capacités. En clair, les individus qui devraient se prononcer sur les règles fondamentales de comportement juste et de distribution juste dans la société opéreraient sous un voile d'ignorance. Qu'admettrait l'individu comme juste dans de telles conditions, où sa seule capacité pour évaluer ses chances de succès et de bonheur personnel est sa faculté de raisonner ? Rawls répond qu'une personne, placée dans un tel environnement, choisirait nécessairement deux principes fondamentaux. *D'abord un principe de* liberté, qui lui permettrait d'entreprendre ce que bon lui semblerait pour parvenir aux fins qu'il se proposerait. « *Chaque personne doit avoir un droit égal à la plus grande liberté fondamentale compatible avec une liberté semblable pour tous.* » (*Theory*, page 60.) Selon Rawls, le droit de vote et l'éligibilité, la liberté de presse, le droit de réunion, la liberté de pensée, les libertés personnelles (y compris le droit à la propriété privée *personnelle*) sont couverts par ce premier principe.

Une fois le voile d'ignorance levé, et ces privilèges mutuellement accordés, les inégalités vont inévitablement surgir. Les plus forts et les plus doués vont s'imposer, au risque d'opprimer les moins favorisés. D'où le second principe, qui ne peut contrevenir au respect prioritaire de la liberté : « *Les inégalités sociales et économiques doivent être arrangées de telle sorte qu'elles soient :* a) *pour le plus grand profit des désavantagés ;* b) *liées à des emplois et à des postes accessibles à tous dans des conditions d'égalité équitables des chances.* » (*Theory*, p. 83.)

Ce second principe est appelé « *principe de différence* » : les individus qui concluent le contrat social, sous l'égide de ces deux principes, sont prêts à tolérer les inégalités sociales et économiques qui résultent du libre épanouissement des talents, pour autant qu'elles s'accompagnent d'une réelle redistribution en faveur des plus défavorisés. Toute différence supplémentaire dans les situations respectives des privilégiés et des défavorisés qui cesserait de bénéficier à ceux-ci se verrait condamnée comme injuste.

Tels sont les principes de base de justice sociale et de distribution des richesses que nous propose Rawls. A l'inverse des utilitaristes, il ne croit pas en l'harmonie préétablie des intérêts privés et, à l'inverse des marxistes, il ne juge pas nécessaire de faire table rase pour pouvoir accéder à plus de justice dans une société qui ne serait pas dès à présent socialiste ou communiste. La distribution actuelle des richesses et des autres avantages sociaux dans une société donnée n'est peut-être pas juste, l'important, pour Rawls, est que ceux qui jouissent ne puissent plus amasser davantage sans devoir partager. Toute différence, toute évolution historique, doit profiter à tous ceux que l'histoire a laissés de côté ; car, pour Rawls, les sédimentations de privilèges que l'histoire a occasionnées ne peuvent prétendre servir de caution « morale » à leur perpétuation.

Une telle conception de la justice sociale a, on s'en doute, soulevé bien des objections. Certaines sont politiques, car Rawls est clairement un réformiste. Mais dans une tradition anglo-saxonne *dominée* depuis *plus* d'un siècle par le libéralisme des utilitaristes, la pensée de Rawls s'inscrit malgré tout comme un progrès, celui qui consiste à préférer l'égalité et la justice là où l'on ne voulait voir que l'efficacité comme seule règle de base du *fonctionnement social*. D'autres objections sont plus strictement philosophiques : le principe de différence ne réduit pas nécessairement les inégalités socio-économiques, en dépit de ce que Rawls constamment proclame. Dès lors que le principe ne stipule pas « *dans quelle mesure exacte* » l'accroissement de bien-être doit profiter aux plus défavorisés, ceux-ci peuvent fort bien voir leur bien-être s'accroître dans une proportion moindre que celle des plus favorisés.

L'inégalité entre les premiers et les derniers peut ainsi augmenter, comme on le constate dans les sociétés qui ont connu une forte croissance : la suppression de ce que Marx appelle la paupérisation absolue n'est en rien incompatible avec une paupérisation relative plus élevée. Un autre problème, plus grave encore, *se pose dès lors qu'on* a atteint le seuil critique au-delà duquel l'accroissement de bien-être de certains ne contribue plus aux plus défavorisés : jamais Rawls ne nous dit comment il conçoit l'inversion de la tendance, si l'Etat doit contraindre les riches à partager (il n'y a pas d'Etat chez Rawls), et comment il devrait s'y prendre (la taxation ? La nationalisation ?...).

La critique la plus fondamentale qui ait été portée contre Rawls concerne l'irréalisme de la position originelle dans laquelle les individus sont ignorants de tout ce qui les particularise pour convenir des principes fondamentaux de justice. Mais Rawls ne prétend pas que le « contrat social » que concluraient les individus placés dans cette position originelle est celui par lequel les sociétés réelles fonctionnent ou se constituent. Il s'appuie avant tout sur une vérité sociologique et psychologique de pure observation : les êtres humains, lorsqu'ils se prononcent sur ce qu'ils appellent la justice, le font comme s'ils parlaient de manière *désintéressée*, en *prétendant* se placer sur le seul terrain des principes objectifs auxquels tout le monde devrait souscrire, et cela indépendamment de tout intérêt particulier. Rawls assume simplement la logique de raisonnement moral en imaginant une telle situation de base conforme à la manière dont les gens procèdent lorsqu'ils défendent une certaine conception de la justice. Il poursuit jusqu'au bout les implications de cette logique de la justice en montrant que, si les individus sont réellement cohérents dans leur désintéressement quant au juste, ils ne peuvent qu'adopter le principe de liberté et sa contrepartie en termes de sécurité sociale, le principe de différence.

(1) Harvard University Press, 1971. Quant aux ouvrages sur Rawls, on citera essentiellement N. Daniels, éd. Readings Rawls, Oxford, 1975, et R.P. Wolf, *Understanding Rawls*, Princeton, 1977.

(*) C.N.R.S. (Belgique), éditeur et administrateur de la *Revue internationale de philosophie*.

Une manière de SMIC

par ROLAND BRUNET (*)

« *UN des traits les plus importants qui caractérisent l'enseignement secondaire français est l'établissement, au terme des études*, d'un enseignement *philosophique élémentaire mais* ample et *distinct, auquel une année est spécialement consacrée. Nous n'avons pas à justifier ici cette institution : elle n'est plus discutée aujourd'hui et n'a jamais été battue en brèche que par les gouvernements hostiles à toute conception libérale.* »

C'était en 1925 et par cet exorde péremptoire que s'ouvraient les « instructions » du ministre de Monzie, qui, aujourd'hui encore — jusqu'à nouvel ordre, — régissent l'enseignement philosophique dans les lycées, bien qu'elles ne puissent concerner, à bien les lire, que ce qu'on appelait naguère la classe de philosophie.

Un demi-siècle plus tard, sous la bannière rétro-moderniste du « libéralisme avancé », le ministre Haby faisait vendre dans les kiosques, à six cent mille exemplaires, son projet de réforme : « *Pour une modernisation du système éducatif.* » Entre autres « modernisations » (1), ce texte impliquait la suppression de la classe de philosophie ou plutôt de ce qu'il en resta depuis le précédent saccage : la réforme Fouchet de 1965, responsable de l'aberrante dissociation du philosophique et du *scientifique* qui a conduit (*notamment*) aux sept variétés actuelles de l'indéfendable « terminale A » d'aujourd'hui. Dans la seconde quinzaine de juin 1975, à une date qui convient à toutes les manœuvres contre l'enseignement, le projet de réforme était soumis à l'Assemblée nationale. La gauche repoussait l'ensemble du projet dont elle condamnait l'économie générale violemment antidémocratique ; la droite faisait exécuter un baroud d'honneur humaniste sur la philosophie et l'histoire, une fois de plus associées pour permettre au ministre de la rassurer, et votait avec ravissement le projet. La loi d'orientation des enseignements élémentaire et de second degré était adoptée.

Pour l'enseignement supérieur, on pouvait faire confiance au secrétariat d'Etat aux universités — promu depuis au rang de ministère, — opportunément et fictivement séparé du ministère de l'éducation ex-nationale, pour placer un verrou dirigiste au piège impartialement monté de l'« autonomie » dans la loi d'orientation *faurienne*. Restait à *mettre* au pas le corps de l'inspection générale qui, dans certaines disciplines, rechignait ou — en philosophie notamment — tentait de s'opposer à la régression. C'est ce qui fut amorcé par le discours de Sèvres (octobre 1975), dans lequel le ministre rappelait très giscardiennement aux inspecteurs généraux qu'ils étaient « *les mandataires et les exécutants* » des décisions du ministre et non, comme ils avaient tendance à le croire, ses conseillers.

L'ex-inspecteur d'académie Haby montrait par là qu'il n'entendait faire aucune différence entre les responsabilités administratives des inspecteurs d'académie et les responsabilités pédagogiques des inspecteurs généraux. Outrepassant *même* la stricte légalité de l'« obligation de réserve » qui se borne — et c'est déjà intolérable — à limiter la liberté d'*expression* des *fonctionnaires*, il allait même — on ne l'a pas assez remarqué — jusqu'à demander aux inspecteurs généraux de se faire les hommes sandwiches de la réforme : « *Vous devez accepter de vous afficher au service du mieux que constitue chaque réforme.* » Et il ajoutait : « *Je ne vous demande pas la servitude* », avouant par cette dénégation même qu'il la demandait en effet. Il ne l'obtint pas.

On pourrait montrer, textes à l'appui, que jamais depuis la Restauration (Victor Cousin), le Second Empire (Fourtoul) et l'épisode sinistre du fascisme français de la « Révolution nationale » (qu'on se reporte aux déclarations de Pétain lui-même sur l'enseignement), on n'avait été aussi loin dans la reprise en main de cet appareil idéologique d'Etat très particulier que constitue ce que la terminologie giscardo-habyenne appelle le « système éducatif ».

Concernant l'enseignement philosophique, le problème était bien — et il n'était pas nouveau — comment s'en débarrasser ? Il est clair qu'un tel problème ne se pose dans les cas où ce dont on veut se débarrasser ne peut pourtant être totalement et immédiatement supprimé. Il s'agit alors de liquider sans en avoir l'air.

L'optionalité généralisée pouvait apparaître comme une liquidation « propre » : la philosophie n'était pas « supprimée » en terminale puisque, *comme toutes les autres disciplines*, elle devenait optionnelle. Deux options de philosophie étaient en effet mises à la carte : l'une de quatre heures par semaine, l'autre de cinq heures. On pouvait choisir l'une ou l'autre, l'une et l'autre, ou n'en retenir aucune. Mais comment choisir ce que l'on ignore ? La philosophie était bien, comme les autres disciplines, optionnelle, mais elle n'était pas une option comme les autres puisque, seule de son espèce, elle n'entrait pas dans le cursus des études antérieures. Il fallait donc l'y *introduire pour avoir l'air de rétablir* une fausse égalité non certes quantitative mais de principe : la philosophie réintégrait le corps des disciplines du tronc commun, mais en première et à raison de trois heures par semaine. C'était une manière de SMIC philosophique, et la stratégie était assez habile.

Dans le creux des heures perdues par la philosophie (près de 30 % par rapport à 1973), les sciences humaines, jugées plus aptes aujourd'hui que la philosophie à assurer la formation idéologique souhaitée par la classe dominante, pouvaient faire une entrée discrète et préparer, par leur avancée, une liquidation totale et progressive de la philosophie.

C'est ce qui se passe aujourd'hui dans les écoles normales, d'où cent trente-neuf professeurs de philosophie viennent d'être congédiés pour y être remplacés par des didacticiens et autres experts, de préférence inspecteurs, de l'éducation. Mais puisque le Syndicat national des instituteurs est — semble-t-il — satisfait de cette mise à mort des « vaines spéculations », il nous faudra troubler cette fête macabre et cette surprenante harmonie syndicalo-ministérielle.

« La reine des disciplines »

Cependant, provisoirement au moins, la philosophie n'intervenant à titre obligatoire qu'en fin de cursus, sinon d'études elle conservait son privilège de « reine des disciplines » et de discipline « *couronnante* », même si la couronne, réduite presque à son plus petit diamètre (2), n'était plus guère qu'honoraire. On espérait, par cette combinaison, satisfaire les technocrates et circonscrire la protestation des philosophes. La manœuvre échoue, ou du moins, dans un premier temps, en eut l'air. Ce qu'on appela alors la bataille de la philosophie fut menée — pour des raisons éminemment respectables certes, mais à partir d'une évaluation très insuffisante des enjeux réels — selon une stratégie trop uniquement « *défensive* » (et donc inévitablement conservatrice) qui, n'étant fixée que sur l'horizon nostalgique de l'année terminale et de l'ancienne classe de philosophie, s'opposait à tout « déclassement » de la philosophie en première et, croyant défendre — contre l'optionalité — le droit à la philosophie pour tous, ne défendait en fait que le droit de moins de 20 % des lycéens (c'est-à-dire, en moyenne, de moins de 5 % de la classe d'âge correspondante) à « couronner » leurs études secondaires par huit heures de philosophie *hebdomadaires*, *défense tout à fait* légitime mais singulièrement partielle. C'est au contraire une stratégie de débordement offensif et transformateur que, dès ce moment, le GREPH (3) — qui *refusait catégoriquement* le projet de réforme Haby dans son ensemble — invitait à mettre en place. Même si, dans l'immédiat, il exigeait un enseignement pour *tous* de la philosophie en première et en terminale, il revendiquait une « *refonte véritable de l'enseignement philosophique — et de l'école en général — seule capable d'imposer l'idée qu'il n'y a pas d'âge naturel pour la pratique de la philosophie et que celle-ci devrait déjà être enseignée en seconde et dans les C.E.T.* » Il amorçait en même temps la démonstration, par la pratique, de la possibilité d'un tel enseignement dès la sixième (4).

Le ministre ignore les thèses du GREPH, qui débordait toute négociation et fit semblant d'écouter les « défenseurs » en entretenant la fiction d'une « concertation » qui ne cessa jamais d'être occulte. En fait, il élabora un *second projet* où il avait l'air de jeter du lest, mais qui était pire que le premier.

L'enseignement philosophique obligatoire était rétabli en terminale, mais toujours selon le même horaire squelettique de trois heures ou — selon une promesse arrachée par l'inspection générale mais qui est aujourd'hui remise en cause — de quatre heures. Cet embryon d'enseignement philosophique pourra être complété, nous dit-on, par une unique « option philosophique » de quatre ou cinq heures suivant que *le* choix ministériel définitif s'arrêterait sur quatre ou trois heures obligatoires. On voit de quel prix, par le jeu d'une négociation piégée, on payait le rétablissement de la philosophie en terminale.

Le silence retomba sur cette singulière « victoire ». On avait « sauvé » la place de la philosophie en terminale, mais on commençait à s'apercevoir que cette place risquait bien de n'être que celle du mort. *Nous* en sommes là.

Le *projet* actuel est pire que celui de l'hiver 1975 : il prépare mieux encore que le premier la liquidation totale de l'enseignement philosophique (5) et il conjugue l'incohérence et l'absurdité. Il est incohérent par rapport au principe posé de l'*optionalité* généralisée de l'année terminale (principe contestable, *certes*, mais qui n'a rien de pédagogiquement scandaleux et qui, dans une autre réforme, qui obéirait à de tout autres finalités, pourrait être accepté). Incohérent donc puisque la terminale devient cette classe étrange où l'on *doit ajouter à quatre plats à* la carte (les *options*) un *menu* imposé et saugrenu composé de gymnastique et de philosophie. Il est *absurde* parce qu'un *choix aveugle* n'a aucun sens. Or, *le choix* de l'option philosophique est, dans ce projet, nécessairement aveugle puisqu'il intervient l'année *même* où les élèves abordent l'étude obligatoire d'une discipline *dont ils ignorent tout* ou — ce qui est *pire* — qu'ils *ne* peuvent appréhender qu'à travers la vague, fausse et disparate image de la philosophie véhiculée par les *courants idéologiques* entrecroisés *de* l'opinion commune.

Il est donc inacceptable.

Les états généraux de la philosophie, réunis à la Sorbonne les 16 et 17 juin, l'ont catégoriquement repoussé. Ils ont défini des exigences minimales. Qu'on le sache bien : elles ne sont pas négociables.

(*) Professeur de philosophie au lycée Voltaire (Paris), membre du Groupe de recherche sur l'enseignement philosophique (GREPH).

(1) Rappelons qu'au lendemain du coup d'Etat et jusqu'en 1863 le Second Empire avait supprimé la classe et l'agrégation de philosophie.

(2) On sait que la couronne varie actuellement de 8 à 2 heures de philosophie par semaine suivant les sections, du moins pour les élèves qui ont droit à une portion d'enseignement philosophique.

(3) Groupe de recherche sur l'enseignement philosophique.

(4) *Qui a peur de la philosophie ?* GREPH, *Flammarion*, collection « Champs », 1977.

(5) Lire le texte de l'appel pour des états généraux de la philosophie (*le Monde* du 14 juin).

La double contradiction

par FRANÇOIS DE CAMBRESIS (*)

UN vieux philosophe grec croyait que l'origine du monde était due à la rencontre du hasard et de la nécessité. Mais les forces du hasard, cette source prodigieuse d'énergie, Jacques Monod l'a bien dit, s'insinuent dans le courant de la nécessité qui les récupère. Il semble que nous arrivions toujours après coup quand le hasard a fait son œuvre et que nous soyons ensuite réduits à contempler les successions banales des causes et des effets.

L'opéra de 68, que personne n'avait prévu et que tout le monde explique, fut-il simplement causé par une *intervention* du *hasard* dans le courant de notre *histoire* que régirait la nécessité historique ? Comme tout serait simple si un hasard authentique était à l'origine de tous nos accidents. Mais non, nous ne croyons guère à cette puissance magique et nous sommes heureux quand nous avons trouvé une cause, et comme cause est causée, il nous suffit de remonter jusqu'à l'infini, mais c'est fatigant.

Que nous admettions le hasard, ou l'infinité des séries causales, le mystère demeure, faussement élucidé par nos certitudes joyeuses et nos évidences.

Bien que leurs intentions soient loin d'être les mêmes, Pascal et Molière reconnaissaient le mystère de l'homme, plein de contrariétés ou comme nous pensons mieux dire, de contradictions. La faiblesse du courageux Alceste ne s'explique pas. Et La Bruyère reproche bien à tort à Molière un Tartuffe maladroit, courant à sa perte avec une inconscience qui risquerait de nous apitoyer.

Peindre l'homme sans contradiction, c'est souvent faire une caricature.

Il est vrai que tout est permis à l'artiste, et en particulier de styliser à l'extrême et de représenter des puissances pures du bien ou du mal. Si une éthique pareille est capable d'engendrer des chefs-d'œuvre, cette vision décantée de l'homme nous éloigne de la réalité temporelle. C'est une vision poétique et quasi surnaturelle, une transfiguration allégorique qui personnifie le bien et le mal.

Je ne sais si les psychologues matérialistes admettent l'idée de hasard *dans nos comportements*. L'âme humaine échapperait-elle à cette rencontre nuptiale des deux principes chers à Monod ? Comme la liberté leur paraît un mythe, pour la bonne raison que l'homme de science n'a d'autre domaine que la nécessité, et que, dans son dépit d'ignorer, il trouve plus simple et plus rassurant de nier, on peut alors se demander comment les machines que nous sommes peuvent prendre l'initiative d'agir sur leurs propres causes, sinon en fonction d'autres causes qui, elles, ne sont que des effets et interminablement.

Des séries causales qui se rencontrent le font nécessairement, et nous forcent à constater leur toute-puissance et notre passivité. La liberté serait-elle le don de créer des causes nouvelles ?

Il est à remarquer que les psychologues, quel que soit le nom qu'ils portent, agissent avec une infinie complaisance à l'égard des êtres purement conditionnés que sont leurs clients payants, et avec beaucoup plus de méfiance et d'exigence à l'égard de leur personnel payé. C'est une contradiction de plus à l'actif de la nature humaine et sur laquelle ils auront tôt ou tard le loisir de se pencher si une cause les y déterminait.

Flaubert, qui a présenté des héros aux traits si accusés, n'a pas été insensible, comme on aurait tendance à le croire, à ce principe de contradiction. Les médiocres, chez lui, et c'est une loi commune, sont très fidèles à leur nature mesquine.

La contradiction serait-elle une loi comme la dialectique ? Notre cher Monod, encore une fois, et il était tout de même qualifié pour observer et déduire, ne croit guère au principe de la dialectique dans l'évolution et l'apparition des espèces. Il admet l'intervention du hasard dans le monde, comme nous reconnaissons celle de la liberté dans notre pensée et dans notre conduite. Le déterminisme ressemble un peu à nos habitudes, le hasard contredit le premier, la liberté contredit les autres.

(*) Professeur.



هكذا من الأصل

NICARAGUA

Le président Carter condamne vivement le meurtre d'un journaliste américain par la garde nationale

L'assassinat de Bill Stewart, journaliste de la chaîne de télévisiou A.B.C., perpétré de sang-froid le mercredi 20 juin, à Managua, par un soldat de la garde nationale, a suscité une grande émotion aux Etats-Unis. Fait rare pour nn cas de ce genre, le président Carter a fait diffuser une déclaration qualifiant cet assassinat d'« acte de barbarie ». Le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, a demandé un rapport complet au gouvernement Somoza. Ce dernier a prèseuté ses « condoléances » au cours d'une conférence de presse à Managua, et affirmé que les « responsables » seraient punis.

Cet incident intervient à la veille de la réunion extraordinaire de l'Organisation des Etats américains sur le Nicaragua. Les Etats-Unis n'écartent pas la possibilité de la création d'une « force de paix » sous l'égide de l'O.E.A., a déclaré mercredi soir un porte-parole du département d'Etat, mais une « solution politique » serait « préférable ».

A Managua, la garde nationale a poursuivi mercredi son offensive contre les sandinistes retranchés dans les quartiers est. La situation militaire est stationnaire dans le sud et à Léon, seconde ville du pays, où la garde ne contrôle plus qu'une caserne des faubourgs.

Assassiné de sang-froid

De notre envoyé spécial

Managua. — Bill Stewart, journaliste de la chaîne de télévision américaine ABC, a été tué de sang-froid, mercredi 21 juin, par un soldat de la garde nationale, à Managua.

Bill Stewart, accompagné du cameraman Jack Clark et du preneur de son Jim Cefalo, s'était rendu mercredi matin, vers 11 heures, dans le quartier situé au nord-est de la capitale, pour constater les dégâts causés par un bombardement aux roquettes qui avait eu lieu la veille dans cette zone.

L'équipe se présenta dans une camionnette sur laquelle étaient inscrits TV et *Periodista* (journaliste en espagnol) en très grands caractères, à un premier poste de contrôle de la garde. Elle fut relativement bien accueillie, un des gardes invitant les journalistes à constater le bon moral des troupes. Il se trouvait là quelqu'un possédant une guitare qui leur chanta même deux ou trois refrains.

Ils continuèrent à avancer et furent arrêté, un peu plus tard, à un autre barrage. Conformément aux mesures de précaution qu'ils avaient l'habitude de prendre, l'un d'eux — en l'occurrence Bill Stewart — descendit de la camionnette et s'avança accompagné d'un interprète, car il ne parlait pas l'espagnol. Stewart tenait alors à la main sa carte d'accréditation que la présidence du Nicaragua délivre aux journalistes étrangers, ainsi qu'un drapeau blanc. L'interprète fut entraîné plus loin par les gardes, et les journalistes ne devaient plus le revoir vivant.

Depuis la camionnette, Jim Cefalo et Jack Clark ont pu voir un garde ordonnant à leur collègue de se mettre à genoux, les mains en l'air. Jusque-là ils n'avaient pas le sentiment que celui-ci courait un réel danger. Mais ils ont vu ensuite Bill Stewart se mettre à plat ventre face contre terre et le garde lui donner un coup de pied. Le garde s'est alors reculé d'un pas et a tué le journaliste d'une balle de fusil en pleine tête.

Le garde leur a ensuite indiqué qu'ils pouvaient emmener le corps s'ils le voulaient. C'est en s'approchant qu'ils ont aperçu le cadavre de l'interprète, qui avait été lui aussi abattu, semble-t-il, quelques instants auparavant.

Un garde leur a déclaré : « *Il n'était pas interprète.* »

Il y a maintenant plusieurs jours que, dans des communiqués diffusés à la *radio nationale*, le régime de M. Somoza accuse les envoyés de la presse internationale de se faire les complices des « communistes sandinistes ». Il n'y avait pas de combat là où se trouvaient les gardes nationaux, bien que l'on entendît des coups de *feu non* loin, *ce qui est le cas* à longueur de journée dans les deux tiers de la ville. Il s'agit donc bien de l'assassinat d'un homme « armé » d'une carte de journaliste.

ALAIN-MARIE CARRON.

● *Les comités latino-américains* organisent une réunion d'information sur la lutte du peuple nicaraguayen, ce jeudi 21 juin, à 20 heures, dans la salle Martin-Luther-King, 32, rue Olivier, à Paris.

● *La Cimade* lance un appel en faveur de la lutte du peuple nicaraguayen. 176, rue de Grenelle, 75007 Paris. C.C.P. : 40 88 87 Paris. Mention : Nicaragua.

DIPLOMATIE

M. COIMBRA MARTINS AMBASSADEUR DU PORTUGAL EN FRANCE VA REGAGNER SON PAYS

M. Coimbra Martins, embassadeur du Portugal en France depuis 1974, doit prochainement regagner son pays. Membre du parti socialiste, emi personnel de M. Mario Soares, et nommé par ce dernier à son poste d'ambassadeur, M. Coimbra Martins est la victime du nouveau rapport de forces politiques et du retour de la droite à Lisbonne (*le Monde* du 4 mai).

Universitaire, professeur, M. Coimbra Martins était lecteur aux universités de Montpellier, d'Aix, de Marseille et de Paris en 1953. En 1965, il était directeur du centre culturel portugais de Paris et sa parfaite connaissance de la langue française lui a permis ensuite d'être chargé de cours d'histoire à l'École pratique des hautes études. Il a également été nommé vice-président de la Fondation Gulbenkian à Paris.

A l'occasion d'un déjeuner offert à M. Coimbra Martins par le ministère français des affaires étrangères, le mercredi 20 juin, M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat, a rappelé le rôle joué par l'ambassadeur du Portugal « *démocrate convaincu ayant foi dans l'avenir de l'Europe* ». Huit accords ou protocoles ont été signés par la France et le Portugal de fin 1974 à aujourd'hui, dont celui qui fera de la Régie Renault la plus grande entreprise portugaise. Citant Maïakovski, M. Coimbra Martins a dit : « *Je voudrais vivre et mourir à Paris s'il n'y avait pas Lisbonne au monde.* »

A TRAVERS LE MONDE

Belgique

● DES INCIDENTS ENTRE FLAMANDS ET WALLONS ont eu lieu dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 juin, dans le village de Fouron-le-Comte (province du Limbourg). D'importantes forces de police ont dû être acheminées sur place pour mettre fin aux affrontements. — (*Reuter.*)

El Salvador

● L'ARMÉE REVOLUTIONNAIRE DU PEUPLE (E.R.P.) a réclamé une rançon de 600 000 dollars à la famille de M. Armando Miguel, enlevé il y a trois semaines à San-Salvador. L'E.R.P. menace d'exécuter M. Miguel si la rançon n'est pas versée.

Paraguay

● INTERDICTION TEMPORAIRE DE JOURNAUX. — *Deux quotidiens* d'Asuncion, *Ultima hora* et *la Tribuna*, ont été interdits par le gouvernement, le lundi 18 juin, pendant un mois. Selon le ministre de l'intérieur, ces deux journaux ont formulé des critiques « partiales et intéressées » visant à diffamer et à calomnier de hauts responsables gouvernementaux. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

● M. SERGE KOVALIEV, biologiste soviétique, condamné en 1975 à sept ans de prison, fait depuis le 15 juin la grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention dans un camp à régime sévère de la région de Perm. D'autre part, un marin soviétique, qui s'était enfui en barque de son chantier en mer Baltique, a demandé, mercredi 20 juin, l'asile politique en Suède après avoir été recueilli par un bateau de pêche de ce pays.

Uruguay

● LE DEUX CENT QUINZIEME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE JOSE ARTIGAS, héros national uruguayen, a été célébré le mardi 19 juin à Paris. Au cours de la cérémonie, plusieurs personnes ont souligné le rôle important que jouent les idées de José Artigas dans la lutte contre la dictature.

Yougoslavie

● LA DEUXIEME CONFERENCE DES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES, qui devait s'ouvrir le 23 juin à Belgrade, a été reportée *sine die* après que les responsables yougoslaves eurent rejeté la demande l'exclusion du représentant égyptien avancée par la Fédération des agences arabes d'information. La conférence devrait se tenir après le sommet des non-alignés à La Havane, c'est-à-dire à la mi-septembre au plus tôt. — (*A.F.P.*)

BRÉSIL

UN CONGRÈS DU PARTI TRAVAILLISTE AURAIT LIEU A RIO EN AVRIL 1980

(*De notre correspondant.*)

Lisbonne. — « *J'attends jusqu'à la fin juin que le gouvernement tienne sa promesse de présenter au congrès un projet d'amnistie. De toute manière, je retournerai au Brésil pendant la première quinzaine de juillet* », a déclaré, le lundi 18 juin, M. Leonel Brizzola, dirigeant du parti travailliste brésilien, qui s'est réuni à Lisbonne, le week-end dernier. Certains responsables du P.T.B. venaient directement du Brésil, d'autres de plusieurs pays européens où ils sont exilés. Parmi les personnalités présentes figuraient MM. Maciel, ancien député de Rio, Francisco Juliac, ancien animateur des ligues paysannes du Nord-Est, et Cerqueira, ancien président de la Fédération des métallurgistes de Rio.

Un congrès du parti doit avoir lieu en avril 1980 à Rio, et le P.T.B. a défini ses objectifs : une réforme agraire « *qui donne la terre à ceux qui la travaillent* », une législation qui interdise l'« *appropriation des richesses nationales et des entreprises brésiliennes par des groupes étrangers* ». — J. R.

LA COUR SUPRÊME REFUSE L'EXTRADITION D'UN ANCIEN SOUS-OFFICIER DE LA S.S.

Brasilia (*A.F.P.*). — Le tribunal fédéral suprême du Brésil s'est prononcé, mercredi 20 juin, contre l'extradition de l'ex-sergent autrichien de la SS Gustav Franz Wagner, en invoquant la loi brésilienne qui prévoit la prescription des crimes au bout de vingt ans. Les derniers crimes imputés au bourreau des camps de la mort nazis de Treblinka et de Sobidor remontent à 1943.

Quatre pays avaient demandé l'extradition de Franz Wagner après son arrestation, en mai 1978, près de Sao-Paulo : la République fédérale d'Allemagne, la Pologne, l'Autriche et Israël. La demande de la R.F.A. a été rejetée par 8 voix contre 2, et les trois autres à l'unanimité.

A l'issue de la séance du tribunal, l'avocat de Wagner a déclaré que son client était désormais totalement libre, mais qu'il resterait encore quelque temps à l'hôpital psychiatrique de Taguatinga, près de Brasilia, où il est détenu en raison de son état de santé.

La décision du tribunal fédéral suprême du Brésil a surpris. On s'attendait que la demande d'extradition présentée par l'Allemagne fédérale soit acceptée, comme cela avait été le cas, en 1968, pour le criminel de guerre nazi Franz Stangle.

L'ancien bourreau était entré au Brésil en 1959 sous sa propre identité, mais avec un passeport syrien. Il devait être arrêté dix-neuf ans plus tard, à la suite d'enquêtes menées par Simon Wiesenthal. Le « chasseur de nazis » l'avait reconnu sur une photographie d'un groupe de participants à une réunion néo-nazie qui s'était déroulée dans un hôtel de Rio-de-Janeiro.

Au début de sa détention, Wagner nia qu'il fût le Franz Wagner de Sobidor et Treblinka. Il finit par le reconnaître, mais affirme depuis lors qu'il n'a participé à aucun assassinat de juifs ou autres détenus.

ÉTATS-UNIS

APRÈS AVOIR ÉTUDIÉ TOUS LES DOCUMENTS DE L'AFFAIRE

Deux auteurs américains estiment que Julius Rosenberg dirigeait un réseau d'espionnage

De notre correspondant

Washington. — Vingt-six ans après leur exécution, les époux Rosenberg *continuent de troubler la conscience* de nombreux Américains. Etaient-ils des espions à la solde de l'Union soviétique ? Ont-ils transmis à Moscou les secrets de la bombe atomique ? *Méritaient-ils la peine de mort ?* Toutes ces questions reçoivent de nouveaux éléments de réponse avec l'étude que M. Sol Stern, ancien rédacteur en chef de la revue *Ramparts*, et M. Ronald Radosh, professeur à New-York, viennent de consacrer à l'affaire. Les principales conclusions ont été publiées par l'hebdomadaire libéral *New Republic*.

Les auteurs ont utilisé tous les documents que le F.B.I. a dû mettre à la disposition du comité Rosenberg à la demande des *fils* des suppliciés, en application de la loi de 1966 sur la liberté de l'information. Mais alors que le comité n'avait publié que ce qui confirmait sa thèse de l'innocence totale des Rosenberg, MM. Stern et Radosh ont étudié l'ensemble des documents (200 000 pages). Ils ont aussi interrogé tous les témoins encore disponibles, notamment les époux Greenglass, principaux accusateurs des Rosenberg, et un nouveau témoin, M. James Wainstein, qui dirige aujourd'hui une revue de gauche et a accepté de parler alors qu'il s'était abrité, en 1951, derrière le cinquième amendement.

Les conclusions des auteurs sont les suivantes : Julius Rosenberg était bien un espion. Il dirigeait un réseau d'agents recrutés par Moscou — par exception aux règles *généralement respectées en Europe*, — dans les rangs du parti communiste américain. Les auteurs donnent les noms de plusieurs personnes qui ont pu, selon eux, figurer dans ce réseau : Morton Sobell — qui a toujours nié sa participation, — Joël Barr, Alfred Sarant, Carol Deyton. Plusieurs d'entre elles ont disparu sans laisser de trace pendant l'été 1950, au moment de l'arrestation des Greenglass et des Rosenberg. Le réseau aurait bien transmis à Moscou un schéma de fabrication de la bombe atomique, mais ce renseignement était moins précis et est venu bien après celui que le savant Klaus Fuchs, beaucoup plus compétent, avait envoyé à l'U.R.S.S.

En revanche, MM. Stern et Radosh estiment que *la culpabilité* d'Ethel Rosenberg n'a nullement été *établie* : le F.B.I. n'a jamais eu aucun élément d'accusation contre elle, à l'exception du témoignage des époux Greenglass, lesquels se sont mis à incriminer leur sœur et *belle-sœur dix jours seulement* avant le procès. Ils ont très probablement agi à l'instigation du ministère de la justice et d'Edgar Hoover, directeur du F.B.I., qui souhaitaient obtenir une confession de Julius Rosenberg en menaçant sa femme. Quelques *heures* avant *l'exécution*, le 18 juin 1953, des fonctionnaires du gouvernement tentèrent une dernière fois de faire parler le prisonnier dans sa cellule de condamné à mort. La seule question qu'ils avaient préparée concernant Ethel portait *sur le point de savoir si elle avait* été au courant des activités de son mari. La manœuvre échoua, Julius ayant refusé de parler, mais Ethel n'en fut pas moins exécutée, elle aussi.

Les auteurs précisent encore que *les deux époux étaient des communistes* fervents et d'ardents partisans de l'Union soviétique. Le P.C. américain jugea toutefois préférable, avec leur accord, de les présenter comme des « *partisans de la paix* », dévoués aux valeurs de la *démocratie américaine*.

New Republic se livre à cette occasion à une sorte d'autocritique des milieux libéraux et de tous ceux qui ont refusé à l'époque de croire à la moindre culpabilité de Julius Rosenberg. L'hebdomadaire n'en *relève pas moins les trois échecs* de la justice américaine dans cette affaire : la condamnation (et à plus forte raison l'exécution) d'Ethel Rosenberg était totalement injustifiée, l'attitude du procureur et du juge a été aussi éloignée que possible de *la neutralité élémentaire* à laquelle avait droit l'accusé, enfin Julius Rosenberg, même coupable, ne méritait pas la peine de mort. « *Dans notre* pays, écrit *New Republic, on n'exécute pas les gens pour une ferveur dévoyée.* »

MICHEL TATU.

ARGENTINE

Amnesty international publie une liste de 2665 disparus

De notre envoyée spéciale

Londres. — Amnesty International a rendu publique, le mercredi 20 juin, la liste et l'identité de 2 665 personnes qui ont disparu en Argentine. Environ quinze mille cas d'enlèvement ont eu lieu dans ce pays, estime l'organisation internationale. Chacun de ces 2 665 cas a fait l'objet d'une investigation poussée qui a permis de retracer, outre le nom, l'âge et la profession de ces prisonniers, le lieu et la date de leur disparition. « *Notre but*, a déclaré M. Martin Ennals, *n'est pas seulement d'apporter notre participation à l'histoire de cette tragédie. C'est aussi de montrer que ce gouvernement continue à utiliser des moyens massifs de répression qui rendent toutes les procédures légales individuelles inutilisables.* »

Le plus jeune de ces 2 665 disparus, ont déclaré devant la presse les membres d'Amnesty International, était âgé de... vingt *jours* au *moment* de *son enlèvement*, et le plus âgé de quatre-vingt un ans. Plus de la moitié d'entre eux avaient moins de trente ans. Parmi les catégories le plus touchées, figurent d'abord les étudiants, puis les médecins (un tiers d'entre eux sont des psychiatres), *les enseignants*, les avocats et les journalistes. La junte ne s'est pas contentée de frapper les Argentins : des disparus de vingt-huit nationalités ont été répertoriés.

L'organisation humanitaire avait fait venir d'Argentine, à l'occasion de cette conférence de presse, quatre mères de ces disparus, qui ont aujourd'hui perdu la possibilité de manifester, chaque jeudi, sur la place de Mai : le gouvernement argentin a fait arrêter, en effet, un certain nombre d'entre elles lors de leur dernier rassemblement.

Parmi ces quatre femmes, l'une a assisté à la disparition de trois de ses enfants, et une autre a vu enlever sa fille — enceinte de sept mois — et son gendre. Un certain nombre de femmes enceintes ont ainsi disparu sans qu'il soit possible de savoir ce qu'il est advenu des nouveau-nés. De jeunes enfants ont également été enlevés en compagnie de membres de leur famille, puis relâchés seuls, après avoir assisté à des séances de torture de leurs parents, a déclaré l'un de ces quatre témoins. « *Devant une situation aussi désespérée*, ont-elles ajouté, *la terreur augmente et chacun garde le silence. Notre mouvement n'a rien de politique* », ont conclu celles que l'on a appelées « les folles de la place de Mai ». « *Notre seul objectif est de retrouver nos enfants.* »

Amnesty International a soumis la liste des 2 665 disparus à la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains, qui doit envoyer une mission en Argentine en août prochain afin d'enquêter sur les emprisonnements et les disparitions massives dont l'Argentine est le théâtre depuis 1976.

CLAIRE BRISSET.

SEPT FRANÇAIS

Parmi les 2 665 disparus dont Amnesty International a fait connaître l'*identité* figurent sept Français : Marcel Amiel, trente-cinq ans, père d'un enfant, enlevé le 7 février 1977 à Mendoza ; Robert Bouëat, vingt-six ans, enseignant, enlevé le 24 octobre 1976 à Buenos-Aires ; Françoise Dauthier, trente et un ans, mère de deux enfants, enlevée le 29 octobre 1977 à Espeleta ; Georges Deprez, militaire, enlevé le 29 mai 1977 à Buenos-Aires ; Yves Domergue, vingt-deux ans, étudiant en sciences, enlevé le 20 septembre 1976 à Rosario ; Alice Domon, quarante et un ans, religieuse, enlevée le 8 décembre 1977 à Buenos-Aires ; Léonie Duquet, soixante et un ans, religieuse, enlevée le 10 décembre 1977 à Ramos-Mejia.

Le cas des deux religieuses a fait l'objet de démarches répétées et infructueuses des autorités françaises.

PROCHE-ORIENT

Israël

La Cour suprême ordonne la suspension des travaux d'implantation d'Eilon-Moreh

De notre correspondant

Jérusalem. — Le débat au sujet de l'implantation d'Eilon-Moreh vient d'être relancé par une décision prise, le mercredi 20 juin, par la Cour suprême de Jérusalem siégeant en formation de haute cour de justice. Sur la plainte présentée par dix-sept propriétaires arabes du village de Roujeib, près de Naplouse (dont les terres ont été réquisitionnées le 7 juin pour la création d'une nouvelle colonie du Gouch Emounim), la Cour, sans se prononcer sur le fond, a pris une mesure provisoire en ordonnant la suspension des travaux de construction. Elle a donné d'autre part trente jours au représentant de l'État pour donner des explications sur la décision du gouvernement et justifier la création de cette implantation.

En fin d'après-midi, mercredi, le chantier d'Eilon-Moreh a été fermé par l'armée, conformément à la décision de justice, et les militaires ont empêché les artisans du Gouch Emounim, rendus furieux par cette décision, de se rendre sur le site de l'implantation. Seuls les colons déjà installés (cent quarante selon le Gouch Emounim) pourront avoir accès à Eilon-Moreh jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise.

Au cours de l'audience, le procureur de l'État a défendu la position du gouvernement en présentant une lettre du chef d'état-major, le général Raphaël Eytan, déclarant qu'à son avis cette implantation « améliore » la position de l'armée dans la région de Naplouse, en permettant le contrôle de la route qui relie la principale ville de Cisjordanie à Jérusalem. Mais les arguments du chef d'état-major ont paru assez vagues à rédiger. Le général Eytan n'affirme pas clairement que l'existence d'Eilon-Moreh est essentielle d'un point de vue militaire. Cette attitude mesurée serait due à l'influence du ministre de la défense, M. Weizman, qui s'est opposé, ainsi que plusieurs autres ministres, à la création de cette implantation.

Le gouvernement se fonde sur des motifs de sécurité qui font l'objet de tout le débat actuel. Aussi la défense a-t-elle opposé deux témoignages d'« experts » : celui du général de réserve Matatyahu Peled, qui fait valoir que l'installation d'une agglomération israélienne à cet endroit ne ferait que gêner l'action de l'armée en cas de conflit, et celui, très remarqué, du général Haïm Bar Lev, ancien chef d'état-major, aujourd'hui secrétaire général du parti travailliste. Le général Bar Lev déclare qu'Eilon-Moreh n'ajoute rien à la sécurité israélienne, que cette implantation est trop isolée, dans une zone à forte densité de population arabe, et qu'en cas de guerre le contrôle des voies de communication peut être assuré par le camp militaire aux portes duquel la nouvelle implantation a été fondée.

Ce dernier témoignage, qui résume la position du parti travailliste, a soulevé un tollé général dans les rangs de la coalition gouvernementale, qui dénonce l'attitude de l'opposition en lui reprochant d'utiliser cette affaire à des fins politiques. Le président du groupe parlementaire Likoud, M. Ibrahim Scharir, a parlé ni plus ni moins de « trahison ». D'autre part, certains membres de la majorité qui affirment « un droit absolu » à l'implantation se retournent contre le gouvernement en lui reprochant de ne pas avoir nettement défini sa position à ce sujet et de s'être laissé piéger en se référant uniquement à l'argument de sécurité. Des députés demandent même la démission du ministre de la défense, sinon celle du gouvernement tout entier.

Vive réaction à la déclaration des Neuf

Par ailleurs, le gouvernement israélien a réagi vivement à la récente déclaration des neuf ministres de la C.E.E. sur la situation au Proche-Orient (le Monde du 20 juin). Dans une lettre adressée à ses collègues européens, M. Dayan déclare que le gouvernement israélien « rejette complètement » ce texte, qui nuit à tout le processus de négociation et à la recherche d'un règlement d'ensemble ». Le gouvernement de Jérusalem est particulièrement irrité de l'attitude de l'Allemagne fédérale, qui est accusée d'avoir eu un rôle important dans la rédaction de ce texte. On lui reproche notamment, alors qu'elle avait soutenu les accords de Camp David, de s'être rangée progressivement à l'avis de la France, ce dernier pays étant toujours autant dénoncé en Israël. La plupart des journaux critiquent l'attitude de l'Europe, et notamment celle du gouvernement de Bonn. Certains suggèrent même qu'Israël rappelle son ambassadeur à Bonn. Il convient de rappeler à ce sujet qu'une visite en Israël prévue pour la fin de l'année a été ajournée récemment. D'autre part, les milieux politiques israéliens accusent le gouvernement de Washington, et plus particulièrement le département d'État, d'avoir « poussé » les Neuf à propos de la politique israélienne d'implantation.

FRANCIS CORNU.

Iran

UNE PROPOSITION HONNÊTE À L'ANCIENNE IMPÉRATRICE...

La rencontre entre les quatre principaux ayatollahs d'Iran, qui s'est tenue à Qom, mardi 19 juin, s'est conclue par un compromis dont on ignore encore la teneur. Selon la presse iranienne, l'imam Khomeiny et l'ayatollah Shariat Madari se seraient mis d'accord sur la procédure à suivre pour l'adoption de la nouvelle Constitution. Au cours de l'entretien, qui n'a duré que trois quarts d'heure, l'ayatollah Shariat Madari aurait exprimé son inquiétude concernant les menaces que font peser sur l'intégrité nationale les revendications des diverses ethnies.

D'autre part, le ministre adjoint de l'intérieur, M. Sadek Tabatabai, a accusé, mercredi, l'Union soviétique de susciter des troubles dans la province sud-est du Baloutchistan. « Le feu couve sous la cendre dans cette province, *a-t-il déclaré,* et des éléments impérialistes y financent la dissension. »

C'est la première fois depuis plusieurs mois qu'une référence est faite au malaise qui persiste parmi les Baloutches.

D'autre part, l'ayatollah Khalkali, qui se présente comme le « président des tribunaux révolutionnaires » (le Monde du 15 mai), *a précisé dans de précédentes déclarations faites au quotidien* Bamdeb, *que quiconque tuerait le chah recevrait une récompense de l'équivalent de 140 millions de dollars. Il a ajouté que si l'ancienne impératrice Farah consentait à tuer son mari, elle recevrait* « non seulement la récompense, mais aussi l'absolution ». *Elle pourrait alors* « rentrer en Iran et terminer ses jours dans la liberté... ». — *(A.P., Reuter.)*

Liban

LA CRISE RISQUE DE REBONDIR DANS LE SUD

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Le succès du déploiement de l'armée le lundi 18 juin à Aïn-Remmaneh et la rapide pacification de ce quartier chrétien, ainsi que de celui de Chyah qui lui fait face du côté palestino-progressiste, avaient créé un effet d'euphorie à Beyrouth.

Mais l'euphorie a été de courte durée. Dès le lendemain de l'opération d'Aïn-Remmaneh, en effet, Israël reprenait ses bombardements au Sud-Liban, revenant à la charge mercredi 20 juin, en prenant pour cibles Tyr, Nabatieh et de nombreuses autres localités du Sud et de la Bekaa-ouest (trois morts au moins et plusieurs blessés).

Dans une déclaration faite à Koweït, le chef de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, a affirmé qu'Israël préparait, en collusion avec l'Égypte et les États-Unis, une attaque de grande envergure au Sud-Liban. Que les propos de M. Arafat soient ou non fondés, on est convaincu à Beyrouth qu'à plus ou moins court terme se profile le risque de faire rebondir la crise libanaise à partir du Sud.

La journée du mercredi a été fertile — en plus des bombardements au Sud — en incidents divers :

● Un accrochage a opposé l'armée libanaise (qui a eu un mort et trois blessés) aux troupes syriennes de la FAD (qui n'ont pas annoncé le bilan de leurs victimes) dans les montagnes de Jbeil, au centre du Liban, à la suite d'un conflit sur le percement d'une route militaire par les Syriens qui serait destinée à l'acheminement de rampes de lancement pour des fusées Sam-6 ;

● L'assassinat à Beyrouth-ouest d'un communiste irakien réfugié au Liban, M. Adel Wasfi, rédacteur en chef adjoint du journal de l'O.L.P. *Falastine Al Saoura*. Cet assassinat est attribué par plusieurs organismes palestiniens, dont l'Union des étudiants, aux services de renseignements de Bagdad.

LUCIEN GEORGE.

AFRIQUE

Ghana

Les nouvelles autorités doivent faire face à une situation économique difficile

Alors que le dépouillement des élections ghanéennes du 18 juin approche de son terme, les résultats connus, jeudi 21 juin, confirmaient l'avance de deux des partis en lice, le Popular Front Party (P.F.P.), et le People's National Party (P.N.P.), principales formations représentant les courants qui ont dominé la vie politique depuis l'indépendance en 1957 (« le Monde » du 20 juin). Le P.N.P., se réclamant de la pensée du président Nkrumah, au pouvoir de 1957 à 1966, approchait jeudi matin de la majorité absolue des sièges attribués (51 sur 107). En revanche, dans le camp libéral, l'United Convention Party (U.C.P.) semble en très mauvaise posture. Pour ce qui est de l'élection présidentielle, menée de pair avec les législatives, un second tour sera nécessaire dans trois semaines pour départager les candidats en tête, MM. Owusu (P.F.P.) et Liman (P.N.P.).

Par ailleurs, selon le capitaine Jerry Rawlings, « homme fort » de l'équipe issue du coup d'État du 4 juin, cinquante inculpés, militaires pour la plupart, ont été « reconnus coupables par les tribunaux révolutionnaires ». Le capitaine Rawlings a seulement indiqué qu'ils « ne seront pas tous exécutés ».

De notre envoyé spécial

Accra. — Un commerçant de la capitale vendait des bouteilles de bière au double de leur prix : pour le punir de son goût pour la spéculation, un soldat lui a infligé douze coups de canne sur les reins. Une patrouille a découvert, au cours d'une perquisition, les stocks amassés par un groupe de revendeuses, les célèbres « Mammies ». En représailles, les militaires ont contraint les plantureuses marchandes à se rouler dans des flaques d'eau. Ces deux faits divers, filmés par la télévision ghanéenne, montrent que, pour réprimer les moindres larcins, les nouveaux maîtres du pays recourent, sans hésiter, à la manière forte. Ces procédés spectaculaires produiraient déjà quelques effets sur les spécialistes de l'accaparement et de la fraude en tous genres. Pourtant, la peur du gendarme n'a jamais suffi à fonder une politique économique. D'autant moins que le Ghana souffre de maux profonds exigeant un traitement plus sérieux.

Depuis l'indépendance, l'agriculture n'a jamais été aussi défaillante. La production de cacao, qui fournit à l'État 65 % de ses recettes d'exportation, est en régression constante. La campagne cacaoière 1978-1979 a fourni seulement 250 000 tonnes (contre 263 000 tonnes l'année précédente). Premier producteur mondial pendant des décennies, le Ghana a perdu ce titre au profit de la Côte-d'Ivoire (290 000 tonnes). Il est, en outre, talonné par le Brésil. Les causes de ce déclin sont diverses. Beaucoup de plants ont vieilli, d'autres sont mal entretenus. Quatre projets de rajeunissement financés par la Banque mondiale ne commenceront à porter leurs fruits que dans plusieurs années. Surtout, la faiblesse du prix payé au producteur le détourne de cette culture moins rentable que celle des produits vivriers.

Selon une récente étude comparative, le Ghana verse à ses planteurs de cacao — qui sont pour 90 % des petits producteurs — 31 % seulement du prix mondial de ce produit. Pour la Côte-d'Ivoire et le Brésil, les proportions sont respectivement de 45 % et 50 %. Ici, l'État a toujours tenté de confisquer le maximum des recettes, au détriment des paysans. On voit mal comment il pourra éviter une sensible réévaluation du prix payé au producteur, condition *sine qua non* d'une relance de l'agriculture.

Une autre cause de cette décadence est d'ordre monétaire. L'extrême faiblesse du cedi, monnaie nationale non convertible, encourage une formidable contrebande vers les pays voisins pourvus d'une monnaie forte, le franc C.F.A. (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Togo). Le sixième environ de la production a fui clandestinement le Ghana l'année dernière du fait de la complicité de certaines autorités militaires. La lutte contre la corruption déclenchée par les auteurs de la révolution du 4 juin trouve ici l'un de ses domaines d'application privilégiés.

Pour éponger la masse monétaire, le gouvernement a organisé, en mars dernier, une vaste opération d'échange des billets en circulation qui s'est soldée par un demi-échec. En laissant flotter le cedi à la baisse, les autorités ont également provoqué une dévaluation d'environ 60 % qui a permis de réduire l'écart entre marché officiel et marché parallèle (celui-ci reste toutefois de un à trois). En 1978, l'inflation a atteint 148 %. Pour les six premiers mois de 1979, elle avoisine 50 %. Les produits essentiels importés, lait et farine, sont soumis, du moins en théorie, à un strict contrôle des prix. En revanche, les prix des produits locaux vendus sur les marchés traditionnels sont libres. Ce sont eux qui, pour l'essentiel, alimentent l'inflation.

En fait, le Ghana, qui ne dispose pas de l'infrastructure matérielle et humaine nécessaire à une politique efficace de contrôle des prix, vit dans une économie de pénurie. La plupart des produits de base importés font largement défaut. Ainsi, les clients des grands hôtels gouvernementaux d'Accra ont royalement droit à une moitié de savonnette...

Hormis quelques exceptions — raffinerie de pétrole, usine d'électricité, — la plupart des entreprises ghanéennes sont en état de sous-production malgré une réorientation de l'octroi des licences d'importation en faveur des industries jugées prioritaires. Au cours de l'année fiscale 1978, le déficit budgétaire a atteint 25 %. Depuis 1972 il est vrai les dirigeants militaires avaient accru considérablement les dépenses de prestige de l'armée. Après des années de gabegie, le capitaine Rawlings et ses compagnons introduiront-ils également l'austérité dans ce domaine ? Leurs éventuels successeurs civils auront-ils les moyens et la volonté de mettre un terme au laxisme, à l'évasion de devises, aux pratiques frauduleuses — telle la surfacturation systématique des licences d'importation — qui ont contribué à ruiner le pays ? Là résiderait, sans doute, la vraie « révolution ».

En attendant, le Ghana finance son budget en puisant dans les fonds de la sécurité sociale et en faisant marcher la planche à billets. En outre, il accroît sa dépendance vis-à-vis de l'étranger. L'endettement extérieur avoisine le milliard de dollars, ce qui en des temps meilleurs n'aurait d'ailleurs rien de catastrophique. Avant d'octroyer une troisième tranche de crédit, le Fonds monétaire international (F.M.I.) avait imposé à Accra un certain nombre de conditions : réduction du déficit budgétaire, amélioration de la collecte de l'impôt, annulation de tous les projets de développement. Une équipe du F.M.I. devait entamer de nouvelles négociations avec le gouvernement le lundi 4 juin. Ce même jour, un jeune capitaine d'aviation s'emparait du pouvoir. Les experts du F.M.I. ont plié bagages et remis à plus tard leur mission.

J.-P. LANGELLIER.

Algérie

CONSTITUTION D'UN HAUT CONSEIL DE SÉCURITÉ

(De notre correspondant.)

Alger. — Au cours d'une réunion, tenue mercredi 20 juin, le bureau politique du parti F.L.N. a décidé de constituer, sous la présidence du chef de l'État, un « *haut conseil de sécurité* ». Cet organisme, qui est prévu par la Constitution, regroupera, pour l'essentiel, le président de l'Assemblée populaire nationale, M. Rabah Bitat, le coordonnateur du parti F.L.N., M. Yahiaoui, le premier ministre, M. Abdelghani, et le ministre des affaires étrangères, M. Bengahia.

L'institution de ce haut conseil, chargé de donner au président de la République des avis sur toutes les questions relatives à la sécurité nationale, prend un relief particulier à un moment où il existe une sérieuse tension avec le Maroc, et alors que se réunit le Conseil de sécurité de l'ONU, qui doit examiner la plainte déposée par Rabat contre l'Algérie.

La création de cet organisme entre également dans le cadre de la mise en place des institutions et des structures nationales, après les larges remaniements qui ont suivi le décès du président Boumediène et la tenue, en janvier, du congrès du F.L.N. C'est ainsi que, récemment, le chef de l'État a nommé M. Ahmed Taleb Ibrahimi, ministre conseiller du président de la République, président de la Cour des comptes, organisme également prévu par la loi fondamentale, mais qui était resté, jusqu'à présent, à l'état de projet.

La Cour des comptes sera appelée notamment à jouer, dans les semaines et les mois à venir, un rôle important pour le contrôle du bilan des entreprises et sociétés nationales. — D. J.

Zimbabwe-Rhodésie

A la suite d'une scission

LE GROUPE DE L'ÉVÊQUE MUZOREWA PERD SA MAJORITÉ AU PARLEMENT

Salisbury (A.F.P., A.P.). — A la suite d'une scission au sein de son parti, le Conseil national africain unifié (UANC), l'évêque Muzorewa, chef du gouvernement du Zimbabwe-Rhodésie, a perdu sa majorité absolue au sein du Parlement, où il ne dispose plus que de quarante-trois des cent sièges.

Huit parlementaires ont en effet quitté l'UANC pour former un nouveau groupe.

Celui-ci est dirigé par le premier vice-président de l'UANC, M. James Chikerema, et a pris le nom de Parti démocratique du Zimbabwe (Z.D.P.). Il a été présenté, au cours d'une conférence de presse, par un des huit parlementaires, M. Isaac Zhuwarara, qui a accusé l'UANC d'être « *autocratique* ».

M. Zhuwarara a par ailleurs indiqué que les huit membres fondateurs du Z.D.P. avaient confié la direction du parti à M. Chikerema « *jusqu'à la tenue d'un congrès du parti* ». Les parlementaires ont démissionné de l'UANC mais conserveront leurs sièges au Parlement, où ils formeront un groupe d'opposition à l'évêque Muzorewa. Le Z.D.P. s'est dit favorable à une reconnaissance internationale du gouvernement à majorité noire de l'évêque Muzorewa.

M. Chikerema a eu récemment quelques accrochages verbaux avec le premier ministre, qu'il accuse d'être « *manœuvré par une mafia tribale* ». Pour sa part, M. Zhuwarara a indiqué que le nouveau parti ne pouvait pas admettre les méthodes « *de cape et d'épée* » du parti de l'évêque Muzorewa.

Selon des sources nationalistes, la formation du Z.D.P. — neuvième parti du Zimbabwe-Rhodésie — résulterait de problèmes tribaux entre les Zezuru, qui soutiennent M. Chikerema, et les plus proches collaborateurs de l'évêque Muzorewa, qui sont en majorité des Manica. Les huit parlementaires du Z.D.P. appartiennent à la tribu des Zezuru.

En quittant l'UANC, M. Chikerema met en difficulté le premier ministre qui doit déjà faire face à l'hostilité d'un autre parti, l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU) du Révérend Ndabaningi Sithole.

Tunisie

De nouveaux procès sont intentés à des militants politiques et des syndicalistes

La répression en Tunisie a été le sujet d'une conférence de presse tenue, le 19 juin, par Mmes Cohen Seat et Evelyne Meyer Manville, qui rentraient d'une mission à Tunis. Les deux avocats avaient reçu de l'Association internationale des juristes démocrates et du Mouvement international des juristes catholiques le double mandat d'enquêter sur « *l'état des poursuites et la situation pénitentiaire et pénale des syndicalistes poursuivis ou arrêtés après les événements du 26 janvier 1978* », et condamnés pour la plupart à de lourdes peines de prison le 10 octobre dernier et, d'autre part, sur les « *récentes procédures dirigées contre des militants syndicalistes politiques* ».

Concernant M. Habib Achour et la « *tentative d'empoisonnement* », dont, selon certaines informations, il aurait été victime, les deux avocats ont rappelé que les autorités tunisiennes avaient fait état d'une intoxication accidentelle par la nourriture apportée par la famille du dirigeant syndicaliste (le Monde du 13 juin). Ils ont toutefois observé que la fouille des paniers contenant cette nourriture pouvait permettre des manipulations. M. Achour souffre, selon des sources médicales sérieuses, citées par les avocats, d'un diabète grave et d'hypertension.

Les deux avocats n'ont pas pu obtenir, d'autre part, la liste officielle des deux cent soixante-trois personnes graciées le 1er juin dernier. Treize syndicalistes ont toutefois été libérés dans le courant du mois de mai.

Ces libérations vont de pair avec des procédures nouvelles contre d'autres militants politiques ou syndicalistes à la suite notamment de faits de grève. Les avocats ont signalé des procès de ce genre à Mateur (cinquante-six inculpés), Beja (quatre-vingt-quatre inculpés), Ben Arous, sans parler de ceux qui sont intentés à onze militants du parti révolutionnaire du peuple tunisien (*le Monde* du 9 juin) (1), (celui-ci, après avoir été reporté, s'est ouvert le 20 juin) et au groupe dit de l'Ech Chaab clandestin (cinquante et un inculpés).

Les deux avocats ont signalé aussi deux faits nouveaux : d'abord la réapparition d'un mouvement syndical qui s'appuie en fait sur l'ancienne U.G.T.T., et de fréquents mouvements de grève (trente-neuf dans le premier semestre de 1979) ; ensuite le recours par les autorités tunisiennes à la méthode des rafles effectuées en plein jour dans les cafés ou restaurants. Les jeunes gens qui sont trouvés sans emploi sont dirigés de force vers des centres dits de « *service civil* ». Ce service civil, qui offre toutes les apparences d'un service militaire, dure un an et est renouvelable au gré des autorités.

(1) Notre correspondant à Alger nous indique à ce sujet que M. Brahim Tobbal, dirigeant de l'« opposition nationale tunisienne », qui fait partie des inculpés jugés par défaut dans ce procès, a démenti, le mercredi 20 juin à Alger, l'existence de tout lien entre le mouvement qu'il dirige et un « *prétendu Front nationaliste et progressiste pour la libération de la Tunisie* ». L'utilisation de ce « *prétendu Front* » dans le procès, a-t-il dit, « *permet de présenter frauduleusement le P.R.P.T. comme dépendant d'un pays voisin, la Libye, avec lequel nous affirmons que le P.R.P.T. n'a jamais eu de relations. Il en est de même pour l'Algérie, où aucune cellule du P.R.P.T. n'a jamais existé* ».

Mali

Selon des « résultats partiels »

LE GÉNÉRAL MOUSSA TRAORE EST RÉÉLU À LA PRÉSIDENCE À L'UNANIMITÉ... MOINS HUIT VOIX

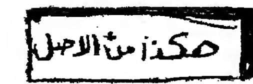
Bamako (A.F.P.). — Le lieutenant-colonel Sekou Ly, secrétaire d'État à la présidence chargé de l'intérieur, a publié les premiers résultats des élections législatives et présidentielles, qui se sont déroulées mardi 19 juin au Mali.

Pour l'élection présidentielle, les résultats concernent un total de 555 434 inscrits. Votants : 543 036 ; exprimés : 542 802 ; bulletins en faveur du général Moussa Traore, chef de l'État, et seul candidat : 542 794.

Pour les élections législatives, les résultats concernent un total de 604 231 inscrits. Votants : 590 596 ; exprimés : 590 220 ; bulletins en faveur des candidats de l'Union démocratique du peuple malien : 590 220.

Le lieutenant-colonel y a indiqué que ces résultats n'étaient que partiels du fait notamment des difficultés de communication dans le pays.

« *Les résultats se passent de commentaire* », a déclaré en conclusion le secrétaire d'État malien, avant de rendre hommage au « *leader clairvoyant* » auquel le peuple malien vient d'« *exprimer sa reconnaissance et son attachement* ».



ASIE

LE DRAME DES RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

Le Vietnam accepte, sous certaines conditions de participer à une conférence internationale

Après avoir estimé « inutile et sans justification » l'organisation d'une conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine, le Vietnam a fait savoir, mercredi 20 juin, en *diffusant un communiqué de* son ministère des affaires étrangères, qu'il accepterait de *participer à une conférence* convoquée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et réunissant « un certain nombre de pays directement concernés » par le problème.

Les débats de cette conférence, selon le document, porteront sur l'application du programme mis au point le 30 mai dernier par le gouvernement vietnamien et le H.C.R. et élaboré en vue de créer des conditions favorables au départ « *en ordre et en sécurité de personnes désireuses de se rendre à l'étranger* ».

Selon Hanoï, l'application complète de ce programme est « *la meilleure solution pour résoudre les problèmes du Vietnam et des autres pays du Sud-Est asiatique* ». Toute autre conférence internationale à ce sujet, précise la déclaration officielle, ne pourra que « *cautionner les crimes de l'impérialisme américain et des réactionnaires de Pékin et entraver les efforts que déploie actuellement de H.C.R.* ».

Mercredi, l'ambassade du Vietnam a publié à ce sujet un communiqué dont voici des extraits :

Le 12 janvier 1979, le gouvernement de la République socialiste du Vietnam a déclaré autoriser ceux qui désirent aller à l'étranger pour rejoindre leurs familles ou gagner leur vie à sortir du pays d'une façon légale après avoir rempli les formalités nécessaires.

« *Les services compétents du Vietnam ont récemment agréé, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un programme destiné à créer des facilités pour le départ des personnes sus-mentionnées dans l'ordre et la sécurité. Le H.C.R. se charge d'encourager les autres pays à accepter ce programme. Par ailleurs, des discussions bilatérales à ce sujet sont engagées entre le Vietnam et les pays du Sud-Est asiatique.*

» *Tout départ illégal a été et sera jugé conformément à la loi de la République socialiste du Vietnam.*

» *Cette politique correcte, logique et raisonnable du gouvernement de la République socialiste du Vietnam a été favorablement accueillie par de larges secteurs de l'opinion mondiale. A l'heure actuelle, le programme convenu entre le Vietnam et le H.C.R. constitue la meilleure mesure destinée à régler le problème des personnes désireuses de quitter le Vietnam pour rejoindre leurs familles ou gagner leur vie à l'étranger.* »

De son côté, la *Pravda* a dénoncé jeudi « *les forces* » qui, en Occident et à Pékin, organisent, selon elle, « *un battage à propos du prétendu problème des réfugiés du Vietnam et du Cambodge* ».

Six bateaux, transportant cinq cent quatre-vingt-cinq réfugiés vietnamiens, ont été remorqués dans les eaux internationales par des navires malaisiens. Ce drame continue de susciter de nombreuses réactions en France et à l'étranger.

Jean-Paul II a lancé mercredi un « *appel à la conscience de l'humanité pour que tous, peuples et gouvernants, assument leur part de responsabilité, au nom d'une solidarité qui dépasse les frontières, les races et les idéologies* ».

M. Menahem Begin, premier ministre israélien, a suggéré au président Carter que tous les pays acceptent immédiatement un nombre proportionnel de réfugiés indochinois. M. Begin, dans une lettre personnelle adressée au président américain, exprime, en revanche, de sérieuses réserves sur la proposition faite par le chef du gouvernement britannique, Mme Thatcher, de réunir une conférence internationale.

A Paris, le Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien et franco-laotien, a tenu une réunion extraordinaire pour examiner la situation. Il a décidé de demander au gouvernement français de rétablir le quota de mille entrées par mois appliqué aux réfugiés de l'ensemble de l'Indochine. Depuis 1975, 51 500 personnes (environ 20 000 Laotiens, 18 000 Cambodgiens et 13 500 Vietnamiens) ont été admises en France. Alors que le quota de mille entrées par mois avait été sensiblement dépassé au début d'avril, le président de la République a décidé qu'il serait ramené à cinq cents personnes parce qu'il était difficile d'accueillir des Indochinois en raison de la situation de l'emploi en France, et alors que les travailleurs originaires d'autres régions du monde étaient encouragés à regagner leur pays. Mais cette diminution ne devant entrer en application qu'à la fin du mois de juin, le président du comité a exprimé l'espoir que les autorités françaises reviendraient sur leur décision.

Libres opinions

A quoi sert la mémoire ?

par MAREK HALTER (*)

VOICI juste quarante ans, un bateau, le *Saint-Louis*, chargé des derniers réfugiés à fuir les persécutions nazies, quitte Hambourg. Deux semaines plus tard, il accoste à Cuba. Pour les neuf cent trente-sept femmes, hommes et enfants serrés sur le pont, c'est la vie. Mais les autorités de La Havane les renvoient en mer.

Le *Saint-Louis* part alors pour les Etats-Unis. Sur ordre de Roosevelt il est chassé hors des eaux territoriales.

Tous les pays, les uns après les autres, interdisent leurs ports. Il ne reste au capitaine qu'à ramener son bateau en Allemagne. Pour les réfugiés, c'est la mort. Plusieurs se suicident.

Enfin, l'opinion s'émeut. Quelques intellectuels font des démarches auprès des gouvernements européens, mais ceux-ci se proposent de convoquer une conférence internationale.

Pendant ce temps le *Saint-Louis* erre sur les eaux, toujours indésirable. Le capitaine allemand prend pitié de ces êtres dont il a la charge. Il décide d'échouer le bateau près des côtes anglaises afin d'obliger les Britanniques à repêcher les naufragés.

Nous sommes alors à la mi-juin 1939. Sous la pression internationale le roi des Belges décide de donner asile aux réfugiés.

Trop tard : peu après, les chars allemands pénètrent en Belgique. La plupart des passagers du *Saint-Louis* sont déportés à Auschwitz. Ils étaient Juifs.

En juin 1979, à nouveau, des bateaux chargés de réfugiés sillonnent les mers en quête d'un asile et les portes du monde leur sont fermées. Les réfugiés aujourd'hui sont Vietnamiens.

A quoi sert la mémoire... ?

(*) Peintre et écrivain.

Une déclaration de M. François-Poncet

Mercredi, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité, MM. Claude Wilquin (P.S., Pas-de-Calais), Guy Cabanel (apparenté U.D.F., Isère) et Michel Debré (R.P.R., La Réunion) ont successivement interrogé le ministre des affaires étrangères sur le sort des réfugiés du Sud-Est asiatique.

M. Debré a notamment déclaré : « *Il n'est pas possible de laisser se prolonger une telle situation. Il faut agir. La Communauté européenne a proposé la réunion d'une conférence internationale, mais cette dernière ne pourra être que tardive et inefficace. Seul M. Waldheim, qui a présenté récemment une image tragi-comique d'impuissance, peut s'en contenter. Le péché d'insensibilité ne doit pas être masqué par l'hypocrisie. La France se doit de donner l'exemple car il s'agit de notre ancienne Indochine et notre capacité d'accueil reste grande.* »

M. François-Poncet lui a répondu : « *Le gouvernement français ne commet pas, en cette affaire, le péché d'insensibilité. La France ne se contente pas d'analyser et de discourir. C'est à sa demande que les neuf ministres des affaires étrangères de la C.E.E. ont réclamé la réunion d'une conférence internationale. Certes, les conférences ont mauvaise réputation mais comment arriver à une solution sans faire appel à l'O.N.U., seul cadre dans lequel on obtiendra la participation de tous les pays ? Nous souhaitons que cette conférence ait lieu sous l'égide du Haut-Commissariat aux réfugiés afin qu'elle ne dérive pas vers l'invective politique, mais se consacre à la recherche d'une solution concrète (...). D'autre part, la France a entrepris des démarches auprès du gouvernement vietnamien et auprès de tous les pays de la région, Thaïlande mais aussi Malaisie (...). Si tous les pays de la communauté internationale ne font pas la chaîne pour augmenter les possibilités d'accueil, il n'y aura pas de solution pratique et humaine. De tous les pays occidentaux la France est la seule avec les Etats-Unis et l'Australie à consentir un effort. Les Etats-Unis ont accueilli deux cent mille réfugiés, l'Australie trente mille, la France cinquante et un mille cinq cent quinze entre le 10 mai 1975 et le 19 juin 1979. L'effort fait pour assurer leur insertion dans de bonnes conditions nous a déjà coûté cinq cent millions et nous le continuerons en dépit de nos difficultés sociales.* »

Les causes et les effets

Mercredi 20 juin, boulevard Raspail, quelques Vietnamiens agitaient une banderole demandant que l'ONU envoie au Vietnam une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme. Ils étaient placés face au grand hôtel parisien où d'anciens et de nouveaux philosophes, des acteurs, un parlementaire, des représentants de l'épiscopat français patronnaient une conférence de presse organisée par le comité « Un bateau pour le Vietnam » (1).

Mme Claudie Broyelle, présidente du comité, le docteur Bernard Kouchner (Médecins sans frontières), qui a pris une part active dans le sauvetage des « boat people », ont lancé un pathétique appel à la solidarité. Il faut, ont-ils dit, que tous les Français en mesure d'héberger, même provisoirement, des réfugiés le fassent savoir à leur municipalité et au comité. M. Bernard Stasi, député U.D.F., ancien ministre, qui vient de créer un intergroupe parlementaire (quatre partis) pour les droits de l'homme, a proposé la création d'un vaste centre de transit.

M. Jean-Paul Sartre a souligné que, malgré le chômage, les Français devaient accepter la venue de nouveaux demandeurs d'emploi. « Il faudra sans doute organiser une manifestation », a-t-il dit. M. Michel Foucault souhaite que l'opinion exige de M. Giscard d'Estaing l'augmentation du nombre des Vietnamiens autorisés à s'installer en France. Certains des orateurs avaient cependant rappelé auparavant l'effort déjà fait par la France, le pays qui, par rapport à sa population, accueille le plus de réfugiés indochinois.

Créé dès juillet 1975, à la demande du président de la République, un Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-laotien, franco-cambodgien (2), reclasse sans bruit, chaque mois, des centaines de réfugiés avec l'aide de personnalités de province et d'associations locales (le *Monde* du 22 août 1978). Un responsable du comité « Un bateau pour le Vietnam » a exprimé sa volonté de coopération avec ce Comité national.

Le comité « Un bateau pour le Vietnam » a annoncé que son action allait se développer en coordination avec des associations étrangères. (Un Norvégien a parlé au cours de la conférence de presse.) Que des personnalités aussi diverses que M. Jean-Paul Sartre et M. Raymond Aron apportent leur caution à un comité dont l'action a commencé bien avant que l'opinion publique s'intéresse enfin au drame des réfugiés est sans doute un signe encourageant.

Mais l'unanimité régnait-elle ? M. Alain Geismar ayant dénoncé la « *responsabilité écrasante de l'Occident* », les intervenants ont été interrogés sur leur attitude collective à l'égard du Vietnam. Il n'y a pas eu de réponse claire.

Par son cynisme, Hanoï déstabilise l'Asie du Sud-Est et réussit le tour de force de faire figurer au rang des accusés les pays voisins qui ne sont plus *en mesure d'abriter les réfugiés* d'Indochine. Ce que demandaient les Vietnamiens porteurs de banderole à la sortie de la conférence de presse, c'est qu'on distingue bien les causes et les effets.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(1) B.P. 9, 92235 Gennevilliers.
(2) 42, r. Cambronne, Paris-15e.







EUROPE

Italie

Le nouveau Parlement a élu ses présidents

• *Chambre des députés : Mme Jotti (P.C.I.)*
• *Sénat : M. Fanfani (démocratie chrétienne)*

De notre correspondant

Rome. — Pour la première fois, une femme préside la Chambre des députés italiens. Il s'agit de Mme Nilde Jotti, cinquante-neuf ans, qui a été élue, mercredi 20 juin, en remplacement d'un autre parlementaire communiste, M. Pietro Ingrao. Pas de changement, en revanche, au Sénat, où M. Amintore Fanfani, chef de file de la droite démocrate-chrétienne, occupe la présidence pour la quatrième fois.

Malgré le retour du P.C.I. à l'opposition, les principaux partis n'ont donc pas remis en cause le partage des rôles qui avait été décidé en juillet 1976, au début de la précédente législature. Les socialistes ne pouvaient réclamer l'un des deux fauteuils, puisqu'ils ont obtenu l'an dernier la présidence de la République. Quant aux autres membres de l'ancienne majorité d'union nationale (sociaux-démocrates et républicains), on ne les oubliera pas lors de la formation des commissions parlementaires et du nouveau gouvernement. Même les libéraux se sont laissé convaincre d'appuyer la candidature d'une communiste à la présidence de la Chambre des députés.

Mme Jotti aurait donc dû dépasser très largement la majorité des deux tiers. Or elle n'a obtenu que 433 voix sur 615 : quelque 140 francs-tireurs se sont dispersés entre le vote blanc, préconisé par l'extrême droite, le vote nul ou d'autres choix. Par exemple, l'écrivain sicilien Leonardo Sciascia a recueilli 33 suffrages, soit près du double des effectifs du parti radical, dont il était le candidat. Visiblement, un certain nombre de députés modérés n'ont pas voulu voter communiste. Mais le plus frappant est que des communistes eux-mêmes se sont montrés indisciplinés, comme l'illustrent les 15 voix obtenues par l'un de leurs dirigeants, M. Natta, qui n'était évidemment pas candidat.

Au Sénat, en revanche, M. Fanfani a été élu « dans un fauteuil » : 264 voix sur 313. Il est plus difficile, dans son cas, d'interpréter la signification des 28 bulletins blancs qui devaient être retrouvés dans l'urne. Les adversaires de M. Fanfani préfèrent lui lier les mains en le maintenant à cette charge prestigieuse : au moins, sont-ils sûrs ainsi qu'il ne sera pas candidat ni à la présidence du conseil ni au secrétariat général de la démocratie chrétienne. MACH. 8 8 8

La compagne de Togliatti

C'est bien ce que voulait éviter, pour sa part, le président de la Chambre des députés sortants, M. Ingrao, qui avait formellement refusé de remplir un nouveau mandat.

Contrairement à son prédécesseur, qui incarnait la gauche du parti, Mme Jotti n'as de tendance marquée. Le P.C.I. s'est montré doublement habile en choisissant pour candidate cette fille de cheminots qui fut pendant dix-sept ans la compagne de Palmiro Togliatti : il montre ainsi sa capacité de sortir des sentiers battus et de dépasser sa vieille misogynie. Mais c'est aussi une femme compétente, qui siège au Parlement depuis la libération, et on ne peut donc la soupçonner de *vouloir se contenter* de faire de la figuration. La nouvelle présidente aura d'ailleurs un rôle très délicat, puisque son propre parti sera dans l'opposition.

Née le 10 avril 1920 à Reggio-Emilia (Emilie - Romagne), Mme Jotti avait enseigné dans un institut catholique de cette ville avant de faire des études de lettres à l'université catholique de Milan. Elle a toujours été sensible au phénomène religieux, et l'a montré récemment lors des négociations sur le concordat. C'est une femme sereine, qui s'exprime posément, avec une certaine noblesse propre aux Emiliens. Elle fut l'une des premières animatrices de l'Union des femmes italiennes et entra au Parlement en 1946. Depuis, elle a été constamment réélue dans sa circonscription de Parme-Modène-Reggio, devenant, en 1972, vice-président de la Chambre et membre du Parlement européen.

Au P.C.I., Mme Jotti n'a jamais occupé de poste de premier plan. Mais, comme compagne de Togliatti, elle y a exercé une sorte d'autorité morale. C'était un peu une revanche : dans les années 50, ce parti, si puritain, avait été choqué que Togliatti soit « volé » à son épouse légitime par une jeune fille de vingt-six ans.

ROBERT SOLÉ.

Les syndicats durcissent leur position

De notre correspondant

Rome. — Deux cent mille métallos sont attendus à Rome vendredi 22 juin pour une manifestation spectaculaire qui illustrera le durcissement des syndicats italiens. La fédération unitaire a bien fait les choses : mille deux cents cars, trente et un trains spéciaux et trois bateaux permettront le déplacement des manifestants, parmi lesquels de nombreuses femmes et des chômeurs.

Les métallos veulent contraindre le patronat à accélérer les négociations sur leur convention collective. Si celle-ci n'est pas renouvelée avant les vacances d'été, disent-ils, « *l'affrontement reprendra en septembre et de manière encore plus forte* ». Les divergences portent essentiellement sur les horaires, le droit à l'information et la différence de statut entre ouvriers et employés. Mais les syndicats dénoncent « *un règlement de compte* » : à dix ans de distance, on voudrait, selon eux, leur faire payer leurs conquêtes de « *l'automne chaud* » de 1969.

En Italie, les travailleurs de la métallurgie jouent toujours un rôle moteur dans les luttes syndicales. Leur fameuse manifestation du 2 décembre 1977 à Rome devait avoir de lourdes conséquences sur les alliances politiques, obligeant le P.C.I. à forcer la porte de la majorité parlementaire, puis à en sortir.

D'autres grandes catégories (chimie, textile, bâtiment) négocient, elles aussi, le renouvellement de leur convention collective. Déjà, le 19 juin, des millions de personnes avaient suspendu le travail pendant plusieurs heures.

Le syndicat C.G.I.L., à dominante communiste, a naturellement été touché par les reculs électoraux du P.C.I. Son secrétaire général, M. Luciano Lama, est accusé de n'avoir pas compris les aspirations des jeunes et de s'être fait berner par le gouvernement et le patronat, qui ont redressé les finances italiennes avec l'appui des salariés sans leur donner grand-chose en échange. M. Lama jouit cependant d'une certaine popularité et son équipe n'avait pas attendu les élections pour se rendre compte que la « base » ne suivait pas : un premier infléchissement de leur ligne de conduite avait déjà eu lieu en novembre 1978.

Officiellement, les trois grandes centrales syndicales n'ont pas changé d'attitude. Elles sont toujours prêtes à « *faire des sacrifices* » (limitation des augmentations salariales, acceptation de la mobilité, etc.) pour obtenir des réformes et des emplois nouveaux. Mais on se demande ce qu'il restera de cette ligne, qui n'a d'ailleurs pas toujours été appliquée, après le retour du P.C.I. dans l'opposition. La C.G.I.L. ne peut, en tout cas, opérer sans danger de brusques changements de cap ; elle doit tenir compte des autres centrales syndicales et de ses propres divisions. — R. S.

• *Une nouvelle vague d'attentats* a eu lieu dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 juin en Italie. A Milan, deu xpersonnes ont été blessées au cours de l'attaque d'un bar par des militants d'extrême gauche. A Turin, deux « cocktails Molotov » ont été élancés contre une section du parti communiste, et la voiture d'un responsable local de la Démocratie chrétienne a été incendiée. A Rome, des incidents ont éclaté mercredi matin lors de l'enterrement d'un adolescent d'extrême droite, Francesco Cecchin. — (A.F.P.)

Luxembourg

LA FORMATION DU GOUVERNEMENT

Les chrétiens-sociaux ont engagé des négociations avec le parti libéral

De notre correspondante

Luxembourg. — M. Pierre Werner, dirigeant du parti chrétien-social, chargé par le grand-duc Jean de former un nouveau gouvernement (*le Monde* du 21 juin), a ouvert des pourparlers avec le parti libéral, seconde formation luxembourgeoise. Le parti chrétien-social a proposé d'emblée son propre programme de gouvernement comme base des négociations. Bien qu'on ait pour l'instant peu d'informations sur ces réunions, on s'accorde à penser, au Grand-Duché, qu'elles *devraient aboutir*, avant un mois, à la formation d'un gouvernement de coalition.

Restent à connaître les intentions personnelles de M. Gaston Thorn, président du parti libéral. On évoque toujours l'éventuelle accession du premier ministre sortant à la présidence de l'Assemblée européenne. Mais les *partis libéraux étant* assez faiblement représentés à Strasbourg, l'élection de M. Thorn supposerait le soutien des autres partis conservateurs.

Une deuxième hypothèse refait surface depuis deux jours, selon laquelle M. Thorn pourrait assurer la succession de M. Luns au secrétariat général de l'OTAN.

Les Luxembourgeois n'accordent pas un crédit exagéré à ces suppositions. Chacun pense que tout reste possible, et que le président du parti libéral serait un excellent ministre des affaires étrangères sous la présidence de M. Werner. M. Thorn, quant à lui, aurait affirmé qu'il se contenterait de la fonction de président du groupe parlementaire libéral, en assumant ses mandats de député luxembourgeois et européen.

Les socialistes, affaiblis par les élections du 10 juin, entendent rester fermes sur leurs revendications, au cas où le parti de M. Werner engagerait avec eux des pourparlers. Pour eux, l'objectif prioritaire est non de participer au gouvernement, mais de reconstituer leurs forces.

DANIÈLE FONCK.

Turquie

PROLONGATION DE L'ÉTAT DE SIÈGE

Le Parlement turc a décidé, le mercredi 20 juin, de prolonger une nouvelle fois l'état de siège en vigueur dans dix-neuf provinces pour une durée de deux mois.

Le gouvernement de M. Bülent Ecevit (social-démocrate), en fonction depuis un an et demi, est toujours menacé à la suite de plusieurs défections. Cependant, les élus du parti républicain du peuple (social-démocrate), ont réussi le 19 juin à éviter une crise gouvernementale en s'abstenant de se rendre à l'Assemblée nationale pour le vote sur la motion de censure déposée contre le ministre des douanes, M. Tuncay Mataraci.

L'opposition, bien que majoritaire à l'Assemblée nationale (par 223 voix contre 221), n'avait pas réuni suffisamment de voix pour atteindre le quorum de deux cent vingt-six membres. — (A.F.P.)

EUROPE

APRÈS PRESQUE TROIS ANS D'INTERRUPTION

La Bulgarie et la Yougoslavie ont repris leurs entretiens à Belgrade

De notre correspondant

Belgrade. — Les entretiens bulgaro-yougoslaves interrompus en septembre 1976 à la suite du « désaccord total » des deux pays sur les problèmes litigieux, ont repris le lundi 18 juin, à Belgrade. Les délégations sont conduites par M. Minitch, membre de la direction collégiale de la Ligue des communistes yougoslaves par M. Konbadinski, membre du bureau politique du parti bulgare.

Il s'agit d'une « *rencontre* » au cours de laquelle les deux dirigeants, assistés d'experts, doivent établir une liste des problèmes en suspens et non d'une négociation portant sur leur règlement.

L'initiative de cette rencontre a été prise par la Yougoslavie. Elle a été provoquée d'abord par la violence des polémiques entre les deux pays sur le problème *macédonien qui* ont pris des proportions telles que l'ensemble des relations bilatérales en souffrent.

Le problème n° 1 pour Belgrade est la reconnaissance sans équivoque par la Bulgarie de la minorité nationale macédonienne dans la région de Pirine. Pour Sofia, cette minorité n'existe pas et les habitants de Pirine ne sont que des Bulgares. Les deux parties ayant des positions diamétralement opposées, on ne voit pas comment elles pourraient parvenir à un accord : MM. Minitch et Koubadinski constateront une nouvelle fois le désaccord et laisseront le problème « ouvert ». Les Yougoslaves, en ce qui les concerne, n'y voient pas d'inconvénient. Ils estiment que le temps travaille pour eux et que les Macédoniens de Pirine finiront tôt ou tard par obtenir en Bulgarie les mêmes droits que ceux dont jouissent en Yougoslavie la minorité nationale bulgare.

Il serait donc erroné d'attendre *de la rencontre de Belgrade des* résultats spectaculaires : tout au plus peut-on espérer que les franches explications auxquelles *elle donnera lieu* contribueront à l'amélioration du climat général entre les deux pays et faciliteront une relance de leur collaboration. — P. Y.

Le pape, roi de Pologne !

De notre correspondant

Rome. — *Il paraît qu'en voyant cette première page de* Trybuna Ludu *une habitante de Cracovie s'est mise à danser. Dans une brasserie voisine, le titre sur huit colonnes aurait provoqué une rixe. Et c'est un officier de la milice qui devait arracher lui-même l'exemplaire affiché sous le portique de la place du marché :* « Edward Gierek a démissionné. Le POUP est dissous. Karol Wojtyla monte *sur le trône de Pologne* », *y lisait-on.*

Ce faux numéro de l'organe officiel du parti polonais a été conçu et imprimé à Rome par l'hebdomadaire satirique Il Male. *Il a été diffusé dans une dizaine de villes de Pologne, entre le 8 et le 14 juin, à la fin du voyage de Jean-Paul II. Selon ses auteurs, qui ont ramené diverses photographies de leur expédition,* « plusieurs milliers d'exemplaires » *se sont arrachés d'un bout à l'autre du pays, avant que la police n'en saisisse une partie.*

De création récente, Il Male *connaît un grand succès en Italie. C'est une sorte de Charlie-Hebdo, en plus politisé, qui ridiculise à longueur de numéro, et dans le style le plus cru, les deux Rome — ecclésiastique et parlementaire. Il donna récemment un coup au cœur à beaucoup de cinéphiles en imitant la première page d'un journal du soir avec un titre énorme, accompagné d'une photo :* « Ugo Tognazzi arrêté. C'est le chef des Brigades rouges ».

Entièrement rédigé en langue polonaise, ce faux Trybuna Ludu *recourt volontiers à la métaphore, comme les concitoyens de M. Gierek. C'est* « une grippe fastidieuse attrapée il y a neuf ans sur les côtes du nord qui afflige la majorité des cadres du parti ouvrier » *et contraint le P.C. à rendre son tablier. Les conseils des médecins soviétiques (réduire les salaires, augmenter les prix) n'ont servi à rien. D'où l'appel à* « un homme sain », *Jean-Paul II, qui, lui, n'a pas de grippe, nage et skie...*

Selon le faux Trybuna Ludu, *le stupéfiante nouvelle de l'accession du pape au trône aurait été commentée en ces termes dans les colonnes du* Monde *par M. Louis Althusser ;* « Nous nous trouvons devant une duplication idéologique sur une base structurale inchangée. » — R.S.

R.D.A.

LE PROFESSEUR HAVEMANN EST CONDAMNÉ A 10 000 MARKS D'AMENDE POUR AVOIR FAIT PARAITRE UN LIVRE A L'ÉTRANGER

Berlin-Est (*A.F.P., Reuter*). — Le professeur Havemann, l'un des plus célèbres opposants en République démocratique allemande, a été condamnée en appel, mercredi 20 juin, par le tribunal de Fuerstenwalde à une amende de 10 000 marks pour « *infraction aux règlements sur les devises* ». M. Havemann, qui était poursuivi pour avoir fait paraître à l'étranger, et notamment en R.F.A., plusieurs interviews et un livre sans en avoir sollicité l'autorisation, a dû assurer lui-même sa défense : les autorités avaient interdit l'accès du territoire de la R.D.A. à son avocat espagnol, Mᵉ Gimbernat, doyen (socialiste) de la faculté de droit de l'*université de Madrid.*

A sa sortie du tribunal, devant lequel une centaine de jeunes, rapidement dispersés par la police, s'étaient rassemblés en scandant « *La jeunesse vous soutient !* », « *Vive Havemann !* », le professeur a qualifié ce verdict d'« *injuste* » et anoncé qu'il allait demander une nouvelle révision du procès. Au début de ce mois, l'écrivain Stefan Heym avait été condamné à 9 000 marks pour des motifs analogues (*le Monde* du 15 juin).

R. F. A.

CORRESPONDANCE

A propos du cinquantenaire d'Anne Frank

M. Georges Ferber, professeur de classes préparatoires à Versailles, nous écrit à propos de l'article de notre correspondant à Bonn sur la célébration, en R.F.A., du cinquantenaire de la naissance d'Anne Frank (le Monde *du 16 juin*) :

Le Journal d'Anne Frank avait été publié en allemand, en édition de poche. Il figure dans les librairies comme un « classique ». C'est par la presse allemande (...) que mon attention a été attirée sur ce cinquantenaire.

A propos de la phrase de l'article dans laquelle il était indiqué que l'initiative de la seconde chaîne de télévision ouest-allemande, qui a consacré une émission à cet anniversaire, était restée, à l'exception de Die Welt, « assez solitaire », *notre lecteur ajoute :* « Initiative tellement solitaire, en effet, que la Bundespost s'y est associée en éditant un timbre qui, depuis plusieurs semaines, affranchit le courrier que je reçois d'Allemagne. »

Le Monde

politique

LE CONTENTIEUX ÉLECTORAL SUR LE SCRUTIN

L'enfant du miracle

La commission nationale de recensement des votes de l'élection européenne comprenait un conseiller d'État, un conseiller à la Cour de cassation, un conseiller-maître à la Cour des comptes et deux magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, désignés par les trois précédents. Voilà des gens importants, présumés sérieux, qu'un juriste ne saurait critiquer en l'absence d'un examen complet du dossier. Sur le plan du droit, on se bornera donc à deux remarques concernant leur décision de créditer la liste Veil d'un élu supplémentaire ôté à la liste socialiste.

Premièrement : l'article 22 de la loi relative à l'élection des représentants français à l'Assemblée des Communautés dispose que *« le recensement général des votes est effectué par une commission nationale qui proclame les résultats et les élus au plus tard le jeudi qui suit le jour du scrutin »* : c'est-à-dire le 14 juin, en l'occurrence. Les magistrats qui la composent ont dépassé de six jours le terme fixé. Certes, le droit public ne retient pas toujours le vice de forme quand il n'a pas d'influence sur le fond. Mais le législateur marque fortement le caractère impératif du délai en question, et les retards dans la proclamation de résultats électoraux jettent toujours un doute dans l'esprit des citoyens, ce qui *dépasse infiniment* les problèmes de procédure.

Deuxièmement : la décision de la *commission* de recensement n'est pas définitive. Elle ouvre un délai de dix jours pendant lequel tout électeur peut former un recours *devant le Conseil d'État*. M. *François* Mitterrand a saisi la haute juridiction. Il faut espérer qu'elle statuera rapidement et justement.

Sur le plan des faits, on reconnaîtra loyalement que les votes émis à travers une profession de foi et non un bulletin normal posent un problème délicat. D'un côté, la volonté des électeurs doit être respectée. De l'autre, l'égalité des candidats doit être rigoureusement assurée au moment du scrutin. Elle ne l'est pas quand certains peuvent encore faire valoir leurs arguments et leur image à cet instant psychologique alors que leurs concurrents sont réduits à la sécheresse d'une liste nominative.

∴

Certains aspects de cette affaire engendrent une impression de malaise. Voilà quatre grandes listes qui obtiennent des scores pas très éloignés. Pourquoi l'une d'entre elles seulement voit-elle tant d'électeurs prendre ses professions de foi pour des bulletins de vote ?

Normalement, les trois autres devraient *se trouver sur le même pied*. Le fait qu'elles ne le sont pas suggère qu'il y a eu manipulation à un certain niveau : de la surveillance *des salles, de la distribution* des bulletins, du décompte des voix ou des réclamations lors du dépouillement. Cela mériterait une enquête serrée.

Le malaise s'accroît quand on considère le bénéficiaire de l'opération. S'il s'agissait de la liste socialiste, de la liste communiste, de la liste chiraquienne, nul ne mettrait en cause l'impartialité de la décision du 20 juin. Tout change quand on méconnaît les traditions et qu'on viole les délais au bénéfice de la liste qu'il faut bien appeler officielle, compte tenu de l'appui qu'elle a reçu du gouvernement.

Dans ces mœurs de Second Empire, le changement opéré par la *commission éclate aux yeux* de tous comme une machination. Il ne l'est peut-être pas. Mais on n'en convaincra personne. Cette affaire donne *l'impression* de *tricherie*, de dés pipés. Enfant posthume du premier scrutin européen, le vingt-sixième élu de la liste Veil aura fort à faire pour convaincre de sa légitimité.

MAURICE DUVERGER.

M. Mitterrand renonce à siéger à l'Assemblée européenne

M. François Mitterrand a fait part mercredi 20 juin au bureau exécutif du P.S. de sa décision de se démettre de son mandat de représentant français à l'Assemblée européenne. Le premier secrétaire entend ainsi alerter l'opinion contre la comptabilisation, par la commission nationale de recensement des votes, des professions de foi de Mme Veil. Cette démission lui permet en effet de dénoncer ce qu'il considère comme une « malhonnêteté » ; de plus, elle évite à Mme Yvette Fuillet, vingt-deuxième sur la liste socialiste, de perdre le mandat qui lui avait été attribué au lendemain du scrutin européen.

M. Pierre Mauroy, second élu sur la liste socialiste, sans contester l'opportunité d'une protestation a cependant souhaité que le chef de file du P.S. conserve son siège.

Souhaitant également que Mme Fuillet puisse siéger à Strasbourg, le maire de Lille a remis son mandat à la disposition du parti. Il a confirmé cette attitude dans une lettre remise jeudi matin à M. Mitterrand. M. Mauroy aurait sans doute, mais plus tardivement, pris une telle décision, conformément aux règles du parti sur le cumul des mandats.

Le bureau exécutif du P.S. a adopté une déclaration qualifiant d'« inadmissible » la décision de la commission de recensement, et décidé d'introduire un recours en Conseil d'État.

M. François Mitterrand a rendu publique, mercredi soir 20 juin, la déclaration suivante :

« Apprenant avec indignation la décision déshonorante de la commission nationale de recensement des élections européennes faisant à la liste gouvernementale le cadeau empoisonné d'un siège qu'elle n'avait pas gagné par le libre choix, je remets aux Français le mandat que plusieurs millions d'entre eux m'ont confié. Je demande que l'on voie dans ma démission de l'Assemblée européenne une protestation solennelle contre les mœurs qui déconsidèrent ceux qui n'hésitent pas à nuire à la réputation de notre pays, se livrent à ces basses besognes et manifestent de la sorte leur mépris pour notre peuple. »

Interrogé par les journalistes, le premier secrétaire du P.S. a ajouté qu'il entendait, par cette démission, *« protester non pas tellement contre une malhonnêteté commise contre le parti socialiste, mais contre une malhonnêteté commise contre le droit »*. Qualifiant d'« *inique* » la décision de la commission nationale, M. Mitterrand s'est étonné *« que la liste Veil puisse se prêter à une pareille escroquerie : en tout cas*, a-t-il souligné, *le parti socialiste ne s'y prête pas »*.

M. MEXANDEAU : le temps des voleurs.

Le leader socialiste a indiqué qu'il tenait *« à faire juge le peuple français »* en insistant sur le fait que la commission était *« chargée de recenser les suffrages mais non de réformer les décisions du peuple »*.

Le bureau exécutif du P.S. a protesté, pour sa part, contre le *« coup de force inadmissible »* de la commission de recensement des votes, qui remet en cause *« de façon inacceptable la décision souveraine du peuple français »*.

Au nom du groupe socialiste, M. Louis Mexandeau, député du Calvados, a émis mercredi *soir*, au début de la séance de nuit de l'Assemblée nationale, « une *protestation solennelle contre la manœuvre qui vient* de *priver les socialistes* d'un *siège auquel ils avaient droit à l'Assemblée européenne. Pendant des mois, tous les grands moyens audiovisuels ont été mobilisés au profit* d'une *seule liste*, a-t-il déclaré. *Mais ce n'était pas encore assez. Après le temps des tricheurs, voici le temps des voleurs.* »

LES CHIFFRES DE LA COMMISSION ET CEUX DU MINISTÈRE

On trouvera, dans le tableau ci-dessous, les résultats officiels du scrutin du 10 juin diffusés mercredi 20 juin à 18 heures par la commission nationale de recensement des votes, et les résultats définitifs que le ministère de l'intérieur avait rendu publics dans la soirée du mercredi 13 juin.

Il s'agit, dans les deux cas, du total des votes émis en métropole dans les départements et territoires d'outre-mer et par les Français de l'étranger.

	LA COMMISSION DE RECENSEMENT		LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	
	Inscrits : 35 180 331		Inscrits : 35 172 578	
	Votants : 21 356 980		Votants : 21 376 245	
	Abstent. : 13 823 371 (39,29 %)		Abstent. : 13 796 331 (39,22 %)	
	Bl. ou nuls : 1 025 520 (2,91 % ; 4,80 %)		Bl. ou nuls : 1 133 829 (3,22 % ; 5,30 %)	
	Suf. exp. : 20 331 440		Suf. exp. : 20 242 418	
LISTES	Voix	%	Voix	%
Extrême gauche trotskiste (Mme Laguiller)	623 663	3,06	622 753	3,07
P.C.F. (M. Marchais)	4 153 710	20,42	4 154 512	20,52
P.S. et M.R.G. (M. Mitterrand)	4 763 026	23,42	4 764 341	23,53
R.P.R. (M. Chirac)	3 301 980	16,24	3 302 131	16,31
U.D.F. (Mme Veil)	5 666 984	27,87	5 588 826	27,60
Ecologistes (Mme Fernex)	891 683	4,38	887 863	4,38
Emploi - Egalité - Europe (M. Servan-Schreiber)	373 259	1,83	373 315	1,84
Défense interprofessionnelle (M. Malaud)	298 535	1,42	282 827	1,39
Eurodroite (M. Tixier-Vignancour)	265 911	1,30	265 728	1,31
Régions - Europe * (M. Hallier)	337	0	538	0
P.S.U. * (Mme Bouchardeau)	332	0	382	0

N.B. — Après le nombre des votes blancs ou nuls, nous indiquons le pourcentage par rapport aux inscrits, puis par rapport aux votants.

* N'avait pas déposé de bulletins de vote dans les bureaux.

M. D'ORMESSON NOUVEAU DÉPUTÉ EUROPÉEN

Compte tenu du maintien au gouvernement de MM. Jean-François Deniau et Pierre Méhaignerie, qui figuraient en quatrième et cinquième position sur la liste conduite par Mme Simone Veil, *c'est le titulaire de la vingt-huitième* place de cette liste, M. Olivier Lefèvre-d'Ormesson, qui devrait être déclaré élu à l'Assemblée européenne.

La liste de Mme Veil comptait initialement vingt-cinq élus. M. Jean-François Pintat (26e) et Mme Simone Martin (27e) *ont* bénéficié des sièges auxquels renonçaient MM. Deniau et Méhaignerie.

[M. Olivier d'Ormesson est né en 1916 à Biarritz. Il est membre du C.N.I.P., conseiller général du Val-de-Marne, maire d'Ormesson-sur-Marne. Il a été député indépendant de Seine-et-Oise de 1958 à 1962.]

LE P.C.F. : un acte arbitraire.

Le secrétariat du comité central du P.C.F. a publié, mercredi 20 juin, dans la soirée, un communiqué contre la décision de la Commission nationale de recensement.

« Ainsi le pouvoir va jusqu'au bout de sa mesquinerie. Après dix jours, il modifie le verdict du suffrage universel. Obligé pour une fois de subir la règle juste de la représentation proportionnelle, le gouvernement n'a pas pu la supporter. Habitué des scrutins faussés, il s'est fait fausseur de scrutin. Il vient de voler un siège au parti socialiste pour l'attribuer à la liste officielle de Mme Veil.

» Le parti communiste français élève la plus vigoureuse protestation contre cet acte arbitraire qui s'inscrit dans la politique d'autoritarisme aggravé du pouvoir giscardien. Le résultat vrai, celui qui donne vingt-deux sièges au parti socialiste doit être rétabli et respecté. »

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES

La commission nationale chargée du recensement général des votes est présidée par M. Daniel Videau, conseiller d'État, et comprend également MM. Jean-Jacques Simart, conseiller à la Cour de cassation ; Alexandre Stirn, conseiller maître à la Cour des comptes ; Michel Combarnous, maître des requêtes au Conseil d'État, et René Bigeon, conseiller à la cour d'appel.

L'article 22 de la loi du 7 juillet 1977 indique que la commission comprend :

« — Un conseiller d'État, président, un conseiller à la Cour de cassation et un conseiller maître à la Cour des comptes, respectivement désignés par l'assemblée générale du Conseil d'État et celle de la Cour de cassation et par la chambre du conseil de la Cour des comptes ;

» — deux magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire choisis par les trois membres mentionnés ci-dessus. »

● *M. Guy Cabanel*, député U.D.F. de l'Isère et son suppléant, M. Michel Tiget, membre du comité central du R.P.R., qui figuraient respectivement sur les listes de Mme Veil et de M. Chirac, ont tenu le 19 juin à Grenoble une conférence de presse commune. Ils ont « *confirmé leur volonté de contribuer au bon fonctionnement des institutions de la Ve République* » et ont souhaité « *une franche solidarité de la majorité* ».

La nouvelle droite s'installe

(Suite de la première page.)

On y trouve aussi Patrice de Plunkett, devenu rédacteur en chef du supplément hebdomadaire du *Figaro*. Issus pour la plupart des groupes d'extrême droite Jeune nation et Europe action, à l'exception de Patrice de Plunkett qui militait dans le courant monarchiste, ils ont tiré les conclusions de l'échec de leurs amis lors des élections législatives de 1967 et des événements de mai et de juin 1968. A un engagement politique traditionnel, ils ont substitué une intervention sur le terrain intellectuel, en s'inspirant des thèses du théoricien marxiste italien *Antonio* Gramsci. Un véritable réseau s'est progressivement développé à travers le GRECE, la revue *Nouvelle école* et à présent le club de l'Horloge. La filiation est évidente et reconnue. Le dernier numéro d'*Eléments* relève, par exemple, que *« par ses préoccupations le club de l'Horloge se situe dans la même mouvance intellectuelle que le GRECE »*. Toutefois, les responsables des différents organes nient *farouchement* toute liaison institutionnelle.

C'est en 1969 que le GRECE a décidé de donner une autonomie statutaire à la revue *Nouvelle Ecole*. Pour assurer la réussite de cette publication, qui connaissait alors et a continué de connaître des difficultés financières, les responsables du GRECE ont estimé qu'une doctrine et des positions politiques, conséquences des analyses de *Nouvelle Ecole*, sont *incompatibles avec le développement* de la revue dans les milieux scientifiques. Très habilement, ils ont au contraire choisi de constituer un large comité de patronage destiné à dédouaner leur publication. Bien plus, dans des circulaires confidentielles aux adhérents du GRECE (avec mention « *à détruire après lecture* »), ceux-ci étaient invités d'une part à écrire pour protester aux organes de presse qui publient des articles défavorables au groupement, d'autre part à ne pas signaler les liaisons éventuelles entre le GRECE et *Nouvelle Ecole*.

Il n'empêche que l'on retrouve dans ces diverses publications les mêmes signatures et, en premier lieu, celle d'Alain de Benoist à qui sa culture encyclopédique permet de tenir le rôle d'idéologue. A ces supports propres au réseau s'est ajoutée une politique de présence dans la presse périodique de droite. Ils ont d'abord *collaboré de manière privilégiée à Spectacle du monde* et à *Valeurs actuelles*, organes du groupe de presse de M. Raymond Bourgine, devenu sénateur C.N.I.P. de Paris, qui figurait alors au comité de patronage de *Nouvelle Ecole*. Un désaccord est apparu en raison de la dénonciation du christianisme par la *nouvelle droite* et surtout d'un numéro de *Nouvelle Ecole* consacré aux Etats-Unis et critiquant l'impérialisme américain. M. Bourgine s'est retiré du comité de patronage de la revue. Par la même occasion, François d'Orcival, demeuré rédacteur en chef de *Valeurs actuelles*, a pris ses distances avec ses amis animateurs du GRECE.

Louis Pauwels, séduit par *Nouvelle Ecole*, a figuré *à son tour au* comité de patronage. L'expérience de la revue *Planète* avait déjà permis d'apprécier l'orientation des recherches intellectuelles du directeur du *Figaro Magazine* et son penchant pour un langage à caractère scientifique et pour la pensée païenne. Il a donc appelé *à ses côtés les adeptes de la nouvelle droite* en profitant de la crise de la pensée de gauche, illustrée notamment par les « nouveaux philosophes », pour tenter de donner une idéologie à la droite politique.

La mort provisoire du progressisme

Même si, durant la seconde guerre mondiale, des hommes de droite *se sont illustrés* dans la résistance, c'est un fait qu'à la libération la gauche et la démocratie chrétienne ont dominé la vie intellectuelle et développé les thèses égalitaires qui sont devenues un lot commun du discours politique. Le schéma d'analyse marxiste a en outre influencé profondément un grand nombre d'universitaires. Evoquant cette période, Roland Barthes a pu parler, dans une interview à *Lire* en avril dernier, du « *bulldozer marxiste* ».

Victime de Staline comme des potentats « socialistes » du tiers-*monde, la pensée de Marx, revue* et corrigée par les P.C. reflue. Freud est victime d'un processus analogue. Un retour à des formes de recherches qui semblaient abandonnées se manifeste. L'intelligentsia a, de déception politique en déception idéologique, peu à peu rompu avec le progressisme. « *A des titres divers*, explique Roland Barthes, *ils ont enregistré le pessimisme historique et établi la mort provisoire du progressisme.* » Parallèlement, puisque les « maîtres penseurs » se sont trompés, se manifeste, sous des formes diverses, un certain anti-intellectualisme. « *Périodiquement*, note encore Roland Barthes, *la société française, en contradiction d'ailleurs avec son goût du prestige, pique des crises ou des accès d'anti-intellectualisme. Sans pousser l'analyse on peut considérer que c'est lié aujourd'hui au remaniement des classes sociales. En France, et pour parler en termes anciens, il y a une poussée « petite-bourgeoise » incontestable dans les institutions* et *dans la culture.* »

On peut aussi ranger le retour au romantisme — les « nouveaux romantiques » — parmi les témoignages de cet état d'esprit. Les romantiques ne furent-ils pas *les premiers à dissocier* l'intelligence et le cœur ? « *L'anti-intellectualisme est un mythe romantique* », relève toujours Barthes. Enfin, il convient de rappeler qu'avant guerre le fascisme a déjà constitué « *une réaction anti-intellectualiste, une réaction de l'affectivité contre la rationalité de la démocratie* » (2). Sur ce terreau, les thèses de la nouvelle droite, véhiculées par le GRECE et *Nouvelle école*, trouvent à s'épanouir.

D'autant que les initiateurs mettent tout en œuvre pour accroître leur audience. Ils se font volontiers les documentalistes d'hommes politiques à la recherche d'un statut de penseur.

C'est ainsi que MM. Jacques Médecin, député U.D.F. des Alpes-Maritimes, pour *le Terreau de la liberté*, Philippe Malaud, député non inscrit de Saône-et-Loire, pour *la Révolution libérale*, et Michel Poniatowski, ancien ministre d'Etat, pour *L'avenir n'est écrit nulle part*, n'ont pas hésité à recourir aux services d'Alain de Benoist et de ses amis. M. Poniatowski *reprend par exemple à son* compte les thèses du professeur Debray-Ritzen, chères à la nouvelle droite, sur le rôle déterminant de l'hérédité génétique en matière de quotient intellectuel. Les éditions Copernic, qui constituent l'un des relais de la nouvelle droite, viennent de publier sur ce point *un ouvrage* d'un *Britannique*, Hans J. Eysenck, *l'Inégalité de l'homme*, mais aussi un autre essai, signé du pseudonyme Jean-Pierre Hébert, consacré à *Race et Intelligence*. Dans ce livre sont reprises les thèses du professeur Jensen expliquant les différences de quotient intellectuel entre les races par l'intervention d'un facteur génétique.

La biologie ainsi mobilisée est mise au service de l'eugénisme, c'est-à-dire d'une théorie sociale fondée sur la science des conditions favorables au maintien de la qualité de l'espèce humaine. Elle conduit, par exemple, *Nouvelle école* à préconiser, outre l'avortement et l'euthanasie, l'élimination des cas pathologiques *les plus flagrants* et une programmation des types souhaités. Ces thèses *sont rédigées* en termes prudents car la nouvelle droite *n'ignore pas* que cet aspect de ses analyses est celui qui peut lui attirer les difficultés les plus grandes, y compris au plan judiciaire. Déjà les milieux catholiques, qui côtoient ou ont côtoyé l'extrême droite, se sont émus. Qu'il s'agisse de certains groupes intégristes ou de la Nouvelle Action royaliste de M. Bertrand Renouvin, ils ont tiré la sonnette d'alarme. *La Croix* et *la Vie* se sont, par la suite, mobilisées, de même que le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples). Il est vrai que la simple démarche intellectuelle anti-judaïque de la nouvelle droite tend par exemple rapidement à présenter le juif comme l'Autre.

Les leçons de l'histoire

Ainsi, progressivement, un corps de doctrine se reconstitue. Au nom de la lutte contre les sociétés de masse une élite est appelée à se dégager. Pour la constituer, il est proposé, d'une part, un retour aux racines préchrétiennes ; d'autre part, une utilisation de la biologie justifiant l'eugénisme et réhabilitant le projet nietzschéen du surhomme. Cette nouvelle aristocratie *s'est déjà vu* fixer pour tâche la lutte contre ce que M. Michel Marmin appelait, en décembre 1973 lors du treizième *colloque* du GRECE, « *la mariée égalitaire* ». Il ajoutait : « *La parole aristocratique peut, seule, garantir et légitimer le combat contre l'égalitarisme.* » Et voici qu'en plus du retour du romantisme, qu'en plus des légendes celtes, la Grande Allemagne est invitée, dans le dernier numéro d'*Eléments*, à se réveiller, à se réunifier, voire à renouer avec son irrédentisme (*le Monde* daté 10-11 juin).

Si le marxisme doit être disqualifié au nom du totalitarisme qualifié au nom du totalitarisme la *nouvelle droite? Les leçons* de l'histoire sont multiples. La culture européenne a engendré, en ce vingtième siècle, une autre barbarie : le nazisme. Pour le moins la démarche suivie par Alain de Benoist et ses amis renouent avec celle de la droite révolutionnaire d'avant la première guerre mondiale, celle qui a posé les bases d'un fascisme à la française. On retrouve le cadre conceptuel du darwinisme social. Comme la montré Zeev Sternhell (2), cette doctrine a « *en commun avec le marxisme populaire et vulgarisé surtout tel qu'il est compris en France, le déterminisme. Seulement, le matérialisme historique, la lutte pour l'existence* et *la* [...] *cès par le déterminisme biologique, racial, par le principe* de *la lutte pour l'existence* et *la survie du plus apte, donc du meilleur. C'est dans ce sens que l'idéologie de la droite radicale est une idéologie révolutionnaire ; ses principes ne prônent rien de moins que la destruction du vieil ordre des choses* ».

Sur ce dernier point également, le projet ne s'est pas modifié. M. Guillaume Faye déclarait, par exemple, au treizième colloque du GRECE : « *Selon un processus voisin du marxisme, le libéralisme a construit un réductionnisme économique. Les hommes ne lui sont significatifs que comme intervenants abstraits sur un marché : clients, consommateurs, unités de main-d'œuvre. Les spécificités culturelles, ethniques, politiques, constituent autant d'obstacles, autant d'anomalies provisoires en regard de l'utopie à réaliser : le marché mondial, sans frontières, sans races, sans singularités. Cette utopie est plus dangereuse que celle de l'égalitarisme communiste car elle est plus extrémiste encore, et plus pragmatique.* »

Dans ces conditions, on ne peut qu'être stupéfait de voir certains secteurs du courant giscardien se laisser pénétrer par la nouvelle droite dans la mesure où les deux projets politiques sont, en théorie, antagonistes. Un processus d'autant plus préoccupant que l'un des objectifs de la nouvelle droite a toujours été de mettre en place ou de s'attacher des « *hommes influents ayant leur place dans les sphères de décision* d'*aujourd'hui et plus encore dans celle de demain* » (3). A la présence sur le terrain du journalisme et de *l'édition* s'ajoute donc désormais une présence plus immédiatement politique à travers le club de l'Horloge. Présenté par *le Figaro Magazine* comme le réservoir des futurs cadres politiques de la majorité, cet organisme est présidé par M. Yvan Blot, qui a participé aux activités du GRECE tout en faisant carrière dans les cabinets de MM. Poniatowski et Bonnet avant de devenir chef de cabinet de M. Alain *Devaquet*, secrétaire général du R.P.R.

Cette situation justifie l'émoi manifesté ici-même (4) par M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat aux travailleurs manuels et immigrés, qui discernait parmi ses propres amis politiques les tenants d'un « humanisme à visage barbare ».

THIERRY PFISTER.

(1) *Eléments*, 13, rue Charles-Lecocq, 75015 Paris.

(2) *La Droite révolutionnaire* (1885-1914), de Zeev Sternhell, éd. du Seuil.

(3) *Nouvelle Ecole*, n° 9, B.P. 129-07, 75326 Paris Cedex 07.

(4) *Le Monde* daté 20-21 mai.

هكذا من الأصل

DU 10 JUIN

Le P.S. saisit le Conseil d'État

(Suite de la première page.)

En tenant compte de cette confusion, et en diminuant de 108 309 le nombre des votes blancs ou nuls qui figurait dans la statistique définitive rendue publique par le ministère de l'intérieur dans la soirée du 13 juin (voir notre tableau *page 8*), la *commission* n'a rien fait d'autre que d'étendre au scrutin européen les règles qui avaient été dégagées de longue date en ce qui concerne les élections locales. Le Conseil d'État a toujours fait preuve de libéralisme en ce domaine, il a toujours recherché l'intention de celui qui votait et a plus d'une fois considéré qu'en déposant dans l'urne une circulaire les électeurs manifestaient leur intention de voter pour la liste qui avait fait imprimer cette circulaire. La lettre de M. Bernard Malígner que nous publions en page 8 est à cet égard parfaitement explicite.

On peut comprendre l'exaspération de M. Mitterrand et de ses amis qui, tout au long de la campagne, ont eu à faire à un pouvoir qui a usé et abusé de ses droits pour soutenir « la liste officielle ». Mais leur réaction apparaîtra excessive dans la *forme. On s'étonne* que le premier secrétaire du parti socialiste et ceux qui l'entourent aient parlé mercredi soir de « décision déshonorante », de « basses besognes », de « malhonnêteté contre le droit » et « d'escroquerie ».

Le Conseil d'État, que le P.S. a décidé de saisir, aura néanmoins à enquêter sur quelques points qui *méritent réflexion.*

La commission de recensement a validé, nous l'avons dit, 108 309 votes que le ministère de l'intérieur avait tenus pour nuls. Elle a gratifié la liste de Mme Laguiller de 910 suffrages exprimés supplémentaires, celle de Mme Veil de 78 956, celle de Mme Fernex de 3 820, celle de M. Malaud de 7 728 et *celle de M. Tixier-Vignancour* de 183. Le total n'est que de 91 599. Où sont donc allés les 16 710 autres votes validés ?

Alors que les réclamations adressées aux commissions locales de recensement provenaient des partisans de Mme Veil (*l'U.D.F.* pour autant n'était pas allée jusqu'à déposer un recours), *comment se fait*-il que la liste du P.C.F. soit amputée de 302 voix, celle du P.S.-M.R.G. de 1 315, celle du R.P.R. de 151 et celle de M. Servan-Schreiber de 56 ?

L'amputation est maigre (2 324 suffrages en tout sur 20 331 440 *exprimés*), mais il faut en rendre compte. L'explication de la commission est qu'elle s'appuie sur les procès-verbaux des commissions locales de recensement, tandis que le ministère se fonde sur les télégrammes des préfets, envoyés aussitôt après le *dépouillement du* scrutin, mais faut-il s'en satisfaire ?

Ne *peut-on* pas se demander en troisième lieu si certains électeurs désireux de voter blanc ou nul n'ont pas utilisé à dessein les circulaires de Mme Veil ou celles de M. Maland ?

Voilà quelques questions qui *justifient* le *recours* au conseil d'État. Tant qu'elles n'auront pas été tranchées un malaise *subsistera.*

On ne pourra s'empêcher de penser *que* l'habileté, l'élégance et l'opportunité politiques auraient dû dicter de laisser les choses où elles en étaient le mercredi 13 juin au soir et de ne pas don*ner une prime* à une liste dont nul n'ignorait qu'elle avait largement bénéficié de tous les concours souhaitables. Aussi bien de la part du pouvoir que de celle des médias.

RAYMOND BARRILLON.

De la validité des circulaires et des professions de foi

Peu avant la décision de la commission nationale de recrutement, nous avions reçu de M. Bernard Malígner, chargé de travaux dirigés à la faculté de droit de Paris-XII, qui prépare une thèse de doctorat d'État sur « Le régime juridique du contentieux électoral », la lettre suivante :

Lors du dépouillement du scrutin du 10 juin 1979, les bureaux de vote ont été amenés à apprécier la validité des suffrages émis par les électeurs. Une question assez délicate s'est posée à eux : fallait-il admettre la validité des circulaires et professions de foi adressées par les listes de candidats aux électeurs ? Ou convenait-il de ne reconnaître comme seuls valables que les suffrages constitués par les bulletins des différentes listes en présence mis à la disposition des électeurs ?

En se référant aux dispositions du décret n° 79-160 du 26 février 1979, la seconde interprétation prévaut. Toutefois, les décisions du Conseil d'État rendues en matière d'élections locales incitent à croire que la Haute Juridiction administrative admettra la validité des suffrages constitués par des circulaires et des *professions de foi.*

En prescrivant que les électeurs ne pouvaient utiliser que les bulletins envoyés par les commissions de propagande ou mis à leur disposition dans les salles de vote, il semble que les bureaux de vote aient à juste titre déclaré nulles les circulaires et professions de foi.

Telle n'est pas cependant, croyons-nous, la solution qui doit prévaloir. A notre avis, il y a lieu de considérer comme valables les uns et les autres de ces documents. Cette réponse s'impose si l'on se réfère à la *jurisprudence* du *Conseil d'État.* Et cela, pour trois raisons au moins.

D'abord parce que la Haute Juridiction administrative n'a jamais cessé d'assimiler les professions de foi aux bulletins de vote (Conseil d'État, élection municipale de Villefranche-de-Panat (Aveyron), 16 juin 1972, Lebon p. 458, ou encore Conseil d'État, élection municipale de Château-Thierry (Aisne), 4 janvier 1978, requête n° 7 761 A.J.D.A. 1978, p. 100 : dans cette dernière espèce figurait sur la profession de foi le nom de tous les candidats. Ce qui est très exactement le cas, notons-le, de celle imprimée par Mme Veil). Il y a lieu *également d'assimiler* aux bulletins les circulaires. Certains estiment que cette assimilation n'est correcte que si la circulaire ressemble suffisamment au bulletin en se fondant sur un arrêt relativement récent (Conseil d'État, élections municipales d'Aix-en-Provence, 13 janvier 1967 A.J. 1967, p. 226 ; conclusions de M. Dutheillet de Lamothe) d'autres — dont nous sommes — pensent qu'il n'y a pas lieu d'exiger cette « *condition de ressemblance* » en se référant à d'autres arrêts : (Conseil d'État, élections de Samer, 16 *janvier* 1931, *troisième espèce*, p. 70 du Rec. Lebon : circulaire dont le format dépasse celui des autres bulletins imprimés trouvés dans l'urne ; Conseil d'État, élections de Jeanménil, 5 décembre 1935, Lebon p. 1 412 : circulaire *électorale* de *petit format*).

Ensuite, on observe qu'il est d'autant plus opportun de reconnaître la validité de ces documents qu'une confusion était possible entre circulaires et bulletins de vote car les premières et *les seconds devaient* légalement avoir le même format (21 × 29,7 cm).

Enfin, il faut savoir que le Conseil d'État a toujours fait preuve de libéralisme dans son appréciation. L'idée fondamentale qui inspire ses solutions est de rechercher la volonté, l'intention de l'électeur : « *En déposant dans l'urne la circulaire, (...) des électeurs ont clairement manifesté leur intention* [de voter] *pour celle des listes en faveur de laquelle la circulaire utilisée a été rédigée.* » (C.E. El. munic. de Sarcelles, Val-d'Oise, 10 mai *1972, Lebon*, p. 357) (...).

AU COMITÉ CENTRAL DU R.P.R.

M. Chirac : « Je ne partirai pas »

Le comité central du R.P.R., réuni mer*credi 20 juin à Paris, a voté une motion* de confiance à M. Jacques Chirac et a souhaité que le mouvement gaulliste obtienne du *gouvernement qu'il pratique* une nouvelle politique dans le domaine économique et social.

Tout serait-il donc oublié ou pardonné depuis le scrutin du 10 juin, et, notamment, les reproches souvent véhéments *adressés à M. Chirac ? Certainement pas,* mais les gaullistes, par un réflexe de défense et par fidélité aux règles du compagnonnage, ont *décidé d'offrir à l'extérieur* un front uni. Néanmoins, le harcèlement déclenché contre M. Chirac depuis dix jours pourrait bien se poursuivre de la part de ceux qui le contestent le plus ouvertement et qui trouvent souvent leur inspiration *dans l'entourage de M. Peyrefitte*, garde des sceaux.

Aux deux questions *qui* lui étaient implicitement posées par le comité central, M. Chirac a apporté deux réponses différentes.

« Je ne partirai pas et j'assumerai pleinement mes responsabilités de président du R.P.R. », a-t-il répondu à ceux, bien peu nombreux, qui pouvaient douter de sa détermination. Seul M. Sanguinetti qui, il est vrai, s'est placé hors du mouvement, avait *souhaité l'éloignement* de M. Chirac. Les délégués ont salué par de longues salves d'applaudissements cette *annonce qui les soulageait car, manifestement*, le maire de Paris leur paraît être le seul capable de diriger les gaullistes dans une période *délicate. Elle a été définie* subtilement par M. Couve de Murville, qui a déclaré : « Nous n'avons pas perdu les *élections*, mais perdu aux élections. »

En revanche, M. Chirac n'a pas répondu à ceux qui le pressaient depuis dix jours au moins — et qui l'ont redit au comité central — de changer d'attitude, de faire preuve de moins d'agressivité, de mieux affirmer sa solidarité avec la majorité, de développer la concertation au sein du mouvement. Le président du R.P.R. a choisi de différer sa réponse, non seulement parce qu'il ne veut pas se plier à l'injonction, mais aussi parce que les reproches qui lui sont adressés lui paraissent trop nombreux, trop contradictoires.

Aucune unanimité ne s'est dégagée, sinon celle qui consiste à souhaiter moins d'agressivité dans le ton, mais une égale fermeté dans la défense des positions propres au gaullisme, à condition encore que le gouvernement lui-même se prête davantage au *dialogue* et à la coopération. Ce n'est donc que « le moment venu », c'est-à-dire pas avant l'automne, *que* M. Chirac *révèlera sa stratégie.* Celle-ci ne saurait se réduire à un alignement pur et simple sur celle de la majorité, puisque les *comportements des* « centristes » et des « gaullistes » sont, selon M. Chirac, « irréductibles ».

M. Olivier Guichard n'a reçu qu'un accueil poli lorsqu'il a déclaré : « Soyons carrément et sans complexe dans la majorité. Jouons-y notre rôle, sachons y peser de notre poids et ne craignons pas d'y perdre notre identité. » M. Debré a, en revanche, *provoqué plus de passion* en refusant l'offre de M. Giscard d'Estaing de confiner le R.P.R. dans le rôle de défenseur des *institutions, car celles-ci* « ne sont qu'un moyen au service non de n'importe quel président, mais à celui des intérêts de la France ».

Après l'épisode néfaste de la campagne *européenne* et en attendant d'en tirer toutes les *conséquences, les gaullistes* ont donc choisi de faire le dos rond, de redoubler de vigilance et d'espérer encore, *certains* qu'ils *sont d'avoir eu* raison trop tôt.

ANDRÉ PASSERON.

M. Jacques Chirac a pris la parole dès l'ouverture des travaux pour dire :

« *Certains de nos compagnons se posaient des questions en disant : « Chirac va-t-il rester à la » tête du R.P.R. ou, au contraire, » doit-il partir ? Eh bien je vais leur répondre très clairement et qu'ils se rassurent pour certains, qu'ils s'inquiètent pour d'autres, je ne partirai pas. Je ne partirai pas et j'assumerai, cela va de soi, pleinement mes responsabilités de président du R.P.R. et je les assumerai fort de la confiance de nos militants.* »

Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections, M. Chirac a affirmé :

« *Il y a dans la majorité deux comportements qui sont profondément différents et qui d'ailleurs l'ont toujours été, centriste d'une part et le comportement gaulliste d'autre part. Je trouve pour ma part que cette discordance entre ces deux comportements qui sont résolument irréductibles et seront toujours, quoi qu'on y fasse, irréductibles, cette discordance qui existe est évidemment un facteur capital de l'analyse politique telle que nous pouvons et que nous devons la faire.* »

M. Couve de Murville est intervenu pour déclarer : « *Le message du R.P.R. n'est pas bien passé dans la majorité, ce qui a favorisé l'U.D.F. Il ne faut pas parler de l'élection présidentielle avant 1980. On peut soutenir politiquement le gouvernement tout en exerçant un contrôle qui ne doit pas se transformer en procès d'intention.* »

M. Claude Labbé, président du groupe parlementaire et conseiller politique du R.P.R., a déclaré, à propos des relations du R.P.R. avec le gouvernement :

« *La concertation implique la considération. Si nos propositions, nos avis, nos conseils ne sont suivis d'aucun effet, il ne reste plus que la critique. C'est ce déséquilibre qui frappe l'opinion et qui rend très difficile et très mal comprise notre position de soutien.* »

M. GUICHARD : notre ligne fut une erreur.

M. Michel Debré a développé les mêmes arguments. M. Olivier Guichard a alors demandé à *M. Chirac de proposer* au comité central de réintégrer dans les instances du mouvement les ministres et le président de l'Assemblée nationale, assurant : « *Cela facilitera la concertation à l'intérieur du mouvement et sera la preuve de la confiance que nous avons en nous.* » Il a ajouté : « *Nous avons suivi une mauvaise ligne. Dans ce scrutin de malheur qu'est la proportionnelle, dans ce débat vague et incertain qu'est l'Europe, nous apparaissons comme ayant perdu la moitié de nos voix.*

» *Notre ligne fut une erreur ; si nous persistons dans l'erreur qui consiste à dire aux Français : « La politique menée par ce gouvernement mène le pays à la ruine et à l'asservissement, mais nous continuerons de le soutenir par nos votes », la prochaine échéance nous conduira de 16 à 10 % parce que c'est un langage que les Français ne comprennent pas.*

» *Le gouvernement gouverne avec un bonheur inégal — c'est le sort commun, — mais il gouverne avec honneur. Les difficultés qui s'annoncent vont donner au gouvernement le crédit du capitaine dans la tempête. Ne cherchons pas à le lui mégoter... Nous n'avons pas une politique de rechange cohérente et crédible, à moins que nous n'en ayons plusieurs. Soyons donc carrément et sans complexes dans la majorité. Jouons-y notre rôle, sachons y peser de notre poids. Et ne craignons pas d'y perdre notre identité.* »

De nombreux autres délégués sont ensuite intervenus.

● *M. Robert Poujade*, ancien ministre, député R.P.R. de la Côte-d'Or, a déclaré mercredi 20 juin à Europe 1 :

« *La reconnaissance faite par le chef de l'État du rôle du R.P.R. dans la défense des institutions de la Ve République est une reconnaissance que nous attendions et que nous aurions peut-être espéré entendre plus tôt. Mais cela a été dit et par quelqu'un qui compte et il était encore temps de le dire.* »

M. Poujade a encore déclaré qu'il ne désirait pas voir M. Jacques Chirac quitter la présidence du R.P.R. « *Il faut qu'il prenne de la hauteur. Qu'il donne de lui une image peut-être plus dégagée des contingences de la politique politicienne* », a-t-il dit, ajoutant que le maire de Paris pouvait « *accéder à de très hautes fonctions* », mais qu'il fallait « *qu'il se modère et qu'il se tempère* ».

L'ancien secrétaire général de l'U.D.R. a enfin souligné qu'une éventuelle candidature gaulliste aux prochaines élections présidentielles face à M. Giscard d'Estaing, *n'était pas impossible*.

● *M. Didier Bariani*, secrétaire général du parti radical, a été désigné, mercredi 20 juin, par le bureau de cette formation pour accéder au poste de vice-président de l'U.D.F. réservé aux radicaux. Il remplace Mme Françoise Giroud, démissionnaire. M. Bariani a obtenu 13 voix et il y a eu 9 bulletins blancs.

POLITIQUE

L'ADOPTION DU TROISIÈME PACTE POUR L'EMPLOI

L'Assemblée nationale refuse de modifier la législation sur les délégués du personnel

Mercredi 20 juin, l'Assemblée nationale poursuit l'examen du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi.

A l'article premier, qui fixe les conditions de la prise en charge de 50 % des cotisations sociales pendant un an pour les embauches nouvelles, M. LEGER (P.C.) déclare qu'il faut réformer l'assiette des cotisations sociales. Il explique que le gouvernement s'y refuse car ce serait « *remettre en cause les privilèges des grandes sociétés financières et industrielles* » qui, selon le député, le soutiennent. Mme LEBLANC (P.C.) estime que le texte ne répond pas aux problèmes de discrimination dont sont victimes les femmes en matière d'emploi, et M. GANTIER (U.D.F.) attire l'attention du *gouvernement sur la situation* des jeunes diplômés scientifiques dont il faudrait favoriser l'embauche. Mme PASQUIER, secrétaire d'État à l'emploi féminin, indique que le pacte a prévu des mesures spécifiques pour les femmes qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile.

L'Assemblée décide que *tous les jeunes ayant accompli leur* service national seront concernés par ce texte, et ce, sans exclusive. Elle adopte, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. GISSINGER (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires sociales, tendant à éviter que par le biais de licenciements consécutifs en 1982 à des embauches survenues en 1981, la *prise en charge* des cotisations sociales ne bénéficie à des entreprises dont l'effectif global aurait diminué. Elle repousse un amendement de M. DELEHEDDE (P.S.), prévoyant que les contrats de travail conclus avec les salariés au titre de l'exonération sont des contrats à durée indéterminée.

L'Assemblée examine un amendement de M. ALPHANDERY (U.D.F.), prévoyant la prise en charge par l'UNEDIC (1) de la moitié des cotisations afférentes à la rémunération des salariés qui sont, à la date de l'embauche, inscrits comme demandeurs d'emploi à la suite d'un licenciement pour cause économique. M. BOULIN s'oppose à cette proposition ainsi que M. HAMEL (U.D.F.). Sur proposition de M. FUCHS (U.D.F.), le ministre du travail et de la participation prend l'engagement de faire étudier l'incidence d'une *proposition de loi de M. Alphandery* dont s'inspire cet amendement, qui est retiré.

L'Assemblée repousse un amendement de M. Delehedde tendant à *supprimer* l'article 2 qui exclut les apprentis pour le calcul des effectifs retenus pour l'application de dispositions du code du travail.

A l'article 3, qui fixe les conditions dans lesquelles sont organisés les stages pratiques en entreprise, elle ne suit pas M. Delehedde qui, soulignant les abus que la formule avait entraînés, propose la suppression de ces dispositions. Elle repousse également une proposition, similaire, de MM. Delahedde et Gissinger tendant à fixer le montant de l'indemnité versée aux stagiaires à un niveau égal à celui du SMIC. Elle adopte une disposition prévoyant la possibilité du versement de complément d'indemnité par l'employeur au profit des stagiaires et, sur proposition de M. Gissinger, un amendement prévoyant la prise en compte dans l'instruction des demandes d'habilitation, des conditions de déroulement des stages pratiques antérieurs et de la manière dont ils se sont conclus. L'habilitation, décide l'Assemblée, peut être refusée aux employeurs ayant procédé à un licenciement pour cause économique dans les douze mois précédant la demande ou ayant fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail.

L'Assemblée adopte ensuite l'article 5, qui prévoit l'aménagement des seuils fiscaux par l'instauration d'un abattement sur le montant des salaires retenus pour le calcul de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue, à celui de la participation des employeurs à l'effort de construction et du versement de transport. M. MARIN (P.C.) estime que ces dispositions ne sont pas de nature à compenser « *les centaines de milliers d'emplois* » qui ont disparu dans l'artisanat et M. BOULAY (P.C.) déclare qu'elles s'inscrivent dans un ensemble de mesures « *destinées à satisfaire le grand patronat* ». Pour M. RENARD (P.C.), cet article, en apparence favorable aux P.M.E., est dicté en réalité par le souci de remettre en cause les participations des grandes entreprises *aux dépenses sociales et* de formation. Soulignant que l'existence du seuil de dix salariés a un effet dissuasif sur l'embauche, M. PERRUT (U.D.F.) se félicite de l'abattement prévu, mais regrette son caractère exceptionnel.

Les seuils sociaux

En séance de nuit, l'Assemblée examine un amendement de M. BROCARD (U.D.F.) tendant à porter à titre exceptionnel à quinze salariés le seuil d'application des dispositions du code du travail relatives aux délégués du personnel, pour les entreprises dont l'effectif dépasserait, en 1979 ou en 1980, le nombre de dix. Le rapporteur indique que la commission *s'est* opposée à l'unanimité à cette mesure. M. DELEHEDDE indique que cet amendement a « *certains parfums de réaction* » et porte atteinte au droit des travailleurs. M. BOULIN déclare qu'il existe « *un certain nombre de barrières* » empêchant les entreprises de recruter. Il ajoute qu'il ne croit pas que les seuils soient un frein à l'embauche. « *Il ne faut pas revenir en arrière* », conclut-il. M. MEXANDEAU (P.S.) estime que cette proposition est « *un témoignage précieux, révélateur d'un pouvoir et d'une majorité, qui ont pour les travailleurs une foule de belles paroles.* » « *Mais c'est le masque*, ajoute-t-il, *la réalité se trouve dans les amendements de M. Brocard, qui est un maniaque de la régression sociale.* » M. BOULAY (P.C.) affirme que M. Brocard sert de « *faire-valoir* » au gouvernement qui, lui, « *fait en sorte que la législation sur les comités d'entreprise soit bafouée* ». M. Brocard déclare ensuite : « *Je retire mon amendement, mais j'en tirerai les conclusions qui s'imposent !* »

Les députés examinent enfin l'article 7, qui prévoit la péréquation d'une partie de la taxe d'apprentissage pour assurer une compensation forfaitaire des salaires versés par les maîtres d'apprentissage, pour le temps passé par leurs apprentis dans un centre de formation. L'Assemblée décide de garantir que le prélèvement prévu ne s'effectuera pas aux dépens des centres de formation des apprentis, que le fonds sera unique et géré au plan national. Elle adopte une disposition visant à empêcher que le versement prévu ne provoque une diminution des autres dépenses exonératrices de la taxe d'apprentissage, et décide que les mesures définies à cet article seront applicables pendant une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1980. *Les députés adoptent enfin*, sur proposition du rapporteur, un amendement stipulant : « *Le gouvernement présentera au Parlement, avant le 30 juin des années 1980, 1981 et 1982, un rapport sur l'emploi des jeunes, rendant compte des résultats de la politique menée depuis le 1er juillet 1977.* »

Dans les explications de vote, M. DELEHEDDE (P.S.) déclare que les jeunes concernés par ce troisième pacte se retrouvent sans « *statut de travailleurs* », et que ce texte n'est pas adapté à la réalité de la situation de l'emploi. *En conséquence, il indique* que *son groupe votera* contre le projet. M. BOULAY (P.C.) souligne que celui-ci était « *inamendable* » et que le groupe communiste votera également contre. M. PERRUT (U.D.F.) souligne que le troisième pacte représente un effort important dans la lutte pour l'emploi.

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté.

L'Assemblée examine ensuite le projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (voir *le Monde* du 21 juin). Ce texte prévoit deux sortes de dispositions : les unes confèrent au ministre de la santé un pouvoir d'intervention dans les établissements publics et privés participant au service public hospitalier ; les autres sont destinées à améliorer les conditions de gestion de l'équipement hospitalier.

Selon M. BARBIER (U.D.F.), rapporteur de la commission des affaires familiales et sociales, les mesures prises depuis trois ans pour maîtriser un développement « *parfois désordonné* » de l'offre des soins « *ont été insuffisantes pour mettre fin aux situations acquises* ». Les dispositions proposées par le projet ont précisément pour but de remettre en cause cette situation, « *ce que les membres des conseils d'administration*, indique-t-il, *se refusent généralement à faire eux-mêmes, même quand le taux de fréquentation d'un service est très bas* ». Il rappelle que le projet ne s'appliquera pas au secteur privé à but lucratif « *soumis aux règles du marché* ».

Mme VEIL, ministre de la santé et de la famille, déclare que la France s'est dotée de cent quatre-vingt mille lits en quinze ans. Elle ajoute : « *Au cours de la même période, le nombre de nos médecins hospitaliers a augmenté de 350 %. A cette phase d'expansion doit succéder une phase de rationalisation. Cet excédent de lits est nocif, car, devant rester prêts à servir, les lits inoccupés coûtent presque aussi cher que les lits occupés.* » Assurant que certains établissements se font parfois une « *concurrence de mauvais aloi* », elle note : « *Un certain nombre de médecins continuent à mesurer l'importance de leur service au nombre de lits qu'il comporte.* » Mme Veil assure qu'il n'y a pas lieu « *de craindre que ce projet ne défavorise le secteur public puisque des dispositions analogues s'appliquent déjà au secteur privé* ».

La suite du débat est renvoyée à jeudi.

(1) UNEDIC : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

● *Les députés communistes* membres de la commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage de l'Assemblée nationale ont déclaré, mercredi 20 juin, que le programme des travaux de cette commission en confirme le « *caractère fallacieux et illusoire* ».

Le Sénat reprendra au mois d'octobre, l'examen de la réforme des collectivités locales

Le Sénat a poursuivi mercredi après-midi 20 juin et jeudi matin l'examen de l'article 92 du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales. L'interminable discussion de cet article « à tiroirs » visant à améliorer le statut des élus locaux (*le Monde* du 21 juin) permet désormais d'affirmer que les sénateurs se seront contentés d'examiner seulement le tiers environ de cette réforme durant l'actuelle session. Celle-ci, en effet, s'achève la semaine prochaine sans qu'une nouvelle séance soit prévue pour la discussion de ce projet qui a déjà provoqué le dépôt de près d'un millier d'amendements.

Indemnisation des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal « à temps partiel » : le rapporteur de la commission des lois avait proposé un barème des indemnités-plafonds prévoyant notamment pour les maires une majoration de 25 % de l'indemnité actuelle. A la demande de M. BECAM, secrétaire d'État à l'intérieur, l'amendement de M. DE TINGUY (Un. centr., Vendée) a été repoussé.

Mais le porte-parole du gouvernement s'était au préalable engagé « solennellement » à reprendre ce barème par voie réglementaire.

Une ample discussion s'est instaurée sur le cumul des indemnités de fonction, les majorations d'indemnités et le cas des communes touristiques, thermales ou suburbaines. Sur proposition du rapporteur, les sénateurs ont notamment élargi les possibilités de majoration d'indemnités en fixant un plafond de 30 % de majoration (au lieu de 20 %) lorsque la population saisonnière représente au moins 30 % de la *population permanente*.

A. G.



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 20 juin 1979, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

● ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les ministres de l'industrie, de l'environnement et du cadre de vie et des transports ont présenté le programme français d'économies d'énergie (voir page une).

La politique d'économies d'énergies mise en œuvre en France depuis cinq ans a déjà permis un gain annuel de 18 millions de tonnes dans nos importations de pétrole.

Le gouvernement a décidé aujourd'hui, dans la ligne de l'action qu'il propose à ses partenaires de la Communauté économique européenne *et aux principaux pays* industrialisés pour faire face à la crise pétrolière, d'adopter un programme permettant de réaliser « une économie supplémentaire de 8,4 millions de tonnes de pétrole d'ici à la fin de 1980 ».

Du niveau de 116 millions de tonnes pour l'année 1973, les importations françaises nettes de pétrole brut pour la consommation énergétique seront ainsi plafonnées à 107,5 millions de tonnes pour 1979 et ramenées à 105 en 1982 et 100 en 1985.

Ce nouvel effort, faisant appel aux diverses catégories de consommateurs, ne devra pas affecter la croissance de notre économie, rendue plus sobre, à condition qu'elle puisse être assurée par des énergies de remplacement, et contribuera au développement d'activités nouvelles.

Les automobilistes sont appelés à pratiquer une conduite plus économe de carburant. Le respect des limites de vitesse sera assuré par des contrôles renforcés. Les constructeurs français d'automobiles vont étudier de nouveaux modèles plus économiques. De nouveaux moyens seront donnés pour améliorer les transports collectifs : amélioration de la circulation des autobus ; amélioration de la *capacité de transport* de la S.N.C.F. en fin de semaine. Les gestionnaires de grands parcs automobiles, tels que E.D.F. et P.T.T., réduiront de 10 % leur consommation de carburant.

Dans le secteur de *l'habitation*, la réalisation des travaux sera encouragée du point de vue des propriétaires, des copropriétaires et des locataires, notamment par les compteurs individuels et par de nouvelles facilités de crédit. L'objectif est d'économiser 500 000 tonnes de pétrole en 1980, tout en contribuant à la création de 15 000 emplois, grâce à des investissements générateurs d'économie *d'énergie* d'une valeur de 2 milliards de francs.

La norme de température de chauffage des lieux de travail et des habitations sera « ramenée de 20° à 19° » l'hiver prochain ; des contrôles seront effectués dans les locaux ouverts au public.

Le *régime* tarifaire d'E.D.F. sera modifié pour inciter aux économies d'électricité.

De son côté, Électricité de France poursuivra les efforts entrepris pour :

— diminuer l'utilisation de fuel dans la production d'électricité avec un objectif d'économie de 800 000 tonnes de pétrole à économiser dans le fonctionnement des centrales en fuel ;

— développer le programme électro-nucléaire indispensable à notre pays, et qui apporte une contribution *décisive* à une *politique* d'économie des importations de pétrole.

Dans le domaine industriel, les investissements d'économie d'énergie et les innovations technologiques seront favorisés grâce aux moyens importants dont l'Agence pour les économies d'énergie bénéficiera à nouveau en 1980.

Un tel programme doit permettre à notre pays de stabiliser puis de réduire durablement ses importations de pétrole. Cet objectif que la France propose à ses partenaires industrialisés est indispensable au retour d'un équilibre durable sur le *marché international du pétrole*.

(Lire nos informations page 37.)

● ÉNERGIE SOLAIRE

Le ministre de l'industrie a présenté une communication sur les nouveaux développements des recherches et applications dans le domaine de l'énergie solaire.

Un premier programme de développement technologique et d'applications sera adopté à l'automne prochain.

● AU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS

Le ministre de l'industrie a présenté une communication sur le résultat des travaux du conseil des ministres européens de l'énergie qui s'est réuni à Luxembourg le 18 juin.

Ce conseil a examiné, sur la base d'un mémorandum de la présidence française, l'ensemble des aspects techniques liés à la préparation du conseil européen des 21 et 22 juin. Il a, en particulier, mis au point un projet de règlement visant à *l'enregistrement obligatoire des importations pétrolières* dans la Communauté, afin de s'assurer que les transactions ne s'effectuent pas dans des conditions spéculatives.

Afin d'assurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de pétrole, le conseil a proposé que la Communauté s'engage à stabiliser puis réduire ses importations pétrolières, tout en assurant à chaque pays un approvisionnement satisfaisant ; il a ensuite examiné les voies par lesquelles cet objectif devrait être atteint.

● LA PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN ET DU SOMMET DES PAYS INDUSTRIALISÉS DE TOKYO

Après un exposé du premier ministre et du ministre des affaires étrangères, le conseil des ministres a arrêté la position de la France en vue du conseil européen des 21 et 22 juin et du sommet des pays industrialisés de Tokyo, des *28 et 29 juin*.

Le président de la République a déclaré :

« *Il est essentiel d'aboutir à un accord, d'abord européen à Strasbourg, puis international à Tokyo, pour diminuer durablement les importations de pétrole et assurer l'équilibre du marché. Il y va de l'avenir de nos économies.*

« *C'est une situation dans laquelle personne ne peut gagner seul, et où tout le monde peut perdre ensemble.* »

● LA COOPÉRATION POLITIQUE DES NEUF

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de la réunion de coopération politique qui s'est tenue à Paris le 18 juin sous sa présidence. Les neuf ministres des affaires étrangères ont procédé à un examen approfondi des *principaux* problèmes de politique internationale — détente, désarmement, Afrique australe, Méditerranée orientale, — qui a mis en évidence le *souci* de cohésion de l'Europe dans ces domaines.

Les Neuf ont adopté deux déclarations. La première consacrée au Proche-Orient rappelle la nécessité d'un règlement global, déplore la politique d'implantation de colonies de peuplement menée par Israël dans les territoires occupés et réaffirme le prix que les Neuf portent au respect de la souveraineté et de l'intégrité du Liban. La seconde concerne les réfugiés vietnamiens. A la suggestion de la France, les Neuf ont demandé la convocation d'urgence d'une conférence des Nations unies. Ils appellent la communauté internationale tout entière à participer immédiatement et concrètement à la solution de ce problème.

● LES COORDINATIONS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Le ministre de l'économie a rendu compte de la réunion du conseil des ministres des Communautés qui s'est tenue à Luxembourg, le 18 juin. Il a indiqué que, conformément au souhait *exprimé par le conseil européen*, ce conseil des ministres avait arrêté les domaines précis dans lesquels la Commission devrait faire des propositions concrètes en vue de renforcer la coordination des politiques économiques.

Il a, de plus, à cette occasion, fait le bilan de six mois de présidence française. Ceux-ci ont été marqués par la mise en œuvre effective de *deux nouveaux mécanismes financiers* au sein des Communautés : le système monétaire européen, élément essentiel en vue d'une plus grande stabilité monétaire en Europe, et le nouvel instrument financier communautaire destiné à faciliter le financement de projets d'intérêt général, notamment en matière énergétique.

● DÉCENTRALISATION DANS L'URBANISME

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi qui transfère de l'État aux communes ou à leurs groupements un certain nombre de pouvoirs dans ce domaine. (Voir page 36.)

Lorsque la construction est réglementée sur leur territoire par un document d'urbanisme, les communes *de plus de dix mille habitants* accorderont ou refuseront les permis de construire, et diverses autorisations s'y rapportant, sous leur pleine responsabilité ; l'État n'en gardera le contrôle que dans les cas où des intérêts nationaux sont en jeu. Les groupements de petites communes pourront obtenir les mêmes responsabilités.

Le projet de loi permet d'autre part aux communes *rurales* d'organiser *la construction sur leur* territoire en se dotant de documents d'urbanisme simplifiés et faciles à élaborer : les cartes communales. La multiplication de ces cartes permettra à l'État et aux municipalités de protéger les sites, l'activité agricole, et de développer la construction dans les conditions les moins coûteuses en sols, en équipements et en énergie.

Ce projet de loi marque donc une étape importante dans le sens du développement des responsabilités locales pour améliorer le cadre de vie.

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi complémentaire codifiant, unifiant et simplifiant les procédures d'urbanisme existantes en matière de rénovation urbaine, de restauration immobilière et de résorption de l'habitat insalubre. Ce projet met à la disposition des élus locaux des instruments souples, permettant d'acquérir des immeubles et de réaliser ou de prescrire des travaux correspondant aux besoins réels *de chaque quartier. Les élus pourront* ainsi mener à bien des opérations d'aménagement librement concertées avec les habitants, respectant leurs droits et tenant mieux compte des moyens de la collectivité.

● CONVENTION FRANCO-VÉNÉZUÉLIENNE

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi approuvant une convention entre la France et le Venezuela qui exonère d'impôts les bénéfices que les entreprises françaises et vénézuéliennes de navigation maritime ou aérienne retirent de l'exploitation de leurs lignes internationales sur le territoire de l'autre pays.

● TÉLÉCOMMUNICATIONS MARITIMES PAR SATELLITES

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi autorisant la ratification d'une convention instituant une organisation internationale chargée de mettre en place un réseau de télécommunications *maritimes par satellites* qui doit se substituer progressivement au système actuel de télécommunications maritimes par radio. Le projet de loi autorise, en outre, la ratification d'un accord fixant les dispositions relatives aux engagements financiers et au fonctionnement de cette organisation, dénommée « Inmarsat », instituée sur le modèle de l'organisation internationale de télécom*munications par satellites Intelsat*. (« le Monde » du 10 avril).

● COLLECTIONS ET OBJETS D'INTÉRÊT PUBLIC

Le ministre de la culture et de la communication a présenté un projet de loi modifiant l'article 257 du code pénal et relatif à la protection des collections et objets d'intérêt public.

Ce texte étend désormais aux objets mobiliers non classés appartenant à des collections publiques (pièces d'archives, œuvres présentées dans les musées notamment) la protection et les sanctions déjà applicables aux biens publics immobiliers et aux objets mobiliers classés, au cas où ceux-ci feraient l'objet de destruction ou de dégradation.

Il permet également de sanction*ner les menaces* de destruction concernant un élément important du patrimoine national.

Enfin, il autorise certains personnels responsables du patrimoine culturel à être assermentés et commissionnés pour constater les infractions portant atteinte aux collections publiques, alignant ainsi le régime de la police des musées, bibliothèques et archives sur celui *prévu pour* les monuments historiques.

● *M. Jean Deleplanque*, préfet hors classe en disponibilité, est admis, sur sa demande, à la retraite.

Nominations militaires

● Le général Lemattre commandera le 1er corps d'armée

● Les généraux Arnaud de Foïard, Caillat, Vaujour et Martinot reçoivent leur quatrième étoile

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 20 juin a approuvé les nominations et promotions suivantes :

● TERRE. — Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée les généraux de division Paul Arnaud de Foïard et Pierre Caillat.

Est nommé commandant le 1er corps d'armée et la VIe région militaire et gouverneur militaire de Metz, le général de corps d'armée Bernard Lemattre.

[Né le 24 octobre 1921 à Guines (Pas-de-Calais), Bernard Lemattre *est entré, dès mars 1941*, dans la Résistance intérieure française et s'engage dans l'armée d'active en 1944 comme sous-lieutenant de réserve. Après avoir servi en Algérie, au Maroc, en Extrême-Orient, il est notamment de 1960 à 1962 à l'état-major des forces françaises en Algérie. En 1966, il commande le 74e régiment d'infanterie et, en 1971, il commande la 12e brigade.

Promu général de brigade en février 1972, il commande l'école d'application de l'infanterie de Montpellier, puis, avec le grade de général de division, il commande l'ensemble des écoles de l'armée de terre à la direction technique des armes et de l'instruction. Le général Lemattre a été élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée en avril 1979.]

Sont nommés : commandant les écoles de l'armée de terre, le général de division Jean-Yves Delaunay ; commandant l'école d'application de l'arme blindée et cavalerie, le général de division Vincent-de-Paul Gourlez de la Motte ; adjoint « opérations » au gouverneur militaire de Metz et commandant le 1er corps d'armée, le général Charles Février ; commandant la 42e division militaire territoriale, le général de brigade Raoul Bredèche ; adjoint au général commandant l'artillerie du 1er corps d'armée, le général de brigade Armand d'Hulst.

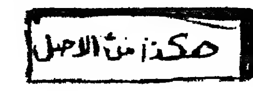
Est mis à la disposition du général Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre, le général d'armée Jean-Paul Etcheverry.

● AIR. — Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne Paul Vaujour et le général de division aérienne Robert Martinot.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — Sont promus : contrôleur général des armées en mission extraordinaire, l'administrateur civil hors classe Marcel Bert ; contrôleur général des armées, le contrôleur en chef Jean-Pierre Rosat.

Est nommé contrôleur général de la IIIe région maritime à Toulon, le contrôleur général des armées Lucien Neuville.

● ARMEMENT. — Sont promus ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef André Chaudière et Pierre Tanguy.



Pierre Belfond

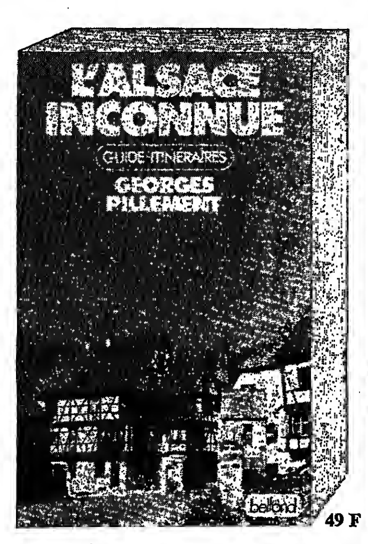
vous propose cette semaine :

Les 3 premiers guides-itinéraires

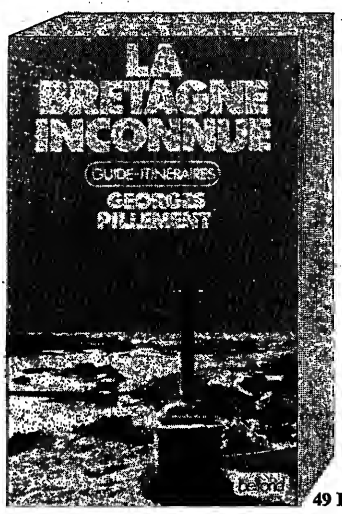
de la collection

LA FRANCE INCONNUE

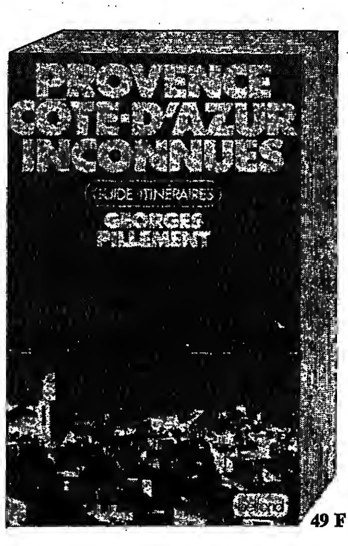
dirigée par Georges Pillement



49 F



49 F



49 F

Dans cette série d'ouvrages, Georges Pillement nous offre là somme de ses recherches et de son érudition, avec, pour chaque province, de nouveaux itinéraires hors des sentiers battus qui inciteront les touristes à mieux apprécier la richesse architecturale et naturelle de la France et à se familiariser avec un passé dont ils sont les héritiers, qu'il s'agisse de vestiges préhistoriques ou gallo-romains, de monuments mégalithiques, d'édifices civils ou religieux du Moyen Age, de l'époque classique ou de notre siècle.

CHAQUE VOLUME COMPREND 10 CARTES ET 32 PHOTOGRAPHIES PLEINE PAGE HORS TEXTE.

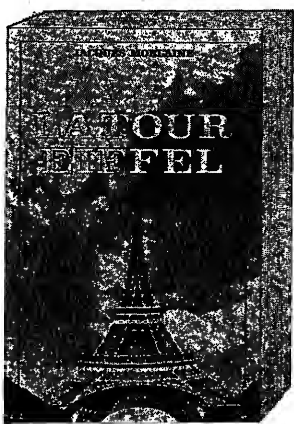
Hors collection :

JACQUES MORLAINE

LA TOUR EIFFEL

Plus de deux millions et demi de visiteurs par an font l'ascension de la tour Eiffel, mais cela ne veut pas dire qu'ils connaissent son histoire...

Sait-on que la date officielle de naissance de la tour Eiffel est le dimanche 31 mars 1889; qu'elle compte 12 000 pièces métalliques et 2 500 000 rivets; que seulement 60 ouvriers y ont travaillé pendant les 780 jours de sa construction; qu'on l'aurait peut-être démolie en 1909 si le général Ferrié n'avait pas démontré l'utilisation possible de cette antenne de 300 m pour la T.S.F. naissante; qu'on ne recense que 2 rescapés parmi les 370 personnes qui se sont jetées de la Tour pour se suicider...



un vol. de 188 pages, 40 photos in-texte : 49 F

Publicorps

LES ÉDITIONS BELFOND, 3 bis PASSAGE DE LA PETITE-BOUCHERIE, 75006 PARIS
VOUS ADRESSERONT GRACIEUSEMENT, SUR SIMPLE DEMANDE, LEUR CATALOGUE GÉNÉRAL ET LEURS BULLETINS D'INFORMATIONS

Le Monde

société

DANS LA RÉGION PARISIENNE

Plus d'un lycéen sur dix a pris de la drogue au moins une fois

L'unité de recherches sur les sociopathies de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) vient de publier les premiers résultats d'une enquête sur *« les attitudes et comportements des jeunes vis-à-vis des produits psychotropes »*. Les chiffres communiqués ne concernent pour l'instant que l'usage de la drogue par les lycéens.

Neuf cent sept adolescents fréquentant des établissements scolaires de Paris et des départements de la couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ont été tirés au sort au cours du premier semestre de 1978, puis interrogés — au moyen d'un questionnaire anonyme — par le service médical de leur lycée. Si un pourcentage important de jeunes ont refusé de participer à l'enquête (7,1 %), 48,6 % *« ont dit n'avoir jamais eu l'occasion d'essayer une drogue »* et 31,6 % *« avoir eu l'occasion, mais ne pas l'avoir fait »* ; 11,2 % disent *« avoir pris une ou des drogues (1) »*. Enfin, 1,3 % n'ont pas répondu à ces questions.

L'enquête fait ressortir, d'autre part, que le risque de toxicomanie est déterminé par bien d'autres signes d'alarme que la prise occasionnelle d'une drogue : il provient le plus souvent du milieu familial ; lorsque le couple est détruit ou lorsqu'il y a un conflit entre les parents et les enfants. En outre, les symptômes de pathologie dans la famille (parent alcoolique, toxicomane, malade mental ou suicidant) favorisent l'usage des drogues. *« Il serait cependant tout à fait inexact de considérer comme toxicomanes ou même comme sujets à haut risque tous ceux qui ont rencontré ou même essayé la drogue »*, précise le communiqué, qui conclut cependant par une mise en garde : *« L'usage, même irrégulier, des drogues doit cependant être considéré comme un facteur de risque. »*

(1) Au total, dans le second cycle, *« un garçon sur six aurait essayé la drogue et une fille sur dix »*.

Dans le communiqué de l'INSERM, on lit ces phrases : *« Ces résultats montrent que 11,2 % des lycéens sollicités ont, une fois au moins, « essayé » la drogue. Dans l'hypothèse où tous les refus (refus de participer à l'enquête : 7,1 %, non réponse aux questions : 1,3 %) émaneraient d'adolescents ayant déjà pris de la drogue, ce pourcentage atteint 19,5 %. »*

Cet amalgame est imprudent. Pourquoi considérer d'emblée que les « abstentionnistes » puissent être rangés dans la catégorie des consommateurs ?

On peut regretter que la publication hâtive d'une partie de l'enquête qui doit aussi porter sur l'usage de l'alcool, du tabac et des médicaments ne permette pas d'établir une comparaison avec l'absorption de ces drogues légales. Une fois encore on met l'accent sur les seuls dangers du haschich et de la marijuana. Boire, fumer, consommer des médicaments sont aussi des facteurs de risque. — C. C.

MÉDECINE

La Semaine internationale de cancérologie

Défenses naturelles et nouveaux médicaments

Les progrès dans le traitement des cancers ne sont actuellement que fragmentaires. Des médicaments aux effets indésirables moindres (perte des cheveux par exemple), une régression de la maladie plus rapide, un meilleur « confort » pour le malade, parfois une fréquence de guérison accrue, sont des éléments, certes modestes, mais issus d'une recherche fondamentale en cancérologie dont les perspectives sont encourageantes.

La Semaine cancérologique internationale de Paris-Villejuif organisée chaque année par le professeur Mathé (hôpital Paul-Brousse), qui se termine le 22 juin avec la participation d'environ trois cents spécialistes venus du monde entier, a permis à « l'immunologiste de l'année », le docteur David Katz (Californie), de faire le point en ce domaine.

L'immunologie, science des défenses naturelles, est un thème de recherche actuel très important. Existe-t-il un système de surveillance contre l'apparition des cancers ? Peut-on stimuler ce système ? Tous les individus sont-ils égaux devant la maladie ? A cette dernière question, la réponse semble négative. Il existe de bons répondeurs et de mauvais répondeurs. Cette caractéristique serait en relation avec le patrimoine héréditaire et l'âge de chacun (les vieillards et les enfants sont plus vulnérables). Ainsi, si certains sont défavorisés par une résistance moindre à certains microbes et au cancer, la greffe d'un organe étranger paraît, chez eux, facilitée.

Ce système immunitaire apparaît en fait de plus en plus complexe à mesure que la recherche progresse. Mais sa « stimulation », qui doit être bien maîtrisée pour que ne se déclenche pas un rétrocontrôle néfaste, ou sa « modération » sont des possibilités passionnantes que laissent entrevoir ces recherches encore embryonnaires, bien que déjà anciennes.

Un nouveau médicament a été présenté lors de ce symposium. Il s'agit d'un sel de platine, découvert il y a quatorze ans par M. Rosenberg (Michigan). Le cisplatine, qui sera commercialisé en France dans quelques mois, et que tous les hôpitaux peuvent déjà se procurer, constitue un acquis thérapeutique important pour certains cancers. Plus de 75 % de régressions ont été obtenues chez des patients atteints d'une forme grave de cancer du testicule avec dissémination dans tout l'organisme. Les cancers de l'ovaire, du poumon, de la gorge et du col de l'utérus pourront aussi bénéficier de cette chimiothérapie.

Mais ce médicament, difficile à manier car toxique, et que l'on associe à d'autres substances, ne constitue qu'un élément du traitement du cancer. Traitement qui doit être abordé par une équipe comprenant des chirurgiens, des cliniciens, des chimiothérapeutes, des radiothérapeutes, etc. D'où l'importance pour un malade atteint d'une tumeur maligne d'être pris en charge dans un établissement qui dispose d'une véritable équipe pluridisciplinaire. — Dr Ph. L.

● *Le Conseil national de l'ordre* des médecins estime qu'« *en raison des différentes expressions du droit dans les divers pays, il est difficile actuellement de publier un code international de déontologie médicale* », tel que celui-ci a été *proposé par le* professeur Léon Schwarzenberg dans *le Monde* du 14 juin 1979. En revanche, précise le conseil de l'ordre, la conférence internationale des Ordres des médecins et des organismes d'attributions similaires prépare la rédaction d'un guide européen d'éthique médicale.

A L'ACADÉMIE

Le professeur Cheymol propose une réglementation des expérimentations sur les fœtus humains

Un certain nombre de mesures, d'ordre éthique ou réglementaire, doivent être adoptées, pour interdire en France toute utilisation abusive, à des fins expérimentales ou commerciales, de fœtus provenant d'avortements. Les autorités américaines ont déjà étudié ce problème auquel le professeur Jean Cheymol (Paris) a consacré une série de réflexions et de propositions présentées à l'Académie de médecine lors de *sa dernière séance*.

Les cent cinquante et un mille interruptions de grossesse officiellement déclarées en 1977 (chiffre qui doit, selon diverses sources, être multiplié par deux) représentent autant de possibilités d'utilisation scientifique ou thérapeutique des tissus placentaires, amniotiques ou fœtaux.

Des cellules fœtales humaines sont, en effet, utilisées pour la culture de certains virus qui ne se développent pas sur des cellules animales, pour la mise au point de certains vaccins, pour des études de toxicité ou pour des recherches de génétique ou d'immunologie. L'étude du développement de l'embryon bénéficie par ailleurs de tels travaux.

La plupart de ces expériences peuvent être conduites sur des fœtus morts. Pour l'Organisation mondiale de la santé, le fœtus (plus de deux mois d'âge) (1) n'a *« accès aux droits de l'homme »* que lorsqu'il est viable, c'est-à-dire lorsqu'il pèse plus de 500 grammes (plus de vingt-deux semaines). Donc, estime le professeur Cheymol, *« tout emploi d'un fœtus vivant de plus de 500 grammes doit être considéré comme une possibilité d'assassinat et condamné sévèrement »*.

Les prélèvements de tissus ou d'organes sur des fœtus morts, nés par exemple d'avortements thérapeutiques, *« ne sont, en revanche, pas plus immoraux et condamnables que les prélèvements d'organes (cornée, rein, moelle), réalisés sur le cadavre d'un adulte victime d'un accident »*.

Dans certains cas, des centres de recherche, notamment en Scandinavie et aux Etats-Unis, recourent à des fœtus non viables mais temporairement vivants au moment de l'interruption de grossesse ou de l'avortement spontané.

Un contrôle strict des protocoles expérimentaux, par des comités d'éthique dont le professeur Cheymol demande la création, s'impose dans ces cas, afin de prouver que les expériences proposées ne peuvent être réalisées sur l'animal et que le but visé justifie moralement l'essai, lequel doit obéir strictement aux règles adoptées pour les adultes.

Rappelant les mises en garde de l'Académie contre l'emploi « charlatanesque » d'extraits cellulaires fœtaux et animaux préparés et injectés par des médecins (les « thérapies cellulaires fraîches »), et le fait que cette thérapeutique, illégale en France, se poursuit avec un regain de publicité en Suisse, le professeur Cheymol s'est demandé ce qu'en serait l'impact si les « cellules fœtales fraîches » ainsi utilisées provenaient de matériels humains...

Pour éviter des abus aussi scandaleux, il propose que le code de la santé prévoit l'interdiction de tout profit et de toute publicité (comme pour les dérivés du sang) sur les *« fœtus humains et produits fœtaux humains »*.

(1) On parle, avant deux mois de grossesse, d'*embryon* ; le terme de *fœtus* est utilisé après deux mois de grossesse.

RELIGION

LA PRÉPARATION DE LA FUTURE ASSEMBLÉE MONDIALE DES ÉVÊQUES A ROME

« Jean-Paul II entend se servir davantage du synode » pour gouverner l'Église

déclare Mgr Ladislas Rubin

De notre correspondant

Rome. — Mgr Ladislas Rubin, secrétaire général du synode des évêques, a réuni une conférence de presse le mardi 19 juin pour présenter la *future assemblée de cet organisme, convoquée* l'année prochaine à Rome sur le thème : « Les tâches de la famille *chrétienne dans le monde contemporain* ». Un *document de travail* vient d'être envoyé à toutes les conférences épiscopales, ainsi *qu'aux patriarches des Eglises orientales, aux supérieurs* des ordres religieux et aux chefs des dicastères de la curie romaine. Mgr Rnbin, qui deviendra cardinal le 30 juin prochain, a saisi l'occasion de cette conférence pour préciser que Jean-Paul II entendait utiliser davantage les synodes — mondiaux ou régionaux — dans le gouvernement de l'Eglise.

Les précédentes assemblées générales des évêques avaient étudié la justice dans le monde (1969), le sacerdoce ministériel (1971), l'évangélisation (1974) et la catéchèse (1977). Le document de travail qui vient d'être élaboré à Rome relie la famille à chacun de ces thèmes. Il souligne le rôle de cette dernière dans les vocations sacerdotales, l'enseignement religieux, la vie en société... en cherchant à en donner une vision globale. *« Le synode*, précise Mgr Rubin, *ne vise pas à établir une liste des droits et des devoirs des familles, mais à souligner la mission que Dieu leur confère par le sacrement du mariage, de manière à pouvoir étudier ensuite les conditions essentielles d'exercice de cette mission dans l'Eglise et dans le monde. »*

Les conférences épiscopales ont déjà envoyé leurs suggestions. Il en a été tenu compte dans la rédaction de ce texte, qui sera soumis maintenant à leurs membres et, *« dans la mesure du possible »*, à des prêtres et des laïcs. Le secrétariat du synode attend de nouvelles suggestions avant la fin de l'année pour pouvoir rédiger un document définitif. Mgr Rubin n'exclut pas la participation de laïcs à la future assemblée, *« comme experts ou même comme observateurs »*.

La question délicate de la contraception sera certainement abordée. Paraphrasant le document de travail, dont le texte n'est pas rendu public, Mgr Rubin a dit : *« La pratique de la chasteté conjugale est requise. Cela n'implique ni la haine du corps ni la dépréciation des actes conjugaux et du plaisir légitime, mais demande que toute dimension de la vie conjugale soit ordonnée à Dieu et en référence à lui. »*

Le secrétaire général du synode est-il satisfait de l'organisme qu'il anime depuis 1967 (et qu'il n'animera sans doute plus après son accession au cardinalat) ? La réponse est oui, bien sûr, avec cependant un léger sourire. *« Des corrections sont peut-être nécessaires, par exemple sur la méthode à suivre... des synodes spéciaux pourraient être organisés dans certaines régions du monde... »*

Mgr Rubin est persuadé, en tout cas, que son compatriote Jean-Paul II *« entend se servir davantage du synode »*. N'a-t-il pas déclaré à plusieurs reprises son attachement à la *collégialité* ? Ne vient-il pas d'innover en convoquant à Rome un *« synode particulier »* pour l'Eglise des Pays-Bas *(le Monde* du 1er juin) ? A entendre Mgr Rubin, il semble que cette procédure sera imitée pour d'autres pays. Elle montre la volonté de Jean-Paul II de gouverner l'Eglise autrement. De manière plus collégiale, certes, mais aussi plus personnelle, puisque le synode permet au pape d'entrer directement en contact avec un groupe d'évêques sans passer par la curie.

ROBERT SOLÉ.

FAITS DIVERS

● *Un chalutier français arraisonné par un garde-pêche danois.* — Un chalutier français, le *Sydero*, a été arraisonné, mardi 19 juin, par un garde-pêche de la marine danoise pour avoir pêché avec des filets à mailles trop petites au nord-est des îles Féroé. *Le capitaine du chalutier* devait comparaître dans la journée devant le tribunal de Thorshavn. — *(A.F.P.)*

● *Un avion de combat Jaguar s'est écrasé*, mercredi 19 juin, alors qu'il évoluait à basse altitude, au cours d'un vol d'entraînement, au-dessus de la base de Nancy-Ochey (Meurthe-et-Moselle). Le pilote, le sous-lieutenant Philippe Georges, vingt-sept ans, a été tué.

● *Deux jeunes alpinistes*, MM. Emmanuel Sanson, âgé de vingt ans et Robert Ré, âgé de vingt-quatre ans, sont morts, mardi 19 juin, dans le massif de l'Oisans au-dessus de La Bérarde (Isère). Les deux jeunes gens ont vraisemblablement « dévissé » sur un passage neigeux.

ÉDUCATION

UNE TRENTAINE D'INSTITUTEURS SANCTIONNÉS EN SEINE-ET-MARNE POUR REFUS D'INSPECTION

Les réfractaires à la notation

« C'est la première fois que des instituteurs titulaires *refusent officiellement* d'être inspectés », expliquent les « réfractaires » de Seine-et-Marne qui, depuis le 16 *mars dernier*, ont décidé de rejeter toute « inspection-sanction » *dans leur classe. Pour appuyer leur refus, ils* ont bloqué pendant une heure, le 14 juin, la R.N. 5 à hauteur de Melun en distribuant des tracts aux automobilistes. Et ils ont lancé un mot d'ordre de *grève dans les établissements* primaires et secondaires de Seine-et-Marne *pour* les 21, 22 et 23 *juin. A ce jour, trente et un* ont refusé l'inspection : douze ont reçu un blâme, quatorze *un* avertissement et tous ont vu leur note administrative baissée. Trois sont convoqués devant le conseil de discipline.

Ces instituteurs rebelles qui bravent ouvertement la loi ne sont qu'une poignée : à peine plus que la trentaine d'instituteurs du Finistère qui, depuis trois ans, se dérobent aux rigueurs de l'inspection primaire sous le couvert de l'ICEM local (Institut coopératif de l'école moderne ou mouvement Freinet). En Seine-et-Marne, cependant, les militants de la tendance « Ecole émancipée » du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.-P.E.G.C.) s'avancent en terrain découvert. Ne bénéficiant d'aucun soutien, ni du S.N.I. ni de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), les réfractaires de Seine-et-Marne, appuyés par le S.G.E.N.-C.F.D.T., se débattent en face d'une administration qui a la loi pour elle.

Tout a commencé le 16 mars, lors d'une réunion publique convoquée sur l'initiative de la section « Ecole émancipée » pour protester contre le redéploiement. *« Les six IDEN* (inspecteurs départementaux de l'éducation nationale) *inscrits à la FEN avaient voté comme les autres en faveur des fermetures de classes »*, expliquent les instituteurs en rupture de *syndicat. « On ne pouvait pas laisser faire ça. »* Il est donc décidé de refuser toute inspection d'IDEN.

Le premier à refuser se trouve être M. Jean Lambert, instituteur à Nangis. L'inspectrice doit rebrousser chemin lors de sa visite du 19 mars et alerte le nouvel inspecteur d'académie, M. Paul Muller, peu habitué à des actes d'indiscipline de cet ordre dans son département précédent (Vosges). Il est alors décidé d'inspecter tous les réfractaires déclarés, comme M. Jean-François Chalot, instituteur à Ozoir-la-Ferrière, qui avait pourtant été inspecté en février — avec son accord.

A la deuxième inspection, le 9 juin, M. Jean-François Chalot fait sortir les enfants dans la cour et se croise les bras. *« J'ai discuté pédagogie avec mon IDEN*, dit-il. *Il me connaît. J'ai été deux fois candidat de la Ligue communiste révolutionnaire aux élections. Pas de problème pour moi. Je n'ai toujours pas reçu mon rapport. »*

Il n'en va pas de même pour M. Gérard Balent, instituteur à l'école des Lotissements de Meaux, aujourd'hui menacé de radiation. Le rapport d'inspection le concernant est accablant : *« La seule décoration est constituée de dessins d'enfants, lesquels ne disposent ainsi d'aucun environnement structurant (...). Je ne peux admettre que M. Balent se présente à ses élèves dans un état de propreté douteuse. Il est inquiétant de constater qu'à 9 heures du matin il a les mains étonnamment sales. »* Ses collègues expliquent que, lorsqu'on fait des tirages à alcool pour distribuer des textes aux élèves, on se salit facilement les mains. Quant à la baisse des effectifs constatée en cours d'année (de cinquante-trois inscrits en octobre à une douzaine en juin), les « instits » précisent que l'école des Lotissements reçoit de nombreux nomades pour lesquels l'école a beaucoup plus de vertu l'hiver que l'été...

« Voyeurisme institutionnel »

La sanction tombe néanmoins : *« A mon sens, il n'a plus sa place dans l'enseignement public qu'il déshonore »*, conclut l'inspectrice. *Note de 4 sur 20*, assortie d'un avertissement et d'un blâme. Avec deux autres *collègues, il* devra comparaître, le 5 juillet, devant un conseil de discipline.

« Nous n'avons jamais vu de radiation d'instituteur titulaire en Seine-et-Marne depuis la guerre d'Algérie », note M. Jean-Vincent Benavente, professeur certifié d'espagnol au collège de Nangis, *membre du SNES* (Syndicat national des enseignements de second degré) et signataire du texte de l'ICEM du Finistère pour *« un refus national de l'inspection tant que les sanctions ne seront pas levées »*. Un professeur agrégé de philosophie de Fresnes (Val-de-Marne), pour manifester sa solidarité avec les instituteurs en lutte, a écrit à l'inspecteur d'académie pour qu'il renonce *« aux plaisirs équivoques du voyeurisme institutionnel »*.

Ce dernier ne se laisse pas impressionner. *« Je ne tiens aucun compte des refus verbaux d'inspection*, dit-il. *Nous inspectons quand même, et nous sanctionnons s'il y a lieu. »* Car, pour l'inspecteur d'académie, *« ceux qui refusent l'inspection sont les médiocres, ceux qui portent préjudice à l'avenir de nos enfants »*. Si on lui objecte que, parmi les instituteurs sanctionnés, plusieurs ont dix ans d'enseignement derrière eux, M. Muller observe que *« l'on met parfois du temps à s'apercevoir de l'incompétence des gens »*. De toute manière, le refus d'inspection est une faute professionnelle *« qui ne sera pas tolérée »*.

Les réfractaires ne se laissent pas impressionner non plus. *« Nous avons conscience d'être une minorité*, reconnaissent les militants de l'Ecole émancipée. *Mais nous savons aussi que beaucoup refusent l'inspection-sanction sans oser s'y opposer sur le terrain. »* De fait, lors d'une enquête menée en 1975 par la section départementale du SNI auprès de mille neuf cent trois instituteurs, plus des deux tiers (1 267) se sont déclarés *« contre la notation »*, c'est-à-dire contre l'inspection sous sa forme actuelle, dont la note détermine parfois toute une vie.

ROGER CANS.

● *L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)* va renouveler son bureau. L'actuel secrétaire général, M. Pierre Gril, sera remplacé à compter du 8 novembre prochain par M. Reinhardt Wilke, cinquante ans, ancien directeur de *cabinet* du chancelier Willy Brandt et actuel directeur de la jeunesse au ministère fédéral de la jeunesse, de la famille et de la santé. Le secrétaire général adjoint, M. Wolfgang Linckelmann, sera remplacé par M. Dominique Bussereau, vingt-six ans, conseiller technique au cabinet de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse des sports et des loisirs, et secrétaire du bureau politique du parti républicain.

HUMANISER L'HOPITAL

III. — Prévoir l'an 2000

par NICOLAS BEAU

A l'Assistance publique de Paris, comme dans les hôpitaux de province, la pénurie de personnel est chronique (« le Monde » du 20 et du 21 juin). Mais, avant même de se heurter à ce problème, il a fallu, pour commencer à humaniser l'hôpital, lancer un vaste programme de travaux destinés à accroître la capacité d'accueil des établissements hospitaliers.

Aujourd'hui la politique de construction évolue : mais ne s'achemine-t-on pas, faute de perspective, vers des erreurs d'appréciation qui compromettraient l'humanisation de l'hôpital de l'an 2000 ?

La politique d'humanisation des hôpitaux ne date pas de la « *déclaration de priorité* » du VI[e] Plan ni « *du programme d'action prioritaire* » du VII[e] Plan, qui portaient l'un et l'autre sur la suppression d'ici à 1981, de deux cent mille lits en salle commune. « *Toute société, en effet*, dit M. Rochaix, directeur des hospices civils de Lyon, *a tenté d'adapter le système des soins, et notamment l'hôpital aux besoins de son époque.* » Simplement autrefois on humanisait sans toujours le proclamer.

La médecine, et c'est là un premier bouleversement, n'entrera qu'à la Renaissance à l'hôpital qui, jusque-là, n'était qu'un prolongement de l'Eglise. « *L'observation des rites religieux, du billet de confession à l'entrée à la messe thérapeutique célébrée dans la chapelle, avait beaucoup plus d'importance que l'administration des sirops et des tisanes préparés par les sœurs et les frères* », explique M. Pierre Jean, chargé de cours à l'Ecole nationale de santé publique.

Louis XIV, en décidant, par un édit, que les malades disposeraient d'un lit chacun et ne dormiraient plus par quatre comme c'était l'usage, faisait également œuvre d'humanisation.

Un effort permanent

Au dix-huitième siècle, presque la moitié du patrimoine hospitalier est composé de léproseries : le changement fut, là aussi, radical avec la mise en application de l'anesthésie générale au chloroforme en 1850, et, trente ans plus tard, la découverte de l'aseptie, qui ouvrirent les portes de l'hôpital à la chirurgie.

Si l'effort pour développer le parc hospitalier fût permanent — contrairement à ce qu'on pense généralement on a construit des hôpitaux entre les deux dernières guerres, — il reste que depuis quinze ans, l'humanisation a été considérée d'une manière nouvelle : la volonté de bénéficier de conditions d'hébergement plus confortables, et notamment de chambres à un ou deux lits, avec, si possible, le téléphone et la télévision.

Au début des années 60, l'hôpital, il est vrai, éclatait dans ses murs. La politique, pendant les quinze dernières années, fut surtout d'ordre quantitatif : deux cent cinquante établissements neufs ont été construits dans toute la France.

Aujourd'hui le gouvernement estime qu'il existe assez et même trop de lits hospitaliers en France : une circulaire, datée du 1[er] août 1977, a « gelé » le nombre de lits au niveau atteint le 31 décembre 1976. Pourtant, certains hôpitaux n'ont pas encore été rénovés et pourraient, à l'évidence, être agrandis. Ainsi, à l'hôpital de Strasbourg, dont certains bâtiments datent du Moyen Age, demeurent quatre salles communes délabrées, et un portier (bilingue) y assure seul la réception des urgences.

Toujours à Strasbourg, les taux d'occupation dépassent 150 % dans de nombreux services comme celui de chirurgie cardiaque, le seul de toute l'Alsace. « *Les opérés du cœur, on évite de les mettre près de l'ascenseur* », affirme le professeur Xieny, chef de ce service. Là, *quinze ou vingt malades* sont, faute de place, relégués dans le couloir, les chambres de quatre lits officiellement sont occupées par *huit ou neuf personnes* : même les effectifs des chambres du secteur privé ont été doublés.

L'exiguïté des locaux a empêché *la création* d'une salle de réveil et d'un sas pour les chirurgiens. C'est dans ces conditions que les deux salles d'opération *assurent un programme annuel* de mille huit cents opérations : « *Certaines urgences vitales nous obligent*, dit le professeur Xieny, *à réveiller le malade dont l'opération avait été prévue initialement et doit être remise à l'après-midi.* »

Mme Simone Veil, ministre de la santé, ne conteste pas que des situations de pénurie demeurent localement et, notamment, dans le nord de la France. Ainsi le centre hospitalier de Beauvais souffre encore, en 1979, d'un manque chronique de place. Le docteur Henri Lutun, radiologue, qualifie de « *cour des miracles* » la salle d'attente de son service : s'y côtoient, en effet, des vieillards et des nourrissons, des opérés avec une sonde et des jeunes filles rougissantes, gênées de cette promiscuité.

A Compiègne, en radiologie, une salle de 3 mètres sur 4 mètres sert tout à la fois pour le secrétariat, la réception, la comptabilité et la vision des clichés. Là non plus, on n'établit aucune séparation stricte entre les consultants externes et les malades hospitalisés.

Si ces situations sont malgré tout exceptionnelles — depuis quinze ans, on a construit beaucoup d'hôpitaux dans toute la *France*, — les *progrès ont été*, selon les régions, plus ou moins nets. Les maires, qui président toujours les conseils d'administration des hôpitaux, n'ont pas eu pourtant une influence déterminante dans la réalisation des travaux d'humanisation. La plupart, il y a quinze ans, *ne s'intéressaient* guère aux problèmes de l'hôpital. Les conseils généraux situaient alors cette dépense, dans l'ordre des *priorités*, à l'avant-dernière position avant les salles de fêtes.

Pourtant les priorités dégagées par l'administration n'ont pas toutes été conditionnées par les seuls besoins de la population tels que la carte hospitalière, créée en 1969, les recensait. Ainsi, à Compiègne, les opinions du maire de la ville, favorable à l'Algérie française, expliquaient-elles qu'en 1965 le pouvoir ait refusé la construction d'un hôpital neuf. Beauvais a souffert de la concurrence avec Creil où un établissement vient d'être inauguré.

Toutes ces opérations d'humanisation n'ont pas été, tant s'en faut, à l'abri des critiques : *elles* ont pour la plupart souffert de longs délais entre l'élaboration des premiers plans et la finition des travaux.

Vingt ans pour un hôpital

« *On parlait* du *nouvel hôpital de Strasbourg* quand *j'étais interne* », explique ce chef de service... La question de l'ouverture d'un hôpital suburbain à l'ouest de la ville s'est posée, en effet, en 1948. En 1963, les premiers plans sont ébauchés : on songe alors à édifier deux tours, à l'intérieur même des dix-neuf hectares des actuels hospices, au cœur de la ville. Les travaux entrepris finalement, à 3 kilomètres de là, ne débuteront qu'en 1972. L'hôpital a été terminé en juin 1978, mais il ne fonctionne toujours pas. Il doit être inauguré à l'automne prochain.

Enfant tardif, le nouvel hôpital de Hautepierre n'a, de surcroît, pas été très bien accueilli par les Strasbourgeois. « *C'est un monstre* », affirment les plus malveillants qui dénoncent sa taille, ses seize étages. Le prix du terrain ne justifie que très partiellement ce choix architectural : il ne dépasse pas, en effet, 3 % du coût total de la construction.

Les conceptions ont, en fait, radicalement changé en vingt ans. Aujourd'hui, Mme Veil estime qu'il ne faut pas dépasser 500 ou 600 lits. Aux Pays-Bas et au Canada, par exemple, on ne construit plus que des hôpitaux de cette taille, depuis cinq ans déjà. « *A l'époque où les plans de Strasbourg étaient élaborés, le* nec plus ultra, *c'était Henri-Mondor*, la *tour hospitalière* », confirme M. Raynaud, président de la Fédération hospitalière de France.

D'autres, enfin, s'étonnent de l'existence dans ce nouvel hôpital d'une centaine de lits excédentaires, dont l'ouverture n'est pas autorisée. L'estimation des besoins a été, en vingt ans, modifiée du tout au tout. En 1963, on considérait qu'il fallait, à Strasbourg, 5 500 lits en tout. En 1978, 4 200 lits seulement sont jugés nécessaires d'après la circulaire qui a stabilisé le nombre de lits au niveau où ils se trouvaient le 31 décembre 1976. Hautepierre a été, en partie, victime de cette révision : 100 lits ne seront pas utilisés.

Les délais ont été source aussi d'une dilution des responsabilités. Personne, semble-t-il, n'est responsable aujourd'hui de la répartition des services entre Hautepierre et l'ancien hôpital, et du choix retenu de construire un deuxième hôpital général... « *Il aurait été préférable de faire un hôpital de spécialités* », déclare le professeur Bonner, président de la commission médicale consultative.

Sans justification véritable, les services ont été scindés comme en O.R.L., les spécialités divisées comme en cardiologie — la chirurgie est restée en bas et la médecine est « montée » à Hautepierre, — les équipes médicales ont été séparées : « *On a déshabillé Paul pour habiller (Haute) Pierre* », confie le professeur Bronner.

Les idées émises il y a vingt ans, et notamment celle d'améliorer considérablement l'accueil du malade dans des chambres à un ou deux lits, sont-elles toujours aussi actuelles ? On peut en douter : dans le même temps, les Etats-Unis ont limité à 10 % le nombre de chambres individuelles, et, en France, la diminution de la durée de séjour — de dix-huit jours en 1972 à douze jours en 1978, — dans les services de malades aigus des hôpitaux publics, a rendu moins contraignante l'exigence d'un hébergement individuel.

D'autre part, tandis que l'effort *portait sur l'« hôtellerie »*, on a constaté que, en quinze ans, le plateau technique (c'est-à-dire l'ensemble des installations de soins) était passé en moyenne de 10 % à 40 % de la surface hospitalière totale : dans une ville comme Lyon, cinq cent soixante services de consultations externes ont été créés et dix-sept disciplines sont représentées dans les hôpitaux de jour.

Or, c'est seulement cette année que les crédits d'humanisation seront, en partie, affectés à la rénovation de ces mêmes plateaux techniques. Et pourtant, les discussions continuent à porter seulement *sur* le nombre de lits ! Ainsi, à la direction des hospices de *Lyon*, *on souligne* que le *ministère* ne prend pas en compte, dans l'estimation des travaux de rénovation, les contraintes qu'implique le *développement* des locaux pour les consultations externes et les services techniques.

Cette absence de perspective est *grave*... *Ces services* risquent de constituer, demain, un des goulets d'étranglement de l'hôpital ; c'est déjà le cas, affirment de *nombreux médecins*, *dans des hôpitaux* neufs comme celui de La Rochelle, où les salles de radiologie sont d'ores et déjà insuffisantes. *Les délais* d'*attente*, la promiscuité, l'inconfort, qui ne sont plus le fait des salles communes d'hier, risquent fort de réapparaître dans les *consultations* externes et les services techniques de l'hôpital de demain.

Des structures plus légères

Ce développement des services techniques à l'hôpital sera rendu nécessaire par *l'évolution* même de la médecine : « *Il y a vingt ou trente ans*, affirme M. Serge Karsenty, sociologue, *la médecine était clinique ; il était nécessaire de garder le malade pour faire constamment le point sur son évolution ; or, aujourd'hui, toute la vérité du patient se trouve dans un dossier composé de radios, d'électrographies*, d'*analyses biologiques, constitué dans les trois jours...* » « *Après*, ajoute-t-il, *on le fera revenir pour* des *consultations externes.* » Cette opinion est confirmée, d'ores et déjà, par la nature des *hospitalisations*. Une enquête menée sur mille vingt-six malades du C.H.U. de Rouen montre que près de 36 % d'entre eux pouvaient être accueillis dans des structures plus légères, et que 12 % n'avaient pas, à l'évidence, besoin d'être hospitalisés.

Le dernier rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) insistait, de même, sur la nécessité de *développer* et d'affiner les politiques de maintien à domicile, qu'il s'agisse, par exemple, des personnes âgées ou des malades mentaux.

Cette évolution est déjà amorcée : en vingt ans, les durées de séjour ont été abaissées de vingt-trois à douze jours (1) ; certains services, notamment en pédiatrie, connaissent des taux d'occupation assez faibles. Or les pouvoirs publics n'ont pris, semble-t-il, que très tardivement la mesure de cette transformation radicale du système de soins, qui fait de l'hôpital, pour reprendre l'expression même de Mme Veil, ministre de la santé, « un *deuxième recours* ». Le projet de loi permettant de supprimer de manière autoritaire des lits dans les hôpitaux examiné actuellement par le Parlement démontre *a contrario* que, dans les années passées, les pouvoirs publics avaient vu trop grand. La carte sanitaire était *pourtant censée coordonner* les initiatives en quantifiant les besoins. Cet effort de rationalisation, lorsqu'il a été entrepris à *temps*, n'a pas *toujours porté* ses fruits : on estime aujourd'hui à cinquante mille le nombre de lits excédentaires par rapport aux besoins exprimés par la carte sanitaire.

On a reproduit les mêmes erreurs que pour les centres antituberculeux ou les *hôpitaux* psychiatriques, construits à grands frais, alors même qu'étaient mises au point des thérapeutiques per*mettant de soigner* les malades chez eux. Les responsables de la santé en France n'auraient-ils pas le sens de l'histoire ?

Les erreurs d'appréciation ont été dues, en partie, aux délais importants nécessaires à la réalisation des ensembles hospitaliers. Les pouvoirs publics n'ont pas toujours fait preuve de l'autorité nécessaire. Le dernier rapport de l'IGAS précise à ce sujet : « *On a même vu un hôpital situé à B... créer un service de chirurgie de six lits sans salle d'opération. L'autorité de tutelle n'a pas mis son veto à la délibération (un prix de journée chirurgie a été fixé et est supporté par la Sécurité sociale malgré son opposition).* »

L'évolution est pourtant claire. Autrefois, l'hôpital était cet asile, dernière chance des plus déshérités ; il tend à devenir, grâce à un plateau technique de plus en plus imposant, un ultime recours à des techniques sophistiquées pour les malades les plus atteints. Quelle sera la place, dans une telle perspective, des petits hôpitaux, dont le plateau technique n'atteint pas la masse critique nécessaire ? Quel sera dans l'hôpital de demain le rôle reconnu à ces médecins praticiens qui deviennent le relais indispensable à des séjours de plus en plus brefs ? L'articulation entre les soins et la recherche, seul gage de l'efficacité des plateaux techniques à l'aube du troisième millénaire, ne pourrait-elle être améliorée, notamment, par la suppression des barrières administratives entre biologistes et médecins, d'une part, universitaires et chercheurs, d'autre part, comme le propose le professeur Hamburger ? A défaut de répondre à ces questions, on risque de préparer, pour l'an 2000, un hôpital peu conforme aux besoins des malades, et donc à nouveau inhumain.

FIN

(1) La diminution d'un jour de la durée moyenne de séjour se traduit par une réduction des besoins hospitaliers de l'ordre de dix mille lits.

● RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans notre article sur l'humanisation des hôpitaux (*le Monde* du 20 juin). Il fallait lire comme suit la déclaration de M. Gabriel Pallez, directeur général de l'Assistance publique : « *Si les personnels absents ne sont pas remplacés, c'est que les effectifs sont globalement majorés en permanence de 14 %* [et non 23 %], *précisément pour parer aux absences.* »

A BEAUVAIS

Bruit et somnifères

De notre correspondant

Beauvais. — Les malades et le personnel du centre hospitalier de Beauvais (Oise) souffrent du bruit ininterrompu de la circulation automobile : l'établissement est, en effet, situé au cœur du nœud routier le plus important de l'agglomération, constitué par les axes Paris-Amiens, Paris-Calais et Rouen-Reims.

Le niveau sonore est tel et l'isolation si médiocre que la majorité des cinq cent quatre-vingt-dix-huit malades soignés dans cet « hôtel-Dieu » inauguré voici plus de six siècles, en 1378, doivent prendre des somnifères pour pouvoir se reposer. Un médecin pédiatre, le docteur Henri Lutun, qui a subi lui-même une hospitalisation de quinze jours, a fait un relevé très précis des bruits entendus depuis sa chambre : le ronflement des moteurs Diesel qui chauffent vers 4 heures du matin, avant d'entreprendre l'étape du jour — les poids lourds stationnent sur l'esplanade de Verdun toute proche, — le grondement des « doubles débrayages », les pétarades des échappements libres, etc.

« J'ai vu des malades pourtant jeunes pleurer d'épuisement au petit matin. Dans leur chambre, située au-dessus du boulevard, ils n'avaient pas fermé l'œil de la nuit », déclare le chef du service de radiologie, le docteur Jacques Delie.

M. L.

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE POUR ENFANTS

« Amandine » en belles images.

Pour ceux qui ont aimé Amandine, spectacle de Bruno Castan (Unité-Enfance de la Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis), il faut signaler que le conte Amandine ou les deux jardins *de Michel Tournier est édité aux éditions G.P., avec de très belles images de Joëlle Boucher aux couleurs tendres des étés paisibles. On pourra par comparaison apprécier tout que que, au théâtre, Castan a apporté d'angoisse légère à cette histoire de l'éveil d'un corps à sa métamorphose.*

Maquillage de fête.

*Installé au Perreux-sur-Marne, le Théâtre du Fil d'Ariane fait au maquillage une part de roi dans la plupart de ses spectacles (*Ecoute le bruit de la mer, *de Jean-Paul Alègre,* la Jambe qui chante, *de Paul Vincenzini, ou* le Joueur d'images, *créé au Musée des arts décoratifs). Jean-Paul Alègre a consigné le résultat de plusieurs années d'animation dans un album qui ne se perd pas en théorie, généreux en photos de visages d'enfants et de comédiens travestis par la magie des couleurs en papillons, en chats ou en coccinelles ; l'éternel clown, du double-face au quatre-face bouffon, mais aussi la fleur, le paysage, le « blanc-doré » fantastique et abstrait où la fantaisie des accommodements éphémères atteint la force de certaines figures de Rouault. Un livre utile quand on songe combien, à l'abri de son maquillage, l'enfant peut s'exprimer librement, en laissant de côté une bonne partie de sa timidité naturelle.* (Chez Dessain et Tolra, 10, rue Cassette, 75006 Paris.)

Contre les nostalgies adultes.

On ne dira jamais assez combien le théâtre pour enfants est en fait une rencontre vraie de l'adulte et de l'enfant, où le premier propose au second le produit d'un savoir et de fantasmes spécifiques que l'enfant est libre ou non d'accepter. Contre l'imposture qui consiste à « faire l'enfant », la formation des formateurs doit être exigeante ; c'est à cette nécessité que répond l'ouvrage de Claude Chalaguier (éducateur spécialisé) et Gérard Mallen (psychologue clinicien). Leur livre, qui renvoie à des expériences menées dans la région lyonnaise en milieu scolaire et aussi en I.M.P., centres médico-pédagogiques, veut protéger l'enfant des nostalgies de l'adulte et de l'illusion qui consiste à croire que l'enfant porte en lui la vérité de l'adulte. Témoin des inhibitions affectives de celui-ci, l'enfant « peut aussi aider l'adulte à être ». Excellent antidote contre trop de spectacles truqués et truqueurs, le Jeu d'expression et l'Imaginaire *contient aussi plusieurs annexes, y compris le dossier de* Mirobolis, *conte musical de Claude Chalaguier et Steps Waring. A retenir des analyses rigoureuses des auteurs l'importance dans l'imaginaire vrai des enfants de l'argent, du sexe ou de la mort. Nouvelle lumière apportée au mot de Gombrowicz selon lequel* « l'adulte est tout cousu d'enfant ». (Aux éditions de Fleurus.)

Marottes au Marais.

Du 26 au 30 juin, à 15 heures, au Théâtre Essaïon, la Revanche du dragon, *par la Compagnie de l'Elan : un spectacle de marottes géantes qui sera repris à la rentrée au Théâtre 13.* — B. R.

■ « Athalie », la tragédie de Racine, sera présentée, au cours du Festival de Versailles, à l'orangerie du château les 21, 22, 26 et 27 juin, à 21 heures. Marcelle Tassencourt, directrice du Théâtre Montansier, et Thierry Maulnier en assurent la mise en scène avec, pour principaux interprètes, Annie Ducaux, sociétaire de la Comédie-Française, Georges Aminel et Jean Davy.

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous annoncions dans « le Monde des arts et des spectacles », (le Monde du 21 juin), le livre de Simone Signoret, *Le lendemain elle était souriante,* ne coûte pas 59 F mais 39 F.

Théâtre

RENCONTRES POUR LA JEUNESSE A LYON

« On n'est pas des enfants d'école »

Avec onze spectacles, huit colloques, des ateliers, des expositions, des animations, étalés sur douze jours (du 5 au 17 juin), les deuxièmes Rencontres internationales de théâtre pour l'enfance et la jeunesse de Lyon se sont imposées comme autre chose qu'un festival parmi d'autres, comme le temps fort de ce type de création, vraie confrontation, vraie remise en question de soi : utiles et donc passionnantes.

D'abord, par l'intelligence des choix qui a permis de voir combien ce théâtre, si été, en dépit de lui-même, avec l'éducation, et d'abord l'éducation du spectacle, finit par constituer, par l'effet des grossissements, le plus éloquent miroir des sociétés, des morales et des cultures adultes.

Ainsi, le Teatro O Bando de Lisbonne, qui mêle dans *l'Homme au sac* culture populaire traditionnelle et références au présent, associe fable et histoire, confond volontairement oppression du peuple et oppression de l'enfance, de toute enfance.

A l'Est, au contraire, il faut dans un spectacle comme le très beau *Piam* du Théâtre polonais Marcinek davantage interroger les images que le texte pour repérer à travers le regard d'un enfant la dénonciation d'un univers adulte pétri de conformisme.

Parfois le même optimisme, ici et là, oriente la dramaturgie des spectacles les plus opposés. Avec des moyens énormes (les théâtres pour jeune public sont en Union soviétique plus subventionnés que les autres), le Tuz de Saratov s'appuie sur un roman assez douceâtre de la Danoise Astrid Lindgren, *la Saucisse, Bosco et Compagnie,* pour évoquer en près de trois heures la chronique heureuse de la famille Melkerson en vacances sur une île déserte : pas de mère, mais un père écrivain, adorable et farfelu, et beaucoup d'enfants.

Il va de soi que les éléments perturbateurs, riche fermier grincheux, promoteurs avides, seront sans trop de mal éliminés par la malice du joyeux élan qui ne paraît pas *même effleuré* par le souci d'aucune autorité, partant de la moindre contestation. Il y a là de beaux décors comme en rêverait Robert Hossein, un *vrai lapin,* un vrai chien, une troupe d'« *artistes émérites de la Fédération de Russie* » (d'ailleurs fort émérites), beaucoup de bonne humeur et la volonté de chanter, de danser comme des Américains de Broadway « *car c'est ça la belle enfance, car c'est ça la belle vie* » ! En apparence aux antipodes, puisque dans les limites d'un spectacle-animation joué dans les écoles, les Québécois de la Marmaille développent, à travers une dramaturgie légère (objets rares et polyvalents, personnages traités en clowns), le rapport d'autorité maître-élève pour le résoudre dans un second temps au terme d'une double et assez miraculeuse prise de conscience des uns et des autres.

Surtout, à Lyon, on a, au cours des colloques, fortement éprouvé *le besoin de cesser de parler de l'enfant pour parler de théâtre.* Et d'abord, faut-il, comme on l'a cru longtemps, *tellement* insister sur la spécificité de ce théâtre, exiger comme tel orateur (chilien exilé en R.D.A.) une connaissance « scientifique » du public des enfants ? On peut éviter les idéogrammes illisibles sans pour autant faire d'un spectacle un cours de sociologie ou de psychologie appliquées. La Carrerarie, de Lyon, a justement défendu la création de nouveaux sens et même de non-sens comme dans son *Opéra Jubjub,* autrement que par le langage explicite : là se situe la vraie recherche des valeurs.

Et s'il est bon de restaurer, contre le langage de l'efficacité, le pouvoir des langages émotionnels il ne faut pas craindre non plus de bouleverser les archétypes enfantins.

On a trop vu de spectacles « enlevés », « *dynamiques* et colorés », « menés tambour battant ». Catherine Dasté l'a bien dit, le théâtre pour enfants est un fait adulte, une création contemporaine où l'on prend comme ailleurs des risques, où il faut même oser oublier l'enfant. Le grand danger reste de répéter l'école et l'on doit se méfier de tous les bourrages de crâne, tant progressistes que réactionnaires. S'il est une loi ici, c'est d'abord celle du plaisir ; son élimination est la première des oppressions : le pouvoir est-il toujours extérieur à nous ? *On n'est pas des enfants d'école,* comme le dit joliment le titre du spectacle québécois.

Le Théâtre des jeunes années qui a organisé ces rencontres de Lyon ne connaît pas encore son sort depuis que la Ville lui conteste un lieu en propre. Une rencontre au ministère de la culture fait espérer l'aménagement d'un local à Vaise, mais ne se prononce pas sur la période transitoire, comme si le droit à un statut égalitaire avec les autres centres dramatiques nationaux était toujours jugé excessif, voire « arrogant » comme il a été dit à *Lyon. Qui sont les enfants* d'école ?

BERNARD RAFFALLI.

Festivals

L'avant-programme du Festival d'automne

Le huitième Festival d'automne, qui aura lieu à Paris du 13 septembre au 10 décembre, proposera cette année cinquante-trois spectacles et concerts et quatre expositions dans quinze lieux différents. L'avant-programme du Festival présente les manifestations suivantes :

● THEATRE. — *L'Ecole des femmes, Dom Juan, le Tartuffe, le Misanthrope* de Molière, mise en scène d'Antoine Vitez (Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 25 septembre-1er décembre) ; *Gilgamesh,* d'après l'épopée sumérienne, mise en scène de Victor Garcia (Chaillot, à partir du 25 octobre) ; *Catherine de Heilbronn* de von Kleist, mise en scène d'Eric Rohmer (Maison de la culture de Nanterre, 8 novembre-8 décembre) ; *les Bacchantes,* d'après Euripide, et *la Tour,* d'après von Hoffmansthal, mise en scène de Luca Ronconi (Forum des Halles, mi-novembre-mi-décembre) ; *le Neveu de Rameau,* d'après Diderot, mise en scène de Jean-Marie Simon (Forum des Halles, à partir du 5 novembre) ; Tenth Spectacle *Portraits of places* et Eleventh Spectacle *The Erotic,* de et par Stuart Sherman (Centre Georges-Pompidou, 7-12 novembre ; Centre de la communauté française de Belgique, 14-18 novembre ; American Center, 19-24 novembre ; Théâtre Gérard-Philipe, 25 novembre-2 décembre) ; *la Dame au petit chien* d'après Tchekhov, mise en scène d'Arby Ovanessian (Centre Georges-Pompidou, 19-30 novembre).

A ce programme s'ajoutent plusieurs spectacles présentés par différentes compagnies dans le cadre du Festival : *les Fausses Confidences* de Marivaux, mise en scène de Jacques Lassalle, et le marionnettiste Winston Tong (Théâtre Gérard-Philipe) ; *la Famille Deschiens* et *les Oubliettes* de Jérôme Deschamps (Centre de la communauté française de Belgique) ; *la Cuadra de Séville* (Théâtre de la Tempête) ; *Et pourtant ce silence ne pouvait être vide* de Jean Magnan, mise en scène de Robert Gironès (Théâtre de Gennevilliers) ; *la Poule d'eau* de Witkiewicz, mise en scène de Philippe Adrien (Théâtre d'Aubervilliers).

● THEATRE MUSICAL. — *Mario et le Magicien,* d'après Thomas Mann, mise en scène de Bernard Sobel, musique de Jean-Jacques Durtigolles (Gennevilliers, 2-21 octobre) ; *Passagio* et *Opera,* musique de Luciano Berio, mise en scène de Luca Ronconi (Nanterre, 27-29 octobre).

● MUSIQUE. — Cinq concerts illustrent l'exposition « Ecritures musicales », les dimanches 14, 21, 28 octobre, 18, 25 novembre, à 18 heures, à la chapelle de la Sorbonne. Des « performances » auront lieu, pendant quarante-deux soirées, dans le décor de l'exposition, sur des thèmes variés, parmi lesquels la nouvelle improvisation (George Lewis, Richard Landry, Hans Reichel, Peter Kowald), le travail vocal (Joan La Barbara, Meredith Monk, Jana Haimsohn, Tamia), l'« art-performance » musicale (Connie Beckley), l'électronique (Paul de Marinis, Laurie Anderson, David Jones), la musique écrite (Gavin Bryers, John Adams, Paul Dresher, Jon Gibson), la danse (Deborah Hay, Dana Reitz, Sheryl Sutton). Des ateliers-performances de Tom Johnson seront organisés au Centre américain. Trois créations de Luc Ferrari seront données le 14 novembre, Centre Georges-Pompidou.

● DANSE. — La compagnie Merce Cunningham sera au Théâtre de la Ville du 9 au 14 octobre et au Centre Georges-Pompidou en octobre-novembre, où se produira, du 7 au 12 novembre, la compagnie Trisha Brown. Le Festival international de la danse accueillera au Théâtre des Champs-Elysées la compagnie Paul Taylor (12-18 novembre), Lucinda Childs, Philip Glass et Sol Lewitt (20-21 novembre), le ballet national de Cuba (22-25 novembre), la compagnie Eliott Feld (27 novembre-2 décembre), le ballet de l'Opéra de Stuttgart (3-9 décembre).

● EXPOSITIONS. — « Ecritures musicales » (27 septembre-1er décembre, chapelle de la Sorbonne) ; « Autour de Merce Cunningham » (17 octobre-4 novembre, Centre Georges-Pompidou) ; « Nouvelles tendances de l'art *en* France : 1968-1978 » (13 septembre-9 décembre, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, en collaboration avec l'ARC) ; Jackson Pollock (26 septembre-18 *novembre,* Musée d'art moderne de la Ville de Paris, dans le cadre du Festival).

Musique

UN RÉCITAL ET UN LIVRE d'Alfred Brendel

Alfred Brendel est désormais admis au panthéon des pianistes ; ses concerts remplissent les salles comme ceux de Kempff ou de Pollini, et les noms de Schoenberg et de Busoni, comme les titres inhabituels des œuvres de Liszt qu'il avait choisies mardi soir, ne pouvaient refroidir l'enthousiasme du public.

Un récital d'une couleur bien sombre cependant presque tout au long, commencé par des pages du dernier Liszt ; le Cortège funèbre de Mosony, *qui remâche des pensées sinistres ;* Nuit sans sommeil, *où l'insomniaque plein de fièvre semble se heurter à tout ce qui l'entoure et, enfin, trouve la paix dans un* Chant du sommeil *bienfaisant. A ces pièces d'un lyrisme un peu simpliste, la* Valse oubliée *n° 1 donne la conclusion douteuse d'une page de salon un peu fanée.*

Les Klavierstücke, *opus 19, de Schoenberg naissent alors au plus profond de la méditation de Brendel, d'où émergent des aphorismes immatériels, allusifs et admirables, puis l'on replonge dans les visions funèbres du troisième cahier des* Années de pèlerinage, *pour déboucher sur les bouillons tragiques de la* Czardas macabre...

Est-ce la chaleur qu'exhale cette salle trop remplie, est-ce ce piano trop sonore où chaque note semble une pierre dure polie par un torrent, est-ce l'accumulation de ces visions de cimetière ? On étouffe ce soir. La magnifique intelligence de Brendel, sa sensibilité à tout ce qui tremble entre les notes, s'expriment aujourd'hui avec une force presque insoutenable, un martèlement convaincu, un son épais et large, des récitatifs obsédants en lettres majuscules.

Les architectures vaporeuses des Jeux d'eau à la Villa d'Este *deviennent un château d'eau immense de cataractes superposées. La* Toccata *de Busoni, superbe, encore qu'elle ressemble souvent à une improvisation de grand pianiste hanté par les musiques des autres, entasse les escaliers géants, les orages menaçants et les harangues de grands orateurs. Même les* Variations sur un thème de Haendel *de Haydn sont portées à une dimension expressive, dionysiaque cette fois, presque démesurée.*

Tout cela n'altère en rien la technique et l'art fabuleux de ce géant du piano ; simplement, pour un soir, entraîné par un programme trop dense et tragique, Alfred Brendel semble avoir renoué avec les vieux démons de sa jeunesse.

∴

Mais on le retrouve avec un plaisir sans mélange à travers les pages d'un livre qui paraît ces jours-ci : Réflexions faites — Pensées et arrière-pensées *(1), recueil d'essais et de conférences qui s'échelonnent sur vingt-cinq années. Ces études sur Beethoven, Schubert, Liszt, Busoni, l'art d'Edwin Fischer, s'adressent avant tout aux pianistes, et les simples mélomanes auront parfois du mal à suivre des exégèses très détaillées. Mais elles sont magistrales, tant on y découvre un esprit sans cesse en éveil au niveau des formes, de la technique, du tempérament créateur, de la sonorité, des possibilités expressives du piano.*

Il y a peu de livres où l'on entend palpiter ainsi l'âme même de la musique au moment où elle s'incarne dans la pensée, le jeu et l'instrument d'un interprète qui nous dit superbement : « Le pianiste doit suivre à la lettre le compositeur et céder à l'humeur du moment... Le génie au piano, c'est jouer d'une manière à la fois exacte et audacieuse (...), de la façon la plus sublime, la plus visionnaire, la plus émouvante, mystérieuse, recueillie, humoristique, gracieuse possible (et) libérer parmi les multiples énergies qui font un chef-d'œuvre celles qui aujourd'hui nous touchent de la manière la plus noble et la plus essentielle. »

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Ed. Buchet-Chastel, 224 p., 59 F.

EXPULSION D'UN PERTURBATEUR

Plusieurs lecteurs nous ont écrit pour s'indigner de l'expulsion d'un spectateur par des vigiles, lundi 18 juin, au grand auditorium de la Maison de Radio-France pendant le concert du nouvel Orchestre philharmonique. « Tout se passa bien jusqu'à la fin du premier mouvement de la « Symphonie classique » de Prokofiev », nous écrit M. Olivier Patey ; « là, le drame ; un auditeur osa applaudir pour extérioriser son admiration. Pas d'autre incident jusqu'à la fin du premier mouvement du « Concerto pour flûte et orchestre » de Mozart. C'en est trop. Encore des applaudissements. Quatre « vigiles » (ou plus, je crois) de Radio-France s'approchent et empoignent l'auditeur comme du bétail, un à chaque membre ; le tour est joué ». M. Patey ajoute que les vigiles ont ensuite envoyé un des leurs chercher la canne de ce spectateur, une canne blanche...

Mme Pascale Roussel nous a fait le même récit. Elle considère comme « un acte à la fois stupide et scandaleux » l'expulsion d'un homme « un peu plus expansif, peut-être aussi plus sensible et plus musicien que les autres, mais dérangeant si peu ce vénérable ordre public ».

Cinéma

« CE RÉPONDEUR NE PREND PAS DE MESSAGES »

Une pièce nue, murs blancs, tapis bleu. Un homme, chemise bleue, pantalon clair, la tête enveloppée de bandelettes, comme celle de l'homme invisible. De cet homme nous n'apercevrons que fugitivement le regard et son identité nous restera cachée. En fait, dans ce décor abstrait, la présence de cet homme se réduit à sa voix. Voix qui est celle de sa mémoire et à laquelle d'autres voix se mêlent pour reconstituer le puzzle du passé.

L'homme, jadis, a pu croire au bonheur. En témoignent quelques dessins d'enfant, quelques photographies (une première femme, une autre, très belle, qui sourit au soleil), quelques objets usuels, dérisoires et pourtant chargés de souvenirs. Mais tout cela, pour l'homme, n'évoque plus, aujourd'hui, que l'absence et la mort. Une séparation, un accident affreux, des départs, des malentendus l'ont rejeté hors de la vie.

Entre ces quatre murs, est-ce sa propre fin que l'inconnu attend ? Est-ce sa mort qu'il prépare ? On peut le craindre. A deux ou trois reprises on le voit errer dans des corridors, frapper à des portes, comme s'il tentait d'échapper à sa solitude. Mais ses appels restent sans réponse. Alors il retourne dans la chambre, brise une chaise, dernier vestige d'une époque révolue, et entreprend de peindre en noir les parois et les fenêtres de sa prison. Plus de clarté, plus de lumière. Les couleurs de la nuit avant la nuit définitive.

Ce film est un cauchemar. Cauchemar dont tout donne à croire qu'il a personnellement été vécu par l'auteur. Ces images sont comme des phrases griffonnées sur les feuilles d'un journal intime. On pense à Dostoïevski, à Pavese. Du « cinéma-vérité » à la première personne. La violence et le dépouillement d'un cri de détresse, d'un appel au secours. Aucun intermédiaire entre l'émotion brute et son expression cinématographique. « *Le film,* nous dit Alain Cavalier, *a été tourné en sept jours, avec une équipe de trois personnes, dans l'ordre chronologique, sans rature ni reprise au montage.* » D'où la pureté, la dureté du récit. L'énigme qu'il recèle. L'angoisse qu'il provoque. Moins un film qu'un message filmé. Une bouteille à la mer. Un exorcisme, peut-être.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les exclusivités.

LE 1 % ÉTENDU A TOUS LES BATIMENTS PUBLICS

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a annoncé le 19 juin, en inaugurant la « Fête de la sculpture » à la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques (11, rue Berryer), que, désormais, toute construction publique comporterait une décoration conçue par un artiste.

Ainsi la procédure du 1 % (1 % du coût de la construction réservé à des fins artistiques), qui, depuis les années 50, était appliquée systématiquement dans l'éducation nationale, et s'était étendue aux bâtiments de l'armée, de la culture (depuis l'année dernière) et des P.T.T. (mais sans décision d'ensemble), va faire l'objet d'un nouveau réaménagement. Tous les ministères devront notamment, dans un délai de six mois, prendre des arrêtés rendant obligatoire sa procédure dans les édifices qui les concernent.

D'autre part, M. Lecat a indiqué que le prochain budget de la culture dégagerait les crédits nécessaires à la mise en place d'un musée des écoles de sculpture contemporaine, où les artistes de toutes tendances pourraient exposer leur œuvres. L'implantation de ce musée pourrait se faire à Marne-la-Vallée.

Exposition

Images de l'hystérie

André Breton et les surréalistes définissaient l'hystérie comme la plus grande découverte poétique de la fin du dix-neuvième siècle. Une « découverte » qui, jusqu'à Charcot, embarrassa considérablement les aliénistes. Tantôt, ils décrivaient leurs patientes hystériques comme de redoutables manipulatrices, comme de dangereuses simulatrices, « lascives » et « insatiables », menaçant l'ordre social et moral, tantôt au contraire comme des victimes de leur sensibilité et de leurs émotions, voire de la brutalité masculine. Ainsi, pour Briquet, auteur d'un *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie* (1859), le symptôme hystérique n'était qu'une exagération de la nature féminine, soumise au sentiment plus plus qu'à la pensée. Quant à Richet, autre sommité de l'époque, il proclamait que « *les hystériques sont plus femmes que les autres femmes. Elles ont des sentiments passagers et vifs, des imaginations mobiles et brillantes, et parmi tout cela l'impuissance de dominer par la raison et le jugement ces sentiments et ces imaginations* » (1).

C'est à la Salpêtrière, sous l'égide de Charcot, que l'hystérie connut son heure de gloire. Le « Tout Paris », littéraire et scientifique, venait assister, médusé, à la « grande crise » hystérique décrite par le « Maître ».

De séduisantes jeunes femmes, rendues plus excitables par l'absorption préalable d'éther ou de nitrite d'amyle, jouaient avec virtuosité les quatre « phases » du délire décrit par Charcot. Ce dernier avait, en outre, créé à la Salpêtrière un service photographique, dirigé par deux médecins, Bourneville et Regnard, qui photographieront dans les poses les plus sophistiquées, les plus attendues, les « attitudes passionnelles » de leurs patientes, afin d'illustrer les théories du « Maître ». Les sujets les plus recherchés étaient, on s'en doute, les femmes jeunes, jolies et impressionnables : « *On les préférera,* notaient Bourneville et Regnard, *à celles qui sont brutales, franchement lascives et ordurières.* »

Ces photographies d'hystériques, il est possible de les voir jusqu'au 13 juillet exposées dans un salon de thé à vocation culturelle et féministe, le Lieu-dit, 171, rue Saint-Jacques, à Paris, qui se métamorphose certains soirs en salle de rencontre. Ainsi, Jacqueline Thirard et Bernard de Fréminville y ont-ils déjà évoqué aussi bien la question de la sexualité féminine que celle des pratiques médicales relatives à l'hystérie. Ce jeudi 20 juin, à 20 heures, Monique Plaza et Jacqueline Thirard devaient parler, à l'intention d'un public exclusivement féminin, de la place de l'hystérie dans le discours sur les femmes.

ROLAND JACCARD.

(1) Dans le dernier numéro de la revue *Psychanalyse à l'Université* (mars 1979), Jacqueline Thirard publie une étude intitulée : « Figures de femmes hystériques dans la psychiatrie française du dix-neuvième siècle ».

Rock

Joe Jackson au Bataclan

Joe Jackson a l'énergie sans limite des gens qui ont beaucoup à dire sur eux-mêmes et ne parviennent à exprimer leurs sentiments qu'à travers leur musique. Violentes dans leurs échos, comme pour exorciser une frustration, ses compositions sont influencées par les rythmes, parfois même les mélodies, du rhythm'n blues et du reggae. Cette référence à la musique noire est d'ailleurs une autre constante que l'on retrouve avec plus ou moins d'évidence dans l'inspiration de ces chanteurs.

Alain WAIS.

★ Le 21 juin à 20 heures, au Bataclan. Discographie chez A. et M. distr. C.B.S.



هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

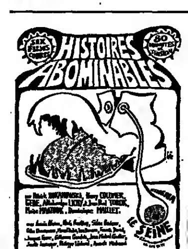
Opéra, 19 h. 30 : l'Enfant et les Sortilèges ; Œdipe roi.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Soirée littéraire (Arbres mes amis).
TEP, 20 h. 30 : Portes ouvertes à la chanson (entrée libre).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Mauricio Kagel ; 20 h. 30 : Het Netionale Ballet (Hollande).

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Spectacle Ionesco ; 22 h. : la Voix humaine.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Artalect, 22 h. 30 : la Prose du Transsibérien.
Atelier, 21 h. : Siegfried 78.
Athénée, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Trois visages.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Chapiteau de l'avenue de Breteuil, 21 h. 30 : Terme.
Cité internationale, Galerie, 20 h. 30 : Faust. — Resserre, 20 h. 30 : Tango.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Galerie 55, 21 h. : la Disparition d'Onésime K.
Galerie de Nesles, 21 h. : la Belle et la Bête 79.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire, I, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 22 h. : Journal d'une infirmière. — II, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : les Etoiles rouges.
Mathurins, 20 h. 45 : Oui.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Montparnasse, 21 h. : le Philanthrope.
Orsay, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Présent, 20 h. 30 : Sans issue.
Saint-Georges, 20 h. : R. Magdane ; 21 h. 30 : les Nouveaux Garçons de la rue.
Théâtre 18, 21 h. : Christophe Colomb.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : la Forêt des âmes.
Théâtre 13, 20 h. 30 : Jacques le Fataliste.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Prostitution chez la limace ; 22 h. 15 : Marie Bizet.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Au niveau du chou ; 22 h. : Triboulet ; 23 h. 30 : E. Rondo.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Deux Suisses. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare, 22 h. 15 : le Bastringue.
Campagne-Première, 20 h. 30 : A l'amour ; 22 h. 30 : S. Garcin.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Cour des Miracles, 20 h. : les Après-Midi d'Emilie ; 21 h. 30 : D. Lavanant ; 22 h. 30 : Elle voit des usins partout.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h. : Piaf toujours.
L'Ecume, 22 h. : D. Colombin.
Fanal, 21 h. : le Président.
La Mirandière, 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 30 : Zéphyr et Aquilon ; 21 h. 45 : Un cœur sous une soutane ; 22 h. 45 : l'Objet de mes hommages.
Petit Casino, 20 h. 45 : Douby ; 22 h. 15 : Eclimont et Dodane.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : Abel et Caïn et R. Baron.
Sélénite, I, 22 h. : Des chômeurs pleins d'ambition. — II, 21 h. : Lune de rire.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes (A tire d'elles) ; 21 h. 30 : Une heure de B. Brecht ; 22 h. 30 : A la prochaine sans faute.
Splendid, 20 h. 45 : Bunny's Bar.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
La Tanière, 20 h. 45 : P. Garnier ; 22 h. 30 : A. Mouhous.



Jeudi 21 juin

Les concerts

Lucernaire, 21 h. : A. Quillard, C. Djourado (Schumann, Bartok...).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan (Mozart, Beethoven).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h. 45 : Chorale franco-allemande de Paris, dir. B. Lallement (musique sacrée des dix-septième et dix-huitième siècles).
Résidence Concordia, 21 h. : A. Almuro (musique électro-acoustique).
Eglise Saint-Roch, 20 h. 30 : Quatre Chorales (Haendel, Bach, Mozart, Franck).
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : 21 h. : Ensemble vocal et Ensemble instrumental Varenne (Fauré).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : C. Robyn (Schumann, Chopin, Liszt).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : C. Lardé, R. Parrot, G. Poulet, J.-P. Dewaele, J.-M. Gemerd (Mozart, Beethoven).

La danse

Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Oh ! America.
Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet du Bolchoï (Icare).
Centre Mandapa, 21 h. : A. Coorlawala.
La Forge, 20 h. 30 : Tanaka Min.
Théâtre 13, 21 h. : Indépendanse.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. Rocca, J. Valton.

Jazz, pop', rock, folk

Bataclan, 20 h. : Joe Jackson.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : G. Lafitte et D. Doriz.
Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : J. Léandre, A.-M. Fijal, A. Nozati ; 22 h. 30 : C. Freeman.
Petit-Journal, 21 h. 30 : Blue River Jazz Band.
Campagne-Première, 18 h. : Folle avoine ; 20 h. : Sugar Blue ; Mud Ball Sweet.
Pianobar, 17 h. 30 : R. Urtreger ; 20 h. : F. Tusques.
Puce-à-l'Oreille, 20 h. 30 : M. Ponticelli.
Riverbop, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Trio A. Romano, J. Van' t' Hof, M. Vitous.
Le 28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : Texture ; 23 h. : N. Nissim.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Salomé.
Marché Sainte-Catherine, 19 h. 30 : les Maringouins.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Christian Chanel, guitare ; 22 h. : les Yeux plus gros que le ventre.
Essaïon, 20 h 30 : l'Enfer à repasser ou les Grandes Sartreuses ; 22 h. 15 : Danse de mort.
Eglise Saint-Paul-Saint-Louis, 21 h. 15 : J. Louis Gil, orgue (Boëly, Lefébure, Waly, Saint-Saëns...).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot, 15 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Rome-Paris-Rome, de L. Zampa ; 18 h., Hommage à J. Benoit-Lévy : Itto ; 20 h., Cinéma off Cannes 79 : Marilyn, Guy Lux et les Nonnes, de G. Copurant ; Scopitone, de L. Perrin ; Très rare film pour perpétuer mon souvenir, d'Y. Beauvais ; 22 h. : Race d'Ep, de L. Soukaz et G. Hockenguelm.

Beaubourg, Les grands maîtres du cinéma muet, 15 h. : l'Argent, de M. L'Herbier ; 17 h. : Paradis défendu, d'E. Lubitsch ; 19 h. et 21 h., Rétrospective Joris Ivens (19 h. : Borinage, Nouvelle Terre, Power and the Land ; 21 h. : Terre d'Espagne, Notre front russe).

Les exclusivités

AGATHA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
A NOUS DEUX (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Marignan, 8e (359-92-82), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
LES BELLES MANIERES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44), Normandie, 8e (359-41-18).
CE REPONDEUR NE PREND PAS DE MESSAGES (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), les mer., jeudi, vend.
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
DE L'ENFER A LA VICTOIRE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Nations, 12e (343-04-67), Parnassiens, 14e (329-83-11), Cambronne, 15e (734-42-96), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Capri, 2e (508-11-69), Français, 9e (770-33-88), Parnassiens, 14e (329-33-88), Calypso, 17e (754-10-68).
FELICITE (Fr.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Olympic, 14e (542-67-42), Murat, 16e (651-99-75).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg., v. flam.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
GAMIN (Col., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52), Bonaparte, 6e (326-12-12).
CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).





SPECTACLES

GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03) H. sp.

HAIR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75).

LES HEROINES DU MAL (Fr., **) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Jean-Renoir, 9e (874-95-99).

HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

MELODY IN LOVE (A., **, v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

MEME HEURE, L'ANNEE PROCHAINE (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99).

MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

MIDNIGHT EXPRESS (A., **, v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48).

NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

OLIVER'S STORY (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Ternes, 17e (380-10-41).

REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), h. sp.

LE RENARD DE BROOKLYN (It., v.f.) : Cin'ac, 2e (742-72-19).

RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.f.) : Cin'ac, 2e (742-72-19).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).

TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

LE TRESOR DE MATACUMBA (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

5e GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).

UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), h. sp.

VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52).

ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

ADIEU MA JOLIE (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

ANDREI ROUBLEV (A., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

ANNIE HALL (A., v.o.), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

AROUND THE STONES (A., v.o.), Vidéostone, 6e (325-60-34). S., D., L., Mar.

BELLE DE JOUR (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-55-33).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e ; v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Bambi (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Mistral, 14e (539-52-43) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE (A., v.o.), Club, 9e (770-81-47).

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.), Styx, 5e (633-08-40).

LE DECAMERON (It., v.o.), Champollion, 5e (033-51-60).

DUPONT LA JOIE (Fr.), l'Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.), Haussmann, 9e (770-47-55).

FELLINI ROMA (It., v.o.), Cluny Palace, 5e (033-07-76).

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.), Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Berlitz, 2e (742-60-33).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.), A.-Bazin, 13e (337-74-39).

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LA GRANDE BOUFFE (Fr.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (296-55-33) ; Paramount-Montparnasse-14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-City, 8e (225-45-76).

LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

L'IMPERATRICE YANG KWEI FEI (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

Les films nouveaux

UN PETIT MELO DANS LA TETE, film américain de Joseph Brooke. — V.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE, film allemand de Bernhard Sinkel. — V.o. : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA COLLINE A DES YEUX, film américain de Wes Craven (**) — V.o. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

TOUCHE PAS A MES TENNIS, film américain de Robert J. Rosenthal. — V.o. : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS, film allemand de Helke Sander. — V.o. : Le Seine, 5e (325-95-99).

FLAVIA LA DEFROQUEE, film italien de Gianfranco Mingozzi (**). V.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-55-33) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

HORRIBLE CARNAGE, film américain de Brice Mack (**). — V.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PHOTOS SCANDALE, film français de Patrick Aubin (**). — Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE LAUREAT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).

JUGE ET HORS-LA-LOI (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62).

JULIA (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

MACADAM COWBOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

MASH (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

MEAN STREET (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

O MADIANA (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

PLAYTIME (Fr.) : Paramount, 8e (359-49-34) (70 mm) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).

LES PASSAGERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE PRIVE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43). Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Rotonde, 6e (633-08-22).

POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (It., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

QUATRE BASSETS POUR UN DANOIS (A.), v.o.-v.f. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; la Royale, 8e (265-82-66) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

ROMEO ET JULIETTE (It., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

LE RECIDIVISTE (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

TRANS AMERICA EXPRESS (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

THEOREME (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Wepler, 18e (387-50-70).

UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Action-Lafayette, 9e (878-80-50).

UNE FEMME LIBRE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), h. sp.

UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LA VENGEANCE D'UN ACTEUR (Jap., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

WILL PENNY LE SOLITAIRE (A., v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50).

Les festivals

CHEFS-D'ŒUVRE DU JEUNE CINEMA ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Effie Briest.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COMEDIE MUSICALE U.S. (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Dancing Lady.

JACQUES RIVETTE, Olympic, 14e (542-67-42), Céline et Julie vont en bateau ; l'Amour fou.

ELIA KAZAN (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : les Visiteurs.

CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS, Action-République, 11e (805-51-33) : Un grand amour de Beethoven.

FRED ASTAIRE ET Cie (v.o.), Mac-Mahon, 17e (033-50-91) : L'amiral mène la danse.

LES MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Soupe au canard.

LA RELEVE AMERICAINE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Château de rêves.

25 ANS DE MOTO (v.o.), Broadway, 16e (527-41-10) : Easy Rider.

FELLINI (v.o.), Studio-Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Juliette des Esprits ; 15 h. 30 : les Clowns ; 17 h. : Fellini Roma ; 19 h. : Satyricon ; 21 h. : la Dolce Vita.

LA BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50). I. — 12 h. 50 : Flesh Gordon ; 14 h. 30 : le Lauréat ; 19 h. 15 : Easy Rider ; 15 h. : le Dernier Tango ; 20 h. 05 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; ven., sam., à 23 h. 30 : Orange mécanique. II. — 13 h. 15 : A bout de souffle ; 15 h. 15 : The Song Remains the Same ; 17 h. 45 : Luke la main froide ; 19 h. 50 : Bonnie and Clyde (v.f.) ; 22 h. : Retour ; ven., sam., 24 h. 10 : Rollerball.

SERIE NOIRE (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : Du sang dans le soleil.

LAUREN BACALL (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) ; en alternance : le Grand Sommeil ; le Port de l'angoisse.

CHATELET VICTORIA, 1er (508-94-16) (v.o.) : I. 13 h. : Ivan le terrible ; 16 h. 15 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 20 : Ma femme est une sorcière ; 20 h. 05 et sam. 0 h. 30 : Cabaret ; 22 h. 15 et ven. 0 h. 30 : Orange mécanique. — II. 14 h. : la Chevauchée fantastique ; 15 h. 5 : Portrait d'une enfant déchue ; 18 h. 10 : Psychose ; 20 h. 15 : Easy Rider ; 22 h. 10 : Pierrot le fou ; sam. et ven. 0 h. 20 : l'Œuf du serpent.

LOIS BUNUEL (v.o.), Studio Logos, 5e (033-26-42) : Un chien andalou ; Simon du désert.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : la Taverne de l'enfer.

STUDIO 28, 18e (606-36-07), mer. : Même heure l'année prochaine ; jeu. : la Taverne de l'enfer ; ven. : Femmes de trente ans ; sam. : Ashanti ; mar., dim. : Quintet.

STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71), 13 h. 40 : les Damnés ; 16 h. 15 : Au-delà du bien et du mal ; 19 h. 30 : l'Homme araignée ; 20 h. 10 : Taxi Driver ; 22 h. 10 : The Rocky Horror Picture Show ; v., s., 0 h. 10 : Salo.

HOMMAGE A LAUREL ET HARDY (v.o.), Noctambules, 5e (033-42-34) : Les montagnards sont là.

JAMES BOND (v.f.), Mailiot Palace, 17e (574-10-40) : L'espion qui m'aimait.

STUDIO DE L'ETOILE (v.o.), 17e (380-19-93), 14 h. : le Miroir ; 19 h. : Casanova de Fellini (*) ; 16 h. 40 : Africa Queen ; 20 h. 40 : les 39 marches ; 22 h. 30 : le Cri du sorcier.

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16), mer., sam., dim. 13 h. 45 : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; mer., sam., dim., 15 h. 15 : les Aventures de Robin des Bois ; mer., sam., dim., 17 h. : Festival de dessins animés Tex Avery (v.o.) ; 18 h. 30 (mar.) : le Graphique de Boscop. 20 h. 30 (mar.), lun. 15 h. : le Coup de grâce (v.o.) ; 22 h. (mar.) : Marathon Man (v.o.) ; mar., 21 h. : J.A. Martin, photographe.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens, PARIS-IXe

1977

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 21 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : L'étrange M. Duvallier (II. — Karaté-Caramel), d'après C. Klotz, réal. V. Vicas, avec L. Velle, S. Azéma, etc.

Terreur au Libertador. On torture, on exécute dans ce petit pays de l'Amérique latine. Raner, contacté à Paris, accepte d'aller aider la lutte du peuple...

21 h. 30, Magazine : L'événement (« Fringues Connection »).

Les industriels français s'inquiètent des importations « sauvages » de vêtements, pulls venus de Thaïlande, robes de Roumanie, jeans de Tunisie... Jean-Claude Narcy nous fait visiter les ateliers (en Thaïlande, à Macao), où des ouvriers travaillent dans des conditions effroyables pour des salaires de misère et fabriquent ces « fringues » particulièrement économiques.

Egalement au sommaire, un reportage sur le Laos du prince rouge, avec une interview du prince Souphanouvong, président de la République populaire, et sur le bac des écrivains.

22 h. 35, Ciné-première, d'A. Halimi (avec G. Halimi).

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les partis politiques : L'opposition ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Le grand échiquier : Lorin Maazel et l'Orchestre national de France (diffusé simultanément sur France-Musique).

Au programme, la Cinquième symphonie de Beethoven, le Concerto pour violon en la majeur de Mozart, l'Apprenti sorcier de Paul Dukas, le Carnaval romain de Berlioz, le Sanctus du Requiem de Verdi et l'Alleluia du Messie de Haendel, la Valse de L. Maazel et le Concerto pour orchestre de Bartok.

Avec des invités comme Mme I. Maazel, pianiste, épouse de Lorin Maazel, MM. S. Grappelli, S. Lama, S. Accardo, Mme K. Ricciarelli et deux reportages.

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Fédération Léo-Lagrange ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : THE ET SYMPATHIE, de V. Minnelli (1956), avec D. Kerr, J. Kerr, L. Erickson, E. Andrews, D. Hickman, N. Crane, D. Jones (rediff.).

La femme d'un professeur de collège, négligée par son mari, se fait la consolatrice d'un étudiant trop sensible brimé par son père et ses camarades qui ne le trouvent pas assez viril.

Une délicate étude psychologique sur les rapports d'une femme mûre et d'un adolescent. Charme et nostalgie.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime de Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les progrès de la science et de la médecine : les enzymes ;

20 h., « le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc », de C. Péguy ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, En liaison avec A 2, Le grand échiquier... Lorin Maazel et l'Orchestre national de France : Beethoven, Mozart, Dukas, Berlioz, Verdi, Haendel, Maazel, Bartok ; 9 h. 5, Ouvert la nuit : les nuits de New-York.

VENDREDI 22 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Emissions régionales.

18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes : Faire voyager ses animaux ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : Une femme trop honnête, d'A. Salacrou, avec J. Magre, B. Lavalette, F. Lax, D. Deray, M. Barbulée, etc.

Par rectitude et souci de logique, une jeune intellectuelle donne de l'argent à son amant pour qu'il tue son mari. Mais l'amant n'est pas sérieux.

22 h. 10, Magazine : Expressions.

Les autoroutes-musées ; Paris-Moscou via Beaubourg, les marathoniens de la danse ; peintures pour le théâtre ; un album musical sympathique.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Christa ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour, Paris ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Femmes au Larzac) ; 15 h., Feuilleton : Benjowski ; 16 h., Magazine : Delta ; 17 h. 25, Fenêtre sur... le monde de la danse ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 18 h. 45, Top-club (Sacha Distel) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Les folies Offenbach (La grande duchesse de Gerolstein).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (La passion d'écrire).

Avec Mmes S. Signoret (Le lendemain, elle était souriante), M.-T. Humbert (A l'autre bout de moi), MM. B.-G. Landry (Comédia à Bologne), P.-J. Remy (Orient Express), C. Roy (la Traversée du pont des Arts et Sais-tu si nous sommes encore loin de la mer).

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM : GRAND-RUE, de J. A. Bardem (1956), avec B. Blair, J. Suarez, Y. Massard, D. Doll, L. Kédrova, R. Blancard, J. Calvo. (N.)

Dans une ville de province espagnole, des jeunes gens qui s'ennuient montent une blague cruelle à une fille vieillissante qui croit soudain avoir rencontré l'amour et un prétendant au mariage.

Le meilleur film de Bardem par ses références sociologiques, son étude des comportements provinciaux sous le franquisme. Betsy Blair domine une distribution disparate.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Association pour l'enseignement et la synthèse de la connaissance ; 18 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : que sont devenues les fleurs ?

Que sont devenus les hippies des années 60 ? Patrick Pesnot et une équipe de la B.B.C. sont partis à leur recherche aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. Certains sont devenus des pères de famille, d'autres continuent de contester... On y voit, entre autres, Jerry Rubin, Timothy Leary, Allen Ginsberg, Arthur Brown.

21 h. 30, Documentaire : Des caméras pour voir la vie (II. — Un rêve sans étoiles), de Ch. Paolini.

De l'eau en elle-même (eaux vives, eaux cachées, souterraines) aux rapports de l'homme et de l'eau (l'homme sur l'eau, l'eau sur l'homme), une réflexion sur un thème qui se termine par un document sur les peintures polydigitées — en voie de disparition — dans la grotte de la Baume-Latrone et un autre sur les peintures de la grotte de Lascaux.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Cueillir sa vie ; à 8 h. 32, La nostalgie du présent ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 11 h. 2, Société internationale de musique contemporaine ; 12 h. 5, Nous tous chacun ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Jeu, thème et variation ; 14 h., Un livre, des voix : « Josepha », de C. Frank ; 14 h. 42, Un homme, une ville : Galilée à Rome ; 16 h., Pouvoirs de la musique.

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime de Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : le programme solaire français ;

20 h., Serge de Diaghilev ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : Beethoven ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : le jazz en France ; 13 h., Les anniversaires du jour : Milhaud ;

14 h., Musique en plume ; 16 h. 35, Concerto (Mozart) ; 15 h., Musique-France-plus : Franck, Ysaye, Marietan, Messiaen ; 17 h., Musique américaine ;

19 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : les serviteurs obscurs de la guitare ; 20 h. 30, Les chants de la terre ; 21 h. 20, Echanges internationaux : « Concerto pour violon en ré majeur » (Beethoven) ; « Petrouchka » (Stravinsky), par l'Orchestre Symphonique de la radio de Stuttgart, dir. L. Forster, avec : I. Perlman, violon ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : les nuits de New-York ; 1 h. 15, Douces musiques.

PHOTO

Les moments inexplicables d'Elliott Erwitt

Un album sort aux éditions Denoël-Filipacchi, *Récents développements*. Les mêmes photos sont exposées, jusqu'au 7 juillet, à la FNAC-Etoile. Robert Doisneau, dans sa fausse vraie préface, salue l'« *humour graphique, vif comme un clin d'œil* », la jubilation légère de ces photos. Il n'y aurait presque rien à ajouter. Ce qui frappe, chez Elliott Erwitt, c'est la concordance ou la contradiction d'éléments, c'est le mouvement ou le *moment inexplicable*, celui où on n'en croit pas ses yeux et où l'on doit réajuster sa vision, se décaler de quelques centimètres, attendre que l'objet ou que le geste retombe, pour déchiffrer l'illusion, et que le tableau qu'a *fixé l'œil cesse d'être bancal*, redevienne normal. Ces photos se sont truquées toutes seules, à vif : Erwitt travaille à une très grande vitesse.

Le drapeau tient sans fil, à la surface exacte de l'horizon, le cerf-volant semble être une entaille dans la toile peinte du ciel. On parle donc, à propos d'Erwitt, de calembour visuel : on ne serait pas loin, en effet, de ces petits dessins, sur papier très fin, de calendriers.

Erwitt s'amuse bien, assurément, quand il photographie ; il a d'ailleurs une tête, sur la jaquette de son livre, avec sa toque en poil de chameau, de type qui aime les farces ; ça peut toujours cacher du vague à l'âme, une prédilection pour les mouettes et pour les cerfs-volants, pour les signes géants, les flèches qui traquent l'homme seul dans les villes, comme chez Folon, et pour les toutous à l'air piteux, un peu honteux d'être pris en photo avec des petits bonnets de laine.

Les photos d'Erwitt jouent sur le mouvement les unes par rapport aux autres, sous ce même principe de concordance-contradiction (très appuyé dans la mise en pages du livre), en des sortes de séquences brèves, peu narratives, si ce n'est qu'un pigeon est passé devant un homme assis, puis l'a laissé seul, ou qu'un couple de personnes âgées était assis sur des transats, et que ceux-ci sont maintenant vides, avec leur toile gonflée par le vent, comme si c'étaient eux qui avaient éjecté le couple. Erwitt serait plus fort, finalement, dans ses images de solitude mystérieuse, que dans ses charades visuelles, dont il se refuse une fois sur trois à livrer la solution : solitude du distributeur de Coca-Cola entre les fusées de la NASA ; solitude inquiète d'un regard de femme charbonneux dans la foule d'un dancing.

HERVÉ GUIBERT.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	125 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	223 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

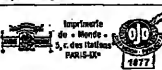
Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



DÉFENSE

AU SALON DE L'ARMEMENT DE SATORY

L'armée française, banc d'essai à l'exportation

Des blindés couleur vert olive — celle de l'armée française — voisinant avec des blindés couleur sable — celle des armées de nombreux clients arabes ou latino-américains de l'armement français, — c'est l'image un peu symbolique de la VII[e] exposition des matériels terrestres qui a lieu jusqu'à la fin de la semaine à Satory, près de Versailles (Yvelines).

Sur près de 2 hectares de surfaces couvertes et en plein air sont présentés environ mille cinq cents matériels de tous les modèles conçus par cent soixante exposants français, privés et nationalisés. Une « foire aux armes » que la France organise tous les deux ans après le Salon international de l'aéronautique du Bourget, mais qui, cette année, davantage encore que lors des expositions précédentes, démontre combien l'armée française est sollicitée par les industriels, à son détriment parfois, de servir de banc d'essai aux ventes à l'exportation.

Les organisateurs du Salon de Satory se complaisent à souligner le nombre toujours croissant des exposants et des familles de matériels présentés et à répéter que la « *réputation de cette exposition n'est plus à faire* » puisqu'elle attire de plus en plus de clients : quelque quatre-vingts pays étrangers invités au lieu de soixante en 1977.

En vedette

En vedette de ce Salon, qui a été inauguré mardi 19 juin par M. Yvon Bourges, ministre de la défense, mais d'où le public est exclu :

● Le canon automoteur 155 G.C.T. (grande cadence de tir), dont l'expérimentation tactique commence au 40[e] régiment d'artillerie de Suippes (Marne) pour entrer en service à la fin de 1981 dans l'armée française (*le Monde* daté 17-18 juin), mais qui est déjà produit en série pour l'Arabie Saoudite ;

● Le prototype de canon tracté de 155, qui sera prêt vers 1983 et dont la configuration volumineuse actuelle — un poids de 10 tonnes — inquiète les artilleurs français attachés à la mobilité opérationnelle de leurs pièces ;

● *Le fusil* d'assaut FAMAS 5,56, baptisé le « Clairon » à cause de sa forme, dont la mise au point, difficile, a pris beaucoup plus de temps que prévu ;

● Le V.A.B. (véhicule de l'avant blindé) dans sa version antiaérienne pour la protection rapprochée du corps de bataille, que l'armée française ne prévoit pas de commander pour l'instant à cause de ses restrictions financières ;

● Le système Shahine (deux véhicules de veille et d'acquisition des objectifs et quatre à six véhicules de tir porteurs chacun de six *missiles* sol-air Crotale) pour la protection des unités blindées, que l'Arabie Saoudite a acheté ;

● Les nouvelles « jeep » de quatre constructeurs différents, aujourd'hui en expérimentation par les services techniques français avant le choix de l'état-major ;

● Enfin, les nouveaux modèles de char de *combat* dérivés de l'AMX-30, comme l'AMX-30 B-2 (37 tonnes en ordre de marche) et l'AMX-32 (38 tonnes), qui se distingue du précédent par le fait qu'il peut tirer en roulant.

Des conflits d'intérêts

Cette affaire des chars de combat illustre assez bien les conflits d'intérêts qui surgissent parfois entre le client national et ses *industriels, fussent-ils des sociétés* relevant du ministère de la défense.

L'armée de terre française, *déjà équipée* de plus d'*un millier* de chars AMX-30, a retenu la version B 2, qui se différencie du modèle de base par une nouvelle boîte de vitesses et une modification de son optique et de sa conduite de tir.

Ce choix lui permet de reconstruire sur le modèle B 2 ses anciens AMX-30 et d'acquérir des chars neufs AMX-30 B 2. Il n'interdit pas à l'état-major d'étudier le projet d'un nouveau *blindé*, dénommé E.P.C. (*engin* principal de combat), qui prendra la relève, dans les années 90, de ses AMX-30 et AMX-30 B 2.

A *cette* logique fondée sur des considérations financières, l'administration et les industriels opposent l'intérêt que des clients étrangers ont manifesté pour l'AMX-32, dont l'armement apparaît supérieur et dont le chef de char peut tirer en marche sur une cible mobile. La signature de contrats importants à l'exportation serait facilitée, à en croire les partisans de cette *formule*, si l'armée *française* acceptait d'acquérir des AMX-32. L'état-major a décidé de s'en *tenir* à son choix, malgré les pressions.

S'il existe aujourd'hui de *telles* discussions, c'est parce que la Délégation générale à l'armement et les industriels concernés s'interrogent sur la possibilité, pour la France, de maintenir, principalement entre 1980 et 1982, un *fort* courant d'exportations militaires.

Malgré des *engagements* en 1974 de M. Valéry Giscard d'Estaing, alors candidat à la présidence de la République, de « *moraliser* » le commerce des armes, la France a reçu, pour l'ensemble de ses armements, 25 milliards de francs de prises de commandes étrangères en 1978, soit un montant qui couvre 40 % de sa « note » pétrolière pour l'année écoulée.

A la délégation générale à l'armement, on s'attend à une chute des commandes dans la mesure où les succès à l'exportation reposent, essentiellement, sur la famille des avions Mirage III ou *F-1 et sur la famille des blindés* AMX-30. Or ces deux catégories de production n'auront pas, apparemment, de successeurs authentiques avant 1982-1983. Dans le même temps, les matériels concurrents, comme les avions américains et les blindés ouest-allemands ou britanniques, pourront *monopoliser* la *clientèle* étrangère.

Cette perspective incite les industriels de l'armement, qui occupent deux cent soixante-dix mille travailleurs, à associer l'armée française à leurs efforts de prospection des marchés extérieurs et à la considérer, avec *quelque excès, comme une « vitrine »* de leur savoir-faire.

JACQUES ISNARD.

JUSTICE

M. FRANÇOIS MARCANTONI NE SERA PAS INDEMNISÉ POUR SA DÉTENTION EN 1969

La commission d'indemnisation, présidée par M. Robert Devismes, conseiller à la Cour de cassation, a rejeté, mercredi 20 juin, la requête d'un million de francs que M[e] Jacques Isorni avait déposée au nom de M. François Marcantoni. Inculpé de complicité d'assassinat après le meurtre de Stefan Markovic dont le cadavre fut découvert le 1[er] octobre 1968 dans une décharge à Elancourt (Yvelines), M. François Marcantoni fut détenu pendant dix mois et dix-sept jours, du 17 janvier 1969 au 4 décembre 1969, date à laquelle il fut libéré contre versement d'une caution de 60 000 francs.

La chambre d'accusation de la Cour de Paris rendit en sa faveur, le 12 janvier 1976, un arrêt de non-lieu qui devint définitif le 27 juin 1977 par arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation, alors que M. Jean Ferré, juge d'instruction à Versailles, avait transmis le dossier à la chambre d'accusation en vue du renvoi de M. Marcantoni devant la cour d'assises, contrairement aux réquisitions du procureur de la République de Versailles.

Pour motiver sa demande, M. Marcantoni avait fait valoir que sa détention et la longueur de l'instruction (près de sept ans) lui avaient causé un préjudice considérable.

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles la commission, statuant sur le rapport de M. Henry Pailhé, conseiller à la Cour de cassation, les observations de M[e] Sourdillat, au nom du Trésor public et les conclusions de M. Paul Norès, avocat général, a rejeté la requête.

● PRECISION. — L'Association des puéricultrices diplômées d'Etat nous demande de préciser *que les six jeunes femmes* inculpées après le décès d'un enfant, le 12 juillet 1977, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), ne sont pas des « *puéricultrices* » comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* daté 10-11 juin, mais des « auxiliaires-puéricultrices ». « *La puéricultrice*, explique l'Association, *est une personne titulaire d'un diplôme d'Etat* obtenu après une *formation de quatre années, à partir du baccalauréat, et donnant accès à des postes d'encadrement.* » Elle n'est pas, en principe, en contact permanent et direct avec les enfants.

A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

LA CORSE SANS PHRASES

La dénonciation des « *colons français en Corse* » ou de l'« *armée française d'occupation* », au début, on supporte. A la fin, on se lasse. Mercredi 20 juin, on finissait par se dire que tout cela était un peu court. On avait envie de demander aux Corses qui comparaissent devant la Cour de sûreté de l'Etat, devenus accusateurs : « *Argumentez, arrêtez d'enfiler des affirmations péremptoires, délaissez vos expressions stéréotypées.* » Mais, ce disant, on ne voyait rien venir. Quand, soudain, M. Guy Pancrazi demanda la parole.

De lui, on savait peu de chose, si ce n'est qu'il avait répondu aux questions du président de la cour lors de l'interrogatoire d'identité. De ce court dialogue, on avait retenu que M. Pancrazi a vingt-sept ans, qu'il avait commencé des études de droit à l'université d'Aix-en-Provence, interrompues rapidement, probablement pour des raisons financières, et qu'il était revenu à Bastia pour gagner sa vie. Il avait dû alors exercer une foule de petits « boulots ».

M. Pancrazi était resté sur la réserve, poli, mais sans plus, devant une cour le jugeant pour association de malfaiteurs et atteinte à l'intégrité du territoire. On le sentait « solide », sans trop pouvoir dire pourquoi. Mercredi, on a mieux compris. M. Pancrazi a les idées claires et l'élocution facile. A sa manière, il est bon orateur, sachant d'instinct respecter les « blancs » nécessaires et recourir à l'anaphore, cette figure de rhétorique si propre, par la répétition, à arracher l'assentiment de l'auditeur.

Bref, en deux coups de cuiller à pot, M. Pancrazi a donné une respiration à une audience qui étouffait. Le problème corse ? Il l'a mis à plat et proprement, expliquant comment, entre 1968 et 1975, 28 520 insulaires, dont 10 000 actifs, avaient dû quitter l'île alors que 17 000 continentaux y arrivaient. stance, *il est tout à fait clair* que Comment les emplois à prendre le sont, selon lui, par d'autres que des Corses. De ce discours ne pouvaient naître que des questions.

« *Les places à prendre*, demanda M. Claude Allaer, président de la cour, *pourquoi les Corses ne les prennent-ils pas ?* »

Et M. Pancrazi d'expliquer et de faire référence au Plan de 1967 qui — optant pour le développement de l'agriculture et du tourisme — avait omis de prévoir la réalisation d'un lycée agricole et d'une école hôtelière.

L'accusé ne s'en tint pas là. A l'appui des thèses nationalistes corses, il appela un rapport du Hudson Institute commandé il y a quelques années par la DATAR. « *Si la politique actuelle continue sans changer*, y est-il dit en substance, *il est tout à fait clair que les Corses sont en danger de disparition, comme les aigles et les bisons aux Etats-Unis.* » Conscients de cette donnée, les pouvoirs publics, selon M. Pancrazi, auraient choisi cette voie.

Peu de mots, pas de grandes phrases. M. Pancrazi, que l'on soit d'accord ou non, a fait un bon « *topo* » avant de se rasseoir entre deux gendarmes.

LAURENT GREILSAMER.

● *M. Marcel Villeneuve*, qui a tué son fils Patrick d'un coup de fusil au cours de la nuit de lundi à mardi, à Thiers (Puy-de-Dôme), parce qu'il l'avait pris pour un cambrioleur (*le Monde* du 21 juin), a été inculpé mercredi 20 juin, à Clermont-Ferrand, d'homicide volontaire par M. Bernard Ferret, juge d'instruction. Il a été laissé en liberté.

JUSTICE



Une journée d'action des magistrats contre la réforme du recrutement

• Les syndicats craignent pour l'indépendance de la justice
• Le ministère fait état de « malentendus regrettables »

Les magistrats sont mécontents de leur sort et préoccupés par l'avenir de la justice. Ils devaient se rassembler pour le dire, ce jeudi 21 juin en fin d'après-midi, dans la salle des criées du tribunal de grande instance de Paris. D'autres rassemblements devaient avoir lieu le même jour dans les tribunaux et les cours de province, à l'appel des deux organisations qui ont décidé cette « journée nationale d'action » : l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.) et le Syndicat de la magistrature (S.M.).

A l'origine de cette grogne, un phénomène qui intéresse directement les justiciables : l'engorgement des tribunaux. Et une question apparemment plus technique : les modalités de recrutement des magistrats. Les deux organisations sont d'accord avec la chancellerie pour augmenter le nombre des magistrats, mais elles craignent que le ministère ne saisisse l'occasion pour porter un nouveau coup à l'indépendance de la magistrature.

L'alliance du Syndicat de la magistrature et de l'U.S.M. est inhabituelle. Elle a incité la chancellerie à publier, mercredi 19, une note technique résumant les arguments avancés par M. Alain Peyrefitte lors de la controverse sur le concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature (« le Monde » daté 20-21 mai et 9 juin). Arguments propres, à ses yeux, à dissiper les « malentendus regrettables ».

Les juridictions étaient au bord de l'asphyxie. Elles sont aujourd'hui saturées. Telle est l'opinion du Syndicat de la magistrature. En 1960, explique-t-il, les parquets ont reçu trois millions deux cent mille plaintes ou procès-verbaux. Leur nombre est passé à quatorze millions deux cent mille en 1977. Il faut neuf mois, selon une enquête menée auprès des adhérents du S.M., pour qu'une affaire, dont l'instruction est terminée, puisse être examinée par le tribunal civil de Clermont-Ferrand. Six mois par ceux de Morlaix, Briey et Vesoul. Cinq mois par celui de Montargis, etc.

Cette inflation est surtout due à l'accroissement des accidents de la circulation, amendes, défauts de carte grise, etc., qui représentent plus de 35 % des condamnations correctionnelles. Ce sont ces affaires, estime le S.M., que les magistrats ont tendance à privilégier. En partie parce que leur note administrative dépend du nombre de dossiers examinés. Rarement de leur contenu. Conséquence : les affaires les plus importantes à ses yeux, comme la fraude fiscale ou les atteintes aux droits des salariés, piétinent.

Schématiquement, il ressort de cette analyse que la justice n'exerce plus de contrôle social mais qu'elle « *gère le parc automobile* ».

Des pans entiers de la législation, favorables aux justiciables, restent lettre morte, faute de temps et d'effectifs. Ainsi, le contrôle judiciaire, institué pour éviter la prison aux délinquants, est-il sous-utilisé. De même, le système du fractionnement de la peine, qui permet au condamné de purger celle-ci pendant les week-ends et les vacances. Ces deux possibilités obligent les magistrats à multiplier les actes de justice. Il est plus simple de délivrer un mandat de dépôt. Ainsi le nombre de détenus est-il passé de vingt-sept mille en 1974 à plus de trente-six mille au début de cette année. Une augmentation supérieure au nombre des délits constatés.

Malgré cela, on n'a créé que quinze postes de magistrats en 1979. Pour la raison, notamment, qu'il existe un nombre important de postes vacants dans la magistrature. Un peu plus de trois cent cinquante aujourd'hui sur cinq mille trois cent quarante. Cette situation résulte en particulier du nombre insuffisant de magistrats ayant entre trente-cinq et cinquante ans. Développé à la base et au sommet, le corps de la magistrature a une taille de guêpe. Une solution logique consisterait à pourvoir les postes manquants en faisant appel aux magistrats de la base. Ce serait contraire au statut de la magistrature : les postes à pourvoir, situés au second échelon du deuxième grade, ne peuvent, précise ce statut, être occupés que par des magistrats ayant au moins sept ans d'ancienneté.

La commission court-circuitée

La solution retenue consiste à faire appel à des avocats, greffiers, fonctionnaires, officiers de l'armée, etc. Tout le monde est d'accord pour cette « ouverture » de la magistrature, qui se pratique depuis longtemps. Les avis divergent, en revanche, sur l'ampleur et les modalités de ce recrutement extérieur.

Le Syndicat de la magistrature estime que ce n'est pas de « hiérarques » dont la justice a principalement besoin — les affaires traitées par les tribunaux en témoignent, — mais de juges à la base. L'U.S.M. est d'accord avec la chancellerie sur la nécessité de recruter des magistrats du deuxième groupe du deuxième grade — à condition que ce soit à dose homéopathique, — mais craint, comme le S.M., l'afflux massif, à cet échelon de la hiérarchie, de collègues dont le recrutement n'offrirait pas les mêmes garanties d'indépendance que le concours étudiant de l'Ecole nationale de la magistrature. En clair, les deux organisations soupçonnent le ministère de vouloir, sous couvert d'une réforme technique, placer des hommes politiquement sûrs aux postes de responsabilité de la *magistrature*.

A l'heure actuelle, le recrutement dit « latéral » de magistrats ayant exercé une autre profession doit faire l'objet de l'avis conforme d'une commission d'avancement où les magistrats élus par leurs pairs sont en minorité, mais où les représentants de l'U.S.M., qui sont seuls à y siéger (le S.M. boycotte ces élections), imposent en réalité leur point de vue. De 1976 à 1978, quatre-vingt-treize intégrations ont été acceptées par cette commission alors que le quota fixé par la loi aurait permis d'en recruter six cent trois.

Pour la chancellerie, l'ampleur des besoins et, sans qu'elle le dise, la mauvaise volonté de la commission, nécessitent une autre solution. Celle retenue pour l'instant consiste à organiser, à partir de 1980, trois concours exceptionnels (un chaque année) permettant le recrutement « latéral » d'environ deux cent cinquante magistrats. En agissant de la sorte, le ministère feint de donner satisfaction aux syndicats attachés à un mode de recrutement « démocratique », mais il court-circuite la commission même si, comme cela est prévu, l'intégration par cette voie sera maintenue.

L'entrée à l'E.N.M.

Sur cette querelle est venu se greffer le projet de dédoublement du concours annuel d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature. Le projet vise, lui aussi, à remédier à la pénurie de magistrats qui atteint le nombre de cinq cents au début de chaque année civile, au moment où la nouvelle promotion de l'E.N.M. n'a pas encore assuré la relève des magistrats partis à la retraite l'année précédente. En faisant coïncider les deux départs à la retraite qui ont lieu chaque année avec deux promotions de l'école, la chancellerie pense avoir trouvé la solution. Mais le prochain concours organisé en septembre 1979 offrira 153 places (le ministère avait d'abord dit 105) au lieu de 105, suivi d'un nouveau concours, en mars 1980, de 105 places. Pour les étudiants qui comptaient, comme auparavant, sur 210 places au mois de septembre, le coup est rude.

Parallèlement, le ministère a décidé de modifier la scolarité de l'E.N.M. en plaçant le stage, qui a lieu aujourd'hui en fin d'études, entre deux périodes de présence à l'école, à Bordeaux. En même temps, il paraît décidé à réduire de douze mois (sur deux ans) à dix mois cette présence. Les deux mois ainsi « gagnés » seraient consacrés à une période « parisienne » de conférences et de stage dans des juridictions de la capitale, ayant l'avantage, aux yeux du ministère, de traiter des affaires rares en province, comme les brevets d'invention ou les droits d'auteur.

Les deux syndicats voient dans la réduction du nombre de postes en septembre prochain la confirmation du dessein qu'ils attribuent à la chancellerie de faire davantage appel à des magistrats venus de l'extérieur. Et le S. M., dans l'organisation du stage parisien, un moyen de contrôle supplémentaire sur les auditeurs de justice.

BERTRAND LE GENDRE.

L'OMBRE DE L'ENA SUR LA CHANCELLERIE

Parmi les sombres desseins que les syndicats de magistrats prêtent au ministère de la justice, il en est un qui aurait pour résultat d'« énarchiser » la chancellerie. Autrement dit, de placer celle-ci sous le contrôle des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration. Le ministère a donné corps à cette accusation en annonçant, récemment, que deux postes d'administrateurs civils seraient offerts aux élèves sortis de l'ENA en 1980. L'U.S.M. a vivement réagi, y voyant une offensive des « énarques » pour investir le dernier service public ayant jusqu'ici résisté à leur « invasion ».

Des administrateurs civils ont occupé, il y a plusieurs années, aux côtés de magistrats, qui « gouvernent » seuls aujourd'hui la chancellerie, des emplois de directeurs adjoints, sous-directeurs et chefs de service, mais la source s'est tarie, faute de candidats. M. Peyrefitte souhaite y revenir. Pour améliorer, dit-on, le fonctionnement du ministère. « Qui peut l'être », *ajoute-t-on, non sans perfidie, à la chancellerie. Une manière d'expliquer qu'un juriste n'est pas forcément bien armé pour faire face aux lourdes tâches qui accablent l'administration centrale. On dément en revanche*, place Vendôme, *avoir le projet de placer des énarques à la tête de juridictions et, par là même, de vouloir, selon les craintes de l'U.S.M.*, « accentuer le contrôle de la justice ». — B. L. G.

Nouvelles manifestations en faveur des condamnés du 23 mars et du 1er mai

A l'appel de l'Union régionale C.G.T. de l'Ile-de-France, des enseignants du SNES, des lycéens de l'UNCAL et des étudiants de l'UNEF, deux à trois mille personnes ont manifesté « *pour la défense des libertés* », mercredi 20 juin, en fin d'après-midi, de la place de la République au métro Barbès. Les manifestants entendaient protester contre « *les projets de loi anti-immigrés, la détention des inculpés du 23 mars et les atteintes aux droits syndicaux* ». La manifestation, qui a duré une heure, s'est terminée *sans incidents*.

Le mouvement de grève de la faim des jeunes détenus condamnés après les incidents du quartier Saint-Lazare, et les manifestations du 23 mars et du 1er mai, s'essouffle : une dizaine d'entre eux avaient commencé une grève de la faim le 7 juin pour protester contre leurs conditions d'incarcération et bénéficier du régime spécial de détention (*le Monde* du 13 juin). Un seul continue la grève de la faim, *M. Olivier* Jeannin, incarcéré à Fresnes. Mlle Pascale Goetschy, incarcérée préventivement à Fleury-Mérogis, *après un attentat* contre un bureau de l'agence nationale pour l'emploi à Paris (15e) (*le Monde* daté 13-14 mai), a cessé de se nourrir la semaine dernière par solidarité avec M. Olivier Jeannin.

Deux mises en liberté

Le collectif pour la libération des emprisonnés du 23 mars et du 1er mai organise, samedi 23 juin, de 15 heures à 20 heures, un rassemblement « contre la répression », au centre universitaire Jussieu. Le comité des cent deux physiciens (1) vient de lancer un nouvel appel pour « *la remise en liberté de tous les emprisonnés, condamnés ou inculpés* », et fait des démarches auprès des groupes parlementaires pour obtenir « *le vote d'une loi d'amnistie avant la fin de la session* ».

Deux des condamnés du 23 mars, *Jean-Luc Fouqueray* et Roger Morin, ont été libérés mercredi 20 juin. Le premier avait été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement, *dont six mois* ferme. Le second à dix mois, dont quatre ferme. Leur libération résulte de la conjugaison des réductions de peine et de la procédure des libérations conditionnelles rappelées par le garde des sceaux, le 15 juin, à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 16 juin, dernières éditions).

(1) Créé pour la défense de M. Iouri Orlov, ce comité est signataire d'un appel en faveur des inculpés du 23 mars intitulé « *La liberté s'use quand on ne la défend pas* » (*le Monde* du 31 mai).

LA C.F.D.T. ESTIME QUE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE « REFUSE DE PRENDRE SES RESPONSABILITÉS ».

La commission exécutive de la C.F.D.T. a estimé, mercredi 20 juin, que le président de la République « *se contente de répondre par des arguments de procédure* » à la lettre qu'elle lui a adressée à propos des arrestations et des condamnations de manifestants du 23 mars et du 1er mai.

Faisant état de la réponse du président de la République (*le Monde* du 20 juin), la C.F.D.T. estime que le chef de l'Etat « *fait l'impasse sur les arrestations hasardeuses, au gré des charges de police, et sur la volonté de faire des exemples* ». « *Il esquive*, ajoute le syndicat, *l'utilisation abusive de la procédure des flagrants délits et les doutes sérieux sur la culpabilité d'un certain nombre de jeunes, la disproportion entre les faits et les condamnations.* »

Pour la C.F.D.T., « *tout ceci ne ressort pas d'un « état de droit », mais de l'arbitraire qui laisse la permissivité entière à une certaine police de faire une certaine justice.* » La C.F.D.T. constate que « *le président de la République refuse de prendre les responsabilités qui lui incombent pour garantir la sécurité, la justice, les libertés des citoyens.* »

— Libres opinions —

L'amnistie et la crise

par MIREILLE IMBERT-QUARETTA (*)

LA justice de Paris vient d'appliquer la raison d'Etat au prix de l'injustice. Un certain nombre d'organisations de juristes, dont le Syndicat de la magistrature, ont lancé l'idée d'une amnistie, car que reste-t-il quand la justice n'est plus ? Mais demander l'amnistie pour les condamnés de la manifestation du 23 mars, tous les condamnés, n'est-ce pas oublier ce qui a provoqué la manifestation du 23 mars, à savoir l'incroyable liquidation d'un secteur de notre économie avec la mise au chômage de dizaines de milliers de personnes ?

La justice de Briey s'est fait entendre en relaxant cinq manifestants, fortement aidée en cela par l'honnêteté de policiers reconnaissant l'approximation de leurs témoignages. Le doute a bénéficié aux inculpés. C'est une leçon donnée par des juges à d'autres.

Les nombreuses convulsions que la France a connues depuis 1968 nous ont appris que la légalité n'était pas homogène, que la justice ne fonctionnait que dans un rapport de force. La Lorraine et le Nord nous ont montré que des parties du territoire peuvent voir *disparaître la légalité de la République au profit d'une légalité* entièrement négociée. Rappelons-nous ces villes, Longwy, Denain insurgées, coupées du reste du territoire, où la police a renoncé à tout acte de présence dans la vie quotidienne, où les occupations d'usines avec séquestration de patrons se déroulent dans un consensus tel que pas un cadre ne s'en indigne, où les trains sont arrêtés, les wagons vidés de leur minerai étranger, les autoroutes coupées, où des arrêtés municipaux interdisent toute expulsion, toute saisie-arrêt sur les salaires, où les huissiers ferment leurs études par solidarité, où un tribunal est régulièrement occupé et voit ses dossiers détruits par les manifestants. Pas un homme politique n'a *osé* condamner ces *illégalités* ; la colère des sidérurgistes est juste.

Qu'a dit le pouvoir à ses procureurs ? « Ne poursuivez pas », « faites au mieux ».

Mais on peut être inquiet de ce que pourraient continuer à dire les justices de Briey et de Valenciennes, car nous les entendrons encore, des procès-verbaux sont soigneusement rangés dans les tiroirs, le gouvernement attend le moment pour les sortir.

Une menace redoutable existe. Des centaines de photos ont été prises par les services de police, des centaines de plaintes ont été *enregistrées (neuf cents à Valenciennes)*, des *enquêtes officieuses* ont eu lieu, bref toute la matière première d'une répression judiciaire existe. La plupart des plaintes émanent d'Usinor, Sacilor, de la S.N.C.F.

Déjà dans les négociations avec les syndicats, le patronat se sert de leur existence comme élément de chantage. L'exemple des luttes paysannes (guerre du lait, *crise viticole*) nous a appris que les poursuites se déclenchaient quand le rapport de *force institué par* les travailleurs faiblissait quand un règlement négocié du litige intervenait. Les manifestants ne sont plus alors que des délinquants de droit commun déférés à la justice.

Les juges n'ont pas pour mission de liquider les conséquences de situations économiques et politiques. Le judiciaire n'est pas une solution aux carences du gouvernement en quelque matière que ce soit. Si l'Etat fait régner *l'ordre, les juges ont à rappeler* qu'il existe des droits et des libertés dont le droit à l'emploi et que faire réprimer la colère des jeunes chômeurs par la prison n'est pas la tâche des juges si l'on veut que la justice soit encore reconnue dans ce pays.

Nous sommes également légitimés à demander le moratoire des dettes qui ne sont que la face cachée des conséquences de la *crise*. On ne peut tolérer que les conditions de vie des sidérurgistes soient *aggravées par leur incapacité*, sanctionnée par la justice, de payer les échéances de leur crédit, leurs loyers à des sociétés qui ne sont souvent que les filiales des entreprises sidérurgistes.

La destruction des dossiers de saisie-arrêt par les sidérurgistes du tribunal d'instance de Longwy n'est qu'une manifestation désespérée pour briser l'étau. Le monde politique doit entendre ce cri.

Toutes les illégalités commises suite à l'*annonce* de la *reconversion* violente de la sidérurgie à Longwy, Denain, Paris, doivent donner lieu à un moratoire et à une amnistie générale.

(*) Vice-présidente du Syndicat de la magistrature.

A LA COUR DE CASSATION

A propos d'un procès de M. Defferre contre M. Chirac

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de casser un arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence au sujet de la recevabilité d'une action en diffamation engagée en 1977, par M. Gaston Defferre contre M. Jacques Chirac.

Cité directement devant le tribunal correctionnel de Marseille, le 2 juin 1977, pour complicité de diffamation publique envers M. Gaston Defferre en raison d'un article paru le 27 janvier 1977 dans *le Méridional - la France* sous le titre « *Exclusif. A la veille de sa venue à Marseille Jacques Chirac répond aux questions du Méridional* », M. Jacques Chirac avait soulevé la nullité de la citation qui lui avait été délivrée le 12 avril 1977 *pendant la seconde session ordinaire* de l'Assemblée nationale. Le tribunal correctionnel avait constaté, le 2 juin 1977, l'irrecevabilité de la poursuite engagée contre un parlementaire en l'absence de levée de son immunité.

Assigné de nouveau pour le 4 octobre par exploit du 12 juillet (postérieur à la session parlementaire), M. Jacques Chirac invoqua, cette fois, le bénéfice de la prescription (par trois mois) acquise; selon lui, à son profit depuis le 27 avril à raison de la nullité de la citation initiale.

Mais, sur appel de M. Defferre, la cour d'Aix-en-Provence, dans un arrêt du 24 mars 1978, décida au contraire que l'action en complicité de diffamation engagée contre M. Chirac n'était pas prescrite au motif que la première citation délivrée pendant le cours de la session parlementaire n'était pas seule en cause et que le directeur du journal et l'auteur de l'article avaient été, eux, valablement cités.

Tel n'a pas été l'avis de la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Pierre Mongin, saisie d'un pourvoi soutenu par Me Lemanissier au nom de M. Chirac.

Statuant sur le rapport de M. Guerder, conseiller référendaire, les observations de Me Lyon-Caen au nom de M. Defferre, et les conclusions conformes de M. Clerget, avocat général, elle a en effet cassé l'arrêt de la cour d'Aix-en-Provence *en déclarant* : « *L'inviolabilité parlementaire édictée par l'article 26 de la Constitution du 4 octobre 1958 et garantie par l'article 121 du code pénal a un caractère personnel (...). Si la prescription de l'action publique peut être suspendue à son égard par une demande de mainlevée de cette immunité, elle ne saurait être interrompue par des actes de poursuite valablement accomplis à l'égard d'autres participants à l'infraction.* »

L'affaire a été renvoyée à la cour de Lyon pour être rejugée.

LA PEINE DE MORT

M. Bas (R.P.R.) critique l'attitude de MM. Labbé et Chinaud

M. Pierre Bas, député R.P.R., a vigoureusement protesté mercredi 20 juin à l'Assemblée nationale, en séance publique, contre le refus de la conférence des présidents d'inscrire à l'ordre du jour l'examen du rapport de M. Philippe Séguin (R.P.R.) sur trois propositions de loi — la sienne, celle du groupe communiste et celle du groupe socialiste — abolissant la peine de mort. « *Ainsi*, a-t-il constaté, *s'est trouvé exactement réalisé le processus que j'avais décrit en octobre dernier, selon lequel deux présidents de groupe, partisans personnellement de la peine de mort, pourraient, en accord avec le gouvernement, bloquer indéfiniment toute inscription des propositions abolitionnaires, alors même que l'Assemblée nationale serait devenue abolitionniste.* » Qu'elle le soit, nul n'en doute, a affirmé le député, qui s'est félicité que « *l'immense travail du groupe* d'études des problèmes *posés par la peine de mort* [groupe qu'il préside] *ait porté ses fruits* ».

M. Bas a ajouté : « *Le vote des deux présidents des groupes de la majorité, utilisant un mandat politique pour faire prévaloir leurs options personnelles de conscience sur celles des autres, est une erreur politique et une faute morale. Nul n'a le droit d'utiliser les suffrages délégués de dizaines de députés abolitionnistes du mouvement gaulliste et de la majorité pour les faire voter contre leur conscience. C'est un abus de procédure que de se servir d'un mandat pour trahir la volonté des mandants. C'est une entreprise* blâmable. *Elle n'empêchera pas que la peine de mort soit abolie en France avant la fin de cette législature, mais elle fera que certains députés abolitionnistes vont s'interroger sur l'utilité du débat sans vote que l'on veut leur imposer. Sauf modification extraordinaire de l'attitude du gouvernement, je ne participerai pas, nous serons nombreux à ne pas participer mardi, aux jeux, aux poisons et délices du système. Nous sommes ici pour voter des lois et non pour nous agiter comme des marionnettes en un semblant de débat démocratique tendant seulement à cacher l'absence de lucidité et de volonté de l'exécutif dans une affaire qui doit maintenant trouver son terme.* »

[Comment ne pas approuver la réaction de M. Bas ? Sur un sujet aussi grave, le pouvoir va de pantalonnade en pantalonnade ; il fuit sa responsabilité et ne cherche qu'à la reporter sur le Parlement. « Les jeux, les poisons et les délices du système », c'est le général de Gaulle qui avait lancé cette sentence à l'adresse de la IVe République. Elle s'applique parfaitement, en la circonstance, à la Ve.]

Les malversations au détriment des caisses de retraite du bâtiment

Après les articles du Monde *consacrés au procès des malversations au détriment des caisses de retraite et de prévoyance des ouvriers du bâtiment (notamment dans* le Monde *du 30 mai), nous avons reçu de M. Pierre Roques la lettre suivante :*

La B.I.A.O. (Banque internationale pour l'Afrique occidentale), dont j'étais à l'époque le président, et dont je suis toujours président d'honneur, n'a jamais reçu un centime des caisses de retraite du bâtiment.

Elle a prêté 7 millions de francs à une société du groupe d'ingénierie sociale de M. Breuil : l'Institut d'ingénierie sociale France (I.I.S.F.) — dont la C.N.P.O. (Caisse nationale de prévoyance des ouvriers du bâtiment) était, selon le registre du commerce, actionnaire et administrateur — avec l'aval de la C.N.P.O. Ces avals n'ont jamais été honorés.

C'est là un curieux procès où l'on voit au rang des prévenus la B.I.A.O., représentée par moi-même et M. de Chabaud Latour, alors que cette banque a été spoliée de 7 millions de francs et est l'objet d'une plainte portée par le conseil d'administration de la C.N.P.O. alors que la B.I.A.O. a elle-même été abusée.

Le Monde DES LIVRES

Jean Freustié mis à nu par lui-même

● *La fissure chez lui, c'est le père.*

L'HOMME qui a passé soixante ans a tendance à se regarder chaque matin dans la glace et à s'y regarder sans complaisance, sinon sans indulgence.

Telle est la démarche de Jean Freustié, auteur d'une dizaine de romans de qualité, lauréat de plusieurs prix, chroniqueur littéraire d'un grand hebdomadaire, dans ce récit, *l'Héritage du vent*, qui est moins une autobiographie qu'une introspection, une analyse, une recherche de soi.

L'attitude est à rapprocher de celle d'un Roland Cailleux, médecin lui aussi comme Jean Freustié et comme lui acharné, dans ce gros livre paru l'an passé, *A moi-même inconnu*, à rechercher en lui les racines de son mal, de sa difficulté d'être.

Il y aurait d'ailleurs une étude à faire sur le comportement des médecins en *littérature* et *sur* leur volonté froide, impitoyable, cruelle, clinique de mettre à nu les *contours* de la blessure, d'en diagnostiquer les sources et d'en mesurer la gravité et l'ampleur : *mal social* chez Céline, mal de vivre chez Jean Reverzy, mal de se comprendre et de se connaître chez Roland Cailleux comme chez Jean Freustié.

Ce qui les intéresse dans *l'homme*, ce n'est pas sa stature, c'est sa fissure.

La fissure, chez Freustié, c'est le père.

Ce qui le requiert, lorsqu'il s'interroge dans le reflet de son livre-miroir, ce ne sont *pas les* stigmates du temps, mais ceux de sa naissance. Ce qu'il y voit, c'est le visage inversé de son père.

Il est difficile de trouver dans la littérature contemporaine portrait plus féroce, plus impitoyable, de cette petite bourgeoisie *provinciale* (bordelaise, en l'occurrence) ne jurant que par l'argent et les convenances. Jean Freustié, dans un autre de ses livres, avait reproché à Mauriac de l'avoir barbouillé des couleurs, volontairement infantiles, de la Grâce, de la Foi, de la Rédemption et du Péché. Ici, nulle grâce, nulle foi, nul sens du péché.

Matamore ou timide

La figure de ce père est une des plus fortes de notre paysage romanesque avec Vautrin, Felcoche et autres monstres. Tyranneau *familial, domestique et* conjugal (sauf, peut-être, avec ses enfants, ce tendon d'Achille des autoritaires), entretenant plusieurs femmes, en plus de la sienne, magouilleur en affaires, insincère, professant des idées d'extrême droite, mais assez prudent pour ne pas se compromettre durant l'occupation, préférant les affaires juteuses aux causes incertaines, cynique, égoïste, jouisseur, arrogant avec les faibles, circonspect avec les puissants, sans illusion sur l'espèce humaine, mais respectueux des situations et des valeurs établies, comédien, menteur et, finalement, très satisfait de lui.

Jean Freustié est un analyste trop lucide pour ne pas apporter des correctifs à un si sombre portrait. Cet homme d'argent est aussi un imprévoyant et un prodigue. Cet égoïste sait se montrer *généreux* (*pas* toujours sans arrière-pensée, il est vrai). Cet assoiffé de considération brave la respectabilité par un comportement souvent déroutant. Ce matamore n'est peut-être qu'un timide profond.

A la vérité, on se demande s'il n'appartient pas à une autre époque. Il a une vitalité du tonnerre, pouvant vivre trois vies à la fois. Il peut dormir n'importe où, à n'importe quel moment, pour une petite demi-heure, comme Napoléon sur son affût de canon. Il vit d'ailleurs toujours, à près de quatre-vingt-dix-sept ans, ni plus ni moins malade qu'en ses vingt ans. On le verrait croisé en Orient, conquistador en Amérique, colonisateur en Afrique ou mieux encore en sheriff au Far-West... Une figure, une nature, un caractère.

On comprend la *fascination*, plus que l'admiration, qu'il a exercée sur son fils. Elle est comparable à celle qu'évoque Pascal Jardin à propos de Jean Jardin, dans *le Nain jaune*. Ce qui nous ramène à l'essentiel du récit de Jean Freustié : la recherche obstinée de lui-même qui se forme contre l'image paternelle.

S'il boit, c'est parce que ce père, courtier en vins, ne buvait pas... S'il se drogue, s'il s'enivre, jusqu'aux cures de désintoxication nécessaires, s'il mène une vie de bâton de chaise, c'est pour échapper aux contraintes brutales dont il a été l'objet, lui, dans sa jeunesse, et sa mère toute sa vie. S'il adhère, à une certaine époque, au parti communiste, c'est parce que son père était de l'Action française... *Toute* une vie en négatif se dégage ainsi de ce bac aux souvenirs *où* la *mémoire agit comme* un révélateur.

Ne nous y trompons pas. Ce *livre de règlement de comptes*, ce livre de haine est aussi un livre d'amour. C'est *la Danse de mort*, de Strindberg, un attachement aussi durable, aussi attentif que s'il avait été fait d'entente et de sentiments partagés. Car le père est aussi soucieux du fils, fût-ce pour le contrarier, que le fils l'est du père, fût-ce pour le contredire. C'est l'histoire d'un couple. La mère, dont le fils se sent pourtant plus proche, plus solidaire, apparaît peu dans le récit. Une utilité. Un faire-valoir. Comme elle l'a été dans son ménage. Les événements disparaissent : guerres, deuils, engagements, professions, faillites. Sur la scène, il n'y a que *deux protagonistes*.

Il est rare de voir un homme mettre à nu ses qualités et ses faiblesses *(surtout ces dernières)*, en rechercher les symptômes et les causes, avec autant de patiente fermeté. *« Je plonge*, écrit-il, *dans un formidable désir d'abjection qui me libère de tout autre souci. »*

Un romancier réputé décide au soir de sa vie de se priver de ces filets de protection que sont l'affabulation, le mélange de l'imaginaire et du réel. On pourrait craindre que ce document sans fard n'ait de valeur que pour l'intéressé. Sa portée est beaucoup plus générale. Il faut le lire, comme on prend un bain d'acide.

PAUL MORELLE.

★ « L'HERITAGE DU VENT », par Jean Freustié. Stock, 235 p., 50 F.

Blondin, héraut du « Tour »

● *Il réussirait à vous faire aimer la bicyclette.*

CE fut un divorce sans fracas mais irrémédiable. Je n'aimais plus la bicyclette et elle me le rendait bien. Sournoisement dans les côtes, quand elle *me tirait en arrière alors* que j'ahanais ; cruellement dans la distance, quand elle affûtait les angles mutilants de sa selle. Désormais, nous nous évitons délibérément. Plutôt que de continuer cette infernale vie à deux, j'ai opté pour les transports en commun.

Las ! chaque année, à *date* régulière (je l'ai remarqué), un chœur de voix s'élève et s'infiltre *jusque chez moi pour* célébrer la gloire de cette sale bête. Durant trois semaines, je dois subir le Tour des anisettes, des saucisses-frites et des flonflons ravageurs. A chaque arrivée, un commentateur, en proie à sa crise d'apoplexie quotidienne, crache une liste de champions qui viennent de se bousculer pour franchir une ligne blanche avant les autres. Comme des gamins !

Sauf quand il s'échappe par des centaines de fenêtres et se rue dans mon appartement, le Tour de France de M. Goddet me laisse donc indifférent. On ne me la fera plus, je suis initié et, l'ai-je déjà dit, mon arrière-train en a porté les stigmates.

∴

Seulement, il y a le Tour de France d'Antoine Blondin. Ce Tour, on en parle dans toutes les rédactions. L'épopée d'Antoine Homère. Récidiviste, il en a « suivi » on ne sait combien. J'ignorais ce goût des processions et surtout, celle-ci, *pour laquelle* son regret *« est de ne pouvoir se regarder passer lui-même »*, dit-il. Lui, qui a si bien chanté les rumeurs profondes du zinc, succomber aux effets de chrome de l'aguichante machine ! (La petite reine ? Mon œil...) On ne peut pourtant dédaigner sans examen la prose dite sportive d'un monsieur à qui l'Académie française vient de décerner son Grand Prix de littérature. Le maillot vert en attendant l'habit vert : un petit Tour sous la Coupole.

Ai-je dû revoir ma géographie dans ce « Tour de France d'un grand enfant » ! Chaque ville-étape devient une capitale, la bosse du moindre col s'érige en sommet culminant. J'ai tout appris de ce *« cortège »*, « meeting » et « pèlerinage ». De la persévérance du fondateur, du talent de forgeron du « grand Eugène Christophe », de la chute de Lauredi, de la mort de Simpson. De ce Tour jamais gagné, contrairement à ce qu'imagine un vain cyclophobe, avant l'arrivée au Parc des Princes. De ce qui fait courir les drôles de fous roulant sur leurs étranges machines. L'argent, certes. Mais aussi la *gloire*. Et le *sentiment* confus de participer à une vaste communion que partagent même les « domestiques ». *« Montherlant lui-même a célébré l'« honneur » de servir »*, dit Blondin, qui m'a saisi plus loin en se référant à *« l'Art d'être grimpeur » du vieil Hugo »*.

L'auteur de *l'Europe buissonnière* sait mieux qu'un autre vous entraîner sur une départementale fleurie. Ce vagabond discipliné a visité le cœur des hommes. Des vedettes, Anquetil, Merckx, Bobet, Gaul, Robic, Coppi et Poulidor, bien sûr, aux sans-grade, aux naïfs usagers de la pharmacopée. « *Ils ne sont pas dopés, ils sont dupés* », conclut-il en un admirable diagnostic.



★ *Dessin de JULEM.*

Il invite à ne pas se fier à la politesse *des chevaliers* au repos. Le lendemain, la bataille reprend de plus belle, et Blondin de rappeler à bon escient que telle *« journée des longs couteaux avait été précédée par une nuit des petites cuillers »*.

C'est vrai que les coureurs ont repris le flambeau aux chevaliers. Regardez Brambilla se séparant de son coursier : *« Un jour que ses fidèles venaient lui faire visite*, ainsi parle Blondin, *ils le trouvèrent occupé à combler une fosse profonde au bout de son jardin. Dans cette tombe, il venait d'enterrer tout debout sa bicyclette : il ne se jugeait plus digne de courir. »*

Merveilleuse écriture de Blondin, aérienne, virevoltante, chic sans toc, qui excelle dans cette légende des cycles ! Son humour sans pesanteur, sa chaleur sans promiscuité.

Lui, je l'écoute avec délectation. Et je ne crains pas de lui dire : *« Champion, emmenez-moi faire un autre Tour ! »*

BERNARD ALLIOT.

★ SUR LE TOUR DE FRANCE, d'Antoine Blondin. Editions Mazarine, 140 p., 32 F.

« Les Clowns lyriques » de Romain Gary

Les belles âmes vont mourir à Hollywood

NICE en plein carnaval, sur fond de crise mondiale (1952). Un couple hollywoodien genre Sternberg-Dietrich ou Miller-Marilyn est venu *tourner* un Stendhal *quelconque* aux studios de la Victorine. Coup de foudre au Négresco entre la star et un ancien baroudeur de la France Libre, en partance pour la Corée. Idylle sur les pentes de Roquebrune. Un enfant naîtra. Sans père : raté de peu par le mari jaloux, l'amant sautera sur une mine indochinoise. Belle âme contre bellâtre. Match nul.

A l'origine : l'esquisse d'un film de N. Johnson intitulé *L'homme qui comprenait les femmes*, avec Henry Fonda et Leslie Caron. A l'arrivée : l'occasion, pour Romain Gary, de répéter sur tous les tons que le cinéma et la politique changent en toc les bonnes idées, et leurs héros en clowns.

SI un *roman*, c'est d'abord des personnages distincts de l'auteur et rebelles à ses opinions, ce livre n'est sûrement pas un roman. Quelques nuits étoilées et quelques « gueula-t-il » ne suffisent pas à faire exister l'amour entre la star et le baroudeur. Selon l'expression consacrée : on n'y croit pas une seconde. L'auteur non plus, dirait-on, qui rappelle lui-même les mots tristement vrais de Gide et de Malraux sur le risque, en art, de « vouloir prouver ».

par Bertrand Poirot-Delpech

Mais on ne se refait pas. Quand on a passé sa vie à mettre en fiction ce qu'on a sur le cœur, c'est comme un réflexe. Le lecteur n'a qu'à ignorer la romance prétexte et les personnages porte-parole, au profit de l'essai, du coup de sang d'auteur.

Les Clowns lyriques doivent se lire comme on écoute, à la veillée, les vétérans que leurs exploits ont rendus plus lucides que glorieux. Une espèce de baladin du monde occidental rumine sa marotte. Quelle est-elle ?

IL l'a dit déjà : que Hollywood et Moscou trahissent les idées de la même manière. Staline n'est qu'une sorte de Cecil B. de Mille qui enverrait ses figurants à l'abattoir. On ne doit pas plus juger un idéal sur ce qu'en font les politiques qu'un scénario sur ce qu'en garde le cinéma.

Les idéalistes qui s'entêtent à servir la cause du progrès humain font figure de fameux cocus. Gorki les traitait de *clowns lyriques* du cirque bourgeois, ou quelque chose d'approchant. Gary les appelle des « belle-âmes », à cause de leurs aspirations d'agneaux plaintifs, et généralement sacrifiés.

Ce qui ne veut pas dire qu'il les désapprouve ni, puisqu'il en fait partie à l'évidence, qu'il les renie en lui. L'ironie sur soi lui semble la meilleure façon de tester l'authenticité et la solidité de ce qui nous anime, la meilleure épreuve à laquelle le croyant puisse soumettre sa foi. Mieux : rester comique lui paraît, après Shakespeare, Bergson, Chaplin et Woody Allen, la sauvegarde de l'homme, son honneur ultime.

LE scepticisme amusé ne doit pas décourager de poursuivre l'impossible. Mais l'expérience recommande d'en exclure les projets trop absolus et globaux, au nom desquels on a tant tué.

La civilisation ne consisterait-elle pas, finalement, à se satisfaire de l'à-peu-près, à défendre le précaire. L'amour, par exemple. Les cris d'un couple ne portent-ils pas plus haut que les cathédrales et les doctrines la gratitude, la piété, d'être homme ?...

Sous couvert d'un scénario fichu à l'as de pique, voilà ce qu'avait envie de nous confier Gary avant l'été, avec l'aplomb faussement blasé de qui sait de quoi il parle.

Devant tous nos credos volatilisés comme les bouteilles d'un bar de Western après la bagarre, on dirait un cow-boy levant son Stetson du bout de son pistolet tiède et commandant, vite fait, de son regard bleu technicolor, une dernière pinte de tendresse humaine.

★ LES CLOWNS LYRIQUES, de Romain Gary, Gallimard, 256 p., 45 F.

Déchéance et transfiguration d'un alcoolique allemand

● *Un témoignage-cauchemar qui révèle un écrivain.*

A défaut de voir décrit l'alcoolisme comme il se devrait, sur fond de grasses prairies, d'H.L.M., et de dîners en ville bien parisiens, le lecteur français s'était habitué à rencontrer le buveur et ses amis au pied de l'Empire State Building, ou encore, pour varier, sur quelqu'île exotique des Caraïbes. Outre Atlantique, en effet, on a le whisky glorieux, surtout en littérature. Extraordinaire passeport pour le plateau d'« Apostrophes », comme tout le monde s'en souvient !

Ernst Herhaus, auteur de *l'Alcool, maladie singulière*, ne fait pas partie, lui, des produits *made in U.S.A.*, ni des éthyliques heureux de l'être et qui le proclament. Double handicap qui ne facilitera peut-être pas sa réussite en France, où sort aujourd'hui son premier livre, traduit en notre langue (il en a déjà écrit plusieurs parus en Allemagne).

L'histoire de sa vie, commencée *en 1932*, au *cœur* de la *riche* Westphalie, se déroule, pour sa première partie, dans le cadre général d'un Troisième Reich triomphant, au sein d'une famille tout à fait surprenante. On peut parier que les manœuvres de séduction, réelles ou fantasmées, qui prennent le jeune Ernst pour objet auraient vivement intéressé le père fondateur de la psychanalyse, encore présent à Vienne pendant toutes ces années. Mais ce n'est pas tout. Les malheurs s'accumulent et des traumatismes précoces meurtrissent le garçon : sa sœur est gravement handicapée par une naissance difficile, et une vieille voisine offre de bonne heure du schnaps à l'écolier naïf.

L'Allemagne s'écroule. Le père revient de captivité, Ernst ne le reconnaît même pas, il fraternise avec les « Amers Ricains » et leur sert plus ou moins d'entremetteur.

En sa présence et avec son aide, le père, qui travaille dans une ferme proche, se saoule à mort. Et cependant que les Allemands entament et réussissent leur « miracle économique », Ernst, qui entre-temps a échoué volontairement au baccalauréat et a décidé de devenir écrivain, sombre, lui, dans une déchéance profonde, entrecoupée de brèves rémissions.

Après avoir escroqué l'argent nécessaire à des beuveries, il est pris d'une manie de déménagements : Munich, Paris, Zurich, Francfort... L'apprenti écrivain, qui attend de mûrir pour faire un livre, y transporte ses pénates et ses angoisses incoercibles. Villes fantomatiques, à peine entrevues, qui deviennent le simple décor de beuveries « hénaurmes ». Pour survivre, Herhaus se découvre une *vocation* provisoire de mendiant et loue, dans les jardins publics, des buissons *propices aux ébats amoureux*... des autres. Seul, à deux, à plusieurs, en chambre, au café, dehors, à la bière, au schnaps, au calva, il s'enivre, s'enivre encore et se retrouve, immanquablement, au petit matin, défoncé à mort et à moitié délirant.

Entre deux bouteilles, il se marie avec l'héroïque Eléonore et travaille dans une maison d'édition. Il écrit enfin : pendant ses périodes sèches exclusivement, car il ne *peut rédiger* qu'à jeun, ce qui est à la fois sa chance et sa malédiction. Comment sortir de sa toxicomanie galopante ? Herhaus n'entrevoit alors que deux moyens. D'abord les dangereux comprimés (l'antabus) qui sont censés le dégoûter de l'alcool, et le rendent, en fait, malade à crever. Ensuite, la cure en clinique, à base de cri primal : une entreprise commerciale qui ne débouche, selon lui, que sur l'asservissement *du* client, et le transforme en homme de Néanderthal.

Mais tout pêcheur finit bien par trouver son chemin de Damas, et la conversion semble d'autant plus spectaculaire que la chute a été dure. Ce qui se passe pour Ernst Herhaus tient un peu du prodige.

EVELINE LAURENT.

(Lire la suite page 25.)

la vie littéraire

Les entretiens de Jacques Mousseau

Ancien directeur de la revue *Psychologie*, Jacques Mousseau a toujours cultivé l'art de l'entretien. Durant son adolescence, il avait été frappé, raconte-t-il, par la réflexion qu'Oscar Wilde avait faite à André Gide au terme d'une soirée passée en sa compagnie : « *J'ai beaucoup parlé. C'est parce que vous savez écouter : vous écoutez avec les yeux.* » Plus tard, ce qui allait attirer Mousseau dans le journalisme, c'est « *le droit que ce métier comporte de poser des questions, toutes les questions* ». Au fil des années, il s'est ainsi entretenu avec les principaux chercheurs français en sciences humaines, notamment René Girard, Claude Lévi-Strauss, Raymond Aron, Philippe Ariès, Georges Balandier... Et voici qu'il publie, sous le titre *les Sciences humaines aujourd'hui*, aux Editions Retz (302 p., 65 F) dix-sept entretiens, tous d'une très grande qualité, ce qui fait d'autant plus regretter *certaines absences, par exemple celles de* Michel Foucault, Jacques Lacan ou Emmanuel Le Roy Ladurie.

Panoplies du corps

Longtemps, l'embonpoint a été à la mode ; dans les livres de médecine populaire de l'âge classique ne figuraient que des recettes pour grossir. Ainsi que le rappelle Mario Bensasson dans une étude sur « Les instruments de l'amaigrissement » publiée par la revue *Traverses* (Numéro 14-15, 216 p., 49 F), l'idée de poids idéal, de même que l'idéal de maigreur qui lui est sous-jacent, sont d'apparition récente et répandue dans le grand public depuis trente ou quarante ans à peine. Elles ont donné naissance à toute une technologie médicale que Mario Bensasson passe ironiquement en revue : « *Le seul remède qui ne se vende pas en pharmacie*, conclut-il, *c'est la volonté de maigrir.* »

Dans ce numéro remarquablement conçu et illustré de la revue *Traverses*, on lira notamment un dossier sur les prothèses ainsi qu'un texte d'une rare originalité de Jean Querzola sur des questions aussi peu liées en apparence que les origines de la psychanalyse, le langage de la peau, les progrès de la bio-électronique et l'avenir du narcissisme. Egalement au sommaire : des articles de Michel de Certeau, Olivier Burgelin, Jean Baudrillard, Marc Le Bot, Gilbert Lascault et Michel Deguy. — R. J.

Comment être femme et journaliste ?

A la fin du mois d'avril 1977, au Musée de la science à Milan, des femmes journalistes vinrent de toute l'Italie pour tenir un congrès sur le thème « Femmes et information ». Les éditions Des femmes, sous le titre *Ecrire contre* (136 pages, 35 F), publient aujourd'hui, dans une traduction de Marie Pavan, une partie des réflexions et analyses présentées par les congressistes, qui ne manquent pas non plus d'intérêt de ce côté-ci des Alpes. Si être journaliste constitue une « *situation privilégiée* » *par rapport aux autres femmes*, nos consœurs font toutefois remarquer qu'elles ne sont qu'un petit nombre, que leur « *ascension* » professionnelle s'est faite, dans la plupart des cas, aux dépens de leur vie personnelle. Au fil des textes, on constate aussi que les femmes journalistes connaissent une exploitation « plus intense que les hommes, exploitation qui « *sert aussi au contrôle idéologique* ». Elles se sont interrogées sur « *le langage, les rôles, les rapports au pouvoir* », et ont conclu qu'elles écrivaient « contre » elles-mêmes, les femmes.

« *L'effacement de la femme et du privé reflété dans l'information signifie à la fois la réduction de la réalité à une seule dimension et la répression de la sexualité, du corps et de l'émotivité dans l'écriture.* » L'approche et le traitement « masculins » de l'information n'incitent pas les femmes à devenir lectrices de journaux pourtant en mal de clientèle. Découragée par un langage qui n'a rien à voir avec sa réalité, la ménagère, loin des faits qui déterminent ses conditions matérielles, « *continuera de lire la vie privée des ruines de l'histoire, des chanteurs, des acteurs et des joueurs de football n'ayant rien à voir avec sa vie ; des gens qu'elle ne connaîtra jamais et chez qui elle n'entrera même pas comme cuisinière* »... — B. A.

vient de paraître

Romans

COLETTE PIAT : *la Maison-Bouteille.* — Une journaliste remet en question sa vie conjugale et sa vie professionnelle et se bat par goût de la justice sociale. Par l'auteur des *Mémoires de Clotilde.* (Flammarion, 204 p., 36 F.)

FLORA GROULT : *Ni tout à fait la même ni tout à fait une autre.* — Le voyage intérieur de plusieurs femmes d'aujourd'hui à la recherche de leur identité. (Flammarion, 250 p., 40 F.)

Récits

LOUIS CALAFERTE : *Campagnes.* — En deux récits, loin de la « vie verte », L. Calaferte donne un triste spectacle de la vie paysanne où les protagonistes deviennent bourreaux et victimes. (Denoël, 128 p., 42 F.)

PIERRE GASCAR : *Un jardin de curé.* — Pierre Gascar livre les clefs de son « jardin de curé », herbier vivant et refuge enchanté. *L'amour de la nature.* (Stock, 230 p., 45 F.)

FRANÇOISE LAUWICK : *Quelle drôle de veuve !* — Comment vivent-elles quand l'autre n'est plus là pour défendre le territoire et tenir l'entourage en respect ?— (Flammarion, 178 p., 36 F.)

Littérature étrangère

FEDERICO GARCIA LORCA : *Théâtre IV.* — Deux importants inédits du poète andalou : *le Public*, écrit en 1930, et *S.T.*, premier acte d'un drame « révolutionnaire » inachevé (1935), à quoi s'ajoute un scénario : *Voyage à la lune.* Traduit de l'espagnol par André Belamich. (Gallimard, 188 p., 39 F.)

GIORGIO BASSANI : *l'Odeur du pain.* — Douze brefs récits qui complètent la saga du romancier ferrarais : *on y retrouve les personnages et les lieux des Histoires* et du *Jardin des Finzi-Contini.* Traduit de l'italien par Michel Arnaud. (Gallimard, « Du monde entier », 154 p., 35 F.)

PIER PAOLO PASOLINI : *la Nouvelle Jeunesse, 1941-1974.* — Ces poèmes écrits en frioulan et retravaillés par leur auteur jusqu'en 1974 nous transmettent la voix profonde d'un cinéaste qui était d'abord un écrivain. Traduit du frioulan par Philippe di Meo. (L.N., Maurice Nadeau, 244 p., 52 F.)

FRUTTERO et LUCENTINI : *la Signification de l'existence.* — Les deux auteurs de *la Femme du dimanche* récidivent : voici un faux roman policier loufoque qui ridiculise les poncifs de la vie politique et culturelle actuelle. Traduit de l'italien par Françoise Langrognet. (Editions des Autres, 200 p., 39 F.)

ERNST JUNGER : *Jardins et routes (1939-1940).* — Voici la réédition du tome I du *Journal* de l'écrivain allemand, dans une *version revue, corrigée et complétée* par Henri Plard, d'après l'édition définitive allemande. Bourgois annonce l'intégrale de ce Journal, qui s'est poursuivi jusqu'en 1970. (256 p., 60 F.)

Texte

JEAN-MICHEL RENAITOUR : *Euterpe.* — Ce neuvième volume, (comme les neuf muses de la mythologie) aborde, en pertinent mélange, musique, imagination, mémoire et souvenirs. (Editions Grassin, 265 p., 30 F.)

Hommage

COLLECTIF : *Delteil est au ciel !* — Un hommage à Joseph Delteil, mort l'année dernière, qui réunit des inédits, une analyse de l'œuvre, des souvenirs et témoignages, sous la direction de Claude Schmitt. (*Alfred Eibel, 124 p.,* 54 F.)

Critique littéraire

NICOLE CELEYRETTE-PIETRI : *Valéry et le moi.* — Des Cahiers à l'œuvre, une somme et une interrogation de l'inépuisable « moi ». (Klincksieck, 407 p., 120 F.)

Biographie

P. BESSAND-MASSENET : *Massenet.* — D'après des archives familiales, des correspondances et les souvenirs de sa fille, l'homme Massenet derrière le grand musicien. (Julliard, 222 p., 48 F.)

Poésie

CLAUDE PELIEU : *Trains de nuit.* — Un nouveau recueil de poèmes et de textes d'un Français qui a participé au mouvement beatnik américain. (Le Cherche-Midi, 64 p., 38 F.)

CHRISTIANE BERTRAND : *Mauves.* — Un recueil de poèmes colorés et sensuels et qui célèbrent la nature, par un auteur décédé récemment. (En vente chez M. Bertrand, Le Villard, Champsanglard, 23720, 27,50 F franco de port.)

Chronique

ALAIN TOURAINE : *Mort d'une gauche.* — Un choix d'articles publiés dans *le Matin*, dans *le Nouvel Observateur* et dans *Faire*, la revue des amis de Michel Rocard. (Galilée, 232 p., 54 F.)

Spiritualité

LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN : *l'Homme de désir.* — Ce texte, qui parut presque en même temps que *le Génie du christianisme*, est établi et présenté aujourd'hui par Robert Amadou. (Editions du Rocher, 325 p., 60 F.)

Essai

YVES CHRISTEN : *l'Heure de la sociobiologie.* — Une présentation d'une nouvelle discipline qui se propose d'étudier les bases biologiques des comportements sociaux des hommes et des animaux. (Ed. Albin Michel, 252 p., 45 F.)

Documents

PAUL BALTA et CLAUDINE RULLEAU : *l'Iran insurgé.* — Les auteurs retracent le processus qui a conduit au pouvoir l'ayatollah Khomeiny, analysent les rapports de force au sein du nouveau régime et évaluent les conséquences de ces changements sur l'islam politique. Notre collaborateur Paul Balta a suivi pour *le Monde* les événements d'Iran tandis que sa *femme*, Claudine Rulleau, observait les activités de l'exilé à Neauphle-le-Château. (Editions Sindbad, 312 p., 68 F.)

OLGA CARLISLE : *Soljenitsyne et le cercle secret.* — Par une proche de l'écrivain, un document sur la manière dont Soljenitsyne a pu faire paraître ses premiers ouvrages en Occident, ainsi que les origines de la dissidence. Traduit de l'anglais et présenté par Claude Grimal. (Alain Moreau, 256 p., 42 F.)

ANDRE MOINE : *Ma guerre d'Algérie.* — Secrétaire de région du P.C.F. avant 1939, A. Moine fut déporté en Algérie au début de la guerre. Militant du P.C. algérien, arrêté en 1957, il écrivit ce récit autobiographique en prison en 1960. Précédé d'une Introduction *historique.* (*Editions sociales*, 231 p., 40 F.)

BERNARD GOULEY et ANTOINE DELESTRE : *les Gendarmes.* — Une radiographie du corps de gendarmerie effectuée par un journaliste et un sociologue. (Fayard, 397 p., 45 F.)

GEORGES POISSON : *l'Elysée, histoire d'un palais.* — De la marquise de Pompadour à Valéry Giscard d'Estaing, la vie quotidienne de la première demeure de France. (Librairie académique Perrin, 30d p., 58 F.)

en poche

« Le Bavard » ou la « soif oratoire »

UN homme dit ses crises, toutes ont la particularité de manifester une « soif oratoire ». Voici « le bavard » dans une boîte de nuit, prêt d'enlever une belle étrangère à la barbe de son amant. Ridiculisé par ses accès de logos ou « érection verbale », il sera puni en une cérémonie expiatoire, avec chœurs d'enfants, qui lui restituera son enfance de petit révolté. *Livre curieux* et *composite, où sitôt engagé* dans une direction, l'auteur se rétracte. Soit un récit classique et psychologique, fantastique parfois, qui est aussi une permanente interrogation sur *le* thème du bavardage. Bavard *est* le littérateur « *...puisqu'il faut écrire, bavarder... mal commun* ». Mais ce qui est « bavardé » n'est-il pas mensonge ? « *La vérité est-elle le but de la littérature ?* » Apparemment non, « *parler et s'exprimer font deux* », de sorte qu'en sophiste l'écrivain « *parlera* de *son besoin* de *parler* ». L'art est escroquerie. Aussi, dès que le récit du bavard fonctionne, on l'interrompt pour nous dévoiler son envers. Car tout bavard doit *expier* son péché.

Ecrit au lendemain de la guerre, repris au début des années 60, ce livre est coulé dans un beau langage *structuré* que d'autres feront définitivement craquer, minant toute une tradition de la fiction. Louis-René des Forêts n'en était, lui, qu'à une interrogation morale ni technique ni esthétique. Début éthique d'une remise en question du roman.

CLAUDE GLAYMAN.

★ LE BAVARD, par Louis-René des Forêts, Gallimard, coll. « L'Imaginaire », 169 pages, 13 F.

● PARMI LES REEDITIONS : *préfacés* par Gilbert Lély, les *Opuscules et lettres politiques* de Sade (10/18) ; un essai de Jean Ziegler sur *le Pouvoir africain* (Le Seuil/ collection Points) ; un roman d'Inès Cagnati : *Génie la folle* (Folio) et le *Thérèse Raquin* de Zola, *préfacée* par Robert Abirached.

en bref

● LE CINQUIEME PRIX R.T.L. « GRAND PUBLIC » a été décerné à Henri Coulonges pour son roman « l'Adieu à la femme sauvage », publié chez Stock (Voir le Monde des livres du 8 juin 1979).

● L'UNION DES ECRIVAINS a procédé au renouvellement de son comité de fonctionnement. Il est désormais composé de Lilian Atlan, Adélaïde Blasquez, Simone Balazard, Alexandre Boviatsis, Catherine Claude, Gérard Cléry, Maurice Cury, Eugène Guillevic, Philippe de Lara, Georges Michel et Bernard Pingaud. Il compte en outre parmi ses membres les responsables des sections Provence-Côte d'Azur (section Sud : Aix-en-Provence, Marseille) et Rhône-Alpes (section dauphinoise : Grenoble) de l'Union : Raymond Jean et Christian Riondet.

● LA LIBRAIRIE LAROUSSE a ouvert son excellente collection « Encyclopoche » à la littérature. Michel Aucouturier traite des « écrivains soviétiques », de A. Akhmatova à M. Zochtchenko ; Jacques Cabau parle des « écrivains américains », des auteurs du dix-neuvième siècle aux écrivains contemporains. En deux volumes, les écrivains britanniques sont cernés par Dominique Spiess-Faure et Jean-Jacques Mayoux — « de Chaucer aux Victoriens » — et par Dominique Spiess-Faure et Jacques Pothoreau pour « les Auteurs du XX[e] siècle »; Jean-Michel Gardair réunit « les écrivains italiens », des classiques aux modernes. Enfin, un ouvrage collectif aborde la « Littérature et genres littéraires ». A noter.

● LE PRIX ROGER-NIMIER a été décerné à Pascal Sevran pour son livre intitulé « le Passé supplémentaire », publié chez Olivier Orban.

Pascal Sevran, journaliste, né en 1945, est l'auteur de plusieurs ouvrages politiques et d'une histoire du *music-hall français. Dans* ce livre, qui est donc son premier roman, il sollicite sa mémoire pour reconstituer les vedettes et les « monstres sacrés » des années d'avant-guerre et décrire la façon dont la France est passée des « années folles » aux « années noires ».

● AUTOUR DE L'EXPOSITION : « IL ETAIT UNE FOIS... L'ART DU CONTE », qui se tient, jusqu'au 29 juillet, dans la salle d'actualité de la bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou, le forum d'informations sur l'actualité culturelle présente « Paroles resurgies » (conteurs d'autrefois et d'hier, conteurs d'aujourd'hui, le conte et l'enfant, récits de vies) avec des documents audio-visuels en provenance de toute la France.

● UNE EXPOSITION CONSACRÉE A ANDRE DU BOUCHET ET A PIERRE TAL-COAT est présentée, du 23 juin au 15 septembre, au château de Ratilly, à Treigny, dans l'Yonne. La proximité du poète et du peintre devrait se révéler à travers les notes contemporaines de « Sur le pas » ou les notes préparatoires de poèmes et par une série de grands dessins au fusain, d'aquatintes destinées à l'édition. Des ouvrages, des textes, des maquettes et des toiles jalonneront l'itinéraire des deux créateurs (entrée tous les jours de la semaine, de 10 h. à 19 h. Prix : 5 F ; groupes et étudiants : 3 F).

● JEAN ROUSSELOT fait savoir qu'il ne fait pas partie du jury du Prix de Poésie créé par les éditions Paul Mari et, d'autre part, qu'il n'a pas autorisé le magazine « Ce temps de lire », publié par ces éditions, à reproduire quelque texte de lui que ce soit.

● ERRATUM. — Le livre de Félix Vallotton, « la Vie meurtrière » (« le Monde des livres » du 15 juin) est édité aux Editions de l'Aire, à Lausanne (distributeur : Labyrinthe, 22, rue Rambuteau, Paris-3[e]), et non aux Editions de l'Aisne, comme nous l'avions indiqué par erreur.

romans

Une fresque de l'Espagne mystique

● *Un historien se fait romancier.*

CEUX qui s'intéressent à l'Espagne, à son *histoire* et à sa littérature, connaissent bien Jean Descola. Depuis trente ans, *promenant des deux côtés* de l'océan son bâton de pèlerin des lettres, il contemple les lieux où *ont vécu ceux qui firent les* grandes heures de la péninsule et de l'Amérique ibériques, *fouille les archives et les bibliothèques*, lit et relit poètes et philosophes, héros, saints et mystiques.

S'il respecte l'érudition, Descola n'en fait cependant pas son froid cheval de bataille. Lui empruntant mille détails exacts et pittoresques, l'historien conteur recrée les époques privilégiées et les met à la portée de *tous*, avec le *charme* de *leur couleur* locale et aussi leur fourmillement d'idées, leurs œuvres *originales* et *leurs* êtres exceptionnels.

Ainsi peut-on découvrir dans des ouvrages désormais classiques l'épopée des *Conquistadors* (1) et celle des *Libertadors* (2), la prodigieuse *Histoire de l'Espagne chrétienne (3)*, l'*Histoire de l'Espagne littéraire (4), ou la Vie quotidienne du Pérou au temps des Espagnols* (5) et *la Vie quotidienne de l'Espagne au temps de Carmen* (6).

Une délirante aventure spirituelle

Aujourd'hui c'est par le truchement d'un roman, *les Illuminations de frère Santiago*, que Jean Descola entend faire revivre ce qui fut l'une des plus délirantes aventures spirituelles de l'humanité : le Siècle d'Or espagnol. Son protagoniste, frère Santiago, est un *fils de famille* orphelin, entré à dix-sept ans dans l'ordre des jésuites, que vient de fonder un militaire, Ignace de Loyola. Pour ce nouvel ordre, l'objectif est clair : « *Obéir au pape et dompter les hérétiques. Non par le fer mais par le verbe. Par l'action plus encore que par la prière.* » Il faut avoir l'esprit pratique, s'imposer aux autres par un métier où l'on montre ses capacités — menuisier ou infirmier, professeur ou cartographe... — et « *progresser sans être vu* » pour agir efficacement.

A la tête du pays, dans son palais de l'Escorial, une ombre noire, inquiète et versatile, héritière d'un royaume qui vient de faire son unité et sur lequel pèsent fortement encore les trois puissants courants originels : arabe, juif et castillan. Pour tous, une obsession : Dieu. Mais lequel ? Pour ce roi, un principe unitaire : la conversion à tout prix au catholicisme, avec la machine répressive de l'Inquisition et la complicité d'un certain clergé appliquant ou subissant le mot d'ordre: « *Se taire et obéir.* »

Le cœur de Thérèse d'Avila

Après une première expérience qui le conduit au Japon, où il découvre les bouddhistes, puis aux Indes où il approche les brahmanes, frère Santiago va nous plonger, avant sa fin tragique chez les animistes de l'Eldorado, dans cette extraordinaire Espagne du XVIe siècle, véritable champ clos où la *spiritualité* éclate en fractions passionnées qui se livrent à des luttes sans merci d'un ordre religieux à l'autre, et même à l'intérieur des ordres, entre « conformistes » et « illuminés ». Ces derniers, les spiritualistes, les contestataires, les minoritaires, seront les futurs grands saints de l'Eglise d'Espagne en même temps que quelques-uns de ses maîtres écrivains.

Ermites livrés au dénuement et à l'ascèse, comme Jean de la Croix, méditatifs inspirés comme Louis de Léon *ou* Louis de Grenade, fondateurs visionnaires comme Thérèse d'Avila, ils rayonnent sur les âmes des humbles et des purs, déjouent les pièges de leurs adversaires, les provinciaux et visiteurs apostoliques, passent de longues années dans la nuit des geôles ecclésiastiques, subissent les tourments et les humiliations des tribunaux et frôlent les bûchers de l'Inquisition qui *se* multiplient.

Sur eux, sur tous, petits et grands, obscures robes de bure ou luxueux dignitaires, frère Santiago, « *spectateur* » inquiet et esprit lucide cherchant la vérité promène son miroir. Il y recueille une multitude d'images saisissantes. Par exemple, celles d'une époque qui découpe et dépèce ses saints sur leur lit de mort pour en faire des reliques. On arrache jusqu'au cœur de Thérèse d'Avila, qu'on enterre et déterre plusieurs fois pour la mutiler dans sa précieuse dépouille. On lacère et on se partage les habits, la ceinture, la corde de sparte, les espadrilles, les emplâtres *et* le linge encore humide des sanies de Jean de la Croix. Le prieur lui-même négocie les trois doigts avec lesquels Jean tenait sa plume.

De ces titaniques possédés de Dieu, il nous reste, disséminée dans leurs livres et dans leurs poèmes, la parole. En reconstituant leur vie, Descola replace dans leurs monologues et dans leurs dialogues les phrases immortelles et souvent mal connues qu'ils écrivirent. Ainsi se trouve encore accentué le relief de ce roman.

CLAUDE COUFFON.

★ LES ILLUMINATIONS DE FRERE SANTIAGO, de Jean Descola. Albin Michel, 316 p., 39 F.
Ce livre a obtenu le grand prix du roman de la Société des gens de lettres.

(1) Fayard.
(2) Fayard.
(3) Robert Laffont.
(4) Fayard.
(5) Hachette.
(6) Hachette.

L'incantation de Jean Roudaut

● *La ville, la mort, le rêve.*

C'EST un livre où flâner, où rêver, un livre de passage, semblable à une ville, avec ses « quartiers ennuyeux, ses pages antiques », ses impasses, mais aussi ses carrefours insolites, ses places herbeuses, ses braseros, ses lieux *magiques* propices à toutes les transfigurations : un hôtel désuet devient le ventre d'un éléphant, des rues donnent asile aux naufragés, des fresques se muent en vivant cortège, une promenade anthologique fait naître dans une *bibliothèque* un murmure de voix.

Après Byzance, Venise, Salonique *(Trois villes orientées)*, Rome, Naples, Paris. Pise sont à l'origine des « paysages d'accompagnement » qui composent *Autre part*. C'est le « bouleversant ailleurs » où cherche à se défaire et à se reconstruire le voyageur qu'habite une nostalgie tenace, un inaltérable sentiment d'exil. A la « pliure » de la vie, sur la marge d'un entre-deux-mondes, entre veille et sommeil, entre plénitude et défaillance, le regard *mêle* au songe les fragments de décor, les réminiscences littéraires s'enfouissent au plus profond de la rêverie.

Livre onirique, frémissant, incantatoire. Le marcheur franchit les « portes de corne », traverse une ville lointaine comme la nuit, claire comme le rêve. A la recherche d'une « patrie intime », entre le varech de l'origine et la glaise du tombeau, il chemine en tremblant dans la « *forêt allégorique* », guidé par d'imperceptibles signaux, les couleurs, le « *pollen* » de la lumière, la vibration de l'instant. Car écrire la ville « palimpseste », c'est écouter en *soi* un rêve ancien, *oublié*, qui s'ajuste au « grand battement de cœur » de la cité.

Mais la ville sécrète aussi une inépuisable tentation de bonheur charnel. Un frôlement, un regard, une nuque aperçue, et la quête se lie à la recherche d'une Ariane dispensatrice d'émerveillement, seule à pouvoir transformer le labyrinthe en « demeure », en havre de douceur. Obsédante, mythique, elle se confond avec le paysage. La fleur qu'elle tient, c'est l'asphodèle ou la jacinthe sauvage. « Où tu demeures, tout rayonne. » L'invocation lyrique du voyageur devient chant de la nuit et des jours, célébration que la tendresse soulève comme une houle.

Dans Pise la somnolente, les pas mènent au Campo-Santo, devant les fresques du *Triomphe de la mort*. L'enclos sacré, envers nocturne de la ville, ramène le vivant, comme dans un *long* sanglot, vers un rêve de boue, d'anéantissement. Mais la chair aura beau se *défaire*, les *mots* « écrits contre la mort » auront donné vie aux obsessions qu'ils croyaient détruire. *Le livre rêvé*, qui devait dire l'amour et l'évidence, devient la proie impalpable des figures peintes : « *...Et quand tu croiras mourir, le corps léger et décharné, la tête vide, nous reviendrons te dire les mots que tu nous as prêtés. Et alors tu deviendras trop pesant pour que la rosée puisse t'emporter...* »

MONIQUE PETILLON.

★ AUTRE PART, de Jean Roudaut. Gallimard, 212 p., 45 F.

Et si la joie ne suffit pas ?

QUELQUES jeunes ont fui les villes et leurs obsessions idéologiques pour les vertes vérités de la nature. Lottie, dans sa ferme d'Alsace aux étés brefs, a gagné une sérénité de grand souffle et de labeur harmonieux. Travaux du dehors, courses dans le vent des nuits et des aurores, métier de tisserande. Des copains d'existence et parfois d'amour, sans le partage quotidien qui use et lasse. Les enfants mêmes ne viennent qu'aux vacances. Seule quand elle le veut, créatrice sans contrainte, éprise d'un pays riche de bêtes, de plantes et d'air vif. « *Oui, une solitude enchanteresse* », soupire-t-elle. Avec José, parfois, des nuits de plaisir. Avec Clemens ? « *Libres, nous essayions seulement de l'être... enracinés au même lieu, et si proches.* »

Survient Urs Stein, hirsute et dur comme son nom. C'est un « *routard* », révolutionnaire et logomachique. Il porte un livre qui sera « le » livre de sa génération, mal remise des grands chocs. Lottie lui trouve « *une fougue de hors-la-loi et en même temps une autorité féodale* ». Urs connaît tout le répertoire des « parallèles » : *les grandes causes*, la route, les communautés dans le Midi. Rien n'est à sa mesure. Clemens le trouve *risible*, cet « aventurier politique », ce « neveu de Malraux ».

Au saloir de l'écriture

Mais Urs donne à Lottie le virus de la mauvaise conscience : sa joie libre, faite de saisons parfois dures, d'amitiés intenses, d'enfants épanouis, de travail assidu, n'est-ce pas une trahison des *souffrances* du *monde* ? Alors tout s'assombrit...

Lottie veut tirer Urs vers le *plaisir de l'instant plein*. Lui ne sait ni aimer ni donner, il ne sait que détruire. Et Lottie tombe dans la trappe du désir non partagé, du malheur d'être, elle capitule devant ce héraut du remords. Il part, il revient vers le gîte offert, le couvert mis, vers celle qu'il peut désespérer. Et puis, un jour, elle s'aperçoit qu'Urs est *un* mythomane. Le fameux livre n'existe pas ; tandis qu'elle sent naître en elle les mots pour raconter ce typhon destructeur. Sauvée. Et un matin Urs quitte le domaine « comme un loup la Pastorale ». Lottie reconquiert pas à pas, « au saloir de l'écriture », la respiration des forêts et l'odeur de la neige.

Claudia Huntzinger, l'écologiste de *Bambois ou la Vie verte*, parle aujourd'hui pour ces quelques milliers de jeunes qui ont voulu changer le monde *et se résignent mal à aimer* seulement la simplicité des jours. Ce récit sans amphase a le ton de la confidance. Il enchante par ses réussites presque constantes et par ses maladresses mêmes. De sa rencontre avec un faux Rimbaud, Claudia Huntzinger tire un chant verlainien : « *L'espoir luit comme un brin de paille dans l'étable* », dans ce paysage que la tempête a libéré.

DOMINIQUE DESANTI.

★ PETIT PAYSAGE AVEC LA TEMPETE, par Claudia Huntzinger. Stock, 156 pages, 40 F.





histoire

Le nouveau visage de l'Internationale communiste

● ***Lilly Marcou défriche des terres presque vierges.***

SE définir avec franchise comme historienne de gauche et analyser, malgré l'extrême pénurie des sources, l'évolution du mouvement communiste vers le polycentrisme, entre 1956 et 1969, c'est accumuler les risques. En se fondant uniquement et par la force des choses sur l'étude comparative des documents officiels, des polémiques *a posteriori* ou de rares confidences orales, le plus souvent calculées, comment parvenir à dégager les faits et leur dynamique ? D'autant plus qu'il s'agit d'une période, lourde de conséquences, qui va de l'ébranlement du vingtième congrès à la conférence mondiale des partis communistes de 1969, où naquit l'euro-communisme.

Or malgré ces difficultés, l'*Internationale après Staline*, de Lilly Marcou, nous a paru de beaucoup supérieure à son précédent *Kominform*. Cet essai, qui défriche un des territoires de l'histoire encore à peu près vierge, sera des plus utiles pour les chercheurs et les étudiants. Le lecteur y retrouvera une langue claire, un talent d'exposition, des formules brillantes et les éclairs de la passion. A quoi il faut ajouter le souci des textes et le refus de s'en laisser conter par les plaidoyers *pro domo*.

Cette perception aiguë permet à l'auteur de dégager l'évolution qui conduit le mouvement du centralisme monolithique du Kominform aux compromis que dissimulent mal les « lois générales » et autres formules rituelles des conférences de 1957 et de 1960. Lilly Marcou explique tout aussi clairement la dynamique des années postérieures : le schisme sino-soviétique, l'essor et le déclin du maoïsme à l'intérieur du mouvement. Sans oublier le conflit larvé qui oppose Français et Italiens. (Une vieille affaire qui remonte au printemps de 1927, quand Thorez intervint avec succès auprès des Russes pour empêcher que Togliatti ne devienne alors le représentant de l'Internationale auprès du P.C.F.)

Le surmoi communiste

Enfin, Lilly Marcou analyse l'action des forces centrifuges, qui conduit à l'étape suivante : celle des conférences au programme et au rayon d'action limités dans le temps et dans l'espace. Elles marquent la fin du centralisme démocratique stalinien à l'échelle mondiale. A la fin des années 60, c'est la fronde des secrétaires généraux ; contre Brejnev, chacun mobilise derrière lui le peuple communiste à la manière du cardinal de Retz. Du mémorandum de Togliatti à l'intervention qui mit brutalement fin au printemps de Prague, c'est toute l'histoire de cette crise décisive qui est fort bien rendue ici. A une réserve importante près.

Après avoir remarquablement discerné le jeu des forces de dislocation, Lilly Marcou semble sous-estimer l'ampleur et l'efficacité des facteurs de cohésion mis en œuvre par la direction russe. On ne saurait en effet expliquer la persistance de certains liens avec l'U.R.S.S. par la seule force des mythes et par l'inertie idéologique. Même s'il s'agit d'une idéologie tellement contraignante qu'elle rend souvent impossible, jusque chez les dirigeants, la distinction entre ce qui relève d'une propagande délibérée et ce qui provient du « surmoi » communiste. Raison de plus donc pour rechercher obstinément, comme le demandait Marx, la base sociale et le *tissu humain qui suscitent cette* pression idéologique. Or, dans le prolongement de l'époque kominformiste, profondément modifiée, amoindrie même, cette base matérielle n'en subsiste pas moins. Venant après plusieurs témoignages, le rapport de la commission officielle d'enquête du P.C. tchécoslovaque ne montre-t-il pas, de façon saisissante, comment dans les démocraties populaires les procès étaient provoqués, organisés et contrôlés de A à Z par les policiers russes de Staline ?

Le temps des ordres

En ce qui concerne les années 60 et les P.C. des pays capitalistes, les choses sont certes très différentes. Cependant, comment croire que seul le parti espagnol en exil aurait pu faire l'objet de pressions diverses ! Au contraire, le terme de pression nous semble caractériser tout à fait les nouveaux rapports entre le P.C. U.S. et les partis frères d'Europe occidentale. Le temps de Staline était celui des ordres. Que l'on se rappelle la seule affaire Lyssenko et la façon dont, en 1950, le savant Marcel Prenant — qui avait été aussi l'héroïque chef d'état-major des F.T.P. — fut éliminé sans la moindre discussion du comité central : il avait osé manifester une simple réserve de caractère purement scientifique devant le délire biologico-idéologique russe qui déferlait sur le P.C.F.

Dans les années 60, les pressions, plus ou moins efficaces selon les cas, se sont substituées aux ordres. Les facilités matérielles accordées ou supprimées et, à l'*intérieur* de *chaque direction*, le jeu des groupes de pression forgés par un demi-siècle d'histoire, constituent les principaux moyens de la politique *brejnevienne*. Toutes les *directions* ayant rompu avec les Russes n'ont-elles pas dû s'épurer auparavant ? Ainsi Mao, qui accule Kao Kang à la mort.

Au cœur de cette société communiste si opaque et spécifique, c'est toute la difficile question de l'exercice du pouvoir dans les P.C. post-staliniens qui demeure posée. Restent les conclusions de l'auteur. L'avenir dira si l'Eurocommunisme est bien cette tendance irrésistible qui va déboucher progressivement sur une société socialiste pluraliste. En attendant, le livre pionnier de Lilly Marcou sera comme il le mérite lu et discuté avec passion.

PHILIPPE ROBRIEUX.

★ LE KOMINFORM, Grasset, 1977.

★ L'INTERNATIONALE APRES STALINE, de Lilly Marcou. Grasset, 320 pages, 52 F.

Pietro Ingrao théoricien de l'eurocommunisme

● ***Des réflexions qui concernent toute la gauche occidentale.***

LES dirigeants communistes italiens apparaissent comme les précurseurs de toute une série de phénomènes perceptibles seulement au milieu des années 70. Ils sont les seuls, dans le mouvement communiste, à avoir compris les potentialités d'ouverture et de mutation issues du vingtième congrès de l'U.R.S.S. S'attaquant, à travers la déstalinisation et au-delà de l'homme Staline, au *système*, ils ont œuvré pour un changement en *profondeur* du communisme *mondial*, et ils ont orienté, dès 1956, le parti dans cette direction. Ce qu'on avait fini par appeler, d'une façon provisoire et *impropre*, *eurocommunisme*, les caractéristiques qu'on lui accorde communément sont présentes dans le discours de Togliatti et des autres dirigeants italiens au long de la décennie 60. Des concepts comme « polycentrisme » ou « multiplicité de centres de direction » (formulés par Togliatti au lendemain du vingtième et du vingt-deuxième congrès du P.C.U.S.), le refus d'un modèle immuable issu de la révolution d'Octobre, la critique des sociétés socialistes existantes, la prise en compte de la notion de libertés — individuelles et collectives, — la défense de l'autonomie totale des partis, la tendance à l'ouverture du mouvement communiste vers d'autres forces démocratiques — englobant la social-démocratie et les mouvements de libération nationale, — ainsi que la volonté d'abolir la mystique du secret, qui couvrait encore les assises du communisme *mondial*, caractérisent l'action du P.C.I. durant *les dernières* vingt années, période charnière dans la crise du mouvement communiste.

S'inscrivant dans cette démarche, l'apport de Pietro Ingrao (dirigeant du P.C.I. et président de la chambre des députés depuis juin 1976) est des plus importants. Ses réflexions et ses propositions formulées à l'occasion d'un entretien avec Romano Ledda, membre du comité central du P.C.I. et responsable du centre d'études de politique étrangère, dépassent par leur portée le seul cadre national ; elles s'imposent par leur valeur universalisante et concernent, au-delà des communistes, toute la gauche occidentale. S'affirmant déjà comme théoricien, dans un livre sur la crise de l'Etat (*Masses et pouvoir*), Pietro Ingrao développe d'une façon dense et synthétique, dans un livre sur les chances de la troisième voie (*la Politique en grand et en petit*), dont il faut saluer la traduction et la publication en France), la somme de problèmes issus de la crise du *monde* contemporain, qu'il *refuse* d'interpréter en termes d'économisme ou d'« écroulement ».

Tout s'articule autour d'une idée maîtresse : celle de concevoir les luttes sociales non pas comme un « *choc de deux corps séparés* ou *comme organisation de forces révolutionnaires à l'extérieur du monde bourgeois* », mais comme une multiplicité de forces en mouvement dans leurs relations *réciproques*. Dans ce contexte, l'Etat traverse le processus social lui-même. Ingrao plaide pour que les interventions de l'Etat se mêlent à celles de la société civile. Cela pourrait aboutir, dit-il, à « *un système de régulation, qui évite aussi* bien *le centralisme bureaucratique* que *le morcellement corporatiste* ».

Pour y parvenir, l'auteur propose des recherches hors des « *schémas et des luttes partisanes* », contre le « *mythe de la conquête de l'Etat comme acte résolutif* ». Il dégage une « *dialectique* des *différentes cultures et des différents marxismes* », à l'encontre de toute « *orthodoxie reconnue comme telle ou sanctifiée* », et il critique chez Lénine une certaine conception « *unilatérale et réductrice de l'appareil d'Etat et de l'appareil politique de la bourgeoisie* », qui aboutit à la « *conception du pouvoir prolétarien comme celle d'une dictature « sans loi* ».

Dans cette perspective, Pietro Ingrao met en symétrie l'échec du « *capitalisme assistantiel* » et « *l'impasse des pays de l'Est* » ; il cerne cette « *troisième voie* » : voie médiane entre les expériences social-démocrates et les expériences des pays de l'Est.

La troisième voie

Pietro Ingrao fait la part des choses entre la *progression* de la gauche durant les quinze dernières années, ses apports et ses échecs. Il considère que la tactique frontiste, qui fut une grande expérience pour le mouvement *ouvrier*, est aujourd'hui dépassée. Il invite la gauche européenne à saisir ses limites *et* à payer le prix de ses erreurs. Pour la nouvelle phase de *lutte qui commence*, il *s'attache* à une réévaluation et à une reprise en compte de tout le patrimoine du mouvement ouvrier : austro-marxisme, syndicalisme anglais et américain, *social-démocratie* scandinave, socialisme italien.

Il revient sur la spécificité de l'eurocommunisme, qui est avant tout un refus d'offrir aux autres des recettes et des modèles : il souligne que celui-ci n'est pas « *un bloc de partis communistes unis par* des *liens organisationnels* ou par *l'identité* de leur *programme* ».

Cette notion de troisième voie, qu'il tente de conceptualiser et qu'il substitue à celle d'eurocommunisme, est apparue dans toute sa force au dernier congrès du P.C.I. (30 mars - 3 *avril*). Elle a été reprise dans le projet de thèses, dans le rapport et dans les conclusions d'Enrico Berlinguer et dans de nombreuses interventions. Au cours de ce congrès, dominé par les préoccupations électorales (explicables par le contexte politique italien), l'apport de Pietro Ingrao s'est distingué par un discours « au-dessus de la mêlée ». Il théorise le contenu de la troisième voie, parlant plutôt en terme de transformation que de révolution. Il précise le sens novateur qu'il donne à cette notion conçue non pas comme une sorte de « *point fixe à équidistance des expériences de l'Est et des expériences social-démocrates* », mais à l'écoute des leçons issues de la révolution d'Octobre et de l'histoire de la social-démocratie.

A l'heure où les alliances de gauche sont au point mort en Europe occidentale, et où chacun s'interroge sur les formes du *pouvoir à venir*, *le livre de Pietro Ingrao* nous fournit une somme de réflexions sur ce que devrait être l'alternative face à la crise du monde en général, face à la crise des sociétés capitalistes en particulier. Dans le marasme où se trouve plongé la pensée marxiste, Pietro Ingrao apparaît comme le théoricien le plus représentatif de l'eurocommunisme.

LILLY MARCOU.

★ LA POLITIQUE EN GRAND ET EN PETIT, de Pietro Ingrao. Edit. Maspero, 223 pages, 38 F.

souvenirs

Les bonnes notes du journaliste et du musicien

● *Henry Muller et Georges Auric.*

« NOUS *ne vivons pas, nous mourons* », disait Chardonne à Henry Muller, alors son gendre. On peut fausser le jeu tragique ; il y faut des dispositions particulières de l'esprit — un bon appareil enregistreur auditif et visuel — et des qualités de cœur assez vives pour rendre aux ombres leur dû. Tout cela est très au point, chez Muller, qui a le chic pour faire ces « pas *en arrière* » (1) avec *humour* et sans rosserie, bien qu'ici il lance quelques coups de griffe, à la vérité *pas* volés.

Le portrait qu'il trace, par exemple, de son ancien patron à *Jours de France* et à l'éphémère *Vingt-Quatre Heures* n'est pas particulièrement sympathique. Dispensant soleil et pluie dans son empire des Champs-Elysées selon des *raisons* que la raison ne devrait pas ratifier — mais le succès, lui, les ratifie, — cet homme complexe, glacial en ses oukases pour ses collaborateurs, est, pour son public, l'orchestrateur de *La Vie en rose*.

On le verra interrompre, sans explications, la publication d'un roman en cours et le remplacer par un autre sans plus d'avertissement, sans guère de protestation non plus de la part des lecteurs dont sa mesure, ainsi, le degré de développement. « *Il y a du Louis XI chez cet homme-là* », glissait Muller à l'oreille d'un collègue, le jour d'une algarade bien sanglante. Pas mal vu : le génie, l'implacabilité et quelques mouvements généraux y sont, mais il faut compter, en plus, les ridicules, et croire que le mot ne tue qu'au singulier.

Venant de *Carrefour*, et, auparavant, de chez Grasset, autre génie dictatorial mais avec d'autres nuances, la chute était dure pour le narrateur d'aboutir au « Rond-Point ». C'était passer de Mauriac, de Montherlant, de Giraudoux, de Morand, de Cocteau, de Malraux et autres poulains de la rue des Saints-Pères, qu'il avait côtoyés depuis 1923, à la fréquentation d'un Tout-Paris de pacotille, du commerce des grands esprits au commerce fait avec les petits, « *et cela faisait une grande différence* », avoue Muller, seule pointe de mélancolie dans un livre farci d'anecdotes où les hommes se livrent exprès ou à leur insu.

∴

Chez Auric, le passé ressuscite « dans le désordre », puzzle insolite où Cendrars, « mythomane hors série », côtoie le charmant Henri-Pierre Roché, qui ne songe pas encore à écrire *Jules et Jim*, où l'ami le plus exquis, Francis Poulenc, croise Apollinaire : « *Auric, je pense que vous ne m'aimez pas* », où l'on voit Chanel hors légende, aussi généreuse, pour Diaghilev que Misia Sert, avec laquelle elle rivalise en beaucoup de choses, avant la brouille.

Des samedis amicaux, rue Gaillard, chez Darius Milhaud, au *Bœuf sur le toit* avec Jean Wiener et Jacques Doucet, tous deux extraordinaires virtuoses, du scandale du *Sacre* au succès des *Mariés de la tour Eiffel*, des conférences-concerts d'où sortit le groupe des Six aux fêtes somptueuses d'Etienne de Beaumont toutes les sociétés mêlées, une saison riche et folle de l'histoire des arts nous renvoie ses parfums : les libertés les plus fantaisistes, les amitiés les plus saugrenues mais durables, un bon *climat* pour les hommes et pour la création. Avec le recul, la sécheresse de notre époque fait un fort contraste.

Sous la plume de ce musicien, pas de musique, mais de petites notes égrenées, qui fixent, ici, un détail réparent, là, une injustice, sans cesser de chanter, gai et tendre. « *Quand j'étais là* », titre Georges Auric. Il est là et bien là, Dieu merci !

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ QUAND J'ETAIS LA, de Georges Auric. *Grasset*, 222 p., 49 F.
★ RETOURS DE MEMOIRE, D'HENRY MULLER. Grasset, 190 p., d'Henry Muller Grasset, 190 p., 39 F.

(1) Voir *Trois pas en arrière*, *Six pas en arrière* et *Sans tambours ni trompettes*.

UNE BOUTEILLE A LA MER

● *La confession d'un enfant de Genève au siècle dernier.*

IL peut arriver que d'impénitents chercheurs dénichent encore dans un grenier ou une boutique de précieux manuscrits qui n'ont pas été publiés et font ainsi figure de bouteilles à la mer, ayant atteint, plus de cent ans après avoir été écrits, la plage d'un éditeur. Quel délicieux et légèrement fermenté parfum en sort, qui vient droit d'une époque révolue. C'est ainsi que l'on doit à Daniel Couturier, président des écrivains régionalistes de France, ce récit qu'il trouva chez un libraire de Ratisbonne, auquel s'ajoutaient quinze cahiers d'un journal écrit en français, le tout par un certain Jean-Pierre Henry, enfant de Meyrin (1814-1835). Il est à souhaiter que ces cahiers fassent l'objet d'une prochaine publication afin que nous en sachions davantage sur ce singulier personnage.

Il était fils d'un cordonnier du pays de Gex, devenu territoire genevois, de Meyrin donc, et d'une mère pieuse d'autant plus attachée à lui qu'elle vivait littéralement de l'espérance de voir son enfant préféré prendre soutane, à peu près seul avancement social que pouvaient briguer les fils de condition modeste. C'était la carrière-type sur laquelle tombait l'estime générale. Après avoir été choisies, on envoyait ces petites créatures faire leurs études dans les collèges jésuites ou autres, où la cravache spirituelle était plus ou *moins rudement* maniée. C'est ainsi que notre adolescent est entré dans le sévère engrenage d'où, pour en *sortir*, il eut plus de peine que pour y entrer. Il s'agit de peine morale. Toute la valeur du livre tient *dans ce* témoignage et tout le charme dans le récit d'une enfance campagnarde.

Dans la préface, Roland Ruffieux écrit que cette confession est inédite dans tous les sens du terme et que, sans être exceptionnel, *l'auteur sort* vraiment de l'ordinaire. Tout d'abord par une sincérité et une liberté de jugement peu coutumières au *temps* où il vivait, qualités qu'il pratiqua surtout dans un pays, la Suisse romande, *où elles* n'étaient guère appréciées. Deux camps réfractaires l'un à l'autre, d'un côté les cantons protestants, Genève et Vaud, de l'autre Fribourg la catholique investie alors par la compagnie de Jésus. Ces deux sociétés côte à côte ne cessèrent de déconcerter le séminariste Henry pour leurs différences, avec une préférence inavouée pour la réformée où il pensait voir une société plus attrayante, plus libérale sans doute parce qu'elle se présentait plus propre, plus confortable que la fribourgeoise engluée dans une piété écrasante et dans les mains jésuites.

Pourtant, sa révolte n'a jamais explosé. Une certaine ruse, apprise peut-être chez ceux-là même qu'il combattait, a gardé Henry de tout excès polémiques. Mais sa détestation pour la noirceur des soutanes de saint Ignace s'est peu à peu *amplifiée*; elle va si loin que, soudain, il comprend qu'il n'appartiendra jamais à ce monde sournois et intolérant. Certes, la ville de Fribourg ne devait pas être bien gaie en ce temps-là. L'enfant de Meyrin y trouva pourtant quelques amitiés, mais connut surtout les couloirs humides et glacés du collège et du séminaire, les longs, trop longs offices quotidiens qui imprégnaient ses habits et son esprit d'entêtants encens. Jean-Pierre Henry goûta durant sept ans à ce pain amer, observa les abeilles qui le pétrissaient, souffrit de leurs piqûres, s'attacha parfois l'amitié de l'une d'elles, qui le comprenait un peu mieux.

Mais c'est l'émancipation qu'il cherchait, sans savoir laquelle précisément, car la vie laïque ne lui paraissait pas davantage exaltante. Sa révolte fut secrète, son dégoût silencieux. Un jour, avant de franchir le pas de la prêtrise, il rompt avec le système *cléricale qui* le rend *aussitôt* au monde, mais dans quel état. Jean-Pierre laisse sa soutane à un camarade plus persévérant que lui, et s'en va au petit bonheur vers le destin du demi-défroqué. *Il ne sera pas soldat* de la Compagnie. Celle-ci le laisse se débrouiller tout seul et le restitue à sa pauvreté première, à son père qui lui reprochera de s'être saigné pour lui en vain. Heureusement, sa mère est morte avant la grande désillusion.

Personne, on le sait, n'est *jamais* revenu *indemne* du cloître ou du séminaire, même de nos jours. Quels malentendus, quelle solitude pour *l'enfant* de Meyrin ! Il ne lui reste que la ressource de prendre une distance avec les lieux de son échec. Les pays voisins de la Suisse s'ouvraient plus volontiers à ces laissés-pour-compte de la fabrique cléricale. Jean-Pierre devint précepteur dans les familles de la noblesse autrichienne, premier domestique des maisons armoriées. Le voila exilé non seulement de son pays, mais aussi de sa *croyance*. *Il* devient un errant de l'esprit et du corps, un célibataire malgré lui, car les femmes ont souvent de la méfiance envers ces hommes qui ont quitté la robe ecclésiastique, bien qu'Henry n'ait jamais atteint les ordres majeurs.

Un témoignage poétique

Les cahiers sans doute exposeront les détails de l'aventure. Ils nous révéleront les étapes du chemin parcouru dont la dernière finit, le 15 février 1877, à Munich où, à soixante-trois ans, Jean-Pierre mit fin à sa vie, loin de son ciel et des siens, dans le plus grand dénuement moral et matériel. Pourtant, le récit est pétri de l'émerveillement d'une enfance pauvre et il s'arrête à la fin de l'expérience religieuse. Dès les premières pages, Henry a rassemblé les débris d'un miroir cassé qui reflétait sans doute le meilleur de son existence, celui du petit protégé de l'abbé Derivaz, à Saint-Gingolph, qui se mêlait aux gamins et aux gamines de ce petit village mi-suisse, mi-savoyard avec lesquels il maraudait, il dénichait les oiseaux, il se baignait au bord du lac, commettait quelques polissonneries sans jamais aller *bien* loin avec les *fillettes* de son âge, de crainte déjà de l'impureté. Mais ce temps malicieux et innocent semble avoir laissé sur sa sensibilité des traces de feu. Comment se fait-il que son curé-protecteur n'ait pas compris tout de suite que son poulain aimait charnellement la vie et bien peu les spéculations théologiques. Il était intelligent donc il fallait l'ensoutaner.

Il y a dans ce très beau récit, non seulement un témoignage poétique sur les jeunes années d'un écrivain, né au livre plus d'un siècle après sa mort, mais des considérations sur les mœurs, les structures sociales d'un temps où le dénuement des paysans protégeait, et c'est difficile à admettre, l'authenticité de leur vie élémentaire. C'est une irremplaçable découverte du monde, le récit d'une formation massacrée mais aussi un regard *neuf* et même ingénu qui, peu à peu, a déposé le poids conventionnel qui lui avait été mis sur les épaules. Il arrive que l'Eglise soit aussi voleuse d'énergies.

GEORGES BORGEAUD.

★ JEAN-PIERRE ET LES PROMESSES DU MONDE, de Jean-Pierre Henry. Editions Payot, Lausanne, 67,50 francs français.

au fil des lectures

La séduction de Nathalie Barney

NATHALIE BARNEY (1876-1972) mariait l'insolence, l'esprit de finesse et l'art du paradoxe. Ainsi, pour justifier ses « *amours féminines* », elle déclarait qu'« *elle était l'ami des hommes et l'amant des femmes, ce qui, pour les natures ferventes et pleines d'initiatives, vaut mieux que l'inverse* ». Cette Américaine, qui reçut dans son salon parisien des étoiles comme Apollinaire, Joyce, Proust, Rilke, Valéry, et d'autres encore, devait les attirer non seulement par sa beauté, mais par sa conversation, car elle savait allier, aussi, la profondeur et la légèreté. La brève anthologie de ses pensées, que vient de publier le Mercure de France, montre qu'elle avait, comme les natures les plus séduisantes, la gaieté de sa mélancolie ; « *Qui me consolera de ma gaieté ?* » disait-elle.

On retient particulièrement sa conception de l'avenir : « *Espérons l'impossible, car c'est peut-être une bassesse que de mettre son espoir en lieu sûr.* » Cette femme, qui détestait la parcimonie dans les ambitions, nous propose, parmi ses maximes, ce programme de vie : « *Se reposer dans l'action* d'un songe, *être sensible, attentif à chaque signe, faire surgir de chacun sa divinité, interpréter les messages les plus secrets, savoir questionner la mort, et lors même de son agonie* douter de sa fin (1). »

Les admirations de Jean Cocteau

JEAN COCTEAU affectionnait les êtres excessifs. Edouard Dermit et Bertrand Meyer ont rassemblé dans un même volume les textes qu'il écrivit à différentes époques sur ceux qu'il considérait comme des « *monstres sacrés* ». On y trouve naturellement Raymond Radiguet, Al Brown, et quelques autres intermédiaires habituels des rencontres de Cocteau avec le mystère, mais on y voit aussi Raymond Roussel, Marlène Dietrich, Orson Welles, Edith Piaf, et Charles Trenet.

Pour évoquer Piaf, il se réfère à Stendhal : « *J'aime beaucoup la façon désinvolte avec laquelle Stendhal emploie le mot génie. Il trouve du génie à une femme qui sait sourire, à un joueur de carte qui laisse gagner son adversaire. Bref, il ne laisse pas le mot dans les hauteurs. Je veux dire par là que ces femmes et que ce joueur réunissent en une seconde toutes les puissances confuses qui composent la grâce et qu'ils mettent à l'extrême pointe. Laissez-moi adopter le style de Stendhal pour vous dire que Mme Edith Piaf a du génie... Elle est une étoile qui se dévore dans la solitude* nocturne du *ciel de France.* »

On attendait *Cocteau* sur Orson *Welles, qui* paraît *avoir été* inventé, avec sa générosité vorace, pour contredire toutes les sortes de médiocrité. « *Orson Welles*, écrit-il, *est une manière de géant au regard enfantin, un arbre bourré d'oiseaux et d'ombre... un paresseux actif, un fou sage, une solitude* entourée de monde... *un stratège qui fait semblant d'être ivre... Il semble avoir employé mieux que personne l'allure* nonchalante de *la véritable force, qui feint d'être à la dérive et se dirige l'œil entrouvert.* » Jean Cocteau mettait le meilleur de lui-même dans l'art du portrait (2).

Le «spleen» d'un journaliste provincial

DENIS TILLINAC tient la chronique de son existence provinciale dans un livre intitulé joliment *Spleen en Corrèze*, qui nous *transporte loin des salons parisiens. Dans sa préface*, l'*auteur* a pris soin de nous avertir que les personnages et les situations évoqués sont presque tous imaginaires, mais qu'il a cherché à rendre la vérité souvent « ingrate » de *son métier*. Correspondant local dans une petite ville, Denis Tillinac est, en effet, un de ces « *prolétaires* » de l'information, que Pierre Viansson-Ponté appelait des « journalistes de campagne ». Le caractère routinier de son existence et de ses activités a très tôt découragé les ambitions du narrateur. Le journalisme de province donne rarement sa chance à l'aventure. Il n'admet pas davantage l'exercice d'un esprit critique à l'égard des notables. On vous demande, principalement, de relater les « *petits événements* » rituels, qui permettent aux gens de se faire « *reconnaître* ».

Ce livre a du charme. On y sent la province, l'ennui et les séductions de sa lenteur, la mélancolie qu'elle inspire et les plaisirs qu'elle procure : ses nuits « *très noires et très pures* », en hiver, ou ses journées incertaines et rêveuses, quand il pleut... Le narrateur éprouve la nostalgie de Paris, mais la province ne nourrit plus les chimères de Rastignac. Tillinac sait qu'à Paris il regretterait la Corrèze, et que ce lieu d'exil deviendrait son « *paradis perdu* » (3).

FRANÇOIS BOTT.

(1) *Un panier de framboises*, de Natalie Barney. Mercure de France, 43 p., 23 F.

(2) *Mes monstres sacrés*, par Jean Cocteau. Ed. Encre, 206 p., 48 F.

(3) *Spleen en Corrèze*, de Denis Tillinac. Editions des autres, 46, rue de Richelieu, Paris.

civilisation

ÉCRIRE DE L'ITALIE

Corinne que nous aimions

● *Mme de Staël dans le piège de Rome.*

NOUS l'avons toujours connue, toujours aimée, cette Corinne poétesse couronnée au Capitole vers la fin du dix-huitième siècle, et nous avons pour elle les yeux éperdus d'Oswald, lord Nelvil, venu des brouillards d'Écosse pour soigner sa phtisie, avant Ossian, ou mourir du mauvais air qui émane des marais romains. Nous n'en gardions pourtant que quelques citations, que le souvenir d'un tableau de Gérard, nous n'entendions que les soupirs d'une Mme de Staël étouffée sous Chateaubriand et Stendhal.

C'est dire qu'en rééditant en deux volumes ce texte, dont Claudine Herrmann a fait une édition féministe, Des femmes, a eu la meilleure inspiration. Ses animatrices voulaient sans doute montrer l'étonnante modernité d'un *discours féminin* plein de fougue et de délicatesse, ou plutôt d'un texte sur le sort de la féminité, sur sa place psychique et sociale. La commentatrice annote quelques repères, avec discrétion, en laissant toute la marge à un débat sur la spécificité d'« *écriture féminine* » dont témoignerait Staël.

Rien n'interdit de lire autrement ce roman, dont on ne discerne plus très bien, à la fin, comment on en sort ni comment on y entre. Entrelacs de plusieurs récits, donnant le même tournis qu'une galerie des glaces, déconcertant par des redites ou des échappées, il se révèle, une fois le lecteur captivé, tout à fait savant, tout à fait rigoureux selon une logique masquée. Le décrypteur professionnel y repérerait facilement *toute* une série de « *mises en abyme* ».

L'amour hésitant entre le bonheur et l'échec se joue pour Oswald et Corinne dans la Rome que Goethe a *découverte* quelques années plus tôt, celle dont le néo-classicisme et les lumières mettent en valeur l'« idée laïque », avant que le comte de Tournon, préfet de Napoléon, ne prescrive d'en dégager les formes enterrées.

Ces décors faits de strates archéologiques exsudent l'oppression du passé, de l'histoire, de la lignée. Est-il vain d'espérer y vivre un *amour* qui ne *répéterait* rien, y entendre un discours qui ne serait pas du semblant ? Dans le piège de Rome, c'est l'absolument *neuf*, le sans précédent, qui sont posés comme appât.

Si Oswald et Corinne s'y laissent prendre — comme chacun s'y laisse prendre, — c'est qu'ils sont tombés dans les pièges antérieurs de leurs histoires personnelles, tendus par des pères impitoyablement tendres. Aussi bien n'ont-ils d'existence romanesque que dans une ombre, celle de Necker, que Germaine de Staël va jusqu'à citer pour que nul ne s'y trompe. Il s'agit donc d'un commentateur essentiel dont la voix « off » s'entend d'un bout à l'autre. C'est la tragédie des pères et des filles que met en scène Mme de Staël. Les mères n'y sont que figurantes mortes ou desséchées.

Cette Rome anticipe sur le rôle que Michel Butor lui confère dans *la Modification* : une ville médiatrice qui décide le destin d'un homme, qu'il ait à choisir entre deux femmes, entre la vie et la mort. Michel Butor a peut-être été plus prudent que *Mme de Staël* dans cette personnification. Mais, entre elle et lui, tous les intermédiaires, même les plus illustres, paraissent fades, timides, corsetés dans leurs anecdotes et leurs préjugés *sur* Rome, et *tellement* rassurants qu'ils sont parvenus à étouffer la voix de l'inquiétante Germaine. Seule une femme pouvait aller aussi loin, parlant de Rome, dans la destruction des prétextes et le rejet des « impressions ». On ne sort pas indemne de son entreprise.

JACQUES NOBÉCOURT.

★ CORINNE OU L'ITALIE, Mme de Staël, une édition féministe de Claudine Herrmann. Edition Des femmes, deux volumes de 282 et 315 pages, 50 F.

Sciascia, le Sicilien muet

● *Au pays des hommes seuls.*

ON relit avec étonnement cette phrase de Sciascia : « *Je suis plutôt un écrivain italien qui connaît bien la réalité de la Sicile.* » Elle a une saveur de reniement. Qui, en effet, est plus connu que lui, depuis la disparition de Pirandello, de Vittorini, comme l'expression même de la Sicile ? Et qui a moins que lui parlé de l'Italie ?

Ses entretiens avec Marcelle Padovani — qui les a très subtilement stimulés, avant de les traduire à la perfection — ne sont pas un plaidoyer, mais une mise en garde à l'usage de ses lecteurs non italiens contre les contresens auxquels son œuvre pourrait donner lieu en suscitant l'impression d'un confinement absolu dans le régionalisme. On pense, à côtoyer Sciascia, qu'il est aussi Sicilien que Gustave Flaubert était Normand, aussi lié à Racalmuto et Caltanissetta que l'autre l'était à Rouen. En ce sens, il est bien vrai que le premier a autant de titres à se dire Italien que le second Français.

Pourtant, il est remarquable qu'en aucun passage de cette conversation écrite — car on ne saurait parler de confessions ni d'aveux — ne figurent le mot de *Rome* ni celui d'*Italie*. Ni capitale, ni nation, ni Etat, parce que la *Sicile*, pays des *hommes seuls*, patrie de la solitude — et Sciascia dit là-dessus des choses très profondes : arriver dans la solitude à être « *étranger à soi-même* », — est une île perdue en Méditerranée, constamment sujette à la domination des autres. On évoque en contrepoint l'image des monuments qui commémorent ces champs de bataille du Nord, autour de Gorizia, où les régiments siciliens furent exterminés en 1915-1918 pour la défense d'une patrie qui se nommait tout de même Italie.

C'est à travers ses expériences d'enfant et d'homme, reprises *plus directement* que *dans* ses récits, que Sciascia parle de ce pays dont les stratifications historiques n'ont pas modifié la *substance*. Il en analyse les mœurs : emprise de la femme, obsession de la virilité, mécanismes du pouvoir et de l'amitié qui se nouent dans la Mafia. Il parle de l'affaire Moro avec la même distance qu'il mettrait à évoquer un épisode de l'époque des vice-rois espagnols à Palerme.

La « *sicilianité* » ne se dégage que peu à peu, par touches légères, sans donner lieu à une définition globale. Malgré qu'il en ait, Sciascia — fort heureusement — n'entre pas tout à fait dans cette raison rationa*lisante qui lui fait tenir Diderot* pour son auteur de prédilection et l'illuminisme français pour son époque idéale. Il semble volubile *dans l'écriture, et* cependant il parle peu, parvenant à cerner les plages secrètes où réside ce que, de la Sicile, il ne peut pas dire.

Si le mot d'Italie, le sentiment d'appartenance à une nation et, plus encore, à une langue ne sont pas exprimés noir sur blanc, convient-il de les inscrire à la suite du titre : *la Sicile comme métaphore...* de l'Italie ? La démographie, l'émigration, les déséquilibres économiques de la péninsule, justifieraient qu'on le fît. Plus encore, dans l'Europe occidentale, il y a une « sicilianité » de l'Italie, qui est tout autre chose que le caractère méridional de ce pays et qui explique qu'il soit très méconnu, en dépit des apparences. Cela, il revient à Sciascia de le dire. De Paris, où il réside de plus en plus fréquemment, ou de Strasbourg où, selon l'expression italienne, il fera le député européen. — J. N.

★ *LA SICILE COMME MÉTAPHORE*, de Leonardo Sciascia. Conversations avec Marcelle Padovani. Stock, 188 p., 45 F.

Durrell, touriste anglo-grec

VOICI comment Lawrence Durrell situe la Sicile : « *Jetée en travers du détroit comme un piano de concert...* » Trouvaille qui définit le genre de cet ouvrage. Il y joue de la Sicile comme d'un instrument, pour des variations sur différents modes.

Non que la lecture n'en soit pas agréable, très prenante au *premier degré, celui où s'impose* la force d'une œuvre qui s'enchaîne depuis le *Quatuor d'Alexandrie*. Mais il est trop patent que ce voyage, l'auteur l'a entrepris sur la demande d'un éditeur new-yorkais et sans grande envie personnelle. Les personnages de fiction qu'il y a mêlés le rattachent à ses romans antérieurs et lui servent de confidents porteurs de rêves.

C'est un tour « organisé » par une agence de voyages, à travers les sites grecs, de Catane à Taormine. Tout à fait dans le style d'un chroniqueur qui se serait nommé Mérimée ou Stendhal, voilà un siècle, lorsque le lecteur de la revue mensuelle découvrait ainsi des pays et des *mœurs qu'il* n'avait aucune chance de jamais rencontrer. Durrell n'est-il pas gêné souvent de savoir que son exotisme sera *vérifié* ? Sa *trame romanesque* assez lâche sent un peu trop le prétexte.

Cela dit, la Sicile est évidemment le cadre idéal pour s'interroger une fois de plus sur la nature de l'hellénisme et même sur son existence, comme l'a toujours fait Lawrence Durrell. C'est parce qu'il est écrivain anglais *qu'on lui reconnaît le droit* d'en jouer comme d'une mystification et de s'y complaire. Ses hauts lieux de Sicile en attestent : *Syracuse, Agrigente,* Ségeste, Sélinonte, servent de références grecques à sa réflexion générale sur le monde *méditerranéen. Mais cette terre* est privée de toute son histoire : au « carrousel » qu'il mène manquent beaucoup de personnages qui ont justement remanié ou détruit ou exploité ce qui demeurait d'hellénisme en Sicile. Les Normands, les Arabes, sortent à peine de l'ombre. On se demande si les Espagnols sont jamais venus dans cette *île*, tellement opposée à Chypre dans sa réalité humaine et, en même temps, tellement proche, qu'il fallait bien qu'y vînt Durrell ?

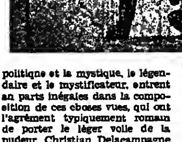
Touriste de grand talent, mais simplement touriste comme on l'était vers 1935, Lawrence Durrell devrait bien revenir en Sicile, y séjourner dans l'intérieur, y mesurer les effets de la *confrontation des envahisseurs* successifs. Il est encore *fixé* aux origines, Sciascia ne s'attache qu'à des époques bien postérieures. *Entre* l'un et l'autre, le dialogue sur la Sicile devrait s'amorcer.

J. N.

★ *LE CARROUSSEL SICILIEN*, de Lawrence Durrell. Gallimard, 250 p., 49 F.

Conjurer la ville mère

● *Une cité aux saveurs mortifères.*



PENSIONNAIRE en 1978 à la Villa Médicis, Christian Delacampagne a, toutes affaires cessantes, lancé dès son retour de Rome un chant de conjuration de la ville mère. A fond de train, pris dans la joie et la logique de ses humeurs, sans consentir à s'arrêter aux questions et aux remords, sous peine d'angoisse.

Il est un de ces écrivains qui, comme disait De Brosses, logeaient du côté de *la Barcaccia*, de la fontaine de la place d'Espagne, ce qui inspire une vision bien spécifique de Rome, celle, aimable, que Gide livrait à Maurice Denis, que Claudel notait. Celle qui inspirait Jean d'Hospital, correspondant du *Monde* à Rome de 1945 à 1965. Sa *Rome en confidence* (Grasset, 1962) montrait comme il s'ébrouait avec délices dans l'anachronisme permanent de cette ville et sentait bien l'éternité dans l'immobilité des êtres et des faits.

La Louve baroque appartient aussi au genre du reportage sentimental qui, prenant garde à ne pas trop bousculer les certitudes du lecteur, l'implique vite dans la spirale des associations d'idées et d'images de l'auteur. Il a choisi de raconter sans classer les thèmes, ni sérier les problèmes, ni empiler les époques. La politique et la mystique, le légendaire et le mystificateur, entrent en parts inégales dans la composition de ces choses vues, qui ont l'agrément typiquement romain de porter le léger voile de la pudeur. Christian Delacampagne laisse à penser ce qu'il y a derrière.

Quand il dit qu'il conviendrait de substituer le figuier à la louve comme symbole de Rome, quand il évoque la mort de Paul VI ou les féministes de la Maddalena, ou note les signes d'anarchie, ce dont il est question à demi-mot, c'est de la mort de Rome, de l'affaiblissement du mythe de Rome. Il a raison sans doute d'y aller d'une main légère, car le temps est prématuré d'annoncer des choses aussi graves et encore en suspens.

Rome a toujours été racontée comme fragment ou résumé d'une autobiographie imaginaire. Or Christian Delacampagne semble avoir évité cette intimité qu'il pressentait très bien. Il n'empêche qu'en plus d'un passage percent les rêves éveillés dont il a goûté dans Rome les saveurs mortifères et qui travestissent des « figures de l'oppression ». Cette formule fournissait le thème et le titre d'un de ses livres précédents. Sa *Louve baroque* n'appartient-elle pas à la galerie de ces masques ? S'il ne le *dit pas*, c'est *que l'oppression* de Rome s'éprouve peut-être moins fortement du côté de la place d'Espagne que la piazza Navona. — J. N.

★ LA LOUVE BAROQUE, de Christian Delacampagne. Grasset, 160 p., 49 F.

Voir Naples et...

● *Alain Médam dans le labyrinthe.*

DE ville en ville, Alain Médam poursuit sa quête pour découvrir le sens caché, connu des seuls initiés (en existe-t-il ?), de ces concentrations d'hommes et de pierres qui, lentement, inexorablement, s'acheminent vers la décomposition. Après New-York, après Montréal, il tente, cette fois, de percer les arcanes de Naples, brillante capitale où ont alterné périodes de splendeur, conquêtes et changements de dynastie sur fonds de misère et d'épidémies, et qui pourrit lentement au soleil, se raccrochant à la splendeur branlante de ses palais qui furent des ruines avant même d'être achevés, qui ne furent souvent jamais achevés.

Naples, la moins « européenne » des villes, presque africaine, moyenne-orientale, chancre somptueux au coup-de-pied de l'Italie. Alain Médam compare à une « rocaille » cet entrelacs de débris collés les uns aux autres, stratifiés, superposés en tas polymorphes, comme si chaque coquillage incrusté dans la pierre brute formait un énigmatique quartier. Et son écriture aussi se veut « rocaille », ce qui rend parfois la lecture difficile, cahotique. Il nous livre, en vrac, les notes qu'il a accumulées dans ses carnets au cours de plusieurs mois de marche, de conversations, de lectures.

Et l'écriture suit le cheminement de l'errance, le tracé de ses cercles, avec des lignes droites, des retours en arrière, des bifurcations, des télescopages. On le suit à la trace ; et on le perd. Il nous égare en s'égarant. Il sent la ville, la savoure, la mastique, donnant aux autres par contagion son plaisir inassouvi d'observer, son regard curieux, sensible, précis, empreint d'une véritable culture.

Il aurait souhaité écrire un opéra, parce que l'opéra est né à Naples, « *parce que Naples c'est l'opéra* ». Un opéra dont les personnages auraient été des quartiers... Mais requis à chaque seconde par les intrigues de la Naples réelle, n'ayant pas réussi à reconstituer son labyrinthe, il décide malgré tout d'« *écrire la ville avant de l'oublier* ».

Avant d'oublier ce lieu construit, selon les Anciens, au-dessus des Enfers, où vivent aujourd'hui six millions de rats pour un million d'habitants ; avant d'oublier les deux squelettes conservés depuis des siècles avec tout le réseau de leurs vaisseaux sanguins dans la chapelle Sansevero ; avant d'oublier que *Main basse sur la ville* continue et que les immeubles d'habitation qui s'effondrent mettent à la rue, chaque année, autant de familles qu'un tremblement de terre ; avant d'oublier le meurtre d'Aldo Moro qui coïncide avec son séjour en Italie.

Et ce livre, qui, on le voit, n'a rien d'un *Guide Bleu*, interroge finalement l'Histoire : « *Il faudrait bien,* dit l'auteur, *savoir remonter à contre-courant le lit d'une histoire, savoir l'enrouler suffisamment sur elle, afin qu'en cette torsion, cette histoire ne s'écoule plus mais s'exprime. S'exprime, comme on presse un citron, afin que quelque jus en sorte. Noirs citrons de Naples ! Le fleuve de l'histoire ne serait-il achevé qu'en la flaque d'un fruit ?...* »

NICOLE ZAND.

★ ARCANES DE NAPLES, d'Alain Médam. Ed. des Autres. Préface de Jean Duvignaud, 256 pages, 45 F.

lettres étrangères

Un Candide américain

A chaque époque son Candide. Celui que, dans la paix de sa retraite, a conçu pour le nôtre le célébrissime journaliste américain Cyrus Sulzberger — « Cy » pour les intimes, — a nom Karl von Snarl, alias Curly, et se targue d'être « le plus grand des menteurs ». Il faut dire qu'il mesure, depuis l'âge de seize ans, 2,60 mètres, *ce qui ne se voit pas tous les jours*. Il se trouve, de surcroît, affligé d'un appendice caudal assez encombrant, bien *qu'il* émoustille les dames, et dont il ne découvrira les irremplaçables vertus que lorsqu'une opération l'en aura privé.

Quand on saura qu'en outre le père de Curly, bien que Sturmbannführer SS, a épousé une Noire à la peau blanche, puisqu'albinos, elle-même de mère juive, et que le héros peut ainsi se targuer d'être à la fois aryen, juif et noir, on comprendra que la vraisemblance n'est pas le principal effet recherché par notre éminent confrère. Celui-ci prendrait-il sa revanche sur le temps où il reproduisait, sans guère y introduire d'ironie, les propos si souvent creux, pharisiens ou cyniques des grands de ce monde dont il était le familier ? Le fait est qu'il trouve ici, pour évoquer les « problèmes » *dont ils l'ont si souvent entretenu*, un ton, des images d'une causticité décapante, et qui ne *rappellent que de très loin le* style légèrement compassé en honneur au *New York Times*. Pour parler des malheurs des individus et des peuples, Cy recourt moins à l'humour, sinon sous sa forme la plus noire, qu'à la dérision. Il en résulte un tableau des plus *féroces*, *malgré* la désinvolture du récit, des comportements de l'*homo sapiens dont la sauvagerie* n'a d'égale que la lubricité — également répartie entre les sexes — et l'esprit de lucre.

Un mystérieux talisman

Rien ne manque dans ce récit qui nous trimbale d'un bout à l'autre d'une planète que l'auteur a passé sa vie à explorer : le Lebensborn, où les étalons SS fécondaient les Walkyries aux nattes de paille, les Peaux-Rouges du Grand Nord canadien, les prisons d'une demi-douzaine de pays, la C.I.A., les Harlem Globe-Trotters, un accident d'avion, le karaté, le sumo et l'art d'aimer japonais, pour ne pas parler d'un mystérieux talisman dont l'origine anatomique aurait ravi le Diderot des *Bijoux indiscrets*.

Un tel déferlement d'imagination et d'irrespect, assez dans la manière de l'Ilya Ehrenbourg d'avant le stalinisme, celui de Montparnasse et de *Julio Jurenito*, étonne un peu de la part d'un homme qui a toujours paru plutôt *réservé, voire timide*. Il devait y avoir longtemps qu'il avait envie de se moquer du monde : non pas des gens, bien sûr, envers lesquels il sait se montrer si prévenant, mais du monde lui-même, celui dans lequel nous vivons, et dont il a, plus *que quiconque peut-être*, fait, dans tous les sens du mot, le tour.

ANDRÉ FONTAINE.

★ LE PLUS GRAND DES MENTEURS, de C.L. Sulzberger. Traduit (très bien) de l'américain par Christiane Thiollier. Ed. Alta, 234 pages, 46 F.

Les échappées visionnaires d'Anna Kavan

● ***Le quatrième livre traduit en français de la romancière anglaise disparue en 1968.***

ANNA KAVAN : ce n'est pas là son vrai nom. Son nom véritable est comme occulté. Pourtant, peu d'œuvres sont aussi authentiques. Anna K. (elle aimait Kafka) écrit avec la souffrance pure. Sans jamais fléchir, elle se cogne contre la douleur. Quatre livres sont maintenant accessibles en français : *Neiges, Mal-aimées* (réunis en un seul volume chez Stock en 1975), *Demeures du sommeil* (préfacé et traduit par Viviane Forrester, chez Veyrier) et ce dernier livre, le plus violent de tous, *l'Oiseau, qui es-tu ?* traduit par Claire Malroux.

Jamais peut-être sa cruauté *onirique*, nourrie d'implacables petits détails concrets, n'est allée aussi loin que dans ce récit qui se situe en Birmanie dans une *atmosphère* confinée et *moite*, enserrée par une nature venimeuse, déchirée par le cri incessant des coucous des Indes : qui es-tu ? Comment saurait-elle répondre à cette question, cette femme qui est toujours *la même dans* l'univers d'Anna Kavan : non pas détruite par la drogue ou la boisson ni déchue par la veulerie et l'errance sexuelle, mais condamnée à la solitude, car elle a eu, dès l'enfance, le souffle coupé par la peur et le manque ?

Tout le récit relate le terrifiant tête-à-tête entre une femme-enfant paralysée d'angoisse et son mari brutal, viril, vain, surnommé Tête de Chien, et dont le sport favori est de tuer des rats avec une raquette. Elle, on la voit essayer inutilement de s'évader, épiée par les boys tous ligués du côté de Tête de Chien *dans* une solidarité sourde et misogyne — on la voit rêver, se dissimuler, s'absenter, fuir dans le non-être puisqu'elle ne peut pas être, le mariage l'ayant mutilée dans l'œuf.

Au fil de cette relation haletante, sur fond d'insectes et de serpents, où aucune communication n'est possible, le ton monte en un crescendo sec et épouvantable dont la seule issue serait le meurtre ou l'autodestruction. C'est ce piétinement qu'Anna Kavan excelle toujours à décrire, cette répétition de l'horreur qui ne débouche que sur elle-même et *dont l'expérience enferme* au lieu de délivrer puisque l'âme n'est pas assez forte pour prendre le recul nécessaire. Découvrir cette *grande* œuvre (on pourra bientôt lire la traduction d'*Asylum Piece*, qui date de 1940) est comme pénétrer au plus profond d'un monde dissocié, désertique, dont la poésie est le cri.

Il faut savoir, pour comprendre à quel point Kavan écrit avec sa chair et son sang, que cette femme remarquable (qui fut rédactrice en chef, avec Cyril Connolly, de l'importante revue *Horizon*) se suicida à Londres en 1968. Elle avait dû affronter deux divorces ; son fils unique *fut* tué pendant la guerre de 1940 ; elle eut recours à la drogue, séjourna plusieurs fois dans *des* cliniques psychiatriques. Chacune de ses intuitions, de ses remarques fulgurantes — comme des échappées secrètes et visionnaires — révèle un regard qui a voyagé sans cesse au-delà de sa vie, de l'autre côté, où la guettait sa mort.

DIANE DE MARGERIE.

★ L'OISEAU, QUI ES-TU ? d'Anna Kavan, traduit par Claire Malroux. Henri Veyrier, collection « Off », 154 p., 35 F.

Déchéance et transfiguration d'un alcoolique allemand

(Suite de la page 19.)

Un beau jour, cet alcoolique tout près de la mort entend la parole d'une association d'anciens buveurs comme lui, Les Alcooliques anonymes. Pour eux, seule importe l'entraide entre l'aveugle et le paralytique, c'est-à-dire entre l'ivrogne et le pochard. Soutenu par ses frères d'infortune, Herhaus cesse alors de boire (aujourd'hui, *il* est sobre depuis cinq ans déjà) et écrit ce livre pour épauler à son tour ceux qui en ressentent le besoin. Vaste public potentiel que le sien ! En R.F.A., comme ailleurs sans doute, l'alcoolisme gagne chaque jour du terrain. Cent cinquante *mille* jeunes Allemands (de moins de vingt-cinq ans) peuvent être considérés comme alcoolo-dépendants. Lors d'une récente enquête (au nord du pays), un cinquième de la population interrogée avouait avoir connu l'ivresse avant l'âge de treize ans.

Tels sont les faits. On comprend qu'Ernst Herhaus, *enfin* sobre, se sente en quelque sorte investi d'une mission et se serve de son livre comme d'une thèse pour convaincre. Une idée-force est répétée, tel un liet motiv, à toutes les pages : l'alcoolisme est une maladie, et Herhaus d'insister sur les vertus extraordinaires de cette « révélation ». Il se révolte dans le même élan contre *les institutions médicales* et prône la prise en charge du malade par lui-même, seulement par lui-même.

Plutôt que souligner le caractère *strictement* pathologique-biologique de l'ivrognerie, ne vaudrait-il pas mieux en décrire le processus ? Pourquoi cette *soif* inextinguible ? Qu'est-ce que ce vide qu'on doit combler et dans lequel il faut verser sans trêve un liquide toujours insuffisant ? Or, lacune étrange, Ernst Herhaus, qui ne nous épargne rien de ses vomissements, de ses diarrhées et de ses fausses dents, ne s'interroge jamais vraiment, la plume à la main, sur les raisons qui l'ont forcé à une pareille imprégnation.

Mais on peut se révéler médiocre théoricien, piètre auto-analyste et s'affirmer pourtant merveilleux écrivain. C'est le cas avec Ernst Herhaus. Son récit, fait de courts épisodes juxtaposés, jaillit, fulgurant, du brouillard alcoolique. Il faut l'entendre raconter à sa façon l'histoire de Schéhérazade, princesse qui décida de sa vocation d'écrivain, ou encore décrire le « dimitri ». C'est ainsi qu'il a appelé, *en référence à l'un des* frères Karamazov, le malaise paralysant qui l'étreint parfois : *« Je raconte alors mon angoisse, mon alcoolisme, comment il m'arrive de sentir mon cerveau se congeler sous mon crâne, toute sa masse se transmuter en glace — oui, dis-je, — une véritable glaciation, de l'eau de mer qui prend en glace. »*

Extraordinairement soutenue par le travail de Léa Marcou, dont la traduction est en fait réécriture d'un texte dont on mesure les difficultés, voici la voix aisément reconnaissable d'un véritable conteur. Elle donne à ce témoignage-cauchemar une valeur littéraire inattendue, dépassant celle de beaucoup d'autres ouvrages de la même collection.

Du texte d'Ernst Herhaus, on peut dire ce que l'auteur écrit lui-même d'une des lamentations de Jérémie : *« Miroir fidèle, il nous montre notre mort, sans rien omettre et sans fard aucun, mais sa langue jugule l'horreur. Il n'apporte ni guérison ni consolation... mais, grâce à la musique de sa langue, la mortelle mutilation est jugulée. »*

EVELINE LAURENT.

★ L'ALCOOL, MALADIE SINGULIERE, par Ernst Herhaus. Traduit de l'allemand par Léa Marcou. Ed. du Mercure de France. Collection « En direct ». 290 pages, 59 F.

Cervantès dramaturge

DELAISSANT *Don Quichotte de la Manche*, roman inépuisable mais où l'hispanisme et la critique de ce siècle ont assurément beaucoup puisé, Jean Canavaggio s'est penché sur le théâtre de Cervantès, dont il publie une pénétrante étude.

Domaine dédaigné, décrié, occulté par l'immense ombre du génie romanesque de son auteur, ce théâtre tranche sur celui de son temps, si différent des vivacités et des merveilleux sautillements bien ordonnés d'un Lope de Vega, si éloigné de la somptueuse rhétorique d'un Calderon. Mais il n'en fut pas moins *un théâtre joué* et qui, de la *Numance* montée par Barrault au *Diable et le bon Dieu*, inspiré à *Sartre par El rufian dichoso*, en passant par les savoureux *intermèdes* périodiquement montés et applaudis, ne cesse de séduire et de nous questionner.

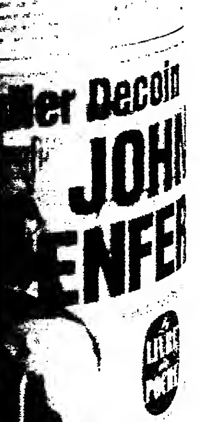
C'est *en* s'attaquant à l'insuccès relatif auquel s'est heurté ce théâtre aux différentes époques, *en interrogeant précisément* les incompréhensions successives, que Jean Canavaggio tire sa *signification* même. Un théâtre où le vrai côtoie le fabuleux, notamment lorsque Cervantès *utilise* sa propre expérience de la captivité à Alger pour donner des pièces telles que *la Grande Sultane* ou *les Bagnes d'Alger*, *un théâtre où* l'exégète décèle pertinemment « *la richesse d'un univers qui conjugue à l'épaisseur du vécu les charmes de l'imaginaire* ». Un théâtre sérieux et héroïque qui s'épanouit aussi dans *le « contrechant de l'intermède »*, avec les huit saynètes, qui truculentes, qui graves, abordent plus directement le problème *des mentalités espagnoles ; ainsi* du thème conjugal dans *le Juge des divorces* ou de celui de l'*inquisition raciale* dans *le Retable des merveilles* (sur le sujet du « roi est nu », qu'on trouve aussi chez Andersen), etc., et dont le critique dresse un inventaire précis et documenté.

L'originalité de la formule dramatique de Cervantès, pour la première fois élaborée et structurée de façon décisive par Canavaggio, tient en quelques *principes clés* ; ainsi de l'espace dramatique, où la localisation cède le pas à un lieu extra-*scénique où triomphe la « priorité du texte sur le spectacle »* ; ainsi de la première scène de *Numance, où* le *discours* de Scipion tout à la fois résume la pièce, délimite le lieu scénique — *le camp des assiégés* — et nous le montre « *en état d'interdépendance avec ses généraux et ses soldats et en état d'opposition avec les Numantins encerclés* » ; de sorte que, de la harangue adressée à ses troupes au discours réservé aux ambassadeurs ennemis, nous voyons avec l'auteur dessinés « *les deux axes de l'espace imaginaire* ».

Canavaggio multiplie les exemples et fouille son analyse de la « *dramatis personae* », de la logique des actions, de la profondeur de champ ; et, abordant l'action dramatique et le fameux découpage des pièces où Lope régnait en seigneur et « Phénix », Canavaggio montre bien et « *l'inadaptation foncière de la pratique cervantine à toute codification imposée de l'extérieur* » et l'esprit constamment rebelle de l'auteur du *Quichotte*, esprit libre s'il en fut. Remodelant finalement le rapport de l'être au monde, ce « *théâtre à naître* » de Cervantès que l'on redécouvre aujourd'hui avec un enthousiasme neuf développe, selon la conclusion de cette remarquable étude, « *une interrogation qui est aussi* le nôtre ».

ALBERT BENSOUSSAN.

★ CERVANTES DRAMATURGE, *de Jean Canavaggio, PUF, 507 p., 104 F.*



LA PENSEE UNIVERSELLE

essais

Marc IEL
ÉLÉMENTS DE SOCIOLOGIE SCIENTIFIQUE
Contribution à l'élaboration d'une société nouvelle
592 pages, 85,60 F T.T.C.

André BREUIL
LA SÉLECTION DU PERSONNEL
Eviter l'inadéquation entre l'homme et la fonction
142 pages, 25,70 F T.T.C.

Roger MORARD
LA MARTINIQUE, C'EST LA FRANCE
La dénonciation vigoureuse d'une contre-vérité flagrante
130 pages, 27,90 F T.T.C.

Lucien MARQUIS
FANATIQUEMENT VOTRE...
Lettres de fans aux idoles de show-biz : cocasserie et naïveté
103 pages, 30 F T.T.C.

Gaston-Joseph VICTOR
LE BONHEUR DE CROIRE
Un témoignage spirituel pour la vérité chrétienne
128 pages, 25,70 F T.T.C.

Christian REY
CETTE RÉVOLUTION QUI, LENTEMENT, S'AVANCE
Contre l'effondrement des valeurs traditionnelles bafouées
256 pages, 34,30 F T.T.C.

Pierre NEYENS
CEUX QUI LUTTENT
Souvenirs et réflexions d'un modeste citoyen
320 pages, 48,20 F T.T.C.

Philippe CARON
L'INTELLIGENCE N'EXISTE PAS
La mémoire est notre seul outil de pensée
112 pages, 25,70 F T.T.C.

Jean MARTINEZ
LA LUMIÈRE DE LA VIE PACIFIQUE DANS LA BIBLE DES CHRÉTIENS
Le livre de la spiritualité
Transcender notre existence terrestre et atteindre la vérité
256 pages, 37,50 F T.T.C.

Jean BERGAME
ET S'IL N'EN RESTE QU'UN...
Guerre d'Algérie : les combats d'hommes d'honneur
256 pages, 32,30 F T.T.C.

Louis AMOURIQ - Maurice LEVRON - Bernard MENER
ÉLÉMENTS DE PSYCHOPHYSIOLOGIE : COMPORTEMENTS
Un guide précieux dans le champ de la psychophysiologie
352 pages, 74,90 F T.T.C.

Pierre CHASTAING
AVEC STEVENSON DANS LES CÉVENNES EN 1878
Quelques souvenirs et réflexions cent ans après
Les richesses cachées d'un texte fourmillant de symboles
98 pages, 23,60 F T.T.C.

Michel BLAT
MÉDITATIONS CRITIQUES SUR LA PSYCHIATRIE
Anti-mémoire de psychiatrie
Thèse sur l'état actuel des méconnaissances dominantes
128 pages, 30 F T.T.C. (nombreuses illustrations)

Jean MONTELS
UN MAGNIFIQUE SABREUR DE NAPOLÉON : PIRÉ
La vie exceptionnelle d'un soldat probe et généreux
64 pages, 21,40 F T.T.C.

Marcel HIRSCH
LE MYTHE DE LA NATURE
Hypothèse métaphysique pour servir à l'Europe
224 pages, 32,10 F T.T.C.

IANOS
LETTRE OUVERTE A MES BOURREAUX
Contre la peine de mort et toutes les violences
180 pages, 27,90 F T.T.C.

Bernard LAUGERY
HOPITAL - SILENCE
Voyage truculent au cœur des hôpitaux
224 pages, 33,10 F T.T.C.

Pierre VAURÉAL
DIEU CRÉA L'ÉNERGIE
Essai de recherche fondamentale pour une gnose rationnelle et cohérente
288 pages, 42,80 F T.T.C.

MARIE-MARTHE
NOUS SOMMES SAUVÉS
Les réflexions d'une fervente chrétienne martiniquaise
128 pages, 25,70 F T.T.C.

Maurice BODIN
DESTINATAIRES : MES FRÈRES CADRES
L'avenir de l'industrie et de ses hommes
180 pages, 27,90 F T.T.C.

Ernest CHAMPEAUX
ÉCRITS DE COMBAT
L'acte de foi nationale d'un lutteur solide et généreux
180 pages, 27,90 F T.T.C.

François HUBERT-POIGNON
LES DOMINATIONS
Dialogues avec l'invisible
Révélations sur les ressources de l'esprit humain
288 pages, 48,20 F T.T.C.

Alexis ZEIN
NOITULOVE
Aspiration élancée vers le bien suprême de l'être
160 pages, 27,90 F T.T.C.

Francis COLLEY
POUR FAIRE FACE
Comprendre la nature réelle de la crise économique
48 pages, 19,30 F T.T.C.

Madame Denise LOUIS
Présidente du Syndicat national de la Voyance et des Professions Parapsychiques
LES LIGNES DE LA MAIN
Un guide clair et précis pour mieux connaître l'être humain
128 pages, 32,10 F T.T.C. (nombreuses illustrations)

romans

Emmanuel HAREL
L'AMOUR, CETTE NÉVROSE
L'odyssée d'un homme à la recherche de l'Amour
288 pages, 42,80 F T.T.C.

Dominique SARTOYAT
ESTHER ET MARYSE
Un combat farouche pour sauvegarder sa dignité
160 pages, 27,90 F T.T.C.

Marcel CATHALA
UN PAS DANS L'OMBRE
L'homme ne trouvera la paix qu'en lui-même
160 pages, 27,90 F T.T.C.

PILOT
SAADA
La saga des humbles musulmans d'Algérie
288 pages, 42,80 F T.T.C.

Fernande TRUCHI
LE BAISER DE LA MORT
Un homme aux prises avec son implacable destin
160 pages, 26,80 F T.T.C.

Guy PINON
ERRANCE
Les douloureux errements d'une femme imaginative
224 pages, 34,30 F T.T.C.

Louis MASSET
NICKY VANCE EN PÉRIL
Les aventures mouvementées d'un détective privé
224 pages, 34,30 F T.T.C.

Georges SOLMAS
IL Y A TOUJOURS DE LA BRAISE SOUS UN FEU ÉTEINT
Un Résistant à la poursuite de ceux qui l'ont trahi
224 pages, 34,30 F T.T.C.

Georges BILLAY
LES BRIÈRES
Les intrigues criminelles d'une femme cupide
160 pages, 27,90 F T.T.C.

Vic URTELLA-CRUZ
MALENA
Aventures mexicaines - Un homme à la conquête du bonheur
224 pages, 33,10 F T.T.C.

Arthur KAUFFMANN
SURVIE SUR LA TERRE
Une lutte acharnée entre terriens et extra-terrestres
224 pages, 34,30 F T.T.C.

Robert de SORBON
MONDE SANS SOLEIL
Evocation de la vie parisienne au début du siècle
352 pages, 42,80 F T.T.C.

Petru PIGNATA
CLARA OU LA FEMME DE GLAISE
Le choc des passions sous le soleil corse
128 pages, 25,70 F T.T.C.

Louis-Henri BAL
ISABELLE, LA SIBYLLINE
Une amoureuse subtile, imaginative et rusée
290 pages, 47,20 F T.T.C.

Jo FERRO
L'ITALIENNE
L'affrontement brutal de traditions séculaires
192 pages, 32,10 F T.T.C.

Poètes du temps présent

Nguyên VAN LIÊN
MORCEAUX CHOISIS DE LA POÉSIE VIETNAMIENNE CONTEMPORAINE
(Première partie)
240 pages, 34,30 F T.T.C.

Sira MONROY
POUVOIR AIMER
208 pages, 32,10 F T.T.C.

Daniel MORENO
J'AI MAL AUX MOTS
80 pages, 23,60 F T.T.C.

Irodj PANAHI
LE SILENCE ÉCLATÉ
80 pages, 23,60 F T.T.C.

Hélène AZINCOURT
L'ENVERS DE L'ABSOLU
32 pages, 10,30 F T.T.C.

Jean-Louis RIOTTE
CHRONOLOGIE
112 pages, 26,80 F T.T.C.

François MÉTRAL
LA PLUME DANS L'ENCRIER
32 pages, 19,30 F T.T.C.

Caroline BERGER
POUR LA PREMIÈRE FOIS
162 pages, 27,90 F T.T.C.

Aziz TOUMI
LETTRES DE SANG
32 pages, 19,30 F T.T.C.

Denis-Blaise HORTH
RETOUR A L'HUMAIN
96 pages, 23,60 F T.T.C.

Paul-Jean-Marie LARTIGUE
LA PASSION DU POÈTE
Grand Prix du Jardin des Hespérides 1979
96 pages, 23,60 F T.T.C.

Georges-Antoine LABONTE
LE CRI INSULAIRE
64 pages, 21,40 F T.T.C.

TRUONG-VINH
LES BRULE-PARFUMS
64 pages, 21,40 F T.T.C.

Marie TRÉGOI
A CŒUR OUVERT
64 pages, 21,40 F T.T.C.

Camille BOAROTTO
LE NAIF ROUGE
(Livre I)
160 pages, 26,80 F T.T.C.

Laure NOIRJEAN
FEUILLES MORTES ET PRIMEVERES
112 pages, 26,80 F T.T.C.

Claude AMELOT
SOUVENANCES
144 pages, 26,80 F T.T.C.

Pierre-Maria NONIME
MONOLOGUES CHAOTIQUES D'OUTRE-MORT
80 pages, 23,60 T.T.C.

Djillali BELGUERRAS
LE SOURIRE FIGÉ
64 pages, 21,40 F T.T.C.

Marie-Françoise HEURTEBISE
LES MOTS DU POÈTE
80 pages, 23,60 F T.T.C.

Galliano PERUT
QUELQUEFOIS PLUS LOIN
64 pages, 21,40 F T.T.C.

Marie-Christine BLASI
L'ENFANT DE LA COLÈRE
48 pages, 19,30 F T.T.C.

Didier-André DUBOIS
SANS REMORDS
64 pages, 21,40 F T.T.C.

GINETTE
REGARDS SUR MON HORIZON
96 pages, 23,60 F T.T.C.

Marion MAKI
LES ANNÉES CROCHES
144 pages, 27,90 F T.T.C.

Emmeline DARGEL
UNE PETITE VOIX
96 pages, 23,60 F T.T.C.

CHEKCHOUK
POUR ÉCRIRE UN MOT
48 pages, 19,30 F T.T.C.

Noëlle-Eleazar LELONG
CHANTS RÉVOLUTIONNAIRES
192 pages, 37,50 F T.T.C.

Théâtre

Anne GHEYRSANDE
FLEURS, FRUITS, ÉPINES
Les faits et les idées qui nous modèlent
48 pages, 15,30 F T.T.C.

Elav-Thomas ORTIZ
LE SAINT ESPRIT
Tragédie à l'italienne : le naufrage des démocrates-chrétiens
96 pages, 23,60 F T.T.C.

Contes

Liliane VANDERVORST
BROUTILLES
Trente contes pour enfants et adultes
Une évasion enchanteresse au pays merveilleux du rêve
158 pages, 32,10 F T.T.C. (nombreuses illustrations)

Récits

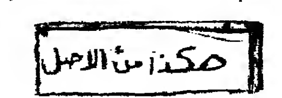
Emile-René GUEGUEN
RED EO
La fidélité aux nobles traditions de la race celtique
180 pages, 27,90 F T.T.C.

Marie-Elisabeth PUREUR
LISA DANS LA TOURMENTE
Une jeunesse perturbée par la guerre
256 pages, 37,50 F T.T.C.

ALBUS
PÉRÉGRINATIONS INTEMPESTIVES
Exposé d'une exaltée poursuite de l'homme
96 pages, 23,60 F T.T.C.

3 BIS, QUAI AUX FLEURS • PARIS-4e • 325-85-44

DIFFUSION, LIBRAIRIE, VENTE : 7, rue des Carmes - PARIS (5e) - Tél. : 033-75-95 ou aux C.R.D.L. HACHETTE



entretien

La mutation de William Burroughs

Il y a vingt ans, le Festin nu était publié à Paris dans sa version originale. Ce texte prophétique de William Burroughs ne devait être repris aux Etats-Unis que trois ans plus tard et diffusé après des procès qui rappelèrent ceux de l'Amérique puritaine. Si, aujourd'hui, Burroughs n'est plus un clandestin aux Etats-Unis, on préfère le cacher. Il a été récemment invité dans une université new-yorkaise, mais tout a été fait pour que sa visite passe inaperçue. La plupart des étudiants ignoraient qui était ce Burroughs-là... Il donne cependant des cours d'été dans une petite université du Colorado que seuls des initiés suivent.

Burroughs est un de ces écrivains américains dont la reconnaissance dans son pays passe par la France. Le phénomène se continue. Son dernier livre, Ah Pook est là et autres contes *(1), est publié d'abord à Paris. S'y ajoutent la réédition de son premier texte dans une version non expurgée —* le Camé *— et celle de ses entretiens actualisés avec Daniel Odier —* le Job.

La traduction discrète et percutante de Pouk *par Philippe Mikriammos met en valeur le talent de conteur de Burroughs. On y retrouve les thèmes de l'auteur de la* Machine molle, *mais sa technique d'écrivain est en pleine mutation. Il abandonne le « cut-up » (découpage et montage de textes) au profit d'une technique plus souple et plus classique qui met en évidence la simultanéité de la mémoire et de la perception. C'est un important texte de transition en attendant les* Villes de la nuit rouge, *qui promet d'être un récit linéaire.*

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, William Burroughs analyse ses nouvelles formes de narration et dresse une étonnante carte de son imaginaire.

(1) Christian Bourgois, 160 p., 45 F.

« Je reviens à la narration directe »

« J'ai souvent donné des cours de *creative writing*, mais je ne crois pas que l'écriture s'enseigne. Je me contente de suggérer quelques exercices. Faire le tour d'un pâté de maisons, puis s'asseoir et écrire ce qu'on a vu et entendu. On découvre ainsi des synchronismes : en sortant de chez le médecin, j'achète une bouteille de lait dans un supermarché où je n'ai pas l'habitude d'aller. J'y vois quelqu'un, que je regarde. Dans le métro, je retrouve la même personne en face de moi. Je me dis qu'elle va descendre à la même station, à l'autre bout de la ville. Et elle descend. Pourtant, elle ne me suit pas. Elle est simplement sur le même rail que moi.

» On note également des corrélations entre ce qu'on pense et ce qu'on voit : je pense à un politicien, je me demande de quel bord il est. A ce moment, passe une voiture de police. Il est précisément de ce bord. Ces choses arrivent constamment, mais on ne les remarque pas. Il y a des gens qui habitent dans une rue depuis plus d'un an sans en connaître les boutiques.

» Ce type d'exercice est très utile dans une ville comme New-York où il y a toujours risque d'agression. Il vous permet de voir les gens dans la rue avant même qu'ils ne vous voient ! En général, les victimes ne font pas attention — sinon, elles auraient remarqué ces trois individus au coin de la rue, et elles auraient traversé quand il était encore temps !

En finir avec le mythe de l'originalité

» Cette année, je me propose d'appliquer ces méthodes à la lecture. Je vais enseigner la « lecture créative ». L'exercice consiste à étudier ce qui se passe dans le texte. L'écrivain produit-il des faits ? Comment le suspense est-il créé ? Comment terminer l'histoire autrement ? Comment *réutiliser* les personnages dans une *autre* fiction ? Il faut en finir avec le fétichisme de l'*originalité*. Roméo et Juliette nous ont été resservis plusieurs fois. N'hésitez pas à faire des *emprunts*, en citant vos sources si nécessaire. Pour mon enseignement, je choisis des écrivains peu connus comme Denton Welsh, un Anglais, que je considère comme un grand romancier. Sa façon de décrire un événement — une invitation à prendre le thé, une course dans un magasin — est fascinante. Je choisis également des écrivains de la *génération précédente*, comme Conrad, qu'on lit beaucoup moins aujourd'hui. J'ai une liste des auteurs oubliés du vingtième siècle.

— *Qu'est-ce que l'écriture pour vous ?*

— Ecrire un roman, c'est bien sûr raconter des histoires, une histoire. Le commencement est important. Il doit créer l'intérêt dès la première phrase, dès le premier paragraphe. Il doit déclencher un film dans la tête du lecteur. Si vous ne voyez rien, vous cessez de lire. Différents lecteurs auront des visions différentes. L'écrivain doit permettre au lecteur de voir, d'entendre, de participer avec tous ses sens.

— *Un peu comme Conrad ; mais sans suite logique dans un ordre non séquentiel ?*

— Exactement. L'ordre séquentiel correspond à la peinture représentative, mais pas à la perception réelle que nous avons des faits. Vous ne voyez pas la vie en chapitres avec un début, un milieu et une fin. En littérature, nous ne pouvons pas trop nous éloigner de l'ordre logique, sinon les lecteurs ne peuvent plus suivre. Voyez Joyce. Vingt ans pour écrire un livre que très peu de gens peuvent lire.

» Pour ma part, je reviens à la narration directe. Le livre que je viens de terminer — *les Villes de la nuit rouge* (1) — est un récit linéaire. Je trouve le *cut up* efficace dans certains domaines : pour décrire un état de délire par exemple, ou de conscience dissociée. Mais l'écriture comme la peinture ne doit jamais cesser de rendre explicite les faits réels de la perception humaine. Lorsque vous marchez dans la rue, votre conscience est constamment fragmentée par des irruptions de hasard. L'écriture doit refléter cette réalité, tout en restant accessible au public.

» Mon nouveau roman est une « cross-section temporelle ». Cela aussi est une réalité de la perception quotidienne. Vous êtes dans une rue familière. Vous voyez ce qui est devant vous, mais aussi le passé. J'essaie de communiquer cette simultanéité du passé, du *présent*, du *futur*. Une façon d'atteindre cet objectif est l'illustration en couleur et en pleine page. C'est ce que j'avais prévu avec *Ah Pook est là*, mais l'éditeur a trouvé le projet trop coûteux. A la place du *cut up*, je recours aujourd'hui à la perception d'un même événement par plusieurs personnes. Ou par la même personne dans des champs temporels différents. Nous avons tous un monde imaginaire qui est une réalité au même titre que les objets réels qui nous entourent. Et cet imaginaire affecte notre perception. Ce que je recherche, c'est le point où le monde imaginaire croise celui de la réalité — les points d'intersection, en quelque sorte.

Voyager dans le bleu

— *Comment décririez-vous votre imaginaire ?*

— Mes personnages? Un grand nombre viennent de mes rêves. De vrais rêves. Je les vois, je les entends. Mais l'écriture est pour moi un processus actif. Je ne me contente pas de m'asseoir à ma machine à écrire. Je me lève, je marche. Dans mon livre, quelqu'un entre dans une pièce. D'où vient-il ? Par où est-il entré ? Que faisait-il avant ? Souvent je mime la scène. Particulièrement dans le western que je suis en



★ Dessin de Levine.
Copyright N.Y.R. Opera mundi.

train d'écrire. Une scène de bagarre. Où est l'adversaire ? Qui est derrière lui ? Je fais un diagramme. Quand je ne visualise pas la scène, je découvre plus tard qu'un personnage est entré sous un mauvais angle.

» Je trouve d'autres personnages dans la rue — des gens que j'y ai vus. D'autres encore, dans des journaux ou des magazines: je vois une photo qui évoque un personnage, puis un autre. Je les découpe. Je constitue des dossiers sur eux — photos et articles.

» Il faut laisser les personnages parler à leur guise. Ils doivent parfois vous surprendre. Un effet « *de surprise et de reconnaissance* », comme disent les psychanalystes. Si vous les contrôlez de trop près, ils perdent leur vitalité.

» *La géographie de mon imaginaire ?* Un univers interplanétaire — mais que je vois avec la plus grande netteté. Des strates géographiques précises, des jungles et des marécages, rejoignent des espaces sidéraux. Des zones désertiques, des villes de toutes sortes, des aires géographiques se superposent. Dans *le Festin nu*, New-York constitue une couche ; l'Amérique du Sud, une seconde avec l'Afrique du Nord. Une troisième est le produit des extensions surréalistes de ces espaces. Puis il y a la Scandinavie — *Freeland*, — que je ne connais que superficiellement mais qui m'a fortement *impressionné*. Ces espaces communiquent. Un bain turc en Scandinavie peut se transformer en zone de brouillard et de marais en Amérique du Sud. Les transferts sont incessants. Un mot, une similarité, un élément de similarité permettent le passage d'un lieu dans un autre.

» Je suis très attiré par les enseignements du bouddhisme. Un de leurs objectifs est la « déségotisation » — la submersion de l'*égo*. C'est indispensable pour l'écrivain qui cherche à éviter un point de vue unique et fixe. Cela m'aide à être mobile. A me voir comme quelqu'un d'autre. A glisser d'un lieu à un autre.

» Non, je n'ai pas peur de la mort. Je crois très fermement à la réincarnation. Sous forme d'être humain. Mais le sentiment même de la mort ne peut pas être pris à la légère — pas plus qu'un coup de pied dans le ventre. Cela fait boum ! Une interruption de la respiration. En particulier en cas de mort violente. A deux reprises, à la suite d'une surdose, j'ai fait l'expérience de la mort. J'ai vu le visage d'une personne devenir de plus en plus petit. Vous partez et vous ne pouvez rien faire. D'après les bouddhistes, si vous êtes spirituellement émancipé, vous échappez à cette sensation de violence.

» Le carnaval ? le cirque ? C'est vrai qu'ils sont omniprésents dans ma fiction. J'ai été élevé dans cette atmosphère. C'est quelque chose qui disparaît. Le monde du carnaval, les parcs d'amusement, les baraques foraines, le cirque qui se superpose au monde du théâtre. Oui, je me sens une affinité réelle avec Stanley Kubrik. *Orange mécanique*, en particulier. J'ai également beaucoup apprécié le texte de Burgess. Les bandes dessinées me fascinent. J'en lis énormément. Ces univers recoupent le mien.

— *Certains mots reviennent avec une fréquence particulière dans votre fiction. Selon des comptages effectués sur ordinateur (2), on trouve dans* la Machine molle, *par exemple, des mots rattachés à des axes sémantiques, telles que la chaleur (63 récurrences du mot « froid », 32 de « chaud »), la consistance, la couleur, la lumière, la pesanteur, etc. Quelles associations ces termes évoquent-ils pour vous ?*

— De toutes sortes. Le *froid* est important pour le drogué. C'est une sensation intense en période de manque. Il est plus difficile de se désintoxiquer l'hiver que l'été. Vous ne vous apercevez pas qu'il fait froid dans une pièce lorsque vous prenez de l'héroïne. Les associations autour de la chaleur sont plus variées : *chaud* — cela peut vouloir dire sexuellement excité. Un sujet peut être chaud. Un *plat épicé, également. Le fer est* un métal dur et il a du goût. Dans mon univers, il est souvent rouillé. La *chair* est douce, vivante, la chair humaine, la chair animale, le protoplasme, le tissu qui se contracte et se gonfle... le *bleu* est ma couleur préférée. La couleur est importante dans ma fiction. Parfois, dans la rue, je recherche tout ce qui est bleu. Je ramasse le bleu. Je voyage dans le bleu. Puis je passe au vert ou au rouge — ce qui me donne un point de vue différent, je vois de cette façon des choses que je n'aurais pas vues autrement.

» Les arbres aussi sont importants pour moi. J'ai été élevé dans une région où il y avait beaucoup d'arbres et beaucoup d'eau. J'aime les forêts épaisses. Mais je suis également attiré par les paysages vraiment désertiques. Une plaine avec quelques arbres n'est pas un désert. C'est pourquoi je n'aime pas le Kansas.

— *Votre but ultime en tant qu'artiste ?*

— Le but ultime de l'écrivain, de l'artiste, c'est que celui qui lit ou regarde participe à ce qui est décrit ou peint. Néanmoins, cette participation n'est jamais complète. Si la description était trop parfaite... Imaginez que ma description d'un meurtre soit telle qu'elle tue mon lecteur ! L'écriture, par nature, ne peut jamais tout à fait atteindre son objectif. C'est un peu la même chose dans la vie. Si vous réussissiez totalement, il serait inutile d'aller plus loin. Dans un monde de la communication totale, l'homme serait adolescent. »

Propos recueillis par
PIERRE DOMMERGUES.

(1) Roman non publié.
(2) Voir la thèse de troisième cycle de Madeleine Arnold : « *la Machine molle* », de W.S. Burroughs, *étude sémiotique, assistée par ordinateur, des structures narratives du roman*, Paris-VIII, Vincennes, juillet 1978.

L'ÉDITION D'UNE ŒUVRE

Chez Bourgois :
- La Machine molle (1966), 1968 et « 10/18 ».
- Le ticket qui explosa (1967), 1969 (et « 10/18 »).
- Nova Express (1966), 1970 et (et « 10/18 »).
- Les Derniers Mots de Dutch Schultz (1970), 1972 (et « 10/18 »).
- Les Garçons sauvages (1971), 1973 (et « 10/18 »).
- L'Exterminateur (1960), 1975.
- Ah ! Pook est là et autres contes, 1979.

Au Seuil (co-édition Bourgois) :
- Le Métro blanc (1976).

Chez Belfond :
- Junkie (1953), 1972 et le Camé 1979.
- Entretiens avec W. Burroughs, 1969 (1970) et le Job, 1979.

Chez Gallimard :
- Le Festin nu, 1965 (première édition en anglais : Olympia Press, Paris, 1959, et première édition aux Etats-Unis, Aron Press, New-York, 1962).

Au Champ libre :
- Révolution électronique, 1971.

Chez Flammarion :
- Œuvre croisée, 1976.
- Le Havre des saints, 1977.

A L'Herne :
- Burroughs, Pélieu, Kaufman. Cahier de l'Herne, n° 9, 1967.
- Apomorphine (1966), 1969.

(Entre parenthèses, date de première parution aux Etats-Unis.)

SCIENCES

L'Union soviétique veut corriger en cinq ans ses faiblesses technologiques

déclare le président de l'Académie des sciences d'U.R.S.S.

Président de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., M. Anatole Alexandrov a accordé à *l'Humanité* (1) une interview sur l'état actuel et sur l'organisation de la recherche soviétique.

Dans le domaine de l'énergie, l'U.R.S.S. fait un effort important sur l'étude de la fusion thermonucléaire, pour relayer, dans quelques décennies, les centrales nucléaires actuelles et les surrégénérateurs. M. Alexandrov « *espère que dans un délai d'une dizaine d'années une centrale thermonucléaire expérimentale sera construite* », mais n'envisage qu'au siècle prochain la « *construction de grandes centrales à destination industrielle* ». L'utilisation de faisceaux d'électrons pour amener la matière dans les conditions de fusion thermonucléaire lui paraît prometteuse au vu des « *bons résultats* » récemment obtenus.

La recherche spatiale reste axée sur la réalisation de stations orbitales permanentes, qui permettent « *de résoudre à la fois des problèmes fondamentaux et des questions intéressant directement l'économie nationale* ». Saliout-6 a fait ses preuves et sera suivie de stations du même genre, mais perfectionnées.

A côté des points forts, la science soviétique a des faiblesses, et M. Alexandrov confirme que « *pour ce qui concerne l'informatique, l'automation dans les sciences et l'industrie, notre situation est nettement moins bonne. (...) C'est un fait que la science soviétique se place fort bien dans le monde, et même parfois se trouve loin en avant, quand il s'agit de théorie, d'élaborer des problèmes scientifiques, tandis que du point de vue des réalisations techniques, de l'application des découvertes, nous prenons du retard* ». Le président de l'Académie des sciences annonce un effort pour corriger « *dans les cinq années à venir* » ces faiblesses. A propos des recherches biomédicales, il signale que « *plusieurs pays, dont les Etats-Unis et la France, vont acquérir la licence* » d'un vaccin antigrippal mis au point à Léningrad.

Quel rôle joue dans ces recherches l'Académie des sciences ? Elle fournit une approche globale des problèmes et « *assure le parallélisme nécessaire* » des travaux menés selon des hypothèses différentes. « *Ce parallélisme subsiste jusqu'au moment où les résultats obtenus guident le choix de la meilleure hypothèse. Pour entendus contradictoirement tous les débats viennent jusqu'au praesidium de l'académie, où sont sidium de l'Académie, où sont les chercheurs concernés* », précise le président de l'Académie des sciences.

(1) *L'Humanité* des 19 et 20 juin.

CARNET

Réceptions

— L'amiral chef d'état-major de la marine et Mme J.-R. Lannuzel ont offert une réception mercredi soir à l'hôtel de la Marine.

Mariages

— Le bâtonnier et Mme Jean CORSIN,
Le bâtonnier et Mme P. Antoine PERROD,
ont l'honneur de faire part du mariage de leurs enfants,

Marie Stéphane,
et
Pierre Charles,

qui aura lieu le 23 juin 1979, à 11 heures, en l'église de la Rédemption à Lyon.

Décès

— Mme Jean Gillet, son épouse,
M. et Mme Jacques Schueller et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Avundo et leurs filles,
M. et Mme François Gillet et leurs fils,
ses enfants et petits-enfants,
Le professeur et Mme André Goris, ses beau-frère et belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean GILLET,
pharmacien,
docteur en médecine.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
5, rue de Tivoli,
08100 Charleville-Mézières.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Bruce HOWARD HOUSTEN,
le 4 juin 1979.
De la part de Jasmine Ingerborg Schaller,
Océan 1-142,
Im Johannistal 23,
5600 Wuppertal-1 (R.F.A.).

— La baronne de Kerchove d'Ousselghem, son épouse,
M. et Mme de Kerchove d'Ousselghem et leurs enfants,
M. et Mme Denis de Kerchove d'Ousselghem et leurs enfants,
M. et Mme Nicolas de Kerchove d'Ousselghem et leurs enfants,
M. et Mme Thoreau et leurs enfants,
Mme J.-P. Delvaux et ses enfants,
ses enfants et petits-enfants,
et Mme Josefa Alcala, qui lui a témoigné un grand dévouement,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Arnold-Constantin,
baron de
KERCHOVE d'OUSSELGHEM,
homme de lettres,

survenu à Paris, le 14 juin 1979, dans sa soixante-treizième année.
Les obsèques ont eu lieu à Bruges dans l'intimité.
Une messe sera célébrée en l'église Saint-Séverin, le 25 juin 1979, à 17 heures.
10, rue Gît-le-Cœur, Paris (6e).
Le présent avis tient lieu de faire-part.
[Arnold de Kerchove était né à Loppem (Belgique) le 18 août 1906. Romancier, géographe, poète, critique artistique, littéraire et musical, il s'est éteint à Paris, où il avait vécu plus de trente ans.]

— Mme Pierre Landriot,
Mlle Frédérique Landriot,
Mlle Frédéric Landriot,
M. François Landriot,
M. Georges Hermitte,
M. et Mme Paul Texier, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Hermitte et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Philippe et leurs enfants,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, le 20 juin 1979, de

Pierre-Philippe LANDRIOT,

à l'âge de vingt-trois ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 juin, à 16 heures, en l'église de Noisy-le-Roi (Yvelines).
Pas de fleurs, mais des dons peuvent être envoyés à l'A.P.A.J.H., comité des Yvelines (C.C.P. la Source 34 876 20 2).
Cet avis tient lieu de faire-part.
29, La Gaillarderie,
78590 Noisy-le-Roi.

— Nous apprenons le décès de notre confrère,
René MIQUEL,
survenu à l'âge de soixante-quinze ans.
La levée du corps aura lieu le vendredi 22 juin, à 14 heures, au domicile du défunt, 18, rue Ravignan à Paris (18e).
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Montmartre, place du Tertre.
[Journaliste de talent, René Miquel avait collaboré, avant et après la guerre, à de nombreux quotidiens et périodiques parisiens, notamment « l'Intransigeant », « le Jour », « le Matin », « Paris-Presse » et « l'Aurore ».]

— Mme Marc Nédélec,
Annie et Jacques Fortin,
Michelle et José Oubrerie,
Hervé et Jacqueline Nédélec,
ses enfants,
Olivier et Brigitte Fortin,
Isabelle-Marie Fortin,
Clément Oubrerie,
ses petits-enfants,
Maël Fortin, son arrière-petit-fils,
Les familles Nédélec, Sicre, Cahloch,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Marc NEDELEC,
de la faculté de Nantes,

survenu à Nantes, le 17 juin 1979.
La bénédiction religieuse a été donnée à la chapelle du C.H.U.
L'inhumation a été faite à Ecouflant (Maine-et-Loire) dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1, allée Jean-Bart, 44000 Nantes.

— La direction générale de l'O.S.F.B. et le personnel à Paris,
Les directeurs des centres O.S.F.B. à l'étranger,
Ses anciens élèves, ses amis français et étrangers,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean RICHARD,
professeur honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
ancien combattant de 1914-1918 et de 1939-1945,
fondateur et président honoraire de l'O.S.F.B.,

survenu le 17 juin 1979, dans sa quatre-vingt-septième année.
La cérémonie religieuse à la chapelle Saint-Luc de Montrouge a été suivie de l'inhumation dans l'intimité au cimetière parisien de Bagneux.
Tous ceux qui l'ont connu et aimé s'associent de tout cœur au deuil de Mme Richard et de sa famille et s'unissent en un même souvenir pour ne pas oublier,
Son accueil chaleureux et confiant,
Son sens aigu des responsabilités,
Son esprit d'organisation, sa largeur de vues,
Son caractère généreux et fidèle, sa bonté inépuisable.
Sa jeunesse d'âme gardée et éclairée par la présence des jeunes à qui sa vie fut consacrée.
Et dont ils sont les témoins.
Cet avis tient lieu de faire-part.
O.S.F.B., 43, rue de Provence, 75009 Paris.
7, rue de l'Eperon, 75006 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Tatiana SMIRNOFF,
survenu le 7 juin 1979.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
97, rue Boileau, 75016 Paris.

— M. Edouard Thiers,
M. et Mme Jean-Hervé Pyronnet,
Les familles Valat, Barbaud, Thiers et Schmitt,
ont été très touchés par les innombrables marques de sympathie qui leur ont été manifestées à l'occasion du décès de

Mme Edouard THIERS,
née Michèle Valat,

survenu à Louviers, le 4 juin 1979.
Ils prient les personnes qu'ils n'auraient encore pu remercier de bien vouloir les excuser et de trouver ici l'expression de leur sensibilité et de leur gratitude émue.

— Mme Marc Vey,
M. et Mme G. Meaux et leurs enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Marc VEY,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire
à l'Ecole des langues orientales,

dans sa quatre-vingt-unième année.
Le regretté Marc Vey a été l'un des derniers combattants de la guerre de 1914-1918 (engagé volontaire à Verdun) et de la Résistance (médaillé) qu'il vécut à Londres, où il a apporté une contribution grandement appréciée aux services de la Royal Navy. Il avait d'ailleurs été responsable du service du chiffre au ministère de la marine nationale en 1935-1936. Linguiste et slaviste distingué, il fut professeur de tchèque à l'Ecole des langues orientales, de 1939 à 1965.
On lui doit, en outre, de nombreux articles dans diverses revues tant françaises qu'étrangères, sa contribution aux « Mélanges Boyer » (1925) et « Mazon » (1951) et une « Morphologie du tchèque parlé » (1946) qui fait toujours autorité.

Remerciements

— Mme André Laleuf et son fils remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès de

M. LALEUF.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de
Marcel BEURDELEY,
une messe sera célébrée le mardi 26 juin, à 18 h. 45, en l'église Saint-Philippe du Roule.

Offices religieux

— Rose, Yves et Philippe Hayat, sa femme et ses fils,
Claude Hayat et Nicole, son frère et sa sœur,
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées, expriment ici leur gratitude et font savoir qu'un office religieux à la mémoire de
Gilbert HAYAT,
sera célébré le dimanche 24 juin, à 15 heures, au temple, 24, rue Copernic, 75016 Paris.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de Paris-IV, vendredi 22 juin, à 14 heures, amphithéâtre est, centre universitaire du Grand Palais, M. Pierre Vouland : « Etude d'anthroponymie provençale. Les noms de personnes dans la Provence orientale aux treizième, quatorzième et quinzième siècles ».

— Université de Paris-IV, samedi 23 juin, à 14 heures, salle *Louis-Liard*, M. Patrick Cambronne : « Recherches sur la structure de l'imaginaire dans « les Confessions » de saint Augustin ».

— Université de Paris-IV, lundi 25 juin, à 14 heures, amphithéâtre de l'annexe, Mlle Marie-Josèphe Rondeau : « Les commentaires patristiques du psautier (IIIe - Ve siècles) ; exégèse et théologie ».

— Université de Paris-IV, lundi 25 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Michel Terrasse : « L'architecture hispano-maghrébine et la naissance d'un nouvel art marocain à l'âge des Mérinides ».

— Université de Provence, à Aix-en-Provence, lundi 25 juin, à 9 h., Mme Denise Escarpit : « Histoire d'un conte : « le Chat botté » en France et en Angleterre ».

— Université de Paris-III, samedi 23 juin, à 8 h. 30, salle Gréard, M. Georges Bohas : « Contribution à l'étude de la méthode des grammairiens arabes en morphologie et en phonologie d'après des grammairiens arabes tardifs ».

— Université de Paris-II, samedi 23 juin, à 8 heures, salle des Commissions, M. Vincent Coussirat-Coustère : « La contribution des organisations internationales au contrôle des obligations conventionnelles des Etats ».

— Université de Paris-I, samedi 23 juin, à 14 heures, Sorbonne, amphithéâtre Turgot, M. Germain Ayache : « Les origines de la guerre du Rif ».

— Université de Toulouse-Le Mirail, samedi 23 juin, à 14 heures, salle 91, M. Claude Cymerman : « L'œuvre littéraire d'Eugénio Cambacérès ».

— Université de Paris-II, samedi 23 juin, à 14 heures, salle des Commissions, Mme Olga Blanc-Uchan : « Les taxes d'effet équivalant à un droit de douane et les impositions intérieures discriminatoires dans la C.E.E. ».

— Université de Paris-IV, samedi 23 juin, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, M. Salah Guerdjouma : « Le problème de la mort dans l'islam ».

— Université de Paris-VIII, lundi 25 juin, à 10 h. 45, bâtiment D, salle 217, M. Jean-Jacques Branger : « Le droit régissant les Bourses de valeurs dans les principaux marchés financiers du monde ».

— Université de Paris-IV, lundi 25 juin, à 14 heures, centre universitaire du Grand Palais, amphithéâtre Est, M. Jean David : « Syntaxe structurale, syntaxe systématique. Contribution à l'analyse de la phrase allemande en thème et rhème ».

— Université de Paris-IV, lundi 25 juin, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, Mlle Jacqueline Champeaux : « Fortuna. Recherches sur le culte de la fortune à Rome et dans le monde romain. Des origines à la mort de César ».

— Université de Paris-II, lundi *25 juin, à 14 heures, salle Cabinet 1*, M. Roger Azencot : « L'intervention du juge dans la gestion des sociétés commerciales ».

— Université de Paris-VIII, lundi 25 juin, à 14 h. 30, bâtiment O, salle 217, M. Roger Navarri : « La critique surréaliste ».

— Université de Paris-I, Sorbonne, mardi 26 juin, à 8 h. 30, salle 314, M. Abdallah el Faleh : « *Nasser et les Etats-Unis, les relations entre l'Egypte et les Etats-Unis dans les stratégies Est-Ouest 1955-1967* ».

— Université de Paris-IV, mardi 26 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean Batany : « Les origines et la formation du thème des Etats du monde ».

— Université de Paris-II, mardi 26 juin, à 15 h. 30, salle des Fêtes, Mlle Madeleine Faucheux : « Le choix du régime matrimonial. Etude de sociologie juridique ».

— Université de Paris-II, mardi 26 juin, à 15 heures, salle des Commissions, Mme Isabelle Souleau, née Defrenois : « La prévisibilité du dommage contractuel (défense et illustration de l'article 1 150 du code civil) ».

— Université de Paris-IV, mercredi 27 juin, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, M. Raymond Chevallier : « La romanisation de la Celtique du Pô (essai d'histoire provinciale) ».

— Université de Paris-III, mercredi 27 juin, à 14 heures, salle Gréard, Mme Monique Surel : « Charles Guilin ».

Visites et conférences

VENDREDI 22 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Allaz : « La manufacture des Gobelins ».
15 h., métro Jasmin, Mme Guillier : « La villa La Roche de Le Corbusier ».
15 h., métro Louvre, Mme Meyniel : « Histoire du Louvre ».
15 h., entrée de l'hôpital de Bicêtre, autobus 47, Mme Pennec : « Les souvenirs tragiques de Bicêtre et le puits de Boffrand ».
15 h., 47, rue Raynouard, Mme Saint-Girons : « La maison de Balzac ».
21 h. 30, sortie métro Saint-Paul, Mme Guillier : « Le Marais illuminé » (*Caisse nationale des monuments historiques*).
15 h., 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie : « Les costumes d'enfants de 1750 à nos jours » (Arcus).
15 h., métro Goncourt : « Du canal Saint-Martin à l'hôpital Saint-Louis » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h. 30, porche de la Sainte-Chapelle : « La Sainte-Chapelle » (M. de La Roche).
15 h., métro Etienne-Marcel : « Les Halles. La Cour des miracles. La tour de Jean-Sans-Peur » (M. Teurnier).
18 h. 30, Grand Palais : « L'art en France sous le Second Empire » (Visages de Paris).
CONFERENCE. — 20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « La Loge unie des théosophes » (entrée libre).

VENTES AUX ENCHÈRES



ORDRE DU MÉRITE

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* :
MM. Aimé Azema de Castet Laboulbène et Louis Paufique.
Sont élevés à la dignité de *grand-officier* :
M. Jean Fourastié, Mme Irène de Luart, M. Henri Portemer, Mme Madeleine Renaud, MM. Marc Robert et Paul Waddington.
Ces promotions ont paru dans le *Journal officiel* du 21 juin qui publie aussi une liste de promotions aux grades de commandeur et d'officier et de nominations au grade de chevalier.

PRESSE

Au « Parisien libéré »

MENACE DE DÉMISSION DE M. ANDRÉ FOSSET, P.-D. G.

Au *Parisien libéré*, un conseil d'administration s'est réuni mercredi 20 juin afin de préparer les assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, convoquées vendredi 22 juin. Les deux principaux sujets de ces réunions sont : la ratification des transferts d'actions (25 % du capital) au bénéfice de M. Jean-Claude Aaron (à laquelle s'oppose en particulier un des héritiers Amaury) ; la *ratification du transfert de Point de vue - Images du monde* à la société filiale SOPEFF - Marie-France. En réalité, les travaux du conseil, réuni mercredi, ont eu pour objet essentiel les conséquences d'une démission éventuelle de M. André Fosset, sénateur, P.-D. G. du *Parisien libéré* et directeur de la publication depuis le 4 juillet 1978. Devant cette menace, le conseil a décidé de suspendre sa réunion jusqu'à vendredi matin, jour prévu pour les assemblées générales.

Rappelons que ces assemblées générales ont été déjà reportées à plusieurs reprises depuis six mois.

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi



SOCIÉTÉ DE CONSEIL EN GESTION
recherche :
CONSULTANT

Ayant expérience de la conduite d'opérations de changement dans de grandes organisations : participation à la définition de la méthodologie, à l'animation du processus, à la gestion de la mise en place, y compris conception et application des nouvelles procédures administratives de fonctionnement.

32 ans environ.

Envoyer Curriculum Vitae et photo à :
ISIS
25, RUE VERGNIAUD, 75013 PARIS

EMMISA (équipements miniers, métallurgiques, industriels), Filiale des groupes ALLIS CHALMERS et IMETAL, recherche :

INGÉNIEUR DE VENTES

Diplôme Grandes Ecoles ou similaire

- Expérience de la vente de biens d'équipements.
- Aimant la négociation et les déplacements à l'étranger.
- Entreprenant et agressif.
- Connaissant une ou plusieurs langues étrangères.
- Désirant élargir ses responsabilités et son champ d'action.

La rémunération, à débattre, évoluera en fonction des résultats obtenus sur le terrain. Situation débouchant sur un avenir certain.

Adresser C.V. et prétentions sous réf. 1 319 à CEPIAD, 2, rue Joseph-Sansbœuf, 75008 PARIS.

CABINET D'AUDIT
recherche
COLLABORATEURS EXPÉRIMENTÉS

possédant :
- Expérience de 3 ou 4 ans en matière de révision ;
- Formation supérieure et au moins le D.E.C.S. ;
- Bonne connaissance d'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien.

Nous proposons :
- L'accès à des techniques avancées ;
- Des missions variées ;
- Une formation interne continue et approfondie ;
- Une situation d'avenir pour des candidats compétents et dynamiques.

Adresser C.V., photo et prétentions à G.D.V., 114, av. Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.



emplois régionaux

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE DU SUD-OUEST
à implantation européenne
recherche pour son
Service Informatique - Maître
1 ANALYSTE - CHEF DE PROJET
1 ANALYSTE PROGRAMMEUR
1 PROGRAMMEUR CONFIRMÉ

Pour développement d'application de gestion et de production.
Connaissances de données, CICS, COBOL, FORTRAN, pratique du TEMPS REEL.

Ecrire avec curric. vitae et prét. ss le n° 18.427 à : CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

La District de Poitiers (86) recrute à compter du 1er octobre 1979 un agent contractuel chargé de la prospection auprès des Entreprises industrielles en vue de leur implantation sur l'ensemble du territoire du district de Poitiers. Les inscriptions seront reçues à l'hôtel de ville, bureau du personnel (tél. 16-49 (88-82-07) jusqu'au 31 juillet dernier délai.
Les candidats devront être titulaires soit :
- D'un diplôme du second degré de l'enseignement supérieur (Droit ou sciences économiques).
- D'un diplôme de l'Ecole supérieure de commerce.
- Ou d'un diplôme de l'Institut de l'Administration des entreprises possédant une expérience des affaires ou des milieux industriels.

Importante société toulousaine recherche pour un de ses chantiers à l'étranger :
UN INGENIEUR ou Autodidacte
pour occuper un poste de matériel mon pétrolier.
5 ans d'expérience minimum exigé.
Anglais courant.
Ecrire et envoyer C.V. avec photo à SODINO Conseil, 43, r. Gambetta, 31000 Toulouse.

Important organisme régional d'Action sanitaire et sociale, région Est, recherche Documentaliste expérimenté (e), expérience en matière de techniques informatives et relations publiques. Anglais souhaité.
Ecr. n° 8.102 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

offres d'emploi

C.E. de la RÉGION PARISIENNE
recherche
CADRE de DIRECTION

L'intéressé sera chargé de concevoir, d'orienter, d'organiser et de coordonner les activités sociales et économiques du C.E. et d'en contrôler la mise en œuvre.

Le candidat devra posséder une sérieuse expérience professionnelle en matière de vacances enfants ou adultes et animation socio-culturelle et de très bonnes connaissances générales en gestion et en organisation.

Se présenter SECRETARIAT du C.E. 65, rue de Dunkerque, 75009 Paris
Jeudi 21 ou Vendredi 22 de 14 h. à 16 h.

IMPT GROUPE FINANCIER NATIONAL
recherche pour sa Filiale de CREDIT-BAIL

CHEF DU SERVICE COMMERCIAL

Dépendant du Directeur, il encadrera et il animera les antennes régionales implantées en province et dans la région parisienne. Il participera étroitement à la définition de la politique commerciale de la Société et il assurera sa mise en place.
Il supervisera et animera la promotion des produits diffusés par la Société.
- Formation supérieure ;
- Pratique confirmée de l'encadrement d'une équipe commerciale dans le domaine du crédit ou du crédit-bail.

Env. C.V., photo, salaire et prétentions n° 15.306, Contesse Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, qui tr.

Recherchons RESPONSABLE DU SECTEUR CULTUREL et animation globale dans un équipement intégré. Faire parvenir C.V. et dossier personnel à la M.J.C., Club de Créteil, rue Charpy, Croix-des-Mèches, 94000 Créteil.

Société internationale recherche
INGÉNIEUR-INFORMATICIEN
connaissances télé - traitement et bases de données. EU-SELEC 236-09-75.

Ville de CORBEIL-ESSONNES recrute
UN (E) ANIMATEUR (TRICE)
Educateur(trice) permanent(e) pour MILLE-CLUB QUARTIER
Renseignem. 496-92-00, p. 249, ou au secrétar. général, mairie 91108 CORBEIL-ESSONNES

Ville de St-Denis rech. urgent TITULAIRE D.U.T. HYGIENE ET SECURITE pour poste adjoint technique. Salaire net débutant 2.947,57 F. Ecrire av. C.V. à Mairie de St-Denis, service du Personnel.

Centre National de transfusion sanguine rech. pour Etablissement Paris-12e :
INFIRMIÈRE D.E.
salaire brut annuel 49.300 F. TEL. : 344-78-90 poste 350 ou 335.

S.S.C.I. rech. PUPITREUR Iris, FORMATION assurée sur Contrôle Data à fin 1979. Places stables. 203-01-16.

GESTION 2000
102, rue La Fayette, PARIS-10e
POUR ETRANGER
INGÉNIEURS
Maintenance électronique
Tél. : 246-42-01.

secrétaires

Cherchons EXCELLENTE DACTYLO TRILINGUE (allem., franç., anglais). Tél. 704-73-25.

représent. offre

La Centre de DIFFUSION DE L'EDITION offre un
POSTE DE REPRÉSENTANT SUR LA PROVINCE.
Les candidats devront répondre aux conditions requises par le 3e pacte pour l'emploi :
- Avoir moins de 26 ans et avoir depuis moins d'un an terminé ses études ou son apprentissage ou un stage de formation ou son service militaire.
- Un certain niveau de culture générale et une expérience de libraire ou de la vente sont vivement souhaitées.

Ecrire à Gérard EDURGADIER, C.O.E., 30, r. de l'Université-7e.

demandes d'emploi

Etudiante (20 ans), 1re année élève INGENIEUR E.N.A.C. recherche pour juillet à Paris stage (de prét.) INFORMATIQ. Ecrire n° 136, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Dessinateur béton armé C.A.P. + S.E.P., 5 ans expérience, cherche travaux pr 6 semaines. T. : 367-56-05 av. 10 h. ap. 20 h.

32 ans, homme de confiance, maîtrise en droit. Etudierait toutes propositions d'emploi en particulier région OUEST. Ecr. n° 8.103 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. excellente éducation et moralité, rech. travail pour juillet Paris Me ou Val-de-Marne - 908-00-76

SECRETAIRE STENODACTYLO 8 ans expér., cherche poste stable. Tél. : 350-26-31.

Etudiante médecine fin 5 an., rech. emploi mi-temps après-midi juillet. MAE. 27-81.

Chef comptable, 41 a., E.P. prélim. 1964, finance, fiscalité, organ., animation, syst. inform. & place façon. classiq., habitude 5 - 11 personnes, libre rapidement. Ecr. n° 6.063 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Jeune homme cherche emploi dépanneur électro-ménager, toutes marques. Ecr. n° 6.061 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Dame libanaise, parf. trilingue (franç., angl., arabe), tr. bne présentat., 10 ans expér. ds les relations publiques, souhaite collab. av. maison sér. dans ts pays. Ecr. Mme CHAB, 201, r. Lecourbe, Paris-15e.

TRADUCTRICE TRILINGUE
franç., angl., espagnol., 31 ans. Références éditions F. Nathan, profes. certifié d'angl. ch. poste stable dans édition ou presse. Ecr. n° T 14.047 M R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e.

J. FEMME DOCUMENTALISTE
I.N.T.D. 10 ans expér. secteur CULTUREL ET ECONOMIQUE ch. poste à PARIS, domaines simil. ou presse, information publicité. Etudierait toutes propositions 6.000 F par mois Ecr. n° T 13.923 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

FEMME PSYCHO-CLINICIENNE
EXPER. ENFANTS Souhaite s'insérer dans cabinet existant. Souchier, 56, av. Victor-Cresson, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 644-10-01.

formation profession.

EMPLOIS A SAISIR EN INFORMATIQUE
devenez
PROGRAMMEUR DE GESTION
Stages de 14 semaines y compris pendant vacances
PRÊTS ÉTUDIANTS
remboursables en 24 mois.
PRATIQUE SUR IBM 370 et CII/HB Syst. 3
Niveau minimum requis : EAC.
355-95-96
CEFIA Formation privée 66, rue Amelot (11e)

travaux à façon

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux de peinture, décorations et coordinations tous corps d'état. Devis grat. T. 368-47-84/893-30-02.

enseignem.

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, 75014 Paris
Tél. : 633-67-28
COURS D'ETE du 2 au 12 juillet MATIN, MIDI ou SOIR
20 h. de cours pour préparer un voyage à l'étranger, se mettre au point avant la rentrée ou suivre des cours de vacances sans quitter Paris (lycéens admis à partir de 15 ans).
INSCRIPTIONS JUSQ. 28 JUIN.

cours et leçons

Anglais par professeur d'origine. Très bons résultats. Tél. : 233-37-81, le matin.

J. P. Néerlandaise, professeur donne cours néerlandais et angl. TEL. : 254-71-48.

occasions

LIVRES Achat comptant à domicile LAFFITTE, 13, rue de Buci, Paris-6e. T. 326-68-28.

STOCK MOQUETTE
Bas prix. Fin de séries. Laine et synthétique. 589-84-64.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

HALLES Part. vend bel appt 120 m2, cuisine entièrement équipée, 5e étage, asc., balcon, parfait état. Possib. profession libérale. Visite jeudi 14 à 18 h : 14, RUE DU PONT-NEUF ou tél. : 236-53-87

2e arrdt.

RICHELIEU-DROUOT, 3 pces, 103 m2, gde cuisine, 2 bains. ALGRAIN. 285-00-39, 09-54.

3e arrdt.

QUARTIER DE L'HORLOGE Imm. rénové du 18e siècle, gd livg, 2 chbres, parfait état, 390.000 F - 651-32-20.

4e arrdt.

RUE VIEILLE-DU-TEMPLE Imm. classé s/cour-jard., très élégant 180 m2, soleil, calme, terrasse 10 m2, chambre serv. MONTESFORT - 544-11-87.

RUE AUBRIOT. ODE. 42-78, 110 m2, séj. 40 m2 + 2 chbr., calme. Hauts plafonds. Caract.

MARAIS Pont-aux-Choux Living + chbre, poutres, caractère, tt confort. 295.000 F - 325-75-42.

AU CŒUR DU MARAIS 5-7-9, R. DES TOURNELLES. Rénovation de grande qualité. 2-3-4-6 PCES. Duplex. Lundi à vendredi heures bur. et samedi après-midi : 274-59-10.

5e arrdt.

CONTRESCARPE - Rare, ravissant 4 P., 85 m2, living + 2 chambres, vue dégagée - Calme, soleil - 535-86-37.

CENSIER 2 mn Jardin des plantes Beau 4 P. 101 m2. Tout confort. Asc. Très calme. - 331-89-46.

BROCA/Claude-Bernard 45 m2, 2 pces plein ciel, asc. **TERRASSE 30 m2** Soleil, calme, parking. ODE. 55-18.

6e arrdt.

ODEON - 300 m2 · 7 P. principales, 2 chambres de service, grand standing. 567-22-88.

RUE DE RENNES Magnifique appartement d'angle 220 m2, 7 pièces principales, immeuble tout conft. 567-22-88.

SAINT-MICHEL DANS IMM. DE CARACTERE 3e ETAGE - TAPIS ESCALIER **LIVING + 3 CHAMBRES** POUTRES APPARENTES REFAIT NEUF **PRIX 950.000 F** Vendredi, samedi, 14 h. à 18 h., **12, RUE SUGER** TEL. : 723-91-38

SAINT-SULPICE RUE DES CANNETTES Imm. classé - Beau STUDIO Cuisine, s. bains, tél. CALME. Prix 195.000 F. — Tél. 322-73-46.

EXCEPTIONNEL Studios caractère, ref. neufs,
BABYLONE .... 175.000 F
SAINT-SULPICE ..... 165.000 F
SAINT-GERMAIN .. 129.000 F
ILE-ST-LOUIS .... 165.000 F
URGENT - 325-77-33.

7e arrdt.

RUE MARTIGNAC (7e) Dans immeub. RESTAURATION APPARTEM. 3 Pces, 185 m2 + 5 m2 de TERRASSE, 3,75 m. hauteur sous plafond, OCCUPE droit d'habitation couple 78 ans. 650.000 F. Possibilité parking en supplément. 227-22-62.

LE CALME A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS RUE JACOB 4-5 pièces, cuisine, 2 bains, chbre serv. Etat exceptionnel. DENIS-CHEVALIER et Cie. 265-77-59.

10e arrdt.

10e. Dans imm. récent pierre de taille, 2-3 P. PANDRAMID. + terrasse 12 m2, tout conft, 330.000 F - 585-41-20.

BOULEV. DE STRASBOURG Luxueux 4-5 p., 130 m2, tt cft, 5e étg., vitrage spécial. Offre rare. Px 710.000 F. Renseignements et visites : 788-72-21, Heures de bureau.

11e arrdt.

FAUBOURG DU TEMPLE Grand atelier 500 m2 + 200 m2 JARDIN PRIVATIF. Bâtiment indépendant à rénover, STYLE LOFT, 800.000 F - 227-22-62.

14e arrdt.

AV. REILLE Bel imm. 6e étage STUDIO, cuisine équipée, bains. 88.000 F. - Tél. : 589-49-34.

15e arrdt.

TERRASSE PLEIN CIEL Imm. standg. nf, magnifique appart. sur 2 niveaux, 7e et 8e étages, 170 m2 + 26 m2 loggia et 99 m2 terrasse. Visite sur rendez-vous, GEFIC, Mme Morange. 723-78-78.

3 P. dernier étage, tt confort, TERRASSE 20 m2, 55 m2, cuisine équipée. 330.000 F - 589-49-34

LA MOTTE-PICQUET Imm. P. de T., entrée, 3 P., cuisine, wc, salle de bains, balcon - Prix 330.000 F. Jean FEUILLADE - 566-00-75.

16e arrdt.

16e DAUPHINE Libre immédiatement BOIS - VUE - SOLEIL 8e étage - 140 m2 + loggia Terrasse s/verdure, sans aucun vis-à-vis. — Tél. : 633-47-23.

EXELMANS A SAISIR - Prix à débattre, direct. propriétaire, 2 P., tt cft sur RUE CALME, asc. Visite de 11 h. à 19 h., au 165, avenue de VERSAILLES.

Près PALAIS GALLIERA Dernier étage en duplex, VUE SUR TOUT PARIS Appart. 370 m2, dont livg 64 m2 **Avec 300 m2 TERRASSE** 227-22-62.

17e arrdt.

S.P.P.G.I. (groupe Suez) vend 44, AV. GRANDE-ARMEE Très bel imm. 1920 - restauré **3 P. à 5 P.** S/pl. mercredi et vendredi de 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

18e arrdt.

MONTMARTRE. Spl. 2-3 pces, ref. nf, tt cft, r.-de-ch. s/verd., pl. soleil. Exceptionnel 878-41-65.

19e arrdt.

LAUMIERE Bon immeuble ravalé - Beau séjour, 2 fenêtres + chambre, cuis., w.-c. Gde s. de bains moderne. Chff. cel, moquette. Idéal pr habitation ou location. Prix 195.000 F. - Crédit. - Voir propriétaire jeudi, vendredi, de 14 h. 30 à 19 h., 104, r. Meaux.

20e arrdt.

RUE DES HAIES. Part. vend studio refait neuf, très clair, 78.000 F - Tél. : 524-40-72.

78 - Yvelines

VERSAILLES SAINT-LOUIS Ds immeuble ravalé (18e siècle **4 PIECES** 105 m2 EST-OUEST - Cave et greniers - 610.000 F. Carrés St-Louis. T. 958-48-99.

92 Hauts-de-Seine

ISSY-LES-MOULINEAUX Marcel-Miquel - Imm. brique restauré GD 2 P., tout cft, 189.000 F - 504-75-80.

92150 SURESNES. Bel appart. 100 m2, 5-6 pces, petit imm. P. de T., jard., dble living, 4 chbres, cuisine, séchoir, s. de bs, s. de douches, wc, penderies, nombrx placards, grand balcon, parkg, cave. Prix : 47.000 F. Tél. 506-67-73, jusqu'à 11 heures, après 19 heures.

SACRIFIE NEUILLY ST-JAMES **690.000** Atelier artiste DUPLEX 110 m2+70 m2 terrass. URGENT - 354-56-72

CLAMART 67, avenue Victor-Hugo RECENT - BALCON - Très beau 100 m2 - Sobre - Soleil. 565.000. SAMEDI seulement 14 h.-17 h.

NEUILLY BINEAU Imm. récent Garage **2/3 P.** TT CFT. 91 m2+loggia. COTIMD : 783-62-74.

ASNIÈRES (92) 18-20, avenue Henri-Barbusse, 150 M GARE ASNIERES, 3 ET 4 P. LOGGIAS. Très ensoleillé, vue très étendue. Entièrement terminés. Prêt nouveau PIC. Tous les jours 14 h. à 19 h., sauf mardi, mercredi. Renseign. : 259-63-62. HABITABLE IMMEDIATEM.

COURBEVOIE 3 et 5, rue Saint-Guillaume, **GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE** Chambres, studios, 2, 3, 4 P. Nouv. prêt PIC. Sur pl. jeudi, vendr., sam., dimanche, lundi, 14 h.-19 h. 359-63-63, 788-41-45. HABITABLE IMMEDIATEM.

CHAVILLE A SAISIR - URGENT 4 P., 84 m2 + balc., 8e étg. Vue, soleil, double exposition, belle résidence pierre de taille, proximité gares, bus. Prix : 495.000 F. Rens. et vis. 261-56-52, p. 230.

BOURG-LA-REINE Me, 400 m. Imm. 1968, standg, 3 pièces, 68 m2, 1er étage. CIBS - 350-14-80.

NEUILLY Voie privée, 72, boulev. Victor-Hugo, calme, soleil, verdure, 2 pces, 55 m2 ou 3 p. 73 m2 avec terrasse et jardin privatif. Sur place, 9-11, villa Villiers, mercr.-jeudi 14 h.-19 h., ou Z. IMMOBILIER - 267-37-77.

BOULOGNE Séjour double, 2 chbres, 80 m2, immeuble récent. OPADIM - 825-60-40.

93 Seine-St-Denis

St-OUEN. Appt 4 P., c., conft, ensoleillé, 3e étg. sur rue des Rosiers. P. à Part. - 020-40-13.

94 Val-de-Marne

FONTENAY près RER. Récent 4-5 P., tt conft, 2 loggias, box fermé. 360.000 F. 346-11-76.

PARC SAINT-MAUR Imm. pierre de taille. Dernier étage. Calme, verdure. **160 m2** 4 caves, 2 boxes. PRIX : 780.000 F. OEJUST. 883-15-58.

Province

Entre Trouville et Deauville, Part. vd 2 Pièces, cuisine, s. bains, 50 m. de la plage, vue sur mer. Prix : 155.000 F. Tél. apr. 20 h. (16-32) 58-12-17.

URGENT - A SAISIR DEAUVILLE FRONT DE MER Imm. gd stdg, bel appart. 55 m2 tt conft. Living + chambre, grande terrasse. Vue mer. PRIX INTERESSANT. 775-87-35 (bureau) ou week-end (31) 88-20-20 ou 88-35-76.

appartem. achat

Jean FEUILLADE. 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

immeubles

ACHÈTE EN 48 HEURES Paris et périphérie, immeubles libres et boutiques libres ou louées. Tél. M. GERARD : 563-11-40 (heures bureaux) C.P.I., 8, av. Hoche, 75008 Paris

viagers

Me MONTMARTRE gd 2 p. cft 1er étage occupé femme 80 ans. Px 105.000 F + 800 F. P. CRUZ 8, rue La Boétie. T. 266-19-00.

villégiatures

PARIS-LONDRES (centre) Aller et retour avion + autocar. 295 F. Excursions. 283-46-00.

bureaux

PALAIS-ROYAL 2 bureaux de 13 m2 chacun, situation except., téléphone possible, salle conférences, télex et petit matériel de bureau. (260-37-17, poste 37.)

BOURG-LA-REINE Centre - 400 m Me - Local en rez-de-ch. Usage professionnel. 150 m2 + 40 m2 réserves. Divisé en réception et bureaux - 661-23-23.

locaux commerciaux

A VENDRE A MORSANG-SUR-ORGE **LOCAL COMMERCIAL** 100 m DE FACADE TOUT COMMERCE TEL. : 904-39-06.

A vendre 330.000 F. 212, r. La Fayette, Me L.-Blanc murs local cclal, libre 140 m2 + s/sol partiel rez-de-ch., cour claire (verrière), calme. Visite vendredi 14-18 h. ou T. 491-58-42.

locaux indust.

NOISY-LE-SEC 17, rue de Neuilly loue imm. industr. 500 m2 sans pas-de-porte, RDPEL : 845-58-51.

fonds de commerce

MENTON - COTE D'AZUR vd hôtel-Pension 1re NN, poss. 2e NN, 34 chbr.+privé, 800 m. bord mer, jard., mur et fonds, 2.600.000 F, très bne rentabilité. Asce CARNOT, 22, av. Carnot, 06500 Menton. T. (93) 35-97-80.

Me DAUMESNIL, Cse retraite, cède librairie - papeterie - jouets-journaux. Loyer 8.250 F/an. Prix 220.000 F, recette 360.000. 344-43-37.

A LOUER 57th St. - 5th Ave., N.Y.C. **MAGASIN DE MODE** Emplacement exceptionnel pour une location de grande classe. Répondre en anglais. Ecr. n° 6.064 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

pavillons

SEVRES, calme : refait à neuf 3 PIECES, tout confort, jardin, garage, 350.000 F. T. 027-57-48.

Me MAIRIE-LILAS pav. angle meulière, séjour, gde cuisine, 2 chbres, bains, w.-c., grenier, sous-sol, chff. central, jardin. Px : 250.000 F. T. : 385-41-28.

ANTONY près métro pav. 4 p., tt cft, jdin, calme, verdure, ref. neuf, 350.000 F, Tél. : 702-26-19.

ST-REMY-LES-CHEVREUSE Pav. 1973 - Plain-pied, forme en L, toit tuiles plates, séjour 45 m2, cheminée, pte fenêtre, s/terrasse sud et jardin paysagé. 3 ch., 2 bains, ss-sol complet, gar., salle jeux, chff. cal. 785.000 F. 907-97-81.

PROX. ORSAY Limite BOIS PAV. F7, séjour dble, terrasse sud, 5 ch., bains, ss-sol compl., gar., chf. cal, jard. paysagé, belle vue, 650.000 F. - 014-38-68.

CLAMART GARE MAISON BOURGEOISE 5 PCES. - Belle construct. 1928. Px 750.000 F. TICRA - 645-90-80

maisons de campagne

A 15 km Beauvais, s/3.000 m2 terr. clos et boisé, séj. s. à m., cuis., 2 ch., s. bs, w-c, chff. él. Rénové + bâtim. cour 4 p. gar., cave voûtée, gren., dépend., meublé possib., habitab. suite. Prix : 350.000 F, crédit possible. Tél. : notaire 16 (4) 481-73-82.

100 km PARIS CHARTRES SUD sur 700 m2 clos de mur, maison de plain-pied, tt cft, 5 p., gar. Téléph. : (37) 98-26-22, le soir.

Ardèche méridional, site pittoresque, vieille mais. pierre, av. 1.000 m2, vue superbe, soleil. Px 90.000 F. T. : (91) 73-07-55.

PART. vd MAIS. DE CAMP. entièrement rénovée, état impec. px 240.000 F forêt de CRECY-EN-PONTHIEU (SOMME). Ecr. n° T 13.818 M R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Part. vend LACANAU villa de 3-4 p., garage, meublée, équipée dans marina, piscine, tennis, équitation, voile. Rentabilité assurée. Px 260.000 F. T. 825-73-42.

VAUCLUSE Petite ferme à restaurer dans hameau, 6 pièces possibles, 1.500 m2 de terrain, jolie vue, plein Sud. Prix 120.000 F, avec 24.000 F comptant + crédit. CATRY. (90) 57-47-95.

VILLENEUVE-SUR-YONNE partic. vend maison bourgeoise toute équipée, habitable imméd., tt cft, 7 ch., gd living, 3 s. de bains, vue magnif. imprenable sur l'Yonne, pêche, bateau. Prix : 650.000 F.Crédit. JAVEY La Jacqueminière 45320 Courtenay. T. (38) 94-40-60.

A vendre, dans l'Yonne, 100 km de Paris, belle maison de campagne, chauffage par accumulateurs, granges, dépendances, tr. belle cave, jardin 250 m2, Prix : 190.000 F. Téléphone : 811-84-74.

domaines

Vends dans la NIEVRE Ferme de 53 ha, placement. DIP, 13, avenue De Gaulle, 71400 AUTUN.

automobiles

5 à 7 C.V.

R 5 L 72 (4 CV), pneus, peint. et freins réc., démarr. et direction neufs), ens. bon état. Prix 5.500 F - Tél. 304-42-41.

FIAT 128 CL - 25.000 km 1977, état impeccable, 15.000 F. Bleu métallisé. Radio-cassette stéréo. M. SERNARD. 873-38-25.

R 5 TS, janv. 76, 67.200 km, ambrey. 3.000 km. Vert protect. GTL. Prix : 13.000 F. Arnoulin. Tél. : 700-68-52.

Vds coupé Lancia 1300, marine, 1975, 1re main, excellent état. Tél. : 747-65-49, après 19 h.

8 à 11 C.V.

Vends LAND ROVER 88 Diesel 26.000 F. Accessoires divers. 16 (1) 749-72-32.

12 à 16 C.V.

A vdre tr. belle Mercedes 280 SL 1968, beige, intér. cuir noir, Hard-Top, peint. neuve (fact.). Tél. : 899-18-55.

Part. vd SM injection, cuir, climatiseur, bon état général. M. BOURSIN, La Haute-Epine, 35500 VITRE. (99) 75-14-19.

box parking

PARKINGS A VENDRE 114, rue Cardinet, 17e. Mardi, jeudi de 16 h. à 19 h.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
DISPONIBLES
SPECIALISTE TT CD -
11, rue Mirbel - Paris 5e
336.38.35 +

locat.-autos

LOCATION AU MOIS POUR JUILLET ET AOUT SANS CHAUFFEUR
ROLLS ROYCE SILVER SHADOW, ROLLS ROYCE SILVER SHADOW 2, MERCEDES 450 SEL, MERCEDES 280 SE, RANGE ROVER, PORSCHE, FERRARI BOXER.
FINE INTERNATIONALE 66, rue de La Boétie, 75008 PARIS.
Téléphone : 563-74-81

LA VRAIE CONCURRENCE JUGEZ-EN
PAR JOUR + KILOMETRE
104 ou R 5 : 52 F TVA comp.
R 14 : 81 F TVA comp.
20 TS ou 505 : 87 F TVA comp.
604 TURBO : 106 F TVA comp.
604 ESSENCE 106 F TVA comp.
Express Assistance : 504-81-58.

L'immobilier

constructions neuves



sont à 15 mn de Cannes et de la mer

Micro climat - Parc de 3 hac complanté. Calme, proximité commerces, écoles etc... appartements bon standing à vendre habitables Juin 79. 2, 3, 4 pièces 80 % crédit - Vente directe par promoteur - Bureau de vente sur place : Av. Henri Dunant 06130 Grasse T.(93)70.61.15 - Poste 40





ANTILLES

Devant Mer des Caraïbes

IMMEUBLE DE STANDING EN GUADELOUPE
Grand 4 et 5 pièces 96 et 127 m2 + loggia
EXCELLENTE RENTABILITE
simer 42, av. Victor Hugo Paris 16e - 500.78.78

locations non meublées Offre

Province Province

LA ROCHELLE

IMMEUBLE SURCOUF 2
du 23 au 39, rue de Suède
Appartements uniquement en location

Téléphoner au 16 (46) 34-83-83 ou s'adresser : Mesdames TRAPET, 27, rue de Suède. 17000 LA ROCHELLE (Rez-de-chaussée)

Paris

20e. Imm. récent, 2e étage, 4 pces, 103 m2, bains, douches, téléphone, cuisine équipée, 3.000 F + chg. Tél. 524-55-00.

18e. STUDIO. 21 m2, cuis. équ., prox. Mo, comm., 4e étg. sud, calme, s. bs, cave. 900 + chg. Ecr. à 1.153, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Région parisienne

JARDINS DE BAGNEUX R.-de-ch., s/jardin, gd studio avec belle cuisine, 50 m2, tout cft. 1.400 F net - 337-88-15.

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 pièces à Paris et ville banlieue OUEST. - Propriétaire direct. - 265-67-77.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villes, pavill. ttes banl. Loyer garanti 4.000 F maxi. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

10e Près GARE DE L'EST STUDIO 40 m2. Tt conft. Neuf. Cave. Box. Tél. Libre de suite. 1.500 F C.C. - 955-00-60.

FRONT DE SEINE APPT 100 m2 gd stand., cuis. équipée, park. 3.000 F, charg. compr. 770-42-89.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de stands, 4 P. et plus - 285-11-08.

terrains

33 MER-LAC (Hourtin) forêt. Terrain 1.600 m2, boisé, viabil. TEL. : (56) 41-11-56.

A vendre BEAU TERRAIN A BATIR au Tronquay, pr. Lyons-la-Forêt. Cadastré E no 266 pr 2.494 m2. Pour tous rens. s'adr. Me TRIQUET, not. Fleury-Forêt. TEL. : 16-32-49-63-07.

LA CELLE-SAINT-CLOUD Terrain à bâtir, 2.000 m2. 800.000 F. - 575-33-75.

fermettes

ETUDE DE Me EROCARD Notaire à ST-MICHEL (Meuse) Tél. (29) 89-00-25

A VENDRE 88 km PARIS région MONTMIRAIL accès facile par autoroute

FERMETTE avec 3,40 ha attenant et grange possible.

2 lots - PRIX 450.000 F.

manoirs

12 km ROUEN, MANOIR XVIIe, 15 p., 3 s. de bains, 15.000 m2, en restauration. TEL. : (35) 78-64-92.

XVIIe 35 km EST - Deux MANOIRS attenants confort, 5 chambres X 2, communs, meis, garde, étang, jard., bois, 25 hectares, grande qualité.

DIRECTOIRE luxueusement aménagé et meublé, 6 chambres avec salle de bains marbre, Maison garde, Box, Piscine, Tennis, 6 ha - 130 km PARIS SUD

BELLES DEMEURES DE FRANCE Téléphone 387-92-76
68, boul. Malesherbes, Paris 8e

châteaux

RÉGION NEVERS Part. vd PETIT CHATEAU 16e S. Parf. état. Piscine chauffée, Parc 3 ha. Px INTERESSANT. Tél. au (86) 57-07-07 ou au (55) 63-53-76.

villas

EXCEPTIONNEL g. de Morbihan îles aux Moines. A vendre avec vue sur mer splendide villa sur terrain de 2.300 m2 avec piscine. Prix tous frais comp. 795.000 F. S'adr. SERVICE IMMO. 7, r. de Ferrus, 56000 VANNES. 63-28-63.

PRES DE MAISONS-LAFFITTE part. vd luxueux pavillon bord de Seine, résidentiel, jardin de 800 m2. Prix : 900.000 F. TEL. : 997-06-28.

LA NAPOULE, 100 m. plage, calme. Part. vd cottage plain-pied av. jdin, 2 bs, cft, db liv., cuis. intér. et extér., état impec. Téléph. : 637-58-31, l'après-midi.

FORT-MARLY rare villa contemporaine, originale, 240 m2 habitables, 7 pièces principales + cuisine, lingerie, 3 salles de bains, vue très dégagée, solarium, jardin, maison de gardien. Px 1.160.000 F. CPH 954-54-54.

MORBIHAN (sur Océan) propriété et terrain nu, dans parc environnement très exceptionn., tennis. Ecrire : M. BASTARD, 2, rue Meissonnier, 75017 Paris.

LE VESINET Résidentiel VILLA MANSART SUR 2.000 m2 boisés. Récept. 6 chbres, 4 s. de bains. Garage. - Etat exceptionnel. AG. MAIRIE - 976-52-52

VERSAILLES Belle maison Séj. 35 m2, grande cuis. repas, 2 chbres, s. de bains + s. d'eau. Terrain 450 m2. - Garage. - Prix 840.000 F. — Téléph. : 950-14-07.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Belle villa 220 m2 habitables, merveilleux jardin planté 1.900 m2, vaste séjour av. mezzanine, coin feu, 3 chambres, bureau, 3 bains, garage double, vaste sous-sol.

CPH IMMOBILIER Agence de Parly 2 Tél. 954.54.54

LE VÉSINET Résidentiel zone A Propriétaire vend villa moderne (1964) sur parc boisé 1.160 m2 façade 30 m., environnement exceptionnel sur parc 7.000 m2, 2 halls marbre, living double, cheminée, décorations entouré terrasse de 40 m2, 4 chambres, 2 bains modernes, grande cuisine, s. à manger, lingerie, garage, chN. mazout. Etat de neuf. Echange éventuellement contre appartement de standing Neuilly ou 16e. TEL. : 952-10-26.

ST-RÉMY-DE-PROVENCE vend belle maison de caractère 600.000 F. Ecr. C.R.C.A. B.P. 99 13642 ARLES ou T. (90) 96-64-41.

propriétés propriétés propriétés

VAUCLUSE DANS HAMEAU Maison restaurée Séjour, cheminée, cuisine, salle de bains, W.C. + 100 m2 cave + gar. + 2 pces. Jard. 490 m2. F. : 500 000 F. Tél. (90) 75-42-35

Parc de MAISONS-LAFFITTE belle mais., 8 p., 270 m2, 2 bns plus dépend. dans parc boisé. Tél. : 609-75-17 le soir.

LA VARENNE ultra résidentiel, près Marne s/parc 1.200 m2, villa plain-pied 1930 tt meulière, à p. confort. Px : 1.500.000 F. T. : 883-38-99.

MONTIGNY-LES-CORMEILLES à 5' autoroute Paris-Pontoise. Belle ppté av. 2 gdes salles bureau, repas, 7 chambres, 2 cab. toil., s. de bns, w.-c., s/parc 3.000 m2 VUE TRES DEGAGEE. Prix : 1.400.000 F. AGENCE 997-49-99.

PRES AVIGNON p. vd ss inter. gde mais. + dép., parc, calme. Téléphone : (66) 85-41-45 ou Ecr. no 1.108 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

VALLEE DE LA RISLE 150 km Ouest par autoroute. Magnifique propriété gentilhommière 18e siècle, dépendances, maison gardien. parc de 4,5 hectares. Rivière à truites, étang. GARSI, 80, rue de Sèvres, PARIS-7e Tél. : 567-22-88.

En forêt de RAMBOUILLET (45 km Paris) luxueuse maison de campagne. Superficie 3 ha 80 ares avec courts de tennis sur terre battue et piscine en près chauffée. Importante maison de maître sur cave rez-de-ch., et 1 étage comprenant salons s. à manger, cuisine moderne, 9 ch. avec salles de bains, grand pavillon indépendant pour personnel. Plusieurs bâtiments pour le stockage du bois, etc. chff cent. et eau chaude, fuel. Prix net 2.500.000 F, hors commission. Ecrire 3.945 FRANCACIP, 17, rue de la Banque, Paris-2e.

VAUCRESSON Résidentiel - Proche gare Beaucoup de charme - Belle réception 70 m2, bureau, 4 ch. Jardin 900 m2. Prix 1.370.000 F.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Sur beau terrain planté 2.700 m2 villa 210 m2 avec 5 chambres. Prix 1.415.000 F. Proximité golf - Situation privilégiée - Villa sur 2 niveaux 5 chbres. Beau jardin paysagé + petit verger. Prix 1.350.000 F.

CPH IMMOBILIER Agence de Parly 2 Tél. 954.54.54

VAR-LE LUC, 25 km mer, 2 km échangeur A. 8, part. vd propr. 4.200 m2 clôturée complantée, villa gd stdg, 220 m2 sur/2 niv., aménagés pr 2 familles, const. 1973, vue panoram. plein sud. Px just. 780.000 F. (94) 73-54-21.

A VENDRE SUITE DECES **ST-REMY-LES-CHEVREUSE** Pav. 1965 plain-pied, 2.000 m2 jardin paysagé, séj. 45 m2, terrasse sud, 3 ch., bains, cuis., chff. ct, gar.+pav. chasse 2 p. av. gde cheminée, cuis. Px 800.000 F. - 907-97-81.

LE VESINET Situation de 1er ORDRE DEMEURE MODERNE récept. 80 m2, 5 chbres, 3 bns, dches, tt cft, logement de personnel, gar. 2 voit., beau PARC boisé 1.300 m2, piscine chauffée AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

SUD-OUEST - Part. vend **MOULIN** restauré, gd standing, 9 pièces, cheminées, poutres, 2 bains, garage, terrasse, bief privé, chutes (poss. électricité), sur 1,5 ha parc, étang. 960.000 F. Tél. (45) 78-11-73.

1) PAYS BASQUE : 28 km BAYONNE, moulin aménagé tt cft, 370 m2 hab., chute eau importante sur rivière 1re cat. Très poissonneuse. Canal 600 m. Terrain attenant 2 ha. 50. Prix : 1.100.000 F.
2) PAYS BASQUE : 7 km BAYONNE. Maison importante avec terrain 1 ha. Px 950.000 F.
3) SAINT-JEAN-DE-LUZ, prox. plage, très belle maison basque. Tout conft, 400 m2 habit. Terrain 1.000 m2. 1.350.000 F. Me Jumqua-Lamaizque, notaire, 2, rue du 49e, 64100 Bayonne. Téléphone : 25-01-67.

GISORS (3 km) - Propriété parfait état. entrée, gd séjour, s. à manger, cheminée, terrasse, cuisine, 2 chbres, bains, grenier aménageable, chauff. cent., jardin 1.600 m2, ombrages. 382.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, Fg Cappeville, à GISORS Tél. : (16-32) 55-06-20

CHANTILLY (près) Charmante maison rustique (pierre), magnif. récept. 80 m2, toit chapelle, s. à mger, cuis., loggia, chbres, bains, lingerie, chauffage central, garage 2 voit. 2 boxes. - Sellerie. - Jardin. **MAUPIN** 44, rue Decrozé 60700 Pont-Sainte-Maxence. Tél. : 16 (4) 472-22-81

SUD-OUEST, Propr. vend dom. élevage 235 ha, seul tenant lib. Prés, terres, bois, coteaux. Bât. exploitation eau électricité. Belle résidence tt cft (1 pces, parc, 2.100.000 F. M. Cabée, à Pailhès, 09130 (Ariège). Tél. : (61) 67-15-11.

UNE AFFAIRE 95 km Paris Sud, maison de campagne 2.000 m2 terrain planté très beaux arbres + dépendance. Prix : 220.000 F. Tél. : 306-98-27.

Bord forêt de Montmorency, grande maison de maître 18 km Paris. Logt gardien, 5.000 m2, vue superbe, calme, étang. Bijouterie MP : 296-12-08.

80 KM NORD-OUEST PARIS. Part. de préf. à part., magnifique corps de ferme, centre village, tout cft, sur 2.800 m2. Prix justifié : 750.000 F. Tél. : 306-35-45 après 19 heures.

25 km PARIS NORD par N. 1, belle ferme restaurée, séjour, salon, 6 chambres, bains, cuis. (poutres apparentes, cave voûtée), superbe grange, parc 3.600 m2. DEVIQ CONSEIL, Luzarches. Tél. : 471-00-06.

SOLOGNE (33 ha) REG. ROMORANTIN - Bois Terre - Etang - Chalet - Tt cft 9 pces - Chasse extra s/120 ha toutes surfaces, nous consulter AUTRES PROPRIETES Ag. Les TOURELLES, Orléans, 1, av. Dauphin. T. (38) 66-70-90.

5 km PACY-SUR-EURE UNIQUE - Cause succession et réemploi immédiat DANS PARC CHATEAU de **VAUX-SUR-EURE** 3 TENNIS - PISCINE RIVIERE - ETANG
1) PROPRIETE bord ruisseau. A terminer. - Prix 370.000 F.
2) Propriété s/parc, habitable de suite : cuisine + séjour + 4 chbres + 2 salles de bains, w.-c. Garage. Prix 500.000 F.
3) Propriété sur parc - Livrée impeccable. - Peintures au goût du client. - Cuisine + séjour + 4-5 chambres + 2 s. de bains + 2 w.-c. Prix : 600.000 F.
4) Propriété impeccable, bordant l'EURE. - Parc dessiné par paysagiste. - Px 850.000 F.
5) TERRAIN nu ou boisé. 40 F LE m2.
Samedi, dimanche, lundi. de 9 h. à 20 h. sur place Tél. : 16 (32) 36-61-73. ou rdez-vs 16 (32) 51-08-72.

50 km OUEST FERME aménagée : cuisine + s. à manger + salon + bureau + 4 chambres - Sanitaires. BEAU TERRAIN PRIX TOTAL 580.000 F UNE AFFAIRE - 975-71-19

POUR ACHETER OU VENDRE VOTRE PROPRIETE DANS LE VAL-D'OISE ET L'OISE : **A.I.D. - 964-59-92**

Immobilier (information) Immobilier (information)

Vous recherchez un logement ?

INFORMATION LOGEMENT

525.25.25

dispose des renseignements sur des milliers d'appartements et pavillons neufs à l'achat. Service gratuit.
49, avenue Kléber, 75116 Paris

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leur concours.

Publiscope

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vte sur convers. de sais. imm. Pal. Just. Paris, lundi 2 juillet 1979, 14 h. EN UN SEUL LOT

PARIS (18e), 46 à 52 bis, rue de Clignancourt
No 46, 10 APPART. occupés | No 48, 1 APPART. occupé
No 50, 1 APPART. occupé | No 52, 2 APPART. occupés
No 52 bis, 4 APPARTEMENTS occupés
M à P. 700.000 F S'adr. Me M. BIDOIT, avocat, Paris (5e), 70, bd Port-Royal, 337-92-99 ; Me G. JOHANET, avocat, Paris (8e), 43, av. Hoche, 766-03-40 ; Me BOBLET, adm. jud., Paris (1er), 22, av. Victoria, 508-04-96 ; à tous avoc. près T.G.I. Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à VERSAILLES, le MERCREDI 4 JUILLET 1979, à 10 heures

UNE PROPRIÉTÉ à SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE (78)
4, GRANDE-RUE - Comprenant UNE MAISON D'HABITATION avec jardin et TROIS COMMERCES - Superficie totale de 40 ARES environ
M. à P. : 350.000 F
S'adresser à Me TROUBLE, avocat au barreau de VERSAILLES, 28, rue d'Angiviller à VERSAILLES, tél. 950-04-45 ; et à tous autres avocats postulant près le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES.

VENTE au PALAIS de JUSTICE à PARIS - JEUDI 5 JUILLET 1979 à 14 h.
APPARTEMENT - PARIS-17e, 57, rue Jouffroy. 4 caves Drt copropriété
Mise à Prix : 150.000 F - S'adr. Me R. BOISSEL, avocat Paris. 36, rue des Petits-Champs - Tél. : 296-62-84.

Adj. au TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS le 28 JUIN à 13 h. 45 - Fonds IMPORT-EXPORT - Conditionnement VENTE GROS - DISTRIBUTION **PROD. ALIMENTAIRES** FRUITS LEGUMES
A RUNGIS (94) 1, RUE DES TROPIQUES au MARCHE D'INTERET NATIONAL de PARIS
DROIT DE TRANSMISS. EN VERTU DU TRAITE PASSE AVEC LA SEMMARIS d'un TERRAIN de 1.846,50 m2 - Tracée A 22 de l'entrepôt 27, édifié construction de 2 étages avec chambre froide + 2 terrains de 98 m2 et 490 m2. Embranchement particulier S.N.C.F. + Quai Routier.
Mise à prix : 1.700.000 F (pouvant être baissée). Consignation : 400.000 francs. S'adresser : Mes DEMONTREUX et SAGAUT, notaires, 67, boulevard Saint-Germain, et Me FERRARI, syndic, 85, rue de Rivoli à PARIS.

VENTE au Palais de Justice à PARIS, LUNDI 2 JUILLET 1979, à 14 heures EN DEUX LOTS

1) MAISON et JARDIN - Commune de LABBEVILLE (95)
Hameau de BIARD - Superficie 189 m2 plus 427 m2
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS

2) PROPRIÉTÉ à NESLES-LA-VALLÉE (95)
17, rue de Chenival SUPERFICIE 888 m2 **MISE A PRIX : 100.000 FRANCS**
LIBRES DE LOCATION ET D'OCCUPATION
S'adresser à Me F. RAVETON, avocat, 2, rue de Castellane à PARIS (8e), tél. 265-38-09 ; Me JARRY, avocat à PARIS (8e), 50, boulevard Malesherbes.

VENTE sur sais. immob. Trib. Gde Inst. à Versailles, 3, pl. A.-Mignot, le merc. 4 juill. 79, à 10 h., en un lot :

UN APPARTEMENT
Entrée, 4 P. ppales, cuis., s. de bs, w.c., dégag., loggia, séch., cellier. PARK. en s/sol, dép. d'un ens. immob. sis
Communes d'ELANCOURT et MAUREPAS (78)
lieux-dits La Haie à Sorel, les Petits-Prés, Les Condreys, Le Bouleau Pelé, Le Bois de Nogens, Les Friches.
M. à P. : 60.000 F
S'adr. Me M. CDYDON, avoc. à Versailles, 65, bd de la Reine (951-21-93 et 953-45-60) ; au Greffe du Trib. de Gde. Inst de Versailles ; s/lx pr vis.

VENTE s/saisie immob. au Palais de Justice à Evry, rue des Mazières, le Mardi 10 Juillet 1979, à 14 heures.

UN APPARTEMENT sis à **GRIGNY II (91)**
6, rue Berthier - B.t. T6 R.D.C. 4 P. ppales, entrée, cuis., rang., salle de bains, w.-c. (Lot 110 241) et CAVE (Lot 110 319).
MISE A PRIX : 20.000 FRANCS
Consignation préalable pour enchérir. Renseignements : Mes TRUXILLO et ARDUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis, tél. : 496-30-26 et 24-28 ; visite sur place.

VENTE s/saisie immob. Pal. Just. à Bobigny, mardi 3 juillet 1979, 13 h 30,

PROPRIÉTÉ 187 M2 rue de l'Eglise **VAUJOURS (93)**
Comp. PAV. HAB., cour jard. inocc.
MISE A PRIX : 70.000 FRANCS
S'adr. Me Buisson, avoc. Pontoise, Tél. 032-31-62, 29, rue Pierre-Butin.

A VENDRE - SUD-TOURAINE
25 kilomètres Autoroute A 10
CHATEAU
Partie style Louis XIII, partie XVIe siècle, pièces de réception et 7 ch., 3 salles de bns. Confort. CHAPELLE. Bâtiment en aile de 6 P. et servitudes, bon état. Potager, verger, orangerie, pigeonnier classé, petite rivière entourant le château. Communs, vignes, terres. ENSEMBLE de 16 HECTARES. Téléphone : (47) 38-10-15

A VENDRE par adj. au plus offrant, le 30 juin 1979, à 11 h., au Foyer St-Ouen-les-Vignes, par Me MITRY, not. Amboise, dépôt, cahier des charges,
MAISON à St-Ouen-les-Vignes
« La Hargandière » divisée en cuis., 2 ch., gdes pièces, cour hang., terr. 1.800 m2 env. Mise à Prix : 200.000 F. Frais en sus. Comptant 10 %. Solde en 4 mois. Intérêts taux légal. Rens. : Me MITRY, tél. (47) 57-04-31 ; MAIRIE, tél. (47) 57-28-13.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, LE JEUDI 5 JUILLET 1979, à 14 HEURES
EN UN SEUL LOT
DE BIENS ET DE DROITS IMMOBILIERS
dans un immeuble sis à PARIS (15e)
38, bd du MONTPARNASSE et 134, rue de VAUGIRARD

Conten. : 418,50 m2 représentant 3 lots de copropriété, savoir
Lot no 20 : Au rez-de-ch. première porte à droite dans le hall d'entrée ouvrant sur la rue de Vaugirard, un ensemble de locaux comprenant entrée, trois bureaux, salle de conférences
Lot no 21 : Au rez-de-ch. accessible par le précéd. lot jardin à us. priv.
Lot no 45 : Au sous-sol accessible par un escalier intérieur privatif situé derrière la cage de l'ascens. Un ensemble de locaux à usage d'atelier d'art, d'archives, de vestiaires avec cuisine, de réserve et un W.-C. Par un escalier privatif intérieur communication avec le lot no 20 situé au rez-de-chaussée.

MISE A PRIX : 620.000 F
Pour tous renseignements s'adresser à
1) Me Jacques SCHMIDT, avocat au barreau de Paris, demeurant 27, rue Faraday à 75017 PARIS, tél. 227-71-10 ; 2) au greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris ; 3) A tous avocats postulant près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; et sur place pour visiter.

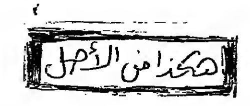
SERVICE DES DOMAINES
Adjudication le 5 juillet 1979 à 15 h. - Préfecture de POITIERS
Propriété rurale
CHATEAU DE VERRIÈRE
BOURNAN (86), à 6 kilomètres de Loudun
Classé monument historique
Comprenant : bâtiment d'habitation à un étage avec deux ailes en retour - LIBRE, et constructions annexes.
PARC et BOIS autour
Superficie totale : 115 ha 52 a 90 ca
MISE A PRIX : 819.000 FRANCS
RENSEIGNEMENTS ET CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES : Direction des Services Fiscaux, 6, rue Saint-Louis à POITIERS (Téléphone (49) 88-00-16) ; Centre des Impôts de LOUDUN (chef de centre), 19, rue du Palais (Tél. (49) 22-01-44 et 22-02-10).

Me PEROT, avocat à GRENOBLE, 2, cours Berriat, tél. 44-16-16 ; Me BRESARD, avocat à LYON, 7, rue Neuve - ADJUDICATION au Palais de Justice à GRENOBLE, le 3 JUILLET 1979, à 14 heures
LOCAL DE COLONIES DE VACANCES à ORNON (Isère)
MISE A PRIX : 500.000 F

Etude Me DUCHENE, notaire, 49150 BAUGE - ADJUDICATION en la Salle des Fêtes de Pontigné, le VENDREDI 6 JUILLET 1979 à 15 heures
ANCIEN PRESBYTÈRE de PONTIGNÉ
MISE A PRIX : 225.000 F (Bourg tranquille à 5 km de Baugé) 7 pièces, bon état, dépendances, enclos

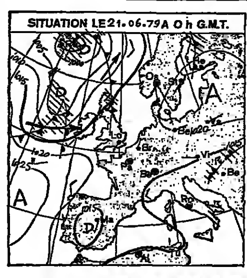
VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à BOBIGNY le MARDI 3 JUILLET 1979 à 13 h. 30 - EN 11 LOTS :
8 APPARTEMENTS de 4 P. - 3 APPARTEMENTS de 5 P.
avec CAVE et PARKING
à MONTFERMEIL (93) Lieudit « Bois des Bosquets » Bd BARGUE, sans numéro
MISE A PRIX : de 10.000 F à 12.000 F
S'adr. Me GASTINEAU, avocat à Paris (1er), 29, rue des Pyramides, tél. 260-46-79 ; tous avocats pr. Trib. Gde Inst. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE, CRETEIL. - Sur les lieux pour visiter.

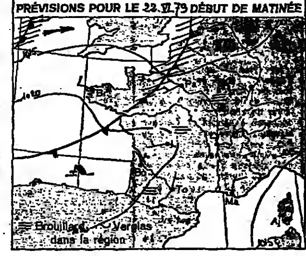
Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 5 juillet 1979, à 14 heures EN DEUX LOTS
DEUX APPARTEMENTS A RUEIL-MALMAISON
(Hauts-de-Seine)
91 à 95, rue Pierre-Brossolette
Libres de locat. - Mises à prix : 1er lot, 100.000 F - 2e lot, 125.000 F
S'adresser à Me Bernard de SARIAC, avocat à Paris, 70, avenue Marceau, tél. 720-82-38 ; Mes ABAOIE et de GEMINI, avocats ; Me FERRARI, syndic.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 noeuds, 10 noeuds, 50 noeuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 21 juin à 0 heure et le vendredi 22 juin à 24 heures.

La bordure méridionale d'un courant perturbé circulant de l'Atlantique à la mer du Nord affectera vendredi le nord-ouest et le nord de la France.

Vendredi 22 juin, de la Bretagne à la région parisienne et à la frontière belge, le temps sera souvent très nuageux et il pleuvra un peu par moments. Les vents, de secteur ouest, faibles dans l'intérieur, seront modérés près des côtes. Les températures maximales seront en baisse. Sur le reste de la France, le temps sera chaud et ensoleillé, localement brumeux le matin. Quelques orages isolés risquent toutefois d'éclater en Corse, ainsi que, le soir, sur les Alpes et le Jura. Les vents resteront faibles et variables, sauf sous les orages, qu'accompagneront des rafales.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 21 juin, à 8 heures, de 1 016,3 millibars, soit 762,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 juin ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 22 et 11 degrés ; Biarritz, 21 et 16 ; Bordeaux, 27 et 13 ; Brest, 25 et 13 ; Caen, 28 et 13 ; Cherbourg, 23 et 13 ; Clermont-Ferrand, 24 et 12 ; Dijon, 26 et 15 ; Grenoble, 25 et 12 ; Lille, 24 et 12 ; Lyon, 23 et 13 ; Marseille, 25 et 15 ; Nancy, 24 et 12 ; Nantes, 27 et 15 ; Nice, 22 et 18 ; Paris-Le Bourget, 26 et 13 ; Pau, 25 et 15 ; Perpignan, 28 et 20 ; Rennes, 27 et 15 ; Strasbourg, 25 et 13 ; Tours, 26 et 14 ; Toulouse, 28 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 33 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 14 degrés ; Amsterdam, 23 et 12 ; Athènes, 31 et 22 ; Berlin, 25 et 15 ; Bonn, 26 et 12 ; Bruxelles, 25 et 14 ; Le Caire, 40 et 25 ; îles Canaries, 25 et 18 ; Copenhague, 21 et 12 ; Genève, 23 et 11 ; Lisbonne, 26 et 15 ; Londres, 26 et 15 ; Madrid, 35 et 16 ; Moscou, 17 et 10 ; Nairobi, 23 et 13 ; New-York, 28 et 18 ; Palma-de-Majorque, 28 et 14 ; Rome, 25 et 15 ; Stockholm, 23 et 13.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux, trop éloignés d'une agglomération, d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	40 F
Un mois	49 F
Un mois et demi	69 F
Deux mois	89 F
Deux mois et demi	106 F
Trois mois	125 F

ÉTRANGER (voie normale) :

Quinze jours	46 F
Trois semaines	63 F
Un mois	83 F
Un mois et demi	119 F
Deux mois	155 F
Deux mois et demi	192 F
Trois mois	228 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	57 F
Trois semaines	78 F
Un mois	103 F
Un mois et demi	150 F
Deux mois	197 F
Deux mois et demi	243 F
Trois mois	290 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

AÉRONAUTIQUE

LA COMMISSION EUROPÉENNE DE L'AVIATION CIVILE RENOUVELLE SON BUREAU

M. E. Willoch, directeur général de l'aviation civile de Norvège, a été élu pour trois ans président de la Commission européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.), au terme de la session de cet organisme réunie du 12 au 15 juin à Strasbourg. M. Willoch succède à M. H. Raben, directeur général de l'aviation civile des Pays-Bas.

M. Claude Abraham, directeur de l'aviation civile française a été élu premier vice-président de la C.E.A.C. et président du premier des quatre comités permanents (comité économique).

La commission a accepté à l'unanimité l'adhésion de Malte, qui porte ainsi de vingt-deux le nombre des Etats membres : R.F.A., Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, et Yougoslavie.

La commission a enfin adopté plusieurs recommandations concernant en particulier les *questions de sécurité et* la *mise* en application ou l'extension de mesures, tendant à simplifier les formalités de déplacement à travers les frontières.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 juin 1979 :

UN DECRET

● Relatif à l'application à certaines catégories d'agents relevant du ministère de l'éducation de l'article 27 de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

UN ARRETE

● Relatif à la clôture de l'emprunt d'Etat 10 % juin 1979.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 416

HORIZONTALEMENT

I. Qui n'aura donc pas une grande portée. — II. Nom qu'on peut donner à tout ce qui enrichit. — III. Autour d'un bouton ; N'est pas utile pour croquer. — IV. Dans un alphabet étranger ; Vient en troisième ; Utile pour ceux qui n'aiment pas les piqûres. — V. Ceux qui se moquent du monde. — VI. Dont on s'est donc débarrassé ; N'est pas vulgaire pour tout le monde. — VII. Une île pour les Romains. — VIII. S'entendait en Asie Mineure ; Mis en marche. — IX. Le don de ceux qui peuvent être au four et au moulin. — X. Froides quand on a eu chaud ; N'est pas un agrément à Londres. — XI. Préposition ; Bonne période (épelé) ; A utiliser quand on n'a pas envie de s'étendre.

VERTICALEMENT

1. Très utile pour ceux qui veulent nettoyer leurs artères. — 2. Grosse bise ; Ses éclats sont redoutés. — 3. Vieille colère ; Sert à désigner ; Au fond d'une pipe. — 4. Qualifie une table où sont réunis les grands noms. — 5. Papier blanc ; Peut être assimilé à une friction. — 6. Dans le nom d'un fleuve de Suède ; Pas libres. — 7. Largeur de bureau ; Rencontre dangereuse. — 8. Peut être évoqué par une mauvaise tête. — 9. Incite généralement à se déshabiller ; Pronom ; Un agrément d'autrefois.

Solution du problème n° 2415

Horizontalement

I. Torchon. — II. Emerillon. — III. Li ; Eli ; Nl. — IV. Es ; Davout. — V. Pénurie. — VI. Elan ; Cl. — VII. Vénérer. — VIII. Nue ; Ere. — IX. Emue ; Pin. — X. Anones. — XI. Frimousse.

Verticalement

1. Téléphone. — 2. Omise ; Umar. — 3. Ré ; Neveu. — 4. Crédule ; Sam. — 5. Hilarant ; No. — 6. Olivine ; Pou. — 7. NL ; OE ; Reins. — 8. ONU ; Cernes. — 9. Unitaire ; Se.

GUY BROUTY.

loterie nationale

Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, - AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE JUIN DES SIGNES DU ZODIAQUE
TIRAGE DU 20 JUIN 1979

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES DU ZODIAQUE	SOMMES A PAYER (F.)
1	981	tous signes	300
	0 851	poissons	7 000
		autres signes	700
	6 191	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	12 251	taureau	100 000
		autres signes	10 000
	26 001	bélier	100 000
		autres signes	10 000
	31 331	vierge	100 000
		autres signes	10 000
	37 951	gémeaux	100 000
		autres signes	10 000
2	2	tous signes	70
	92	tous signes	220
	092	tous signes	520
	632	tous signes	370
	1 412	balance	7 070
		autres signes	770
	3 952	sagittaire	7 070
		autres signes	770
	6 682	scorpion	7 070
		autres signes	770
	8 882	cancer	7 070
		autres signes	770
3	8 273	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	02 373	balance	100 000
		autres signes	10 000
	15 633	gémeaux	3 000 000
		autres signes	100 000
4	2 664	capricorne	7 000
		autres signes	700
	3 644	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	3 944	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	11 914	capricorne	100 000
		autres signes	10 000
5	25	tous signes	150
	0 385	taureau	7 000
		autres signes	700
	8 918	[illegible]	10 000
		autres signes	1 000

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES DU ZODIAQUE	SOMMES A PAYER (F.)
6	5 236	gémeaux	7 000
		autres signes	700
	0 676	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	24 436	sagittaire	100 000
		autres signes	10 000
7	0 267	lion	7 000
		autres signes	700
	3 407	vierge	7 000
		autres signes	700
	1 187	balance	10 000
		autres signes	1 000
	10 427	poissons	100 000
		autres signes	10 000
	21 847	lion	100 000
		autres signes	10 000
8	078	tous signes	300
	3 398	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	4 208	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	8 828	lion	10 000
		autres signes	1 000
9	9	tous signes	70
	709	tous signes	370
	20 939	scorpion	100 070
		autres signes	10 070
	38 999	verseau	100 070
		autres signes	10 070
0	60	tous signes	150
	80	tous signes	150
	110	tous signes	300
	1 790	verseau	7 150
		autres signes	850
	9 700	bélier	7 000
		autres signes	700
	1 660	bélier	10 150
		autres signes	1 150
	6 890	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	03 240	cancer	100 000
		autres signes	10 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE LA SAINT-JEAN LE 27 JUIN 1979 à SAINT-JEAN-DE-MONTS (Vendée)

LOTO tirage n°25 : 3 — 8 — 10 — 12 — 25 — 34 — numéro complémentaire 48

PROCHAIN TIRAGE LE 27 JUIN 1979 — VALIDATION JUSQU'AU 26 JUIN APRES-MIDI

SPORTS

Les difficultés des médecins du sport

Le mécontentement grandit chez les médecins du sport. Les responsable du Syndicat national des médecins du sport (S.N.M.S.) ont fait part de leurs difficultés, mardi 19 juin, au cours d'une conférence de presse. Le problème ? La loi Mazeaud de 1975, relative au développement de l'éducation et du sport, a prescrit un contrôle médical renforcé des activités physiques et sportives, contrôle qui a été organisé par un décret du 27 mai 1977. Ce texte prévoit notamment que « *le contrôle médical préalable aux compétitions sportives est établi, soit par un titulaire du certificat d'études supérieures (C.E.S.) de biologie et médecine du sport, soit par un médecin agréé par la fédération sportive compétente pour le sport pratiqué* ».

En clair, les quelque trois mille médecins titulaires du C.E.S. qui ont été recensés se voyaient attribuer le monopole des certificats d'aptitude que les six millions de sportifs affiliés à une fédération doivent désormais présenter chaque année lors du renouvellement de leur licence.

La loi trahie

Conséquence immédiate : une levée de bouclier des médecins généralistes contre ce monopole qui, appliqué à la lettre, aurait, d'ailleurs provoqué bien des inconvénients pour les sportifs licenciés éloignés d'un médecin agréé ou titulaire du C.E.S.

Conséquence pratique : comme par le passé, les *certificats* de non-contre-indication à la pratique sportive ont continué d'être *décernés par n'importe quel* généraliste, les fédérations sportives se gardant bien d'établir des listes d'agrément *quand elles n'agréèrent* pas purement et simplement, comme la Fédération de judo (*F.F.J.D.A.*), tous les médecins.

Ainsi le certificat médical des licenciés continue-t-il d'être essentiellement une « couverture légale » pour les dirigeants sportifs à l'égard des assurances. Et l'esprit de la loi, qui visait à établir une véritable médecine préventive indispensable au développement harmonieux et sans danger des pratiquants, est détourné. Les responsables du S.N.M.S. le déplorent d'autant plus que la pratique du sport de masse rend encore plus nécessaire le suivi médical.

Aussi regrettent-ils le peu de place qui est faite à la médecine du sport en France : vingt-trois universités décernent le C.E.S., mais il n'y a que deux chaires de médecine sportive, l'une à Paris l'autre à Bordeaux, tandis qu'on en compte douze en Italie. D'un autre côté, le président du S.N.M.S., le docteur Michel Delabre, a constaté que la mise en place à l'Institut du sport et de l'éducation physique (INSEP) d'une nouvelle équipe médicale pour le sport d'élite, sous la direction du professeur Rieu, s'est faite sans contacts sérieux avec les « médecins de base ».

Au total, à la veille des assises de la médecine du sport qui doivent se dérouler les 23 et 24 juin à Reims, le S.N.M.S. attire utilement l'attention sur ce talon d'Achille du sport français. Car pour le docteur André Allemandou, il ne fait pas de doute que les échecs des sportifs français après de bonnes performances en juniors sont dus à une insuffisance de l'encadrement médical. D'ailleurs ces carences ont été rappelées récemment par le directeur technique national de la Fédération française d'athlétisme (F.F.A.) Jean Poczobut qui, au moment de constituer son équipe pour la demi-finale de la Coupe d'Europe, a constaté que vingt-cinq des meilleurs athlètes nationaux étaient à l'infirmerie, vaincus par les efforts de l'entraînement hivernal.

ALAIN GIRAUDO.

D'un sport à l'autre

BASKET-BALL. — L'*Union soviétique* est redevenue championne d'Europe en triomphant pour la *douzième fois en vingt* et une finales d'Israël (98 à 76).

TENNIS. — Le Français Gilles Moretton s'est qualifié pour le tableau final du tournoi de Wimbledon en battant l'Australien Whitecross (6-4, 7-6, 6-2). Il rencontrera le Colombien Jacques Cortes. Les autres Français engagés, Patrice Dominguez, Pascal Portes, Yannick Noah et Jean-François Caujolle, seront respectivement opposés au premier tour, qui débutera lundi 25 juin, au Tchécoslovaque Hutka, à l'Américain Taygan, à l'Indien Krishnan et à l'Américain Connors (tête de série numéro 3).

VOILE. — *Vingt des vingt-huit bateaux encore en course dans la Transatlantique en double après l'abandon de* Moby-Dick *de Michel Rebbant et Patrick Rogister aux Açores, avaient déjà viré de bord, jeudi 21 juin au matin, à la bouée située au large des Bermudes. Grâce à un vent de sud-ouest de 15 à 20 nœuds, la progression des concurrents a été forte. Sur la route Nord,* V.S.D. *d'Eugène Riguidel et Gilles Gahinet a parcouru plus de 478 kilomètres dans la journée du 20 juin, 198 en huit heures au cours de la nuit.*

Cette progression lui permet de prendre la troisième place à Télé-7-Jours *de Michael Birch et Jean-Marie Vidal, qui ont opté pour la route sud, où ils ont couvert 400 kilomètres en vingt-quatre heures. Sur l'orthodromie,* Paul-Ricard, *d'Eric Tabarly et Marc Pajot et* Kriter-V *de Michel Malinovsky et Pierre Lenormand qui ont progressé de 450 kilomètres, occupent toujours les deux premières places à 125 kilomètres de distance les uns des autres.*

● *M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, et M. Philippe Chatrier,* président de la Fédération française de tennis (F.F.T.), viennent de signer une convention pour le développement de ce sport en 1979-1980. La F.F.T. s'engage à porter à plus de six cent mille le nombre de ses licenciés et à continuer ses efforts de détection de l'élite.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHITECTURE DU VOILIER
de Pierre Gutelle

Cet ouvrage était très attendu. L'auteur a été pendant vingt ans conseiller technique de la principale revue spécialisée dans la plaisance. Il a dessiné le Tabasco, il a conseillé d'innombrables constructeurs amateurs. Aujourd'hui il nous livre ici le fruit longuement mûri de sa science et de son expérience. Réservé à la théorie, ce *premier tome* examine l'aérodynamisme, l'équilibre du voilier, la résistance à l'avancement, la dérive, la voilure, la stabilité de route, le mouvement du bateau dans les vagues. Des croquis et des graphiques en couleur illustrent un texte riche mais clair.

Le livre sera précieux à tous ceux qui sont *curieux* de la marche d'un bateau, voire à tous ceux qui naviguent. A notre connaissance il n'existe pas, en langue française, d'ouvrage fournissant une vue aussi complète des éléments divers entrant dans la théorie du voilier. Un second tome sera consacré au dessin et à la construction du bateau. — Y. A.

★ Editions maritimes et d'outre-mer. 250 pages, illustré, relié, 145 F.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

250 MILLIONS DE SUBVENTIONS PAR AN

Une flotte moderne pour assurer la desserte de la Corse

Bastia. — M. Le Theule, ministre des transports, a assisté, mardi 19 juin, à Bastia, au baptême d'un nouveau car-ferry, le « Cyrnos », qui doit assurer la navette entre la Corse et le continent. Ce transbordeur, capable d'acheminer mille six cent soixante-sept passagers et quatre cent quarante voitures, remplace le « Fred Scamaroni ».

De notre envoyé spécial

La Corse fait recette : en dix ans, le nombre des passagers transportés par voie maritime sous pavillon français a presque doublé : 1 222 217 en 1978 tandis que le nombre des voitures a triplé : 351 093 l'an dernier. Filiale de la Compagnie générale maritime (C.G.M.), la Société nationale maritime Corse Méditerranée (S.N.C.M.), dont la S.N.C.F. détient le quart du capital, n'a pas le loisir de souffler entre le lancement d'une unité et la commande d'une autre.

Il est vrai que jusqu'à une époque récente l'état de la flotte laissait grandement à désirer. Comment assurer la « continuité territoriale » avec d'aussi « vilains bateaux » ? Sur ce point-là au moins les insulaires ne devraient bientôt plus trouver matière à se plaindre : « *D'ici à 1983 la flotte des lignes de la Corse, tant paquebots que cargos, aura été entièrement renouvelée* », a annoncé M. Jacques Ribière, président de la S.N.C.M.

Les pouvoirs publics viennent, en effet, d'autoriser cette compagnie à commander un nouveau car-ferry de 145 mètres de long capable de transporter plus de deux mille passagers et sept cents voitures. Comme le *Cyrnos*, ce transbordeur sera vraisemblablement construit par les chantiers Dubigeon - Normandie à Nantes ; il devrait être mis en service au mois d'avril 1981. Deux ans plus tard, une autre unité enrichira la flotte de la Société nationale. Ces deux navires remplaceront le *Corse* et le *Comté de Nice*.

La S.N.C.M. attend la livraison en septembre prochain d'un cargo rouller, le *Monte-Stello*, et, au printemps 1980, d'une unité supplémentaire. « *Un tel effort d'investissement pose des problèmes financiers qui ne sont malheureusement pas tous résolus* », a indiqué M. Ribière.

En s'équipant ainsi la S.N.C.M. réplique à la concurrence que lui opposent plusieurs compagnies maritimes au départ des ports italiens. *Corsica Ferries*, *Nu Var Mu* et *Trans Tyrrhenes Express*, n'ont-elles pas drainé l'an dernier 23 % du trafic des passagers ? Ces transporteurs qui « travaillent » la clientèle touristique, notamment originaire d'Allemagne fédérale, d'Autriche et de Suisse, vantent la brièveté de la traversée du canal de la Corse : « l'autoroute la plus courte ». Piombino est à trois heures de bateau de Bastia seulement, Marseille à huit heures trente minutes d'Ajaccio.

Le principe de la « continuité territoriale » s'est traduit, selon M. Le Theule, « *par une baisse très sensible des tarifs de l'ordre de 50 % en moyenne, que ce soit pour les marchandises ou pour les passagers* ». Les Corses sont loin d'en être persuadés. Ils constatent que cette nouvelle politique a été sans effets majeurs sur le coût de la vie, malgré une dotation annuelle de l'État de l'ordre de 250 millions de francs.

Y aurait-il « déperdition de crédits » ? « *Des efforts sont à mener avec persévérance pour parvenir à la meilleure utilisation des crédits publics afin qu'ils profitent totalement et directement à l'économie insulaire ; et notamment à travers la très longue chaîne des intermédiaires aux consommateurs* », a précisé le ministre.

Cette « continuité territoriale » serait-elle un vain mot en période d'été ? La S.N.C.M., qui réalise les deux tiers de son trafic à cette époque de l'année, convient qu'elle n'est pas en mesure de répondre de manière satisfaisante à la demande les jours de pointe. Une seule solution à ses yeux : l'étalement des départs en vacances.

Faut-il, dans ces conditions, comme certains le suggèrent, distribuer des cartes de priorité aux insulaires qui rentrent au pays et faire attendre les touristes, ou moduler les tarifs au détriment des « étrangers » ? Mais que dirait-on si, le 31 juillet, les Marseillais de Paris bénéficiaient d'un coupe-file pour sauter les bouchons sur l'autoroute du soleil ou d'un passe-droit pour se faire déposer en train en haut de la Canebière ?

Au demeurant, les mouvements sociaux qui agitent les ports français risquent de gêner le bon fonctionnement de la desserte de l'île. « *Un service minimum de la Corse a été défini*, a affirmé M. Le Theule. *Il ne paraît pas correspondre à la satisfaction de l'ensemble des besoins ni aux exigences de développement des départements. En aucun cas la Corse ne doit être un otage.* » Les dockers sauront-ils s'en souvenir, comme le leur demande le ministre, « *à tout moment et en toute circonstance* » ?

JACQUES DE BARRIN.

AIR FRANCE BOUDE L'ILE

Air France continuera-t-elle d'assurer, l'hiver prochain, des vols de bord à bord entre la Corse et le continent ? Le silence des horaires sur Nice le donnerait à penser. M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C., vient de s'en inquiéter dans une lettre adressée au premier ministre : « *La compagnie nationale serait contrainte de prendre de telles mesures à la suite du refus de votre gouvernement de respecter ses engagements financiers* », écrit-il.

En visite à Bastia, M. Joël Le Theule, ministre des transports, a jugé « *inadmissible* » la non-publication des horaires. Il a reconnu que l'État avait du retard dans le paiement de la subvention versée à Air France pour assurer ces lignes de bord à bord et dont le montant s'élève à 5 millions de francs. « *Si la compagnie nationale mettait trop de mauvaise volonté pour assurer cette desserte, nous ferions alors appel à une autre compagnie* », a-t-il précisé.

Les responsables d'Air France admettent que les vols de bord à bord sont très coûteux. Ils recherchent actuellement une solution pour les lignes Nice-Corse qu'ils sont seuls à exploiter. Ils ne verraient « *pas d'inconvénients à ce que, dans ce cadre-là, une autre compagnie soit mise sur les rangs* ».

● *John - Wayne Airport.* — L'aéroport du comté d'Orange, au sud de Los Angeles, a été rebaptisé et porte désormais le nom d'aéroport John-Wayne en souvenir de l'acteur américain, décédé la semaine dernière.

LES DC-10 EUROPÉENS POURRONT-ILS SE POSER AUX ÉTATS-UNIS ?

Les autorités européennes de l'aviation civile discuteront avec leurs homologues américains, le lundi 25 juin à Paris, de l'éventuelle reprise des vols des DC-10 aux Etats-Unis.

Au cours d'une conférence de presse, les dirigeants de Swissair ont, à cet égard, souligné que d'après la législation internationale en vigueur, il suffit d'une autorisation du gouvernement de la compagnie propriétaire. Selon eux, le gouvernement de l'aéroport d'atterrissage n'a en principe pas d'autorisation à délivrer.

De son côté, l'administration fédérale de l'aviation (F.A.A.) continue à observer un silence réprobateur sur la décision des compagnies européennes de remettre leurs DC-10 en service. Le porte-parole de la F.A.A. s'est borné à déclarer : « *Notre position est bien connue. Aux Etats-Unis, l'appareil est immobilisé. Un point c'est tout.* »

En revanche, pour le constructeur américain McDonnell - Douglas, la décision des compagnies européennes est une preuve « *encourageante* » de la confiance que les utilisateurs gardent à l'appareil, malgré les obstacles que l'administration américaine oppose à son fonctionnement.

● *Les pilotes de la compagnie Iberia* ont annoncé, mercredi 20 juin, qu'ils se mettraient en grève pour une durée illimitée à partir du 30 juin prochain afin de protester contre « leurs conditions de travail ». Ce mouvement de grève va sans doute entraîner, comme l'an dernier, d'importants retards dans les aéroports espagnols à une période de pointe du tourisme. — *(A.F.P.)*

LA « GUERRE » DES TARIFS AÉRIENS

(Suite de la première page.)

Le succès de sa première ligne l'encourage à en ouvrir une seconde, un an plus tard, entre Londres et Los Angeles. Les résultats furent décevants : la Californie n'attirait pas, à longueur d'année, la clientèle européenne.

Malgré tout, les transporteurs réguliers finirent par comprendre que ce cheminot du ciel « tenait » une formule d'avenir et qu'ils avaient peut être intérêt à réagir en s'intéressant, enfin, sérieusement à la grande clientèle touristique qui demande avant tout à être acheminée au plus bas prix. M. Pierre Giraudet, président d'Air France, n'affirmait-il pas récemment : « *Les compagnies européennes doivent, dès maintenant, se préparer à faire face à l'avènement du transport de masse et non plus seulement par les moyens marginaux jusqu'ici employés — utilisation complémentaire de vols à la demande et diversification de plus en plus poussées des tarifs — mais en l'abordant de front et dans toute son ampleur.* »

Aujourd'hui, les compagnies régulières se sont mises en état de répliquer aux initiatives de Freddie Laker (Air France, par exemple, vient d'inaugurer des « *vols-vacances* ») si bien que l'homme d'affaires britannique les accuse de vouloir la mort de son « *train du ciel* ». N'a-t-il pas annoncé son intention de poursuivre en justice, pour non respect de la loi antitrust américaine, Pan Am et TWA qui, au départ de Londres, s'alignent sur ses tarifs ?

Françoise Laker n'a pas — loin de là — l'intention de renoncer puisqu'il porte maintenant la guerre sur un autre terrain, celui de l'Europe. Le niveau des tarifs y est particulièrement élevé, les compagnies qui exploitent ce réseau l'ayant quelque peu négligé, au profit d'autres secteurs plus exposés à la concurrence et considérés comme plus rentables.

Comment expliquer que le voyage aérien coûte si cher en Europe ? Pour Freddie Laker, la réponse est claire. Il nous déclarait récemment : « *Presque toutes les compagnies appartenant aux gouvernements, c'est-à-dire à des contribuables et non à des actionnaires sont, pour cette raison, fondamentalement non rentables. Elles ont de faibles taux d'utilisation du matériel, des coûts en personnel très élevés et une faible productivité.*

« *Avec un bon avion rentable sur la route Londres-Paris — un DC 10 équipé de 345 sièges — et un coefficient de remplissage moyen de 70 %, l'aller et retour entre les deux villes pourrait s'établir à environ 25 livres* », expliquait l'homme d'affaires britannique.

Celui-ci est d'autant plus encouragé à suivre son idée que la Commission de Bruxelles vient, dans un rapport soumis aux gouvernements des « Neuf » de *proposer une* certaine libéralisation du transport aérien à l'intérieur de l'Europe, notamment par la création d'une troisième classe, la délivrance des billets sans réservation et à prix réduits.

Comment réagiront les compagnies régulières ? Rien n'empêche au terme de l'accord aérien bilatéral franco-britannique, un transporteur d'outre-Manche de poser ses avions à Paris ou à Nice. « *Mais*, fait-on remarquer ce jeudi matin à la direction générale de l'aviation civile, « *il y a des limitations de capacités à respecter, puisque le nombre de sièges offerts est partagé à égalité entre la France et la Grande-Bretagne. Si Laker Airways s'intéresse au marché national, il devra donc négocier avec British Airways et British Caledonian qui desservent notre pays, sa part de trafic.* »

Reste à s'entendre sur les tarifs. Les compagnies régulières ne pourront pas très longtemps faire la sourde oreille. Elles devront composer. En Europe comme sur l'Atlantique-Nord.

JACQUES DE BARRIN.

CIRCULATION

OUVERTURE DU DERNIER TRONÇON DE « LA PROVENÇALE »

Londres-Palerme par autoroute

M. Joël Le Theule, ministre des transports, inaugure le 22 juin la section de l'autoroute A-8 la Provençale d'une longueur d'environ 6 kilomètres, entre la Turbie et Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), qui constitue le dernier maillon de la liaison autoroutière France-Italie et marque l'achèvement de l'axe européen E-1, Londres-Palerme.

Il n'aura pas fallu moins de vingt-trois ans pour construire l'autoroute A-8 (224 kilomètres), qui relie la vallée du Rhône au réseau autoroutier italien.

Construite et exploitée par la Société d'économie mixte de l'autoroute Esterel-Côte-d'Azur (ESCOTA), la Provençale a nécessité un investissement global en francs courants de près de 3 millions de francs.

En raison, notamment, du coût très élevé de la construction de l'autoroute de contournement de Nice, il en coûtera aux automobilistes 146,50 francs pour aller de Paris à la frontière italienne, dont 49 francs pour le seul parcours Aix-en-Provence-Vintimille.

De notre correspondant régional

Nice. — *Pour améliorer les* communications militaires de l'Empire, Napoléon fit construire en sept ans, de 1805 à 1812, la route impériale n° 7 de Paris à Nice et Gênes, la fameuse « nationale 7 ». Les constructeurs modernes auront mis, eux, trois fois plus de temps pour réaliser la continuité autoroutière entre la France et l'Italie, et desservir la Provence et la Côte-d'Azur, puisque le décret approuvant la concession de l'autoroute Estérel-Côte d'Azur — la première du genre en France — a été signée le 17 janvier 1956.

La première étape consistait à franchir l'Estérel, véritable barrière naturelle s'opposant aux échanges routiers entre les départements du Var et des Alpes-Maritimes. L'opération, qui demanda quatre ans d'efforts et rendit nécessaire entre Puget-sur-Argens (Var) et Villeneuve-Loubet (Alpes - Maritimes) la construction de cent quarante et un ouvrages d'art, constitua alors le plus grand chantier de travaux publics ouvert en France.

De 1966 à 1979 fut ensuite réalisé le tronçon Vintimille-Roquebrune-Cap-Martin, un appendice (19,5 km.) très onéreux et peu rentable, entrepris pour des raisons politiques contestables, et qui permettait seulement le passage de la frontière en territoire français.

Le raccordement entre ces deux itinéraires s'effectua en deux étapes, l'une en trois phases successives d'Aix-en-Provence à Puget-sur-Argens (119 km.), l'autre en quatre phases, de Villeneuve-Loubet à Roquebrune (35 km.), comprenant essentiellement le contournement de l'agglomération niçoise dans un site montagneux présentant des difficultés de franchissement extrêmes.

40 millions le kilomètre

Le coût de construction des deux derniers tronçons s'est élevé à 40 millions de francs le kilomètre, ce qui fait du contournement de Nice l'autoroute de liaison la plus chère de France. Sur les 10,500 kilomètres qui, en particulier, établissent la liaison entre les quartiers ouest et est de Nice, sept tunnels et quatre viaducs — dont un de 120 mètres de haut au-dessus du vallon de la Madeleine — se succèdent de façon presque ininterrompue.

De même, la dernière section La Turbie-Roquebrune, inaugurée ce 22 juin par M. Le Theule, comprend trois tunnels et un viaduc représentant le tiers de sa longueur. Cette partie de l'autoroute entièrement en corniche et dont l'esthétique a fait l'objet de soins particuliers sous la surveillance vigilante des Bâtiments de France réserve au voyageur des vues exceptionnelles sur la Principauté de Monaco et la bande côtière.

Entre-temps, Escota a réalisé deux autoroutes de liaison A et B-52, reliant Aix-en-Provence à Toulon et se raccordant à la Provençale.

Il n'y a donc plus désormais d'hiatus dans la continuité autoroutière entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. La mise en service du dernier maillon de la liaison France-Italie marque l'achèvement de l'axe européen ESCOTA-1 Londres - Palerme. C'est aussi la concrétisation de la liaison directe entre La Haye et Reggio-de-Calabre. Sur le plan local, la fin de la réalisation de l'autoroute du Soleil améliorera considérablement la circulation en supprimant les embouteillages qui se produisaient dans la traversée de la Turbie et en permettant aux trois « corniches » (grande, moyenne et basse) de retrouver leur vocation touristique.

Même si un système d'abonnement et des « cartes orange » en tempèrent quelque peu le coût, le péage sur la dernière partie de la Provençale est cependant particulièrement lourd pour les automobilistes du département puisqu'il atteint de 0,28 F à 0,35 F au kilomètre sur l'autoroute de contournement de Nice, au lieu de 0,16 en moyenne entre Lille et Marseille et 0,20 F sur les autoroutes de la seconde génération.

« *Nous parvenons au terme d'une opération passionnante, mais notre tâche n'est pas terminée pour autant* », explique le directeur général d'ESCOTA, M. Hubert Maillant. La société concessionnaire doit en effet désormais adapter le réseau de base au trafic en achevant notamment l'aménagement de l'autoroute de contournement de Nice. Celle-ci ne comprend pour le moment qu'une chaussée de trois voies sur 24 kilomètres, et doit être complétée par une deuxième chaussée de deux voies à une date que les restrictions budgétaires rendent *a priori* assez lointaine.

GUY PORTE.

LE MÉTRO A BOULOGNE EN 1980

Une visite du prolongement de la ligne de métro parisien n° 10 (gare d'Austerlitz - porte d'Auteuil) a été organisée le mercredi 20 juin par la R.A.T.P. Le prolongement de la ligne 10 complète la desserte de Boulogne-Billancourt (100 000 habitants), commune la plus importante de la banlieue parisienne. Cette nouvelle ligne de 2,3 kilomètres comprendra deux stations : Boulogne-Jean-Jaurès et Boulogne-Pont-de Saint-Cloud.

D'un coût total de 350 millions de francs, le prolongement de la ligne 10 sera mis en service jusqu'à Jean-Jaurès en septembre 1980 et jusqu'au pont de Saint-Cloud en octobre 1981.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

● *Le Prix de l'expansion régionale 1979 au département de la Drôme.* — Le Prix annuel de l'expansion régionale et de la qualité de la vie, décerné chaque année par *l'Expansion-Vie française*, a été attribué pour 1979 au département de la Drôme. Selon l'expression de M. Maurice Pic, président (socialiste) du conseil général de la Drôme, sénateur et maire de Montélimar, le dossier de candidature présentait « *une Drôme qui s'organise à la mesure de ses moyens pour résister à la crise, conserver ses atouts et jeter les bases des expansions futures* ».

La Compagnie nationale du Rhône sera le maître d'œuvre du canal mer du Nord-Méditerranée

Le Conseil d'Etat devait examiner jeudi 21 juin le projet de loi préparé par le gouvernement confiant à la Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.), la réalisation, l'exploitation et l'entretien du futur canal à grand gabarit reliant le Rhin à la Saône, entre Niffer et Laperrière (Côte-d'Or).

Ce projet de loi, qui marque une nouvelle étape dans la très longue procédure, — législative et budgétaire — relative au projet *Rhin-Rhône*, *modifiera le statut* de la C.N.R., présidée depuis le début de 1979 par M. Daniel Doustin, ancien directeur du cabinet de M. Raymond Barre. Ce statut et la convention de concession qui liait la C.N.R. à l'Etat pour l'aménagement hydro-électrique du Rhône remonte à des textes de 1921 et 1934.

Selon le projet de loi soumis au Conseil d'Etat, le financement des travaux de canalisation sera ouvert par le budget de l'Etat, les contributions des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés par la liaison entre le Rhin et la Méditerranée (il s'agit essentiellement des établissements *publics régionaux*, qui pourraient financer 15 à 20 % du devis total de 7 milliards de francs) et par la C.N.R. La part de la C.N.R. serait fournie par des emprunts et les recettes provenant de l'exploitation de la concession (1). L'Etat garantirait les intérêts et l'amortissement des *emprunts émis par la C.N.R.*

La grande nouveauté du projet de loi consisterait dans la possibilité donnée aux établissements publics régionaux intéressés (Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) de participer au capital de la C.N.R. Sur les vingt-six membres du conseil d'administration (contre dix-huit actuellement), les régions auraient six sièges, les représentants de l'Etat sept, les départements de la région parisienne, d'E.D.F. et de la S.N.C.F. *trois*, *les collectivités* et établissements publics deux, les représentants des intérêts généraux du Rhône et de la liaison Rhin-Rhône trois, le personnel de la C.N.R. cinq.

Le conseil des ministres devrait approuver définitivement le projet de loi le 27 juin, et la C.N.R. réunira son assemblée générale le 28 juin.

(1) Il s'agit des kWh produits par les barrages de la C.N.R. Dans le système actuel, la C.N.R. ne vend pas du courant à E.D.F., mais E.D.F. verse une redevance à la C.N.R. représentant le coût de fonctionnement des ouvrages et l'amortissement des emprunts. Cette redevance, de 4,8 centimes par kWh ne dégage pour la C.N.R. *que des ressources* très limitées.

L'ACHAT D'AUTOBUS ALLEMANDS PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BREST

La société R.V.I. se pourvoit devant le tribunal administratif

De notre correspondant

Rennes. — Saisi par la société Renault-Véhicules industriels de Lyon d'une demande d'annulation du marché passé le 24 mars 1979 entre la communauté urbaine de Brest et la société allemande Kassbohrer (approuvé le 7 mai 1979 par le sous-préfet de Brest) et portant sur l'achat de vingt-cinq autobus (*Le Monde* du 22 mai), le tribunal administratif de Rennes a entendu, le 20 juin, les explications des différentes parties en cause. Mᵉ Jean-Michel Degrenuis, défenseur de R.V.I., a affirmé que les autobus avaient *été commandés en février* (« *Il ne s'agit que d'une erreur de date dans un mémoire* », lui a répondu Mᵉ Catrice, du barreau de Paris, avocat de Kassbohrer), c'est-à-dire avant l'ouverture des plis de l'appel d'offre, intervenue le 3 mars. Pour Mᵉ Degrenuis, « *cette parodie de procédure d'appel d'offre* » est un détournement de pouvoir de nature à entraîner l'annulation du marché.

Le bâtonnier Baley, du barreau de Brest, défenseur de la communauté urbaine, a estimé que la procédure d'appel d'offre (cinq soumissions, dont deux provenant d'entreprises nationales, avaient été reçues) avait été régulière. Il s'est ensuite étonné de l'attitude de R.V.I., qui, une fois écarté, a proposé une réduction de prix de 1,1 *million de francs, alors que sa* soumission initiale était supérieure de 1,7 million de francs à celle de Kassbohrer.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

URBANISME

● *Des architectes contestent les cotisations de l'ordre.* — Le Syndicat de l'architecture a déposé un recours au Conseil d'État, *en relevant que le montant* et l'assiette des cotisations avaient été décidés par le conseil national et non par les conseils régionaux, comme le veut la loi. Le Syndicat critique l'« *établissement d'un budget énorme* » et aussi le fait que l'ordre exige la production des déclarations de revenus.

D'autre part, M. Raymond Nicolas, ancien secrétaire général de l'Association pour la démocratisation de l'urbanisme et de l'architecture, appelle les architectes poursuivis pour le non-paiement *de leur cotisation à se regrouper* autour de lui : 3, rue La Bruyère, 78000 Versailles.

Le Monde

une semaine avec le Limousin

Le bon sens à défaut de grands moyens

L'industrie avec les recettes du pays

PARLE-T-ON bien des mêmes réalités, désigne-t-on la même branche de l'économie lorsque, allant de comparaisons en références, on classe sous la seule notion d'« industrie » les raffineries gigantesques de Rotterdam, les villes-aciéries de la Ruhr, la myriade d'usines lyonnaises, et puis ces ateliers *émiettés sur le rugueux granit* du Limousin ? Y a-t-il quelque air de famille entre l'Europe ronflante, lotharingienne, nordique et rhodanienne, et ce Limousin, petit et pourtant déchiré entre son appartenance à un massif ancestral et l'attirance des rivages de l'océan ?

Ce n'est pas une position géographique commode pour faire, pour susciter, de l'industrie. Les révolutions industrielles ne l'ont pris dans leur sillage que tardivement, et partiellement. A première vue, il serait presque *incongru de chercher dans cette* région des usines, comme il serait illusoire de croire qu'entre Valenciennes et Douai ou entre Thionville et Longwy l'espace peut appartenir encore aux forêts sauvages ou aux gras pâturages.

De fait, ici en Limousin, la population active agricole représente encore 18,5 % du total, soit plus du double de la moyenne nationale, et, par voie de conséquence, le tissu industriel très éclaté, très lâche, orienté surtout vers des activités traditionnelles (l'industrie du Limousin est constituée en majorité de « petites » P.M.I. ou de gros ateliers artisanaux), contribue à y maintenir un taux de chômage plus faible qu'ailleurs (4,3 % contre 6 % en moyenne dans le reste de la France). Situation qui conduit un jeune élu socialiste de Corrèze à constater non sans déception : « *Ni dans la population, ni dans l'administration, ni dans la classe politique (toutes tendances politiques confondues), il n'y a vraiment eu de volonté et de stratégie* d'*industrialisation, tant est puissant, omniprésent et indéracinable le lobby agricole.* »

Réservoir de bonne volonté

Ce ne sont pourtant pas les bonnes volontés ni les initiatives de l'administration et des responsables locaux qui ont manqué pour faire germer l'esprit d'entreprise. La palette des aides (primes de développement régional, aide spéciale rurale, prime d'artisanat, de grands projets, ou d'orientation agricole, encore que dans ce dernier cas les dossiers soient examinés, semble-t-il, dans une certaine pagaille où les rivalités professionnelles et le « copinage » ne sont pas toujours absents) s'ouvre à toutes les solutions, ou presque. A ce système (généreux mais apparemment *relativement inapproprié*) s'ajoute la prime régionale à la création d'entreprise, mise en place en novembre 1977 par le conseil régional. D'un montant forfaitaire non négligeable (50 000 francs dans la zone de Limoges, la grande ville déjà favorisée, et 80 000 francs ailleurs), elle présente le double avantage de se cumuler avec les autres incitations directes ou fiscales de l'Etat, et surtout d'être très incitative pour les petites entreprises qui se lancent, avec courage mais combien de risques ! dans l'aventure industrielle.

Dix-sept primes de ce type ont *été accordées jusqu'à ce* jour pour des projets comptant de six à trente-huit emplois. Huit projets sur dix naissent dans des bourgs. Quatre sur dix sont le fait de cadres qui, rongés par *l'oisiveté insupportable du* chômage, ont pris le mors aux dents. On objectera que cette procédure n'a permis la création que de 200 emplois, alors que, sur la période 1974-1977, la moyenne annuelle des emplois nouveaux, dans le secteur public et le secteur privé, s'établit 3 259. Mais il faut savoir qu'un pécule de départ de 80 000 francs pour un artisan qui brûle de toucher à l'industrie est extrêmement précieux, financièrement et psychologiquement. D'un coup se trouve (presque) réglée l'épineuse question des fonds propres, ce qui incitera les banquiers à ouvrir plus facilement les vannes du crédit. D'autant que la société de développement régional SODECCO n'hésite pas à prendre des risques là où les banques de dépôt classiques et bien tranquilles pousseraient de hauts cris.

Au cours des cinq dernières années, le volume des concours financiers décidés par SODECCO en Limousin atteint 223 millions de francs (dont 157 de prêts à long terme). Elle pourrait, elle voudrait faire plus. « *Pour que l'épargne locale s'investisse davantage dans le réseau industriel du Limousin, il faudrait non pas qu'il y ait plus d'épargnants, mais qu'il existe davantage de demandes, d'initiatives, d'entrepreneurs en herbe* », s'exclame M. Bernard Vandeventer, délégué régional de SODECCO, qui ajoute toutefois : « *Attention, nous n'aidons pas tout le monde les yeux fermés. Des projets farfelus, on en voit. Tenez, quelqu'un qui voulait exporter en Arabie Saoudite des bouteilles d'eau minérale. Le marché n'avait pas été sérieusement étudié.* »

Quand on s'interroge sur la « transformation » de l'épargne locale à court terme en moyens de financement industriel, les chiffres irréfutables de la Banque de France donnent malheureusement raison à M. Vandeventer. Avec 9,8 milliards de dépôts et 6,4 milliards de crédits bancaires, le Limousin (à l'avant-dernier rang devant la Corse) « *laisse moisir* » 3,4 milliards. Gâchis pour les uns, inadaptation du *système bancaire* pour d'autres. Echec de la décentralisation financière

« *Et pourtant les P.M.E. de notre région*, dit M. Philippe Tarneaud, P.-D. G. de la banque Tarneaud, *reposent pour la majorité d'entre elles sur les qualités personnelles de leurs dirigeants, donc sur leur gestion. Ce qui nous différencie des autres banques ? Nous essayons toujours, outre l'analyse des bilans de nos clients, d'introduire le facteur humain, la connaissance personnelle des dirigeants, leur capacité à se lancer dans les affaires ou sur un marché.* »

— Alors, qu'est-ce qui freine la création d'emplois, la création de créateurs d'entreprises ?

« *Les chicaneries administratives, les formulaires, la réglementation. On pourrait très facilement offrir des emplois si on laissait à l'artisan ou au petit patron la faculté d'embaucher et de débaucher ses employés avec plus de souplesse qu'aujourd'hui. Nous avons une main-d'œuvre consciencieuse, qui a gardé ses attaches paysannes. Qu'on ne me parle pas ici de prolétariat...* »

Rares, il est vrai, sont les longs et virulents conflits sociaux. Les troupes syndicales sont dispersées, les dirigeants relativement divisés, car si la C.G.T. *domine*, *F.O. maintient* une solide position. Comment mobiliser les masses populaires dans une région où 86,7 % des établissements industriels ont moins de six salariés, où dans les chefs-lieux de canton le principal employeur, souvent, n'est autre que la mairie, l'hôpital psychiatrique ou le service des P.T.T. (1), où sur la moitié du territoire l'hiver long retient pour six mois des revendications engourdies, où, enfin, P.S. et P.C. se livrent une guerre sans répit ?

(1) Avec 110 agents des P.T.T. pour 10 000 habitants (contre une moyenne nationale de 83), le Limousin est la première région provinciale de France (Paris exclus). Les agents des P.T.T. représentent à Limoges 6,43 % de la population totale.

L'amour du travail bien fait

Les syndicalistes eux-mêmes n'ont rien des leaders enragés qu'on rencontre dans d'autres régions. S'engager dans des conflits durables, ce serait à la fois disproportionné et quelque peu contre nature. Ils préfèrent mettre l'accent sur les qualités professionnelles avérées des Limousins. « *L'absentéisme ici est le plus bas de France. On aime le travail bien fait. Il est inimaginable qu'un travailleur quitte l'usine, le soir, laissant une machine sale* », dit M. Bernard Souris, *délégué régional* de la C.F.D.T. Il n'empêche que le Limousin fait figure de lanterne rouge pour le niveau moyen des salaires, *cadres compris. On cite* le cas de nombreux ouvriers professionnels P 2 qui ne gagnent que 200 francs de plus que le SMIC. Chez Renault-Véhicules industriels (R.V.I.) — secoué par un âpre conflit, — le pouvoir d'achat des salaires a baissé de 5 % en 1978 selon la C.F.D.T., et « *si cette politique se poursuit encore deux ans, la moitié des deux mille sept cents salariés de l'entreprise se retrouvera au SMIC* » !

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(*Lire la suite page 35.*)

Usines en campagne

AVEC quelque quatre mille cinq cents salariés, un nom qui pour beaucoup s'identifie au petit matériel électrique et que connaissent tous les bricoleurs, Legrand constitue une « entreprise-phare » en Limousin. Son taux de croissance annuel a atteint 20 %, un taux qui fait rêver, en ces temps de *morosité. Autre originalité :* Legrand a fondé sa politique sur la création de petits ateliers *ruraux, ce qui contribue à freiner* l'exode.

— A la sortie de cette bourgade corrézienne, à 65 kilomètres au sud-est de Limoges, le *dernier-né des ateliers de Davaye* (une filiale de Legrand), dresse ses murs bleus en pleine verdure. Ici, point de problèmes de mètres carrés. Il y a l'espace. Les deux salles de montage sont vastes. Tout comme le parking, l'entrepôt ou les installations collectives (restaurant, salle du comité d'entreprise, douches). Prévu pour cent cinquante personnes, l'atelier n'en emploie encore que quatre-vingts. En grande majorité, des femmes. *L'encadrement* est *réduit au* strict minimum avec un jeune chef de centre et un chef d'équipe.

A une trentaine de kilomètres de là, en Haute-Vienne, la petite ville de Saint-Yrieix abrite le plus grand et le plus ancien des ateliers Davaye.

J.-M. QUATREPOINT.

(*Lire la suite page 36.*)

L'avis de M. Jacques Chirac

Solidarité oblige

Jacques Chirac est député de la Corrèze depuis 1967, et conseiller général du canton de Meymac depuis 1968. Le maire de Paris s'est toujours dit Limousin de cœur.

« Les actions entreprises jusqu'à présent en faveur du développement économique de la Corrèze et du Limousin vous paraissent-elles de nature à enrayer le dépeuplement et le vieillissement de ces départements ?

— *Il est certain qu'une action énergique dans le domaine du développement économique, en général, est de nature à enrayer le dépeuplement et le vieillissement de ces départements. Je n'en veux pour preuve que l'exemple de la Corrèze, où une impulsion indiscutable des investissements et de l'activité a été donnée depuis dix ans, ce qui a fait passer ce département de la liste de ceux qui perdaient régulièrement de la population, de recensement en recensement, dans le groupe de ceux qui, depuis quelques années, ont stabilisé leur population. Celle-ci est, actuellement, en légère croissance.*

» *Bien entendu, cela implique des mouvements à l'intérieur du département au profit des localités les plus importantes et au détriment hélas ! encore, des villages. Mais ces déplacements se limitent à des transferts internes au département.*

» *En revanche, la Creuse, c'est vrai, qui n'a pas bénéficié de la même impulsion économique continue à perdre des habitants. Il est donc essentiel d'assumer ce développement économique, car il ne s'agit pas seulement de la solidarité nationale qui doit s'exercer au profit de toutes les régions. Il ne s'agit pas seulement du caractère indiscutablement attachant, sur le plan de l'environnement, de la région limousine ; il s'agit tout simplement de l'intérêt national, car il est important que ces régions restent peuplées et puissent être une source d'activité pour l'ensemble du pays. Il est également important de savoir — ce qu'on ignore souvent — que la « désertion » des régions, notamment des campagnes, en particulier dans les zones de moyenne montagne, est globalement beaucoup plus coûteuse à la collectivité nationale que ne l'est une politique d'aide pour surmonter les handicaps que connaissent ces régions et pour permettre d'y maintenir une vie qui soit convenable et décente.*

— Le Limousin vous paraît-il avoir eu sa juste part dans le programme gouvernemental du Massif Central ?

— *En tant que Limousin, je vous répondrais que cette part est insuffisante — je ne vous dis pas « injuste » mais insuffisante. Je ne ferai évidemment aucun procès d'intention à ceux qui ont la lourde charge de répartir l'aide gouvernementale entre les différents départements du Massif Central ; je suis sûr qu'ils ont accompli ce travail en fonction de critères objectifs et au mieux des intérêts de la zone concernée.*

» *Il n'en reste pas moins que le Limousin, comme d'ailleurs l'Auvergne, est une région qui a été très longtemps négligée. Cela dans la mesure où spontanément elle cherchait son équilibre non pas dans un développement qu'on ne lui donnait pas les moyens d'assumer mais dans une émigration qui a eu pour conséquence le départ de beaucoup de ses enfants — souvent des meilleurs — et leur installation dans bien des villes de France, en particulier à Paris. Dans la capitale, les Limousins sont très nombreux et ils ont activement participé à son essor économique.*

» *Il est donc important de comprendre aujourd'hui que ces régions ont donné beaucoup plus, en fait, à la collectivité nationale qu'elles n'ont retiré de profits de l'exercice de la solidarité nationale. Il n'est que justice de compenser cela, maintenant, par une aide accrue à leur développement et à leur bien-être. C'est la raison pour laquelle je considère que le plan Massif Central (qui a été décidé sur ma proposition, lorsque j'étais premier ministre, par le chef de l'Etat) doit être, sans aucun doute, apprécié pour les résultats qu'il donne mais qu'il doit être reconsidéré en fonction même de ses résultats et « amplifié ». C'est une question d'intérêt pour l'ensemble de la collectivité française et c'est une question de justice.*

— Quel genre de solidarité peut s'instaurer entre la capitale et la plus petite région de France ?

— *Il s'agit des liens de solidarité qui existent entre toutes les régions de France. Je vous l'ai dit : la capitale doit beaucoup aux enfants venus du Limousin comme d'ailleurs à ceux qui sont venus de nombreuses régions de France. Et je souhaite, pour ma part, renforcer les liens de toute nature, non seulement culturels, mais également économiques, existant entre notre capitale et les différentes régions de France qui l'ont, en réalité, affermie et enrichie. Et je souhaite, dans ce domaine, prendre des initiatives (nous les étudions actuellement) et pour lesquelles, bien sûr, en tant que Limousin, je souhaiterais qu'elles soient exemplaires.*

— Le cadre institutionnel régional tel qu'il est défini par la loi de 1972 vous paraît-il adapté à la solution des difficultés actuelles du Limousin, et, d'une façon générale, des régions françaises ?

— *Non. Ce cadre institutionnel doit évoluer. C'était une expérience ; j'y ai souscrit pour ma part sans réserve. Mais il est entendu que les choses évoluent. Actuellement, il me paraît important que la région bénéficie de moyens plus importants pour les décisions et la gestion des affaires qui la concernent essentiellement sur les plans économique et social. Je suis donc favorable à une certaine déconcentration au bénéfice de la région et d'ailleurs à une déconcentration beaucoup plus importante au bénéfice des communes et des départements.*

» *En revanche, vous connaissez mon attachement à tout ce qui touche à l'unité de la France et ma répulsion à tout ce qui risquerait de la remettre en cause. C'est la raison pour laquelle je vous confirme qu'il est pour moi tout à fait nécessaire de ne pas envisager de régionalisation politique, c'est-à-dire d'institution régionale élue au suffrage universel et ayant des pouvoirs d'ordre politique. Car là, il y aurait un risque très important de démantèlement de la France. J'y suis tout à fait opposé.* »

Les grands couturiers de la porcelaine s'engagent dans le « prêt-à-porter »

LE général de Gaulle y était favorable mais les faiseurs de décrets en jugèrent autrement : pas d'appellation contrôlée pour la porcelaine de Limoges. Un privilège que continueront donc de se partager les « mouchoirs de Cholet » et la « dentelle du *Puy* »...

En vain, les porcelainiers de Limoges avaient-ils invoqué, à l'appui de leur demande, l'incomparable pureté des eaux locales qui donnait à leur production une qualité hors du commun. Pour autant, ils ne s'avouent pas vaincus et s'efforcent maintenant d'obtenir des pouvoirs publics le double estampillage de fabrication et de décoration. Histoire notamment de mettre un terme « *aux agissements commercialement incorrects* » de leurs voisins berrichons.

« *Il n'est de porcelaine de Limoges que fabriquée et décorée à Limoges et dans le département de la Haute-Vienne*, assurent les professionnels. *C'est une question d'atavisme, de savoir-faire. Nous ne voulons pas que la moitié* du *travail — la fabrication — soit réalisée chez nous et que l'autre — la décoration — le soit à l'extérieur*, du *côté de Vierzon par exemple, et* que *le tout soit abusivement baptisé « Limoges.* »

De tous temps, Limoges a joué la carte de la qualité si bien qu'elle n'a pas souffert de l'ouverture des frontières à l'intérieur de la Communauté économique européenne. La concurrence allemande et britannique ne l'a jamais vraiment inquiétée.

Restent les Japonais dont les exportations sont contingentées en France à hauteur de 2,5 millions de francs par an. « *Eux, ils sont capables de n'importe quoi. Ils se sont déjà rendu maîtres du marché aux Etats-Unis*, remarque M. Henri Leons, secrétaire général de l'Union des fabricants de porcelaines. *Ils auraient tôt fait de nous anéantir si, un jour, les barrages qui nous protègent étaient levés.* »

JACQUES DE BARRIN.

(*Lire la suite page 35.*)

Usines en campagne

(Suite de la page 33.)

A l'origine, en 1964, la firme s'était installée dans un vieux bâtiment fourni par la municipalité, en plein centre de l'agglomération. L'expansion aidant, de nouveaux locaux ont été construits. Sur une colline, un peu à l'écart de la ville, cent quatre-vingts personnes y travaillent. Là aussi, en majorité des femmes, avec un encadrement très réduit.

Deux ateliers qui présentent bien des similitudes... et ressemblent à leurs huit homologues, à Lubersac en Corrèze, à Chalus (où Davaye a deux centres), à Saint-Germain, à Saint-Junien et à Rochechouart, en Haute-Vienne, à Confolens et à Chabanais, en Charente. Rien d'étonnant à cela, puisque toute l'organisation de la production de Davaye, qui travaille exclusivement en sous-traitance pour Legrand, a été conçue autour d'ateliers ruraux. Aujourd'hui au nombre de dix, ils emploient au total mille quatre cents personnes dans la région.

Davaye, petite affaire de la région parisienne d'appareillage électrique, est absorbée en 1962 par Legrand. Or c'est l'époque où la politique de développement régional et la DATAR sont à la mode. Toute industrie qui se décentralise reçoit primes et subventions. Legrand décide donc de transférer Davaye dans le Limousin.

Ses fabrications se prêtent fort bien à une expérience d'« usine à la campagne et à taille humaine ». Tout comme chez le grand voisin d'Angoulême, Leroy - Somer ou chez Moulinex. Grâce aux primes de toutes sortes, aux exonérations de patente, aux amortissements accélérés, l'investissement de départ (bâtiment et terrain) ne coûte rien à l'entreprise. Cela a certes joué dans la décision de Legrand, mais, *« de toute façon, nous aurions tenté cette expérience, car à Limoges nous étions au maximum de nos capacités et déjà à l'étroit »*.

L'organisation Davaye repose sur quelques principes, et sur un mariage : celui du camion et de l'ordinateur.

Chaque atelier est spécialisé dans l'assemblage de certains produits. A Uzerche, ce sont, par exemple, les interrupteurs. A Saint-Yrieix, les prises de courant. Sa taille doit osciller entre cinquante et deux cents personnes avec un encadrement minimal. Son implantation doit se situer dans un rayon de 30 à 65 kilomètres de Limoges, soit à une heure au plus de camion.

Une flotte de semi-remorques assure le lien physique deux fois par jour avec Limoges. Le matin, un camion dépose les matières premières (moules plastiques et autres ferrailles). Le soir, il reprend les produits finis. Tout cela est contrôlé par un système de télé-informatique. Chacun des ateliers de Davaye possède un terminal relié à l'ordinateur central. La gestion des stocks, la paie, les emplois du temps, les statistiques de consommation et de production sont tenus au jour le jour. Le chef de centre comme le directeur général de Davaye savent ainsi très exactement où ils en sont. *« Nous en sommes revenus au stade de l'épicier qui faisait ses comptes au jour le jour. »* Avec la fiabilité et la capacité de traitement de l'ordinateur en plus ! En outre, cela permet un allégement considérable des structures administratives. *« Pour gérer Davaye, il suffit, au siège, du directeur général et de six personnes. Dans chaque atelier il y a au maximum un patron, deux chefs d'équipe et une secrétaire »*, sans oublier le terminal.

Souplesse des structures

Cette légèreté, cette souplesse des structures est une des clés de la réussite d'une expérience dont le volet social est au moins aussi important. Ces ateliers ont permis de « fixer » la population, voire, mais c'est plus rare, de « rapatrier » des enfants du pays. Ainsi deux ouvriers mécaniciens qualifiés ont quitté leur emploi parisien pour revenir à Saint-Yrieix. Avec le faible trafic routier de ces régions, le personnel peut habiter dans un rayon de 20 kilomètres et rentrer suffisamment tôt l'après-midi pour cultiver son jardin. Les salaires, pour les femmes employées à l'assemblage, varient, pour quarante heures par semaine et selon la production, de 2 350 francs à 2 800 francs par mois.

Pour le moment, les horaires sont encore traditionnels (7 h. 30 à 16 h. 30 ou 17 h. 30 avec une heure d'arrêt à midi), bien qu'un système d'horaire à la carte ait été mis en place dans certains ateliers. Mais la direction va proposer à ceux qui le souhaitent une nouvelle formule. Celle-ci, qui ne recueille pas encore un écho très favorable parmi les syndicats, consiste à travailler trente heures par semaine (payées trente-trois heures) réparties sur cinq jours avec deux horaires au choix : 6-12 heures, 12-18 heures.

Si les avantages de cette expérience d'usine à la campagne sont nombreux, des points faibles sont cependant apparus dans le système au fil des ans. Ainsi, le chef de centre de Saint-Yrieix se plaint de n'avoir qu'un spécialiste — formé sur place — pour la maintenance des robots. *« S'il tombe malade, je suis obligé de faire appel à Limoges, et c'est une grosse perte de temps. »*

De même, l'état des routes est un souci dans une région où l'hiver est rude. Si un camion ne peut pas circuler, le système se bloque. Ce fut le cas en 1978, où, en raison du verglas, un atelier a été mis en chômage technique. La hausse des prix des produits pétroliers renchérit d'ailleurs le poste « transports » et on cherche maintenant à limiter la circulation des semi-remorques. L'extension des compétences des ateliers est une des solutions. A Uzerche, à l'assemblage classique des interrupteurs vient d'être adjointe une activité de moulage plastique. A Saint-Yrieix, une équipe de mécaniciens est spécialisée dans la mise au point des robots pour les chaînes de tous les ateliers.

Cette plus grande intégration de leurs activités permet également de maintenir l'emploi. Car Davaye, malgré le taux de croissance annuel de 20 % de sa maison mère, a stoppé l'embauche depuis six mois. *« La concurrence nous conduit à accélérer le processus d'automatisation »*, explique-t-on. Aussi n'est-il pas question de créer de nouveaux ateliers ruraux, et à l'avenir la croissance de Davaye sera obtenue à partir de *« gains de productivité »* et, si la conjoncture est favorable, par le *« renforcement et l'extension des unités existantes »*.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT

Legrand : un petit empire sous l'œil de l'Europe

« PREMIER employeur du Limousin ? » Avec ses *quatre mille cinq cents* salariés (sur un effectif total de huit mille six cents personnes), sa vaste et moderne usine de Limoges, sa douzaine d'ateliers répartis dans les trois départements, la société Legrand apparaît comme la vitrine industrielle d'une région dont le nom est plus évocateur d'élevages ou de vaisselle que de grandes entreprises, de chaînes de production et de fabrication en série.

Encore peu connu du grand public, Legrand est pourtant, avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,2 milliard de francs un des tout premiers producteurs mondiaux d'appareillages électriques. Son catalogue ne comporte pas moins de quatre mille cinq cents articles : de la prise de courant à usage domestique aux transformateurs pour les usines en passant par les disjoncteurs, les fusibles, les interrupteurs.

L'histoire de Legrand ressemble fort à une image d'Epinal. La firme est venue à l'électricité par la porcelaine. A l'origine, elle fabriquait — Limoges oblige — de la vaisselle de table. Dans l'entre-deux-guerres, elle se lance dans l'appareillage électrique par le biais des prises et des isolateurs, alors réalisés en porcelaine. En 1944, un tandem d'industriels nordistes, M. Verspieren et son beau-frère, M. Decoster, prennent une participation majoritaire dans l'affaire et la réorientent vers la vaisselle. Mais un incendie va décider du sort de l'entreprise en 1949. Tout étant détruit, ses dirigeants *décident* d'abandonner la porcelaine de table et de s'attaquer au marché de l'appareillage électrique. La révolution de la matière plastique, un marché en pleine expansion grâce à la reconstruction, un *bon réseau commercial*, une organisation rationnelle de la production, bénéficiant, qui plus est, d'une main-d'œuvre provinciale et féminine, ont, entre autres, permis à Legrand d'afficher un taux moyen de croissance annuel de 20 %. *Ce qui lui* vaudra les faveurs de la Bourse lorsque ses actions seront introduites sur le marché en 1970.

Au fil des ans, Legrand s'est donc taillé un petit empire. Par une habile politique d'alliance avec les grossistes — qui a suscité les foudres de la commission de la *concurrence, qui a vu là* des *« pratiques anticoncurrentielles »*, — elle a fait mieux que résister à la pression de ses adversaires. Ainsi F.A.E. - Arnould, du groupe C.G.E., doit-il *« mettre les pouces »*. Legrand a *failli racheter* l'affaire il y a quelque temps, mais le prix et la mauvaise conjoncture économique l'ont fait reculer au dernier moment. Du coup, la C.G.E. a négocié un accord avec Siemens, principal concurrent européen de *Legrand. Le groupe allemand* doit prendre 50 % de F.A.E.-Arnould et le gouvernement français donne son aval.

A Limoges, on ne voit pas d'un très bon œil une telle opération, qui permettrait à Siemens d'écouler ses produits par le biais du réseau C.G.E. Mais après *tout, se disent* les dirigeants de Legrand, *« cette présence peut être stimulante »*, et qui sait, en contrepartie, le marché allemand, jusqu'alors fort bien protégé, s'ouvrira-t-il peut-être à Legrand...

Aujourd'hui, Legrand contrôle plus de 50 % du marché français de certains produits comme les prises, les interrupteurs et les fusibles. La société a pris pied en Europe, en Afrique du Nord et au Brésil, où *« il y avait une place à prendre »*. Legrand y a d'abord monté une filiale commerciale. Elle va y porter sa participation de 45 % à 100 % dans les prochains jours, et orienter cette société vers la fabrication de certains matériels. La société limousine espère ainsi se faire une place en Amérique du Sud et, qui sait, remonter un jour vers le Nord.

Cette croissance à l'étranger doit permettre en partie d'assurer à l'entreprise ce taux de croissance annuel de 20 % qui reste l'objectif numéro un des dirigeants.

Reste à savoir si Legrand saura passer les échéances délicates qui se profilent à l'horizon. Que ce soit les problèmes engendrés par la normalisation des produits et l'irruption de nouveaux concurrents (Japonais) qu'elle risque d'entraîner, ceux inhérents à la taille d'une entreprise qui a grandi très vite, ou encore celui posé par la succession des actuels dirigeants et d'une partie des cadres. — J.-M. Q.

Industrie et recettes du pays

(Suite de la page 33.)

Ce n'est évidemment pas là le signe d'une industrie florissante. « *Nos ateliers*, renchérit M. Jean-Claude Raynaud, responsable de la C.G.T., *ce n'est pratiquement qu'un réseau de sous-traitance, et, en période de restructuration des groupes, ce sont les petites P.M.I. qui sont les premières touchées, car les grandes firmes rapatrient sur elles-mêmes les travaux qu'avant elles confiaient aux sous-traitants. Les primes accordées par le conseil régional relèvent de l'utopie. Ce n'est pas cela qui empêche la Creuse de s'enfoncer dans un désert économique. Le conseil régional, où siège en majorité la gauche, ferait mieux de populariser les revendications des syndicats, comme les trente-cinq heures.* »

Le Limousin ne sera jamais la Lorraine et l'on ne verra pas le long des rivages paisibles de Vassivière les cortèges qui firent sortir Longwy dans ses rues. Pourtant les faillites n'ont pas d'effet moins pernicieux ici que là-bas. Une fabrique de vingt ou quarante salariés, qui fait naufrage dans une bourgade de trois cents ou cinq cents personnes (qui ne restent au pays que par le miracle de l'hérédité ou de l'attachement patrimonial), cause autant de mal que l'effondrement d'Usinor à Denain ou de Manufrance à Saint-Etienne. Mais, dans le Nord ou l'Est, on voit le chômage, on entend les clameurs. Ici, derrière les bois, dans les neiges de Millevaches ou les rues encaissées de Tulle, les coups sont moins sonores, les extinctions plus discrètes. Là-bas, des chutes bruyantes, orchestrées ; ici un mal chronique, avec des foyers un peu partout, et une atonie générale.

Un pays « sommeilleux » comme dirait Arthur Conte, dans lequel les initiatives prises pour secouer la fatalité rurale apparaissent d'autant plus méritoires. La préfecture de région dispose d'ailleurs d'une liste extrêmement précise, classant les principales entreprises en deux catégories : « *Celles qui sont leaders ou en expansion et celles qui, importantes, ont des difficultés ou des problèmes délicats à résoudre.* » Relevons, dans la première, par exemple, Thomson à Tulles, Deshors (mécanique) à Brive, Sautbon (meubles pour enfants) à Guéret, Vet France (confection) à Limoges, et, dans la seconde, conserveries de Xaintrie à Saint-Privat (Corrèze), MAPAC (cartons) à Bourganeuf, Polyko (portes isothermes) à Eymoutiers (Haute-Vienne).

Mais plus significatifs encore sont les paris tentés par des artisans qui se disent que « *l'industrie doit être une belle aventure, même si, toute la comptabilité, il faut la faire faire par sa femme le soir chez soi après la télé !* », ou par des jeunes qui partagent leur semaine « *quatre jours à E.D.F. à la Défense, et trois au village, à la mairie* », on encore par des ouvriers « *que l'oisiveté du chômage rendait fous...* » Les exemples abondent. A Peyrelevade, en Haute-Corrèze, le jeune maire, Bernard Coutaud, conseiller général (P.S.), convainc un artisan du cru à s'associer à un installateur de cuisine de Paris. Voilà l'usine en place. Sept emplois (dont une femme menuisier), bientôt plus. Et les machines à bois sont fabriquées à Brive. Bravo. Le cycle de la bienfaisante valeur ajoutée est enclenché !

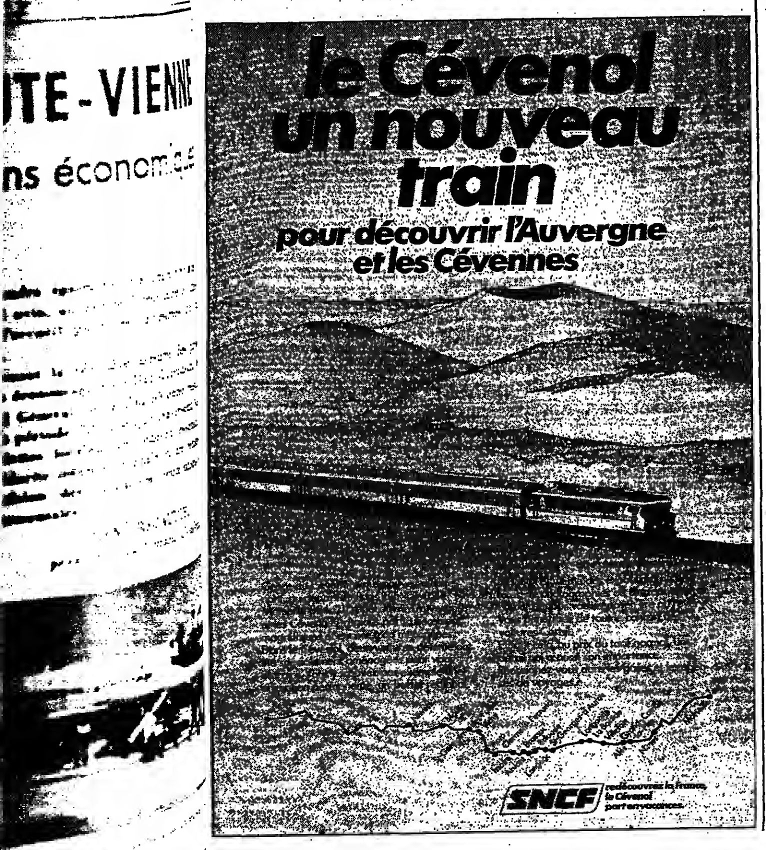
Aide-toi...

A Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), la société dans laquelle travaillaient MM. Tabaste, rectifieur, Maralhac, tourneur sur métaux, et Moudoulaud, ajusteur, a fait faillite fin 1977. En avril 1978, ils créent leur entreprise, une société anonyme, et acquièrent un vieil atelier, le retapent, achètent des machines avec l'aide du Crédit agricole. Ils fabriquent des couteaux et outils tranchants pour les papeteries. Les commandes arrivent. L'embauche d'un quatrième salarié est imminente. Voilà comment, dans une lettre adressée au jury de l'Association limousine pour favoriser les entreprises nouvelles (ALFEN), M. Tabaste, P.-D.G. de la Société aixoise d'outils tranchants mécaniques (un P.-D.G. pas comme les autres qui n'a aucune honte à aller rechercher lui-même les poubelles après le passage des éboueurs), explique son itinéraire : « *Sans travail depuis décembre 1977, inscrits à l'ASSEDIC, l'idée de cette création germa dans nos têtes. Peu à peu, ce fut comme une libération qui balaya progressivement notre état latent. Nos soucis s'accentuèrent mais devinrent plus concrets. On ne s'apitoyait plus sur notre sort, mais on cherchait de l'argent pour constituer le capital, et un local pour implanter notre société.*

« *Il y avait là une mutation dans nos préoccupations. Nous avons dû perdre le boire et le manger pour taper aux différents bureaux lors de notre constitution. Résoudre des dilemmes, obtenir l'immatriculation pour avoir les fonds, avoir les fonds pour obtenir l'immatriculation, apprendre l'« a.b.c. » de l'autofinancement et d'un plan de financement, contacter les différentes administrations régionales, fiscales et sociales, ceci par nous-mêmes essentiellement. Il n'y a pas assez de chaleur autour d'un créateur d'entreprise. Nous, nous ne l'avons pas toujours ressentie entre avril 1978 et décembre 1978. (...) Maintenant, neuf mois viennent de s'écouler... Le bilan ! rien n'est joué, mais surtout rien n'est perdu, et notre enfant grandira... si nous lui donnons du matériel plus élaboré et les commandes nécessaires, ce dont nous nous employons (sic). Nous sommes trois, nous serons bientôt cinq...* »

Ce n'est évidemment pas le langage savant et étudié qu'on a l'habitude d'entendre dans les arcanes des multinationales, les cabinets ministériels ou les assemblées générales d'actionnaires réunies dans les grands hôtels. Mais y a-t-il illustration plus concrète, plus vécue, de la devise « *Aide-toi, le ciel t'aidera* » ? Et n'est-ce pas de ce genre d'hommes, volontaires jusqu'à l'intrépidité, dont a besoin le Limousin ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.



Porcelaine du « prêt-à-porter »

(Suite de la page 33.)

Les porcelainiers de Limoges qui, avant guerre, acheminaient près de 70 % de leur production aux Etats-Unis — il s'agissait pour eux, à cette époque, de trouver des débouchés dans des pays à haut niveau de vie — subirent de plein fouet la crise de 1929. Il y eut alors un grand *bruit de vaisselle cassée...* La profession comprit qu'il lui fallait diversifier sa clientèle.

Aujourd'hui, elle réalise 40 % de son chiffre d'affaires à l'exportation dont un quart vers les Etats-Unis et la moitié à l'intérieur de la Communauté économique européenne. Certaine commande étrangère laisse rêveur : pour un émir, un service de table de cinq mille pièces facturé 2 millions de francs...

A force de se présenter comme les « *grands couturiers de la porcelaine* », les Limousins ont accrédité dans le public l'image d'un produit de luxe qui lui demeure hors de portée. « *Nous avons voulu trop bien faire*, note M. Leone. *Les gens hésitent à acheter du Limoges et à s'en servir.* » Or, affirme un professionnel, « *un service de table de bonne qualité vaut moitié moins cher qu'une télévision en couleur* ».

Les trente fabriques de porcelaine dont certaines sont plus que centenaires, ont su tirer parti du progrès technique, malgré des trésoreries déficientes. L'arrivée du gaz de Lacq, il y a une vingtaine d'années, a modifié de fond en comble le marché de ces usines familiales où, sans mot dire, de génération en génération, le fils succédait au père, il fallait vingt personnes pour alimenter *un four à bois*, deux suffisent aujourd'hui pour conduire un four à gaz.

Les porcelainiers ont, en outre, retrouvé avec le gaz, la même composition d'atmosphère de cuisson que donnait jadis le bois et qui permet d'obtenir à nouveau le fameux bleu de *Limoges* profond et glacé. Un retour aux sources.

La porcelaine se porte plutôt bien : elle accroît en moyenne son chiffre d'affaires de 15 % par an. Elle souffre d'être une activité de main-d'œuvre dont les charges rentrent pour 60 % dans les coûts d'exploitation. « *Mais, on ne peut pas sacrifier aveuglément au modernisme sous peine de nuire à la qualité de notre production*, souligne un professionnel. *Nous vivons aux limites incertaines de l'artisanat et de l'industrie.* »

Les Limousins se lèveraient probablement *comme un seul homme* s'il devait arriver malheur à cette activité dont l'histoire s'identifie à la leur. Certes, elle n'est plus une industrie « dominante » : elle emploie aujourd'hui quelque quatre mille personnes dont 52 % de femmes et réalise un chiffre d'affaires hors taxes de 300 millions de francs. La métallurgie et le bâtiment font beaucoup mieux.

Certains, ici, reprochent aux porcelainiers de se pousser immodérément sur le devant de la scène. « *Mais*, rétorquent ces derniers, *ne sommes-nous pas un peu la bague au doigt de la région ?* » A tout seigneur, tout honneur.

JACQUES DE BARRIN.

Le service du dimanche de Monsieur Tout-le-monde

LIMOGES et sa porcelaine, vues de Paris, restent toujours Limoges. Le client et, surtout, la cliente demeurent sensibles à cette image de marque prestigieuse, qui allie qualité, finesse de la pâte, vaste palette de coloris et enfin tradition.

Pourtant, le Français consacre une faible partie de ses revenus à la porcelaine de table. Les dix-sept millions de ménages dépensent en effet une trentaine de francs par an dans ce secteur, soit trois fois moins que les Allemands. Malgré cela, le chiffre d'affaires des grands magasins pour le Limoges est en nette progression. Il est passé de 35 à 50 % aux Galeries Lafayette en cinq ans. Les chiffres sont voisins au Printemps où, au sous-sol, le rayon des arts de la table fait l'objet, depuis quelque temps, d'un effort spécial de présentation.

Dans l'un et l'autre magasin, la liste de mariage est une bonne cliente. Aux Galeries, elle représente 30 % du chiffre d'affaires, et, parmi les cadeaux retenus, la vaisselle et la verrerie tiennent bien leur place (40 %). Mais il ne faut plus fonder d'espoir sur le développement de cette catégorie de clientèle. Le nombre des mariages est en baisse : 367 000 unions légales en 1977 contre 416 500 en 1972. Ce tassement est confirmé par le magasin du Printemps. « *Nous plafonnons à six mille listes*, dit-on boulevard Haussmann, *et un de nos jeunes futurs couples sur deux habite déjà ensemble.* »

Les goûts de la clientèle restent classiques. Chez Crétiaux, avenue Victor-Hugo, on vend une gamme étendue de modèles de la Compagnie des Indes. Mais les habitudes évoluent. On n'achète plus le quarante-quatre pièces traditionnel mais on compose son service par petites étapes selon son budget.

Chez les porcelainiers, le décor change aussi. Le temps du design, des formes modernes outrées, qui imitaient les scandinaves, est révolu. Aujourd'hui, par crainte du futur, on revient au passé. Des fleurs légères, une bordure, un simple filet. Le Limoges se démocratise tout en restant raffiné. Il est devenu le service du dimanche de Monsieur Tout-le-monde.

La gamme actuelle est étendue. Selon ses moyens, la femme peut orner sa table avec « Jardin bleu », une chinoiserie très raffinée sur pâte bleue (94 F la grande assiette, Haviland). Mais elle peut préférer « Frimas », des branches roses et brunes sur une forme octogonale (Royal-Chapus, groupe Raynaud, 56 F). Ou encore plus simple, une assiette blanche à filet prune (Forme Samarra, décor Solignac, fabriquée par Coquet, 47,50 F). La maîtresse de maison peut encore attendre la rentrée où sortira « Sandrine », une assiette-herbier à douze pans (Forme Odéon, Bernardaud, 52 F). Limoges a, semble-t-il, assez de ressources pour contenter bien des budgets et bien des goûts.

FLORENCE BRETON.

★ Cinq des principaux fabricants de Limoges sont représentés en permanence au CIAT, Le Centre international des arts de la table (32, rue de Paradis, 75010 - Paris. Tél. : 246-50-50), est ouvert aux seuls professionnels. Mais des expositions sont organisées pour le public. La prochaine aura lieu sur le thème « Le verre, matière d'expression contemporaine », avec la participation de vingt-cinq créateurs. Du 4 au 20 juillet. Tous les jours, de 10 heures à 18 heures, sauf les samedis et dimanches. Entrée libre.

En pointe

Les millions de la formation

Pour la formation professionnelle des adultes, les établissements du Limousin sont rattachés à la délégation régionale de Toulouse qui regroupe les régions Limousin, Aquitaine et Midi-Pyrénées. Si la régionalisation, dans le secteur de l'AFPA ne correspond pas à la régionalisation administrative, en revanche, tout le monde reconnaît que le dispositif de formation en Limousin par rapport à la population active est l'un des plus complets et des mieux structurés, avec cent sections.

Le fonctionnement des sections a coûté en 1978 55 millions de francs, au titre de l'AFPA, de la politique conventionnelle et de la participation obligatoire des employeurs.

La rémunération des stagiaires se chiffre à 50 millions de francs, et l'on estime à plus de quinze mille le nombre des personnes qui, en 1978, ont bénéficié de la formation professionnelle.

La chaussure sur un grand pied

Avec près de 9 % de la production nationale de la chaussure, les trois départements du Limousin arrivent largement en tête en France dans ce secteur de l'industrie ; plus de deux mille personnes y sont employées (cinq mille en 1914). Sept entreprises ont plus de cent salariés. Le chiffre d'affaires annuel s'établit aux alentours de 160 millions de francs. Trois millions de paires de chaussures et articles chaussants sont produits dans la région.

Heyraud, très longtemps leader, suit un déclin régulier. En revanche, Weston (la marque chausse le président de la République) a le vent en poupe, ainsi que Lalet à Limoges, plus particulièrement spécialisé dans les « articles chaussants ».

Tulle et sa manufacture comme deux doigts de la main

« A l'écart, Tulle ? Vous plaisantez. La grande transversale ferroviaire Lyon-Bordeaux passe par ici. Nous sommes « aux portes » de Toulouse, et à Paris en quatre heures vingt-cinq par le « Capitole » et la « navette » de Brive. »

D'entrée, voici Tulle insurgée contre des clichés, et boudant des réalités. Hélas ! en citant les quatre pôles, il a bien fallu mentionner la vieille rivale : Brive-la-Gaillarde, dite parfois l'Orgueilleuse. Elle a « volé » à Tulle aussi bien la grand-ligne (Paris-Toulouse) que la grand-route (N. 20), et s'offre une population double, à quoi Tulle (vingt-trois mille habitants) rétorque par sa préfecture, qui fait venir les Brivistes au chef-lieu. Mais les vieilles querelles — enregistrées par moult chroniques — s'estompent aujourd'hui, pour faire apparaître *la complémentarité* des deux villes, rapprochées plutôt que séparées par 28 kilomètres : un « binôme ».

Cette année, Tullistes et Brivistes — des noms de partisans plus que de simples résidents — vont surtout s'affronter dans la même « poule » de Nationale, au *rugby*... Bien qu'aux marches, Ovalie et Occitanie s'additionnent ici ; et voilà pourquoi on regarde plus volontiers au sud que vers Paris ou Limoges — capitale universitaire récente, — Clermont ou Lyon, qu'éloignent le Massif. Pourtant, l'optimisme ne suffit pas à gommer l'affaire des « écarts ». Posée sur la Corrèze claire, mais seulement au bord des grands chemins, Tulle n'est-elle pas restée un peu au bord du temps, *pour le meilleur* et pour le pire ?

De sa tour paradoxale où s'empilent vingt-deux étages de services administratifs, on la découvre un peu frileuse, hésitant à se hisser jusqu'à sa couronne de crêtes modestes. Entre la saveur de la vie d'autrefois et le goût d'expansion des années 60, entre les vieilles pierres et « du neuf » qui n'est pas toujours « du raisonnable », elle a laissé des prés pentus, tandis que certains de ses enfants sont allés se loger en des villages périphériques.

« *Ville de vallée* », dit-on de Tulle. C'est une façon sérieuse de définir ses caractères, mais « *ville de vallon* » lui va mieux. La montagne s'adoucit en collines vertes. Tout s'atténue. D'être « *au bord* » condamne l'outrance et le péremptoire mais tempère aussi les fermes propos. Si les années dernières ont fait jaillir des équipements neufs — écoles, archives, bibliothèque, hôpital régional dont l'effectif de huit cents personnes en fait la seconde entreprise de la ville, — bien des choses s'attardent encore au passé : *« Tulle, seul chef-lieu de France à n'avoir pas l'assainissement. Pas de collecteur. Pas d'épuration. Tout à la Corrèze ! »*

Travaux en cours... Mais il faut faire beaucoup à la fois, à coups de millions (trop) lourds : l'abattoir à rénover (7 millions de francs), le « plateau technique » de l'hôpital (30 millions de francs), les parkings, la grande déviation de la nationale au secours d'une circulation longitudinale engorgée quatre fois par jour (à midi, on déjeune chez soi, etc.) Un urbanisme à cheval entre hier et demain. Même le passé — l'Enclos d'origine — resta longtemps indéfini, en dépit de ses merveilles, jusqu'au contrat de ville moyenne. On travaille maintenant au cloître — proche de la belle cathédrale « amputée » sous la Révolution, — on réhabilite des hôtels du quinzième et du seizième siècle. A classer, vite, le 13 de la rue Riche avant qu'il *ne se perde ! Perdu, hélas !* le fameux « *poinct de Tulle* » qu'on retrouve pourtant au musée, lequel « vaut un détour ».

Faut-il partir à l'assaut des crêtes, comme la nouvelle école militaire qui prend le vent de plein fouet, ou demeurer à l'abri de la cuvette ? Les « grands courants culturels contemporains » ne l'ont pas toujours troublée. Mais ça bouge, musique en tête ! Six cent cinquante élèves à l'école de musique, c'est un gros « score ». Le Centre culturel et sportif entend brasser ensemble les grands « galas » populaires, les soirées classiques et les fêtes du rugby, que talonnent le foot, le basket, le vélo, le tennis « *enlevé aux privilégiés* ». (Les courts s'étendent.) « *La vie associative va bien* » et la nouvelle Maison des métiers d'art va animer des stages où va renaître, entre autres choses, le « poinct de Tulle ». Et puis le ski n'est pas loin, les plans d'eau proches pour la voile, et les étangs pour la pêche et la chasse. « *Allons, il fait bon vivre à Tulle* », dit le maire-adjoint, et le préfet — revenu après un poste de début de carrière — cite un dicton bien connu des fonctionnaires mobiles : « *On pleure quand on arrive à Tulle, et on pleure quand on en part.* »

En somme, ici, « à l'écart », le temps ferait le tour de la cuvette pour laisser les Tullistes à leur tranquillité ? C'est trop vite dit, de l'irruption d'un temps atroce. Quatre-vingt-dix-neuf bouquets fleurissent sur huit-cents mètres, en une angoissante guirlande, les emplacements où furent suppliciés par la division Das Reich les « quatre-vingt-dix-neuf pendus de Tulle ». Toute la population mâle de dix-sept à soixante ans raflée, trois cents déportés, dont la plupart ne revinrent pas... Tulle payait le prix de *ses actes* de résistance engagés dès 1942. Tulle n'était pas restée « au bord du temps ».

Les grands mécaniciens

Aujourd'hui encore, la crise — bien que feutrée — ne contourne pas. La mairie (P.C.) refuse l'explication de la seule mauvaise gestion qui aurait fait péricliter M.D.G., la grande fabrique de meubles. Bilan déposé, elle tourne à quarante heures et parle « restructuration », mais après avoir licencié quarante-cinq personnes (et quatre-vingts à Corrèze). Et — nous y voilà ! — à la *Manufacture* d'armes de Tulle on a fait grève, sans véhémence, mais, comme dans tous les arsenaux de France, pour la parité avec la métallurgie parisienne. Les syndicats s'inquiètent : s'il n'y a pas de licenciements à la MAT, les départs à la retraite ne sont pas compensés et la sous-traitance est tombée de 30 % à 5 % des travaux concédés.

« *Pour vingt-cinq apprentis par promotion, note le directeur de* la manufacture, *notre école a reçu cette année deux cent cinquante candidatures contre trente en 1965.* » Devenue filiale d'un grand trust, la plus ancienne des « maisons secondaires » — qui passa du vélo au décolletage et au fameux Pathé-Baby, après un stage dans la chimie des « tanants » — se préoccupe à nouveau de reconversion, tout en restant fidèle à *la mécanique de précision. La* grande tradition tulliste demeure là. En dépit de l'intervention de l'électronique dans l'armement moderne, « *nous restons avant tout des mécaniciens* », rappelle le « *patron* » de la *MAT*.

De la « grande entreprise » aux autres, ils sont à Tulle plus de deux mille métallurgistes-mécaniciens. Depuis 1690, où l'on se mit à façonner des fusils... et des clous pour la marine du roi — en attendant, pour 1777, les lettres patentes qui firent officiellement la Manufacture *royale — jusqu*'au canon-mitrailleur à commande électronique d'aujourd'hui, le « tour de main » a bientôt trois siècles. On commença par limer des pièces, chez soi, entre deux labourages, avant que les moulins sur la Corrèze — l'énergie ! — ne décident de tout (1).

En 1979, sur les soixante-quatorze ingénieurs de la MAT, soixante ont fait leur premières classes à l'école d'apprentis *de la maison. Dans la liste* du personnel, on retrouve, génération après génération, les mêmes noms : des dynasties.

Ainsi, la définition des vieux dictionnaires reste bien valable : Tulle — sa vie, son histoire (2), — c'est d'abord « la manufacture ». Mais, attention, ne pas confondre avec un quelconque empire Michelin ou Schneider ! « *Ici, les logements, la distribution, les stades, voire les églises, n'appartiennent pas à la MAT. La Manufacture, ce n'est pas le château !* » Elle se borne à subventionner — *pas de comité* d'entreprise, puisque dépendante de la défense — H.L.M., crèches, colonies ou clubs.

Paradoxe que cette ville d'armes soit une ville paisible ? Il y a certes, d'abord, la *stabilité* séculaire de la manufacture, mais aussi celle des caractères. Dans la cuvette, l'ouvrier comme l'ingénieur n'ont pas tel coupé leurs racines. Elles sont paysannes — d'une montagne mesurée et d'un pays d'Oc de même, un peu « au bord ». Souvent, on a gardé un lopin — ou un simple *jardin — comme* les ancêtres ouvriers-laboureurs.

Quant à la « garnison » de *cette ville si militaire, elle* n'a rien de « soldatesque ». Les jeunes élèves, jadis enfants de troupe — qui, après deux ans, poursuivent à Issoire, — sont eux aussi des techniciens. On les voit peu, sinon déambulant parfois en fin de semaine — « *les enfants s'ennuyent le dimanche* » — en uniformes impeccables. Est-ce l'autre paradoxe que cette cité atrocement décimée par la guerre fabrique des armes — *souvent exportées — pour* vivre ? Hors toutes nécessités de légitime défense — on le vit trop quand « la bête » fut là, — comment n'y pas songer ? Partout le regard accroche d'anciens couvents et séminaires — plus tard « militarisés » — en ces lieux jadis voués par l'évêché au recueillement, à la paix, quand ailleurs dominent si souvent les anciens châteaux des seigneurs de guerre.

L'autre image qui éclate aujourd'hui est celle des jours de marché où les « jardiniers » — les *maraîchers* — et les paysans d'alentour offrent les produits du terroir, tout frais, qui font s'exclamer de joie écologique les touristes émerveillés. Ville ouvrière et administrative, Tulle est aussi « *la capitale du pays vert* ».

JEAN RAMBAUD.

(1) La MAT continue à produire son énergie, mais au moyen d'une centrale thermique à consommation et pollution réduites.

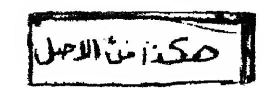
(2) Y compris pour l'épisode tragique de juin 1944 : sur les quatre-vingt-dix-neuf pendus, cinquante-quatre appartenaient au personnel de la MAT.

La MAT dans les forges du chassepot

VENDU à Michel Peuphila le 3 décembre 1690, le « Moulin des fées » fut transformé en « Moulin à canons ». Les ressources naturelles de la Corrèze fournissaient le minerai de fer, le bois, les pierres à meule et l'eau de la Céronne.

Jusqu'en 1850, le maître cheronnier forgeait à la main — en trois heures — le canon des fusils, percé par vingt forets puis « fini » à la meule de grès. Aujourd'hui — après le chassepot et le fusil Gras, — la MAT produit en particulier le canon automatique de 30 mm (DEFA 553), le canon mitrailleur de 20 mm F1 et le canon mitrailleur de 20 mm M 621. Pour fabriquer ces armes sophistiquées, montées sur chars et avions, elle a introduit dans ses ateliers des *machines à commande* numérique, utilisées par des équipes spécialisées. La MAT « *a pour principale mission de produire des armes automatiques de petit et moyen calibre* ».

Le plus ancien établissement de la direction technique des armes terrestres s'étend sur 14 hectares et emploie mille cinq cent soixante-quinze personnes. La masse salariale sera voisine en 1979 de 90 millions de francs, qui « retombent » sur Tulle et les communes limitrophes. En 1978, la MAT « payé à la *commune et au département* 7 400 000 F d'impôts. Pour l'ensemble de ses achats et sous-traitences, elle versera, cette année, quelque 15 millions à ses fournisseurs locaux.



Le Monde

économie

LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE

« La France n'est pas dans une économie de guerre » *déclare M. André Giraud*

« *Dans la situation énergétique actuelle, il faut se garder de deux écueils : accentuer l'austérité au-delà de ce qui est nécessaire ou adopter l'insouciance* », a déclaré M. André Giraud, qui présentait mercredi après-midi à la presse les vingt-sept mesures du programme national d'économies d'énergie pour 1979-1980, adopté le matin en conseil des ministres (*le Monde* du 21 juin). Pour le ministre de l'industrie, qui était accompagné de M. Michel d'Ornano, ministre du cadre de vie, et de M. Joël Le Theule, ministre des transports, « *la France n'est pas dans une économie de guerre* ».

Le programme vise à diminuer de 8,4 millions de tonnes les importations de pétrole en 1979 et 1980, et à réaliser ainsi chaque année 5 milliards de francs d'économies. Les importations de pétrole brut, qui atteignaient 114,7 millions de tonnes en 1978, devront donc être ramenées à 107,5 cette année, 107 en 1980 et 100 millions en 1985.

Les ministres ont apporté des précisions quant aux modalités d'application de certaines des vingt-sept mesures :

● *Les transports* : il s'agit d'économiser en deux ans 1,4 million de tonnes (0,9 par les automobilistes et 0,5 par les transporteurs routiers). La vignette pour les véhicules de plus de 17 chevaux passe de 600 à 3 800 F. Les nouvelles limitations de vitesse pour les camions entreront en vigueur le 1er juillet et les limiteurs de vitesse, système destiné à bloquer l'accélérateur, seront obligatoires le 1er octobre 1980 pour les transporteurs de matières dangereuses. De son côté, la S.N.C.F. s'est engagée à limiter sa consommation de pétrole de 10 % d'ici à 1985.

● *Chauffage et éclairage* : l'objectif est d'économiser 5 millions de tonnes en deux ans (3,8 dans les logements et 1,2 dans les bureaux). Depuis 1974, 8,5 millions de tonnes ont déjà été économisées dans ce secteur.

A partir du 1er juillet, les livraisons de fuel domestique seront limitées à 90 % du fuel consommé pendant la période comprise entre le 1er juillet 1977 et le 30 juin 1978. Ce dispositif d'encadrement remplace le système en place depuis le 9 février, qui confiait la responsabilité de la « *répartition de la pénurie* » aux compagnies pétrolières.

E.D.F. et G.D.F. ne seront plus tenus de mettre à la disposition des nouveaux abonnés non industriels une puissance supérieure à 9 kilovolts/ampère ou de 40 thermies par heure. Ces normes correspondent au chauffage « tout-électrique » ou au chauffage par le gaz d'un pavillon ou d'un grand appartement. Il ne s'agit pas cependant, pour le moment, de limiter le développement du chauffage au gaz ou tout-électrique mais de donner, pour l'avenir, les moyens légaux à E.D.F. ou G.D.F. de refuser leur extension.

● *Industrie* : on espère économiser 2 millions de tonnes en deux ans. M. Giraud a rappelé que les subventions de l'Etat pouvaient atteindre 25 % du montant des investissements économisant l'énergie.

En dehors des vingt-sept mesures proprement dites, il a été décidé qu'E.D.F. engagerait prochainement les travaux de reconversion au charbon de deux tranches de 125 mégawatts de la centrale de Montereau.

En attendant un premier programme de développement technologique et d'applications dans le domaine de l'énergie solaire, qui sera adopté à l'automne prochain, le conseil des ministres a arrêté un certain nombre de mesures nouvelles, touchant essentiellement à l'habitat : la prime de 1 000 francs pour l'achat d'un chauffe-eau solaire est remplacée par un système de prêts de l'Etat (4 000 francs par logement individuel et 3 000 francs par logement collectif) ; organisation de stages pour les artisans ; lancement d'un concours de maisons individuelles (le lauréat pourra construire jusqu'à 5 000 maisons, dont le « *surcoût solaire* » sera pris en charge) ; programme de douze piscines solaires ; multiplication d'expériences solaires sur les bâtiments publics. Enfin, des contrats de croissance seront signés entre les pouvoirs publics et des industriels.

Déficit commercial de plus de 1 milliard de F en mai à cause de la hausse du pétrole

« *Le mois de mai est le premier pour lequel la France a subi le plein effet de la hausse du pétrole* », a indiqué, le 20 juin, M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur. De fait, les relèvements du prix du « brut » ont entraîné, en mai, un déficit de la balance commerciale qui a représenté 1 325 millions de francs (1 223 millions après correction des variations saisonnières). Pour les cinq premiers mois de 1979, les échanges extérieurs enregistrent un déséquilibre de 1 598 millions de francs en chiffres bruts, mais restent excédentaires de 503 millions après correction saisonnière. En moyenne mobile sur douze mois, le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 100,4 %.

En mai, les achats de produits énergétiques ont augmenté de 1 183 millions de francs. Cette « *surcharge* » résulte à la fois, indique le ministère du commerce extérieur, d'un accroissement des tonnages dû à la reconstitution des stocks et de la hausse des prix du pétrole (+ 9 % en un mois, + 18 % depuis le début de l'année). Cependant, au cours de ce même mois, a été enregistré un accroissement sensible des importations de biens de consommation (+ 404 millions) et de biens d'équipement professionnel (+ 524 millions). Pour ce dernier secteur, les exportations ont dépassé 8 milliards, ce qui constitue un « *nouveau record* ».

En chiffres bruts, l'ensemble des achats à l'étranger a atteint, en mai, 38 301 millions de francs, en hausse de 13,2 % par rapport à avril et de 27,7 % par rapport à mai 1978. Les ventes ont représenté, de leur côté, 36 976 millions, en progression de 6,1 % en un mois et de 23,9 % en un an. Le taux de couverture s'est établi à 96,5 % en mai, contre 103 % en avril et 99,5 % en mai 1978. Les importations C.A.F. ont représenté 39 172 millions de francs.

En chiffres corrigés, les importations ont atteint 36 425 millions de francs, en hausse de 9,4 % par rapport à avril et de 24,4 % par rapport à mai 1978. Les exportations ont représenté 35 202 millions, en progression de 4,2 % en un mois et de 18,4 % en un an. Le taux de couverture s'établit à 96,6 % contre 101,4 % en avril et 101,5 % en mai 1978.

Réaction et proposition

LA C.G.T. LANCE UN DÉBAT SUR LE NUCLÉAIRE

La C.G.T. a décidé de lancer un vaste débat en son sein sur les problèmes de l'énergie nucléaire, a annoncé M. Jean-Louis Moynot, secrétaire confédéral de la C.G.T., lors d'une conférence de presse le mercredi 20 juin. Un texte a été élaboré qui servira de base à la discussion.

Tout en réaffirmant son appui de principe à l'énergie nucléaire, la C.G.T. dénonce la précipitation avec laquelle le gouvernement entreprend son programme électronucléaire. Estimant que les problèmes concernant la sécurité des installations ne sont pas tous maîtrisés, la C.G.T. propose un allongement du délai de réalisation du programme. Elle souhaiterait une meilleure répartition des centrales sur le territoire : *certaines régions, telles que la vallée du Rhône, sont surchargées*. En outre la confédération avance l'idée d'un seuil maximum pour la puissance installée sur un site. *Il serait fixé après* une enquête publique auprès de la population locale. En tout état de cause, aucun site ne devrait être équipé au-dessus de 5 000 mégawatts.

En ce qui concerne le retraitement des combustibles irradiés, la confédération demande aux pouvoirs publics de différer la construction de la nouvelle usine de La Hague, et exige une limitation des contrats passés avec l'étranger, pour le retraitement des déchets, à 20 % de notre capacité.

« UN RÉFORMISME DÉRISOIRE » SELON LE PARTI SOCIALISTE

Le programme d'économies d'énergie du gouvernement a été qualifié de « *petite réformette dérisoire* » par Mme Chistine Mora, qui représentait le parti socialiste au cours du débat sur l'énergie organisé par Antenne 2 mercredi soir. Dans la soirée, le bureau politique du parti communiste a publié un communiqué dans lequel il affirme que les « *mesures n'aboutiront à aucune économie réelle. Le gouvernement français s'incline devant les diktats du cartel des sociétés pétrolières, favorise leur spéculation et porte atteinte à notre souveraineté en matière d'approvisionnement* ». Pour le P.C., il faut mettre en œuvre une « *politique ambitieuse et responsable* » de l'énergie nucléaire, dans laquelle on doit « *situer, au premier rang, les préoccupations de sécurité et de sûreté* ». Pour ce faire, il est indispensable de « *franciser réellement la technique américaine* ».

Les Amis de la terre estiment, *de leur côté*, que le plan gouvernemental demande aux Français de « *se serrer la ceinture pour le chauffage de leur habitation mais ne touche pratiquement pas aux privilèges accordés à l'automobile individuelle* ».

De même, la Fédération des usagers des transports s'élève contre la « *décision du gouvernement de ne pas mettre en cause l'automobile dans sa campagne d'économie d'énergie* ». Elle « *réclame une politique de priorité aux transports en commun*.

Pour M. Yamani, les pays industrialisés devraient économiser 10 % de leur consommation

L'Arabie Saoudite va s'efforcer de persuader ses partenaires de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole de revenir à une grille unique de prix, a déclaré Cheikh Yamani dans une interview reprise par l'agence de presse saoudienne. En visite à Londres, le ministre saoudien du pétrole a également lancé, lors d'une interview à la B.B.C., le 20 juin, un appel, en forme d'avertissement, aux pays consommateurs pour qu'ils réduisent leur consommation de pétrole : « *5 % n'est pas trop mal, mais 10 % serait mieux.* » « *Je ne peux annoncer ce qui sera décidé au sommet de l'OPEP*, a-t-il dit, *mais vous devez réduire votre consommation. Ou chacun fait un très sérieux effort, et les réductions effectuées nous permettent de passer à travers la crise, ou vous ne faites rien, si ce n'est parler, et la récession sera très dure.* » Si Cheikh Yamani regrette la surenchère sur les prix, il ne peut cependant « *blâmer les producteurs pour avoir accepté les tarifs* proposés ».

Alors que le Koweït a officiellement démenti, mercredi 20 juin, avoir porté le prix de son pétrole de 16,40 à 19,31 dollars le baril (*le Monde* du 21 juin), M. Al Oteiba, ministre du pétrole des Emirats arabes unis et président en exercice de l'OPEP, indique dans une interview qu'il proposera, lors de la prochaine réunion, que les prix du pétrole brut soient tous alignés sur ceux pratiqués actuellement par la Libye, l'Algérie et le Nigéria, c'est-à-dire les plus élevés. Il demandera également que tous les producteurs s'accordent pour relever ultérieurement leurs prix d'un certain pourcentage tous les trois ou quatre mois. — *(A.F.P., Reuter.)*

« LE SOLAIRE ET L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ DEVRONT ASSURER EN L'AN 2000 20 % DES BESOINS AMÉRICAINS », propose M. Carter.

Washington (*A.F.P.*). — Le président Carter a présenté, le mercredi 20 juin, un plan fixant pour objectif aux Etats-Unis d'assurer 20 % de leurs besoins énergétiques par l'énergie solaire d'ici à l'an 2000 (1). Le principal élément de ce programme est la création immédiate d'une banque nationale solaire, dont le capital initial de 100 millions de dollars permettra de subventionner, susciter et accélérer la mise en place d'installations utilisant l'énergie du soleil. Ce programme prévoit aussi le développement des recherches sur les énergies éolienne et marémotrice, et l'utilisation à grande échelle du gasohol (mélange d'essence et d'alcool).

L'énergie solaire fournit actuellement 6 % des besoins énergétiques américains. M. Carter a annoncé ce nouveau programme en inaugurant l'installation à la Maison Blanche d'un système de panneaux solaires qui va permettre de chauffer une grande partie de l'eau de la demeure présidentielle.

Le plan de M. Carter transmis au Congrès prévoit aussi de substantiels dégrèvements d'impôts pour les Américains achetant des maisons équipées de panneaux solaires ou en faisant installer sur leur demeure actuelle.

(1) Dans les statistiques concernant l'énergie solaire, les Américains incluent l'énergie hydro-électrique fournie par les barrages.

Les H.L.M. dressent le bilan de leurs efforts d'économie : 150 000 appartements améliorés en deux ans

Un colloque, organisé conjointement par l'Union nationale des H.L.M. et l'Agence pour les économies d'énergie, s'est tenu à Paris le jeudi 21 juin sur : « Les économies d'énergies dans l'habitat ». M. Robert Lion, délégué général de l'Union des H.L.M., a dressé un « *premier bilan des actions déjà engagées concrètement par les maîtres d'ouvrages sociaux* » en la matière.

Un accord conclu en avril 1977 avec le ministère de l'environnement et l'Agence pour les économies d'énergie visait à économiser, sur l'ensemble du parc social, 15 % d'énergie en 1985. Les organismes d'H.L.M., qui gèrent 2 700 000 logements locatifs et construisent 160 000 logements neufs par an, ambitionnent d'améliorer thermiquement 120 000 logements par an dans leur parc ancien. D'ores et déjà, 65 000 logements ont été améliorés en 1977 et 85 000 en 1978, tandis que sept opérations expérimentales ont été lancées sur 21 000 logements (isolation par l'extérieur, par l'intérieur, régulations et programmation, amélioration des installations, etc.). Pour les constructions neuves, d'autres expériences sont menées en matière d'énergie solaire (pour l'eau chaude sanitaire, le coût d'investissement est de 6 000 F pour une maison individuelle, de 3 000 F pour un logement en collectif), de géothermie (à Creil, le gain sur les charges de chauffage est voisin de 30 %), sur les pompes à chaleur, etc.

M. Robert Lion a souligné, à cette occasion, les difficultés que cause aux organismes l'obligation de conventionnement pour obtenir l'aide de l'Etat en la matière, ce qui freine le lancement des programmes. De plus, il a attiré l'attention sur le « *caractère anti-économies d'énergie* » du développement de l'habitat individuel diffus, encouragé par la réforme des aides au logement : il est générateur de *consommation accrue* d'énergie pour le chauffage, puisque, à confort égal, les déperditions calorifiques sont deux fois plus élevées dans une maison individuelle que dans un logement collectif.

Le groupe Total consacre dix millions de francs par an à l'énergie solaire

De notre envoyé spécial

Cannes. — Le groupe Total (Compagnie française des pétroles) investit plus de 10 millions de francs par an dans le secteur de l'énergie solaire, a indiqué, mardi 12 juin, M. François Fiatte, qui coordonne les activités solaires au sein de différentes sociétés du groupe.

Avec l'aide financière de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), la C.F.P. a construit à Sophia-Antipolis, près de Cannes, en collaboration avec la SOFRETES, la première maison française climatisée à l'énergie solaire. Le système mis en place, estiment les techniciens de Total, après moins d'un an d'expérience, permet d'assurer la climatisation et le chauffage en alliant une installation d'appoint (utilisant l'électricité, le fuel) deux fois moins puissante et en consommant cinq fois moins d'énergie qu'une installation classique équivalente. Ce système est, affirment les responsables de Total, particulièrement bien adapté aux besoins des pays chauds, par exemple du Proche-Orient. D'une manière plus générale ils reconnaissent que leur activité solaire vise avant tout l'exportation.

Le groupe Total, comme bien d'autres groupes pétroliers, s'intéresse aux photos-piles : il a récemment pris le contrôle d'une société américaine, Photon-Power, qui travaille sur des piles solaires au sulfure de cadmium. Le groupe essaie d'autre part de développer ses activités dans la production des capteurs-plans (qui produisent de l'eau chaude à partir du rayonnement solaire). Sa filiale Hutchinson, a notamment indiqué M. Fiatte, travaille actuellement à la mise au point de capteurs entièrement réalisés en matière plastique. D'autre part, le groupe Total a également décidé de lancer des études dans le domaine de la biomasse — utilisation des déchets organiques à des fins énergétiques — dont les applications immédiates — chaumes, taillis... — paraissent à terme pleines de promesses.

X. W.

● *Le cyclomoteur économe.* — 200 000 tonnes de carburant peuvent être économisées chaque année si un million d'automobilistes utilisent un cyclomoteur pour de petits trajets les jours de beau temps, indique une étude présentée à Paris par la Chambre syndicale nationale du motocycle.

Inquiets de la dégradation du marché français du cyclomoteur (six cent huit mille immatriculations en 1976 au lieu d'un million en 1975), les représentant de cette industrie entendent profiter du débat actuel sur les économies d'énergie pour relancer leurs activités. Ils font valoir la souplesse d'utilisation et la sécurité du cyclomoteur, véritable « *bicyclette motorisée* ».

FORTE AUGMENTATION DE LA MARGE BRUTE D'ELF-AQUITAINE EN 1979

Le relèvement massif du prix des hydrocarbures à la production, la suppression du rabais sur les ventes de produits raffinés et la hausse des tarifs en pétrochimie vont entraîner une forte augmentation de la marge brute d'autofinancement pour le groupe Elf-Aquitaine, ont annoncé le président, M. Albin Chalandon, et ses collaborateurs. Cette marge brute pourrait passer de 6 milliards de francs en 1978 à près de 10 milliards de francs cette année, dont un milliard de francs pour la revalorisation des stocks.

« *Un brusque renversement du marché n'est pas impossible et on risque d'avoir des surprises* » a toutefois précisé M. Chalandon. En attendant, ce supplément de ressources est consacré au développement de l'exploration, avec pour objectif la découverte de 25 millions de tonnes de pétrole et de 25 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an. Y compris le coût de restructuration du raffinage, le total des investissements annuels du groupe devrait osciller entre 12 et 14 milliards de francs : à ce sujet, M. Chalandon estime que les compagnies pétrolières, dont l'avenir est encore assuré, ne disposeraient pas des ressources suffisantes pour renouveler les gisements. Mise à part cette restriction, il a assuré que le pétrole ne manquerait pas dans le monde d'ici à la fin du siècle, soit sous forme de réserves classiques, soit sous forme de réserves classiques à découvrir (le Mexique a foré des puits secs pendant douze ans avant d'obtenir les résultats que l'on sait), soit sous forme de réserves non conventionnelles (sables et schistes bitumineux). Une certitude : le pétrole sera plus cher à produire.

● *Danemark : un jour par semaine sans circulation.* — Le gouvernement danois a l'intention d'imposer aux motocyclistes, ainsi qu'aux automobilistes conduisant des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, un jour par semaine de « repos obligatoire », qu'ils pourront choisir à leur gré. Ce système, qui a déjà été appliqué en Autriche en 1974 pendant quelques mois ne pourrait entrer en vigueur que dans un minimum de trois semaines, car il demande la mise en place de contrôles. — *(Corresp.)*

● *Electricité : les prix français grimpent plus vite...* — C'est en France que la hausse des tarifs de l'électricité a été, avec 11,5 %, la plus importante en Europe contre décembre 1977 et mars 1979, indique la dernière étude de *National utility service*, organisme spécialisé dans la tarification d'énergie.

Les prix français même s'ils restent encore en deçà de ceux pratiqués en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas et en Belgique, sont en passe de rattraper les prix européens. Ils ont déjà largement dépassé ceux d'Australie, d'Afrique du Sud, du Canada et des Etats-Unis.

Les Neuf tentent de définir une stratégie commune

(*Suite de la première page.*)

« *Depuis quelques semaines on a « déthéologisé » le débat sur la politique de l'énergie* », commenta un haut fonctionnaire du Benelux. De fait, les Neuf, au cours des trois conseils des ministres, consacrés depuis le début de l'année aux affaires énergétiques, ont paru décidés à laisser de côté leurs querelles doctrinales pour trouver, de manière impérieuse, un mode d'action solidaire.

Le conseil européen de Strasbourg va permettre d'évaluer la portée de cette nouvelle solidarité, d'apprécier — car c'est probablement l'élément le plus important — jusqu'où le gouvernement du chancelier Schmidt est disposé à aller dans la voie de l'organisation plus ou moins avouée du marché.

Trois orientations

Les orientations que le conseil européen est susceptible de prendre sont de trois sortes :

● *La stabilisation des importations de pétrole.* — Chaque Etat membre pourrait s'engager sur des objectifs fixés en commun, par exemple pour les dix prochaines années. Rappelons que la Commission suggère de bloquer jusqu'en 1990 les achats de pétrole aux cours de 1978 ;

● *Le « redéploiement énergétique ».* — Il s'agirait de réaffirmer et de préciser des objectifs en matière d'économie d'énergie et de développement des ressources naturelles. La France, ainsi d'ailleurs que la Commission, considère qu'un élan vigoureux devrait être donné par tous les Etats membres au programme nucléaire, ainsi qu'à l'utilisation du charbon ;

● *La surveillance du marché.* — C'est ici que pourraient se situer les décisions les plus opérationnelles et les plus novatrices. En fonction des résultats qui seront acquis sur ce terrain, il sera possible d'apprécier l'état exact du rapprochement intervenu entre les positions des gouvernements membres.

Les ministres de l'énergie ont pris, le 15 juin, la décision de principe d'obliger les compagnies opérant dans la C.E.E. à enregistrer toutes les transactions sur les marchés libres, afin d'identifier les opérations faites à des prix excessifs. Il va être intéressant de savoir comment s'exprimeront sur ce sujet les responsables des pays membres, traditionnellement les moins enclins à s'immiscer dans la politique des compagnies, et d'observer les dispositions d'esprit qui amèneront, le cas échéant, à aller plus loin.

Les chefs de gouvernement passeront tout naturellement des affaires énergétiques aux autres aspects de la situation économique et sociale dans la C.E.E. Il ne semble pas, toutefois, qu'ils aient l'intention de s'attarder longtemps sur les problèmes de l'emploi. Ils feront le point, sans doute brièvement, sur les premiers mois de fonctionnement du S.M.E. Une fois de plus, les Neuf évoqueront les difficultés que rencontre la Communauté dans ses relations commerciales avec le Japon.

La structure du budget européen

Les Britanniques et les Italiens, quant à eux, insisteront pour que l'on débatte sérieusement de la structure du budget européen, considérant qu'ils y contribuent trop et n'en retirent pas assez. Ils demandent avec insistance — mais pour l'instant sans convaincre — un rééquilibrage du budget communautaire. Le conseil européen se contentera probablement de demander à la Commission de lui préparer des propositions pour sa prochaine session. L'affrontement sera de la sorte probablement différé ; mais le débat, qui promet d'être difficile et tendu, sera engagé.

PHILIPPE LEMAITRE.

TIERS-MONDE

UNE ÉTUDE DE L'O.C.D.E.

La concurrence des nouveaux pays industriels est bénéfique pour l'Occident

L'unité économique du tiers-monde vole en éclats. Cette constatation, qui risque de heurter le conformisme de maints idéologues, s'inscrit dans les faits : avec l'explosion des prix du pétrole, le camp des pays producteurs d' « or noir » s'est détaché du reste de la troupe ; à Manille récemment, la fêlure, sinon la cassure, est apparue de façon encore plus claire, quand certaines nations en développement ont dénoncé le poids excessif des importations de « brut » sur leurs propres économies. *Le fait que cette* mise en cause ait été exploitée par les États industriels ne doit pas conduire à en masquer la réalité.

Une autre distinction apparaît, qui, elle aussi, est mise en relief par les nations nanties. Elle a commencé à se manifester au début des années 60, mais s'est concrétisée après la récession de 1974-1975. Il s'agit de l'irruption de ceux qui ont commencé à émerger des profondeurs du sous-développement, ceux qui, dans la terminologie *internationale* sont appelés les nouveaux pays industriels — les N.P.I. — comme le Mexique, le Brésil, la Corée du Sud, Taiwan...

Dans ces pays, le développement est en partie apparent, ayant été orienté surtout vers l'extérieur et profitant pour l'essentiel à des minorités nationales. Un certain décollage est néanmoins opéré. *Cependant, la frontière est* encore mouvante entre les N.P.I. et les autres. Les cas de « régression » pouvant alterner avec ceux de « promotion ». Face à ce nouveau classement, l'attitude des pays industrialisés est ambiguë, mélangeant tour à tour ou simultanément la méfiance et l'intérêt, ou du moins les intérêts.

Les nouveaux pays industriels — N.P.I. — sont à la fois des concurrents et des clients des nations déjà *installées* dans la place ; mais leur concurrence même est à terme *bénéfique* pour celles-ci. *Ce* jugement ressort d'une étude que vient de publier l'O.C.D.E. sur *« l'incidence des nouveaux pays industriels sur la production et les échanges des produits manufacturés »*, à partir de dix pays en développement (Brésil, Grèce, Hongkong, Corée, Mexique, Portugal, Singapour, Espagne, Taiwan et Yougoslavie).

Concurrents, ces pays ont mis à profit le rapport favorable entre les salaires et la productivité qui existait dans certains secteurs industriels, comme cela s'est passé, souligne l'étude, en Allemagne *fédérale*, au début de l'après-guerre, ou bien en *Italie et au Japon* dans les années 60. Cependant, malgré une augmentation *« impressionnante »*, leur part dans le total des importations de produits manufacturés de l'O.C.D.E. est restée *« relativement faible »* (8,1 % en 1977 contre 2,6 % 1963). Si la gamme de leurs ventes s'est *« considérablement »* élargie, leur impact, souvent mal toléré, notam*ment en France, provient* de la concentration de ces livraisons sur un petit nombre de produits.

En revanche, les N.P.I. ont acheté davantage de toutes les grandes catégories de produits manufacturés, y compris de produits *« chauds »* comme le textile et l'habillement. En outre *« une demande soutenue de biens d'équipement a été une compensation anti-cyclique opportune qui a maintenu l'activité »* dans les pays de l'O.C.D.E. Les exportations de produits manufacturés de l'O.C.D.E. ont augmenté plus vite que leurs importations, passant de 6 à 48,6 milliards de dollars (de 1,2 à 32,6 milliards pour les achats).

En termes de bilan, les échanges de produits manufacturés, jusqu'ici *largement déficitaires* pour les nouveaux pays industriels (16 milliards de dollars en 1977), ont abouti à la création d'environ un demi-million d'emplois *directement* (neuf cent mille indirectement) dans les pays industriels avancés (P.I.A.) pour la moyenne des années *1973 à 1977*. Une croissance équilibrée des échanges conduirait, elle, à une faible perte d'emplois qui, dans une économie en croissance, représente en fait un *« gain de bien-être »*.

Toutefois, si les gains sont *« plus diffus et moins tangibles »*, les pertes sont plus *« sensibles »* touchant certaines régions et certaines catégories de travailleurs, et, en période de stagnation, créant de sérieuses difficultés de reclassement. *Malgré tout, à long terme, le coût* de ce reclassement est inférieur, notent les experts de l'O.C.D.E., aux avantages que procure la libéralisation des échanges.

Des ajustements

Aussi l'inquiétude des pays avancés face à la concurrence des nouveaux venus est-elle considérée par ces experts comme *« excessive »*, compte tenu d'un fonctionnement *« correct »* de mécanismes d'ajustement macro-économiques et socio-politiques. Les pays industriels avancés, rattrapés dans certains secteurs *traditionnels, abordent* et aborderont des fabrications plus perfectionnées, alors même qu'un déplacement analogue de la spécialisation se produit entre les nouveaux pays industriels et les autres nations du tiers-monde. Même si les pays en développement acquièrent des biens d'équipement dernier cri et les font fonctionner à des niveaux de *salaires relativement* faibles, l'investissement engendrera à son tour une demande plus forte en machines encore plus modernes.

En outre, indique l'étude, les perspectives d'exportation de l'Occident sont *« favorables »* pour les produits que désire *« la partie aisée de la classe moyenne naissante »* des N.P.I. (biens de consommation durables, produits alimentaires de qualité, mode, loisirs et tourisme...). Enfin les ventes de savoir-faire seront *« plus profitables »* que les exportations traditionnelles de produits manufacturés.

« Apparemment il n'y a aucune raison valable, souligne le texte, *qui empêcherait à la longue les échanges avec les N.P.I. d'être à la fois équilibrés et mutuellement profitables. A court terme, cependant, il n'y a aucune garantie que les ajustements nécessaires se dérouleront sans heurts ni sans douleur. »*

En fait, sans même évoquer des accidents à l'iranienne et sans même porter un jugement sur les bienfaits d'une croissance extravertie, le mécanisme d'horlogerie décrit par *l'O.C.D.E.* risque fort de fonctionner avec des grincements et le coût social, dans un camp comme dans l'autre, peut le faire exploser. Les experts, prudemment, n'excluent pas des incidents : *« Même dans l'hypothèse d'un processus d'ajustement satisfaisant dans l'ensemble, certains pays industriels ou certains N.P.I. pris isolément peuvent présenter des aberrations. »* Euphémisme.

Le jugement reste optimiste : *« La concurrence des N.P.I. peut contribuer largement à l'efficacité de l'industrie et à la lutte contre l'inflation dans les pays industriels avancés et ainsi améliorer les chances de parvenir à une croissance soutenue et non inflationniste et à des niveaux d'emploi plus élevés. »* Certes, *« dans une période de croissance faible et de chômage élevé, l'ajustement*, c'est-à-*dire le refus des politiques défensives et l'abandon des secteurs en déclin, est loin d'être une tâche facile ; mais les événements ont démontré l'urgence de l'adaptation, notamment pour promouvoir des relations plus harmonieuses avec les pays en développement. »*

MICHEL BOYER.

SOCIAL

UNE PROPOSITION DE LOI DU PARTI COMMUNISTE SUR LE STATUT DES IMMIGRÉS

Le parti communiste français a déposé, le mercredi 20 juin, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi « portant statut démocratique de l'immigration ». Au cours d'une conférence de presse, M. Jean Culpin, membre du bureau politique, a déclaré que ce statut « venait à son heure », et qu'il était « un instrument de défense des travailleurs immigrés et de leurs familles ».

D'autre part, une trentaine d'associations de défense des travailleurs immigrés — dont le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, l'Amicale des Algériens en Europe, la Ligue des droits de l'homme, la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, le Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés, l'Union régionale parisienne C.F.D.T., la Cimade — ont décidé d'organiser une marche silencieuse à Paris, le lundi 25 juin, à partir de 18 heures, du boulevard de Port-Royal au Sénat, à la veille du débat sénatorial sur les nouvelles mesures de restriction frappant les travailleurs étrangers.

Lundi également, de 14 h. 30 à 18 heures, une « table ronde » de l'Association des libertés réunira diverses personnalités à la salle Médicis du Sénat, sous la présidence de M. Henri Caillavet, sénateur.

M. BOURGES VA RECEVOIR LES SYNDICATS DES PERSONNELS DES ARSENAUX

Le ministère de la défense a confirmé, mercredi 20 juin, que M. Yvon Bourges recevra, la semaine prochaine, les représentants des organisations syndicales des arsenaux, et qu'une nouvelle séance de discussions sur les revendications des personnels de ces établissements a lieu ce jeudi 21 juin au ministère.

Au *cours de la discussion* du mardi 19 juin ont été examinées l'évolution des salaires des personnels ouvriers et les revendications communes à tous les personnels de toutes catégories en matière de durée du travail, salaires, traitements, primes, emploi et effectifs, congés, conditions de travail, travaux et emplois insalubres, hygiène et sécurité, action sociale des armées, droits syndicaux, formation professionnelle initiale et continue.

Pour sa part, la C.G.T. a appelé les travailleurs *« à garder, au cours des puissantes grèves et manifestations qu'ils décideront, la plus grande vigilance, afin que M. Bourges n'échappe pas à ses responsabilités, à la solution des revendications »*.

De son côté, la C.F.D.T. reproche au ministre de vouloir « *gagner* du *temps* ». *« Les organisations syndicales, quant à elles, veulent que la réunion avec le ministre se tienne avant la fin de la semaine »*, rappelle-t-elle.

Tandis qu'à Toulon trois mille travailleurs de l'arsenal ont défilé mercredi 20 juin dans les rues de la préfecture du Var, à Brest le conseil municipal a apporté son soutien au personnel de l'arsenal.

● *Un accord sur les salaires minima a été signé dans la métallurgie parisienne* entre le groupe patronal et les syndicats C.F.T.C. et F.O., l'approbation de la C.G.C. étant probable. La valeur du point, à compter du 1er juillet, est portée de 13,50 F à 14,35 F, soit + 6,5 %. Cela s'ajoute à la majoration de 14 % appliquée au 1er février dernier par l'accord signé entre les mêmes partenaires qui reconnaissaient la nécessité d'un rattrapage.

Un conflit particulier en Côte-d'Or

Les ouvriers de l'usine Hugonnet mènent la lutte en marge des syndicats

De notre correspondant

Dijon. — Le 25 mai dernier, cent quatre-vingts ouvriers de l'usine Hugonnet, près de Dijon, qui compte quatre cent trente salariés, s'étaient mis en grève en dehors de toute consigne syndicale, à la suite d'une décision de la direction de mettre en place à partir du 1er juin de nouvelles modalités de rémunération du personnel horaire. De ce fait, un certain nombre d'avantages acquis étaient supprimés. Le acquis, étaient supprimés. Le *conflit est toujours* dans l'impasse. La production est stoppée, et las d'attendre qu'on veuille bien les « *laisser travailler dans les mêmes conditions qu'avant* », tous les grévistes ont déserté les abords de l'entreprise depuis que le tribunal des référés a ordonné l'*expulsion de sept d'entre eux*.

Cette usine de matériel de laiterie avait déjà connu quelques déboires à l'automne dernier. Tout le personnel s'était alors opposé à une demande de suspension provisoire des poursuites après que la société eut été déclarée en état de cessation de paiements. Il réclamait le dépôt de bilan dans le but de « *mettre de l'ordre pour qu'un patron honnête puisse prendre la suite* » (*le Monde* daté 5-6 novembre 1978).

Dans une lettre adressée au président du tribunal de commerce de Nancy le 2 février, le personnel estimait qu'il était de son « *devoir* » de lui faire part des craintes qu'il ressentait en apprenant que le curateur avait trouvé un acheteur : « *Nous craignons que l'installation d'une filiale Luchaire dans notre région détériore profondément un climat social jusqu'à présent relativement calme.* » Par jugement du tribunal du 12 février, la société Luchaire devenait majoritaire chez Hugonnet en achetant 66 % des actions. A partir du 14 mars, les cadres puis tous les mensuels étaient convoqués individuellement par la nouvelle direction pour signer un nouveau contrat de travail par lequel ils acceptaient une réduction de leur rémunération. La plupart d'entre eux devaient accepter les nouvelles conditions, mais, le 23 avril, un projet de licenciement col*lectif* de quarante-huit personnes était annoncé et le 18 mai le comité d'entreprise était informé des nouvelles dispositions du règlement du personnel horaire.

Mis devant le fait accompli par « la base », les délégués C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. (le syndicat autonome présent dans l'entreprise au cours du conflit précédent a disparu) ont multiplié les initiatives par-dessus les unions départementales qui apprennent l'évolution du conflit en lisant la presse locale : délégation à la préfecture, à la mairie de Dijon, au ministère du travail, actions en justice, invitation aux leaders nationaux de leurs syndicats pour venir à Dijon tenir un meeting, etc.

Les délégués affirment que les ouvriers « *n'ont plus envie de rentrer dans l'usine. Ils sont trop écœurés et veulent maintenant se recaser ailleurs* ». « *La direction ne fait aucune ouverture*, ajoutent-ils, *pourtant elle ne pourra se passer longtemps des gens dont elle a besoin pour faire marcher l'usine. Les personnels qui s'y trouvent encore commencent à avoir de sérieuses craintes pour l'avenir.*

» *Nous ne sommes pour rien dans le déclenchement de ce conflit. Les grévistes mènent leur affaire comme ils l'entendent. Nous, nous restons dans l'usine pour négocier.* »

L'un des grévistes souligne : « *L'ouvrier accepte souvent de courber l'échine. Il n'acceptera jamais de se voir retirer ce qu'on lui avait donné. Parmi nous il y a une moitié d'immigrés. Ils tiennent bon, et pourtant leur situation est encore plus précaire que la nôtre. La direction voudrait bien attendre le début des congés en misant sur le départ dans leur pays de nos camarades portugais. Elle se trompe. Ils ne partiront pas en vacances cette année.* »

CHARLES MARQUÈS.

● *Les cadres C.F.D.T. et la réduction de la durée du travail.* — L'union confédérale des cadres C.F.D.T. propose une rencontre à l'ensemble des organisations de cadres, pour exiger ensemble une mobilisation du personnel d'encadrement, avec, pour objectif, une réduction de la durée du travail liée à la création d'emplois. Pour réussir, déclare l'U.C.C., cette *opération* doit comporter une adaptation des revendications à la situation des cadres et ceux-ci, dans l'entreprise, doivent agir pour rendre possible la création d'emplois à tous les niveaux.

AFFAIRES

VOTRE MORT NOUS INTÉRESSE

Les services de la mort-pardon, les services thanatologiques, — constituent encore une activité fort rentable sur le territoire français. L'an dernier, la société des Pompes funèbres générales a réalisé un bénéfice net d'impôts de 13 millions de francs.

Entreprise privée cotée en Bourse dont le capital est divisé en quatre cent quatre-vingt mille actions, les Pompes funèbres détiennent plus de trois cents succursales en France et de nombreux correspondants à l'étranger, ce qui indique probablement qu'en cette matière au moins, ce pays dispose d'une technologie de pointe. En tout cas, l'entreprise qui offre l'avantage d'exercer son activité dans un secteur non cyclique, suscite un bel appétit. Un groupe privé a décidé de lancer une offre publique d'achat sur son capital.

La Lyonnaise des eaux, serait, croit-on, la firme concernée. Bien que les dirigeants du groupe se refusent à confirmer ou à infirmer, on estime autour de la « corbeille » qu'il ne s'agit sûrement pas de ce qu'on appelle en Bourse une opération-suicide.

هكذا من الأصل

AGRICULTURE

Les producteurs de blé français sont favorables à un gel des prix des céréales fourragères

L'Association générale des producteurs de blé (A.G.P.B.), qui tiendra sa prochaine assemblée générale les 26 et 27 juin à Reims, propose de limiter l'augmentation des prix d'intervention des céréales fourragères destinées à l'alimentation animale à la valeur de la dévaluation du franc vert déjà obtenue à Bruxelles. En revanche le prix de seuil, en deçà duquel les céréales produites hors de la Communauté ne peuvent entrer sur le marché européen, serait, lui relevé. Au cours d'une conférence de presse, le président de l'A.G.P.B., M. Neeser, a même précisé que son organisation souhaitait une baisse de un pour cent du prix d'intervention de l'orge.

Quelle est la raison de cette soudaine sagesse ? Il ne s'agit pas dans l'esprit des céréaliers de faire baisser les prix des matières premières utilisées par les éleveurs pour rendre l'élevage français plus compétitif. Pour l'A.G.P.B., cette baisse dans un marché de produits animaux dominé par la pression de l'offre profiterait essentiellement aux consommateurs sans avoir d'effet positif sur la marge des éleveurs. Il s'agit donc d'autre chose : la France, principal producteur et fournisseur de la C.E.E. en céréales, constate que les ventes à ses partenaires marquent le pas depuis cinq ans (9.5 millions de tonnes en 1972-1973 et 10.6 en 1977-1978), alors que le marché potentiel de céréales fourragères s'élargit chaque année d'un million de tonnes. Cette contradiction s'explique par les importations de produits de substitution des céréales, notamment le manioc, mais aussi par les importations de maïs.

L'A.G.P.B. voit dans ce blocage des prix des céréales fourragères le moyen d'améliorer les performances des céréaliers français sur le marché européen tout en favorisant un écart de prix bénéfique à la production des blés de qualité panifiable qui, eux, devraient augmenter normalement. M. Neeser, évoquant les liens entre céréaliers et éleveurs en France, a critiqué le rapport de M. Le Roy consacré à la relance de la production porcine, rapport qu'il juge plus politique et conçu pour la Bretagne qu'économique et conçu pour la France. Il invite les producteurs de céréales à s'intéresser directement à cet élevage porcin.

La valorisation sur place des matières premières lui paraît en effet un modèle plus compétitif et moins fragile que celui des élevages bretons reposant sur des aliments importés. Tout en reconnaissant que la crise actuelle du porc est réelle, M. Neeser souhaite que l'on parvienne à la transparence des revenus des exploitations françaises. « *Le jour où l'ensemble des agriculteurs seront imposés aux bénéfices réels, il y aura des surprises.* »

JACQUES GRALL.

ÉTRANGER

Au Danemark

LE PARLEMENT SE PRONONCE SUR LE PLAN D'AUSTÉRITÉ

Copenhague. — Le Parlement danois, en vacances depuis la Pentecôte, se réunit, ce jeudi 21 juin, en session extraordinaire pour examiner d'urgence un plan d'austérité. Destiné à remédier à une situation économique et financière très préoccupante (*le Monde* du 5 juin), ce programme prévoit la création d'une série de taxes nouvelles ou l'augmentation de taxes déjà existantes sur le fuel domestique, l'essence, le gaz, l'électricité, les voyages en charter et les cigarettes, ainsi qu'un ensemble de compressions budgétaires.

Il semble que le gouvernement de coalition (libéral-social-démocrate) pourrait réussir, de justesse (à une ou deux voix de majorité), à faire adopter les mesures fiscales. Celles-ci ont été fort mal accueillies par toutes les formations de l'opposition. En revanche, les compressions budgétaires, qui exigeront un savant dosage entre les différents ministères et services publics, seront mises au point au cours de l'été. L'existence du gouvernement sera donc liée, à plus ou moins long terme, à leur acceptation définitive par la Chambre unique. — C. O.

LES EXCÉDENTS MONÉTAIRES DE L'OPEP AURAIENT FORTEMENT DIMINUÉ EN 1978

Les excédents monétaires des pays de l'OPEP auraient diminué de près des deux tiers en 1978, tombant de 33,7 milliards de dollars à 11,9 milliards. Telle est du moins la conclusion d'une étude publiée dans le bulletin trimestriel de la Banque d'Angleterre. Ses auteurs imputent cette détérioration à trois facteurs :

— Diminution en volume des exportations pétrolières (notamment de l'Iran), qui a entraîné une baisse de 4 % des revenus pétroliers des pays de l'Organisation (123,3 milliards de dollars contre 129,1 milliards en 1977) ;

— Dépréciation du dollar ;

— Nouvelle augmentation rapide des importations près de 15 % en valeur).

La Banque d'Angleterre estime qu'en 1979 les excédents remonteront aux environs de 20-25 milliards de dollars à la suite de la hausse des prix du pétrole brut.

Pour le placement de leurs excédents, les pays de l'OPEP auraient, selon la Banque, donné la priorité aux prêts aux pays en voie de développement qui auraient absorbé 48 % du total (5,8 milliards de dollars). Les placements aux Etats-Unis n'ont porté que sur 1,3 milliard, et les pays de l'OPEP ont prélevé 1,7 milliard sur leurs investissements en Grande-Bretagne. — (A.F.P.)

PRIX

LA LIBERTÉ DES LOYERS AU 1er JUILLET

Les hausses ne devraient pas dépasser 7 à 11 % selon M. d'Ornano

A l'Assemblée nationale, le mercredi 20 juin, répondant à une question de M. Stasi (U.D.F.) sur la libération des loyers du secteur libre le 1er juillet et les craintes de « hausses sauvages » formulées par les locataires et leurs associations, M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a apporté les précisions suivantes :

« *Les loyers libres ont été bloqués temporairement à l'automne 1976 pour des raisons conjoncturelles. En redevenant libres le 1er juillet, ils ne font que rentrer dans le droit commun.*

Trois cas doivent être distingués :

» — *Changement de locataire : la discussion est libre, et cela depuis le 1er janvier dernier.*

» — *Baux en cours : pas de rattrapage, seulement l'augmentation prévue.*

» — *Baux à renouveler : ce sont les seuls en cause. Nous avons conclu des accords avec les associations de propriétaires qui ont recommandé à tous leurs adhérents de ne pas procéder à un rattrapage et de s'en tenir à la clause d'augmentation prévue dans le bail, à l'exception de cas très particuliers, tels qu'améliorations apportées au logement ou loyer manifestement sous-évalué. Même dans ces cas, l'augmentation supplémentaire ne dépasserait pas 4 %, la majoration globale atteignant alors 11 % au lieu de 7 %.*

» *On peut penser*, a assuré M. d'Ornano, *que l'énorme majorité des propriétaires respectera ces consignes. Ce sera naturellement le cas des propriétaires institutionnels. A l'égard des récalcitrants, j'ai prévu avec les associations de propriétaires qu'il sera possible dans chaque département de s'adresser au préfet, qui, en accord avec l'association, les fera rentrer dans l'ordre. Nous avons donc tendu des filets, nécessaires et suffisants, pour assurer la protection des locataires.* »

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● *Le coût de la vie israélien* a augmenté de 4,8 % en mai contre 8,7 en avril. Pour les cinq premiers mois de 1979, la hausse approche les 30 %. Selon les prévisions « optimistes », elle pourrait se situer à 90 % au moins pour l'année. — *(A.F.P.)*

Étranger

ETATS-UNIS

● *Le taux de croissance américain* pour le premier trimestre a été révisé en hausse par les experts du Département du commerce : le produit national brut a augmenté de 0,8 % et non de 0,4 % selon une révision intérieure. Ce résultat fait suite à une progression record de 6,9 % au dernier trimestre de 1978. Le net ralentissement de la croissance américaine s'explique en partie par la rigueur de l'hiver. Il est toutefois lié principalement à la lutte contre l'inflation qui s'est traduite par une réduction des dépenses publiques et un resserrement du crédit. — *(A.F.P.)*

ISRAEL

● *L'indice des prix de détail* a augmenté de 3,1 % en avril au Portugal. Cette hausse est la plus forte enregistrée depuis le début de l'année.

PORTUGAL

● *Le produit intérieur brut portugais* n'a augmenté que de 3,4 % en 1978 contre 6,5 % en 1977 et 6,6 % en 1976, indique le rapport annuel de la Banque du Portugal. Ce ralentissement est dû, selon la Banque centrale, à la politique fortement restrictive imposée en 1977 et 1976 par le Fonds monétaire international. Seuls les secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau (+ 6,6 %), de l'administration publique, de la défense et de la santé (+ 6 %) et de l'agriculture et des pêches (+ 4 %) ont connu une croissance relativement élevée. En revanche, pour les industries extractives et les services, la hausse a été inférieure à 2 %. Cependant, le déficit commercial a représenté 120 milliards d'escudos (12 milliards de francs), malgré un accroissement des exportations (+ 38 %), supérieur à celui des importations (+ 19,5 %). Le taux de couverture reste inférieur à 50 %. — *(A.F.P.)*

MONNAIES

M. BLUMENTHAL ATTRIBUE L'« ACCÈS DE FAIBLESSE » DU DOLLAR A UNE RÉDUCTION MOMENTANÉE DE L'ÉCART DES TAUX D'INTÉRÊT

Dans la deuxième partie de la matinée de jeudi, sur le marché des changes, le dollar reperdait une partie du terrain qu'il avait gagné à l'ouverture. On le cotait à Paris 4,3325 F, alors que le cours d'ouverture se situait à 4,3375 F, en sensible reprise par rapport au point le plus bas atteint la veille, soit 4,31 F. A Francfort, la devise américaine valait 1,8640 DM, contre 1,8625 la veille. Il en résultait qu'à Paris le cours de la devise allemande restait stable à 2,3240 F. Le taux du marché monétaire parisien demeurait également inchangé par rapport à la veille, à 8 %. La livre sterling, pour sa part, restait ferme, à 2,1310 dollars.

M. Michael Blumenthal, secrétaire américain au Trésor, a déclaré que l'actuel accès de faiblesse du dollar était dû à la diminution, intervenue récemment, de l'écart entre les taux d'intérêt pratiqués aux Etats-Unis et en Europe. Pour M. Blumenthal, cette situation ne devrait pas se perpétuer.

A Londres, on traitait dans la matinée l'once d'or sur la base de 280,50 dollars, en léger retrait par rapport au cours fixé par opposition dans l'après-midi (281,35 dollars).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

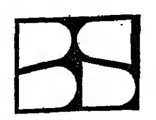
	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,3245	4,3280	— 100	— 70	— 185	— 145	— 346	— 270
$ can. ...	3,6760	3,6805	— 120	— 80	— 205	— 155	— 399	— 320
Yen (100).	1,9758	1,9795	+ 35	+ 70	+ 75	+ 118	+ 265	+ 325
DM	2,3205	2,3249	+ 25	+ 90	+ 80	+ 116	+ 315	+ 375
Florin ...	2,1130	2,1165	— 18	+ 20	— 10	+ 25	— 20	+ 30
F.B. (100).	14,4620	14,4785	— 165	— 60	— 400	— 249	— 630	— 300
F.S. (100).	2,5790	2,5839	+ 135	+ 179	+ 310	+ 350	+ 819	+ 880
L. (1 000).	5,1365	5,1517	— 255	— 190	— 435	— 360	—1080	— 945
£	9,2160	9,2265	— 495	— 429	— 658	— 845	—1950	—1780

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 5/16	5 11/16	5 7/16	5 13/16	5 9/16	5 15/16	8 1/16	9 7/16
$ E.-U. ..	3 9/10	8 3/16	10 5/16	10 15/16	10 5/16	10 15/16	10 3/8	11
Florin ...	6 1/4	7 1/4	7 7/16	8 1/8	7 7/8	8 1/2	8 13/16	8 7/16
F.B. (100).	8 1/4	10 3/4	8 7/8	8 5/8	9 1/4	10	8 1/2	10 1/4
F.S.	3/16	9/16	5/8	1	15/16	1 3/16	1 3/8	2 1/8
L. (1 000).	10 3/4	12 1/4	13	14 1/4	12 7/16	13 7/16	12 13/16	13 15/16
£	13 3/4	15 1/4	14	14 7/8	14	14 3/4	13 1/8	18
Fr. franç..	7 1/2	8 1/2	8 1/8	10 1/4	9 3/4	19 5/8	10 3/8	11 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

BÉGHIN-SAY



Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 1979

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière Assemblée Générale, je vous laissais espérer et *entendre que nous sortions du tunnel.*

Comme vous l'avez constaté à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et à celle de nos résultats, ces prévisions se sont réalisées.

C'est grâce à une meilleure activité de la Papeterie de *CORBEHEM*, à une campagne sucrière favorable, à la poursuite de l'expansion de notre secteur Ouate de cellulose, connu sous le label de nos produits LOTUS, que nous avons repris l'ère des dividendes et avons pu maintenir le plein emploi. Ces résultats sont même supérieurs à nos espérances du fait de la faible imposition que nous avons à supporter.

Nous ne sommes pas au beau fixe *mais si la situation s'est améliorée je pense, pour ma part,* que la raison essentielle réside dans le choix d'une politique *libérale où notre Gouvernement s'est engagé. Nous ignorions depuis 40 ans* ce que signifiait vivre sous un *régime* de liberté des prix; aussi les retards pris sur nos partenaires européens en matière de papiers de presse, magazine et couché ont-ils été partiellement comblés.

Par contre, les montants compensatoires monétaires portent encore un préjudice injustifié aux producteurs de betteraves et de sucre, bien qu'ils aient été, comme nous l'avait promis le *Premier Ministre,* notablement réduits. Nous sommes conscients de l'effort accompli. Ces prélèvements *s'élèvent encore pour les seuls fabricants de sucre à 500 millions environ* par an.

Je n'insisterai pas davantage sur cette question primordiale; elle vient d'être, à juste titre, un des chevaux de bataille de la campagne des élections européennes. *Je me bornerai à rappeler* cette aberration qui consiste à pénaliser l'exportateur pour favoriser celui qui importe à l'intérieur du Marché Commun Agricole et que cette discrimination est totalement contraire au principe même du Traité de Rome, dont l'aboutissement devrait être la spécialisation.

Comme vous le savez, le régime sucrier 1980-1985 doit être arrêté dans les mois à venir et nous souhaitons que l'objectif de production communautaire en matière de sucre soit porté à 9 600 000 tonnes correspondant à la moyenne de la consommation des cinq dernières années.

Nous souhaitons également que la répartition des quotas, tant au niveau des Etats qu'à celui des Sociétés sucrières, soit établie en fonction des références de production des cinq précédentes campagnes, ce qui me paraît être l'équité, *notamment pour ceux qui, comme nous, sont allés de l'avant et ont investi,* non seulement en modernisant leurs usines mais aussi en augmentant leur capacité de production par la création d'unités nouvelles et non des moindres, comme c'est le cas de l'usine de CONNANTRE, première unité existant dans le Monde.

La prochaine campagne se déroulera pour la dernière fois dans le cadre de l'actuel régime sucrier et il est indispensable que le quota B, qui a été ramené de 35 à 27,5 % du quota A, soit maintenu, au moins, à ce niveau. *Toute diminution nouvelle mettrait notre profession en difficulté. Je rappellerai* que le montant des exportations de sucre français dépasse, dans la Communauté et les Pays tiers, 3 milliards de francs par an, auxquels il y a lieu d'ajouter une restitution du F.E.O.G.A. de plus d'un milliard de francs; je vous laisse juge de ce que cela représente pour l'économie française.

Une majoration du prix du sucre au niveau communautaire est également indispensable si l'on ne veut pas que le glissement du franc vert dépasse les 5,12 % actuellement prévus et ce du fait des nombreuses hausses qui nous incombent dont la principale est malheureusement celle du fuel.

Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, dans le domaine du sucre la consommation a *été* molle; par contre, nous enregistrons une progression en volume d'environ 15 % de nos productions et de nos ventes dans le secteur ouate de cellulose, quant à la branche des papiers de presse, *nous demeurons en ce qui concerne le papier couché dans* une *situation* difficile du fait que nous ne pouvons répondre à la demande, ce qui justifie précisément les investissements dont je vais vous entretenir.

Je suis heureux de constater que les cours de Bourse de notre action, bien que celle-ci reste encore très dépréciée, sont passés de la précédente Assemblée à ce jour de 89 à 124 soit une hausse de 40 % environ.

Notre situation financière et nos résultats nous permettent d'aller de l'avant et nous nous sommes engagés dans un programme d'investissements sur les trois prochaines années qui, d'ores et déjà, dépassent 650 millions de francs:

dans la branche SUCRE:

modernisation de la raffinerie de NANTES, compte tenu de la compétitivité sur le difficile marché des morceaux.

Dans ce secteur, les investissements à réaliser en priorité seront ceux afférents à la transformation de la sucrerie de CHEVRIÈRES, de façon à ce qu'elle soit à même de travailler les betteraves qu'elle doit recueillir du fait de la fermeture de la sucrerie de WAVIGNIES et, dans le futur, que les betteraves qui étaient travaillées à l'usine de SAINT-JUST et qui le sont actuellement à BOIRY, retournent vers la sucrerie de CHEVRIÈRES.

Ces investissements seront naturellement fonction des quotas qui seront attribués lors du prochain Règlement Communautaire.

dans la branche PAPIER CARTON, PAPIERS DOMESTIQUES, à CORBEHEM:

augmentation de production de 50 000 tonnes de notre plus importante machine à papier, la MP IV, dont la production sera ainsi portée à 150 000 tonnes et passage de cette machine à la fabrication de papier couché. Nous marquons ainsi l'attachement que nous portons à cette importante unité *et j'espère que chacun aura à cœur de faciliter notre* action, sans perpétuelles revendications.

Ces investissements permettront, d'une part de mieux satisfaire les besoins français en papier couché, diminuant ainsi le recours à l'importation, et, d'autre part, de prendre la position d'exportateur sur un marché en extension, les deux aspects de cette opération faisant ressortir une économie de devises de l'ordre de 170 millions par an.

dans la subdivision PAPIERS DOMESTIQUES:

des investissements ayant pour objet d'assurer dans les trois prochaines années une progression annuelle de 15 % sur un marché porteur, en y lançant de nouveaux produits pour faire face à une concurrence française et étrangère de plus en plus vive. A cet effet, nous sommes depuis plus de neuf mois à la recherche du site qui nous paraîtra le plus approprié pour la création d'une nouvelle unité de ouate dont le coût dépassera 200 millions et sera générateur de 400 emplois nouveaux.

Comme vous le constaterez, nous ne restons pas inactifs et dès le premier *rayon de soleil, nous repartons de l'avant pour conserver dans le domaine* sucrier notre place, c'est-à-dire la première de la Communauté Européenne, dans le secteur ouate de cellulose la place prépondérante prise par nos produits LOTUS VANIA et défendre notre position de premier producteur français de papier couché.

Nous investissons pour être en mesure d'affronter la *concurrence, de satisfaire* le plein emploi et de pouvoir donner aux Actionnaires la part légitime qu'ils sont en droit d'attendre.

Souhaitons qu'une harmonie sociale règne au sein de notre Pays, comme dans notre entreprise, car c'est la condition essentielle pour permettre d'assurer à chacun travail et prospérité.

Le 18 juin 1979   Jean-Marc VERNES

Exercice 1978 : reprise du dividende

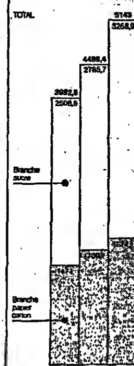
LE NIVEAU DE L'ACTIVITÉ A ÉTÉ SOUTENU

BRANCHE SUCRE
La campagne sucrière s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.
■ *Tonnages totaux vendus:* 1 321 276 tonnes contre 1 099 499 tonnes en 1977.
■ Ventes en métropole: *+ 10 % par rapport à 1977.*
■ Exportations directes et indirectes: 56 % du chiffre contre 51,8 % en 1977.
Toutefois, la branche se caractérise par une tendance à la diminution de la consommation du sucre, en particulier dans le domaine des morceaux. Ainsi, dans cette situation, la Société doit, pour maintenir sa compétitivité, accentuer ses efforts sur tous les plans pour réduire ses prix de revient.
Près de 80 MF ont été investis en 1978 à des travaux d'amélioration et de modernisation des installations de cette branche.

BRANCHE PAPIERS, CARTONS, PAPIERS DOMESTIQUES
Toutes qualités confondues, la Société occupe le 1er rang en tonnages et en surface dans la production nationale de papier carton.
En 1978, cette branche d'activité a été marquée par:
■ La progression des résultats de la division Kaysersberg, *particulièrement dans le secteur des* papiers domestiques.
■ La poursuite du redressement de la papeterie et de la cartonnerie de Corbehem.
■ Chiffre d'affaires: progression *modérée de l'ensemble de la* branche: + 10,2 %.
■ Investissements: 86 MF
■ Lancement de produits nouveaux présentant des exclusivités appréciées par le consommateur, telles une couche à élastiques doux, lingerie de maison confectionnée en Séricel, etc.

LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ SATISFAISANTS
Le niveau d'activité soutenu auquel se sont ajoutées les dévaluations du Franc vert et la baisse du dollar ainsi que du prix des pâtes en 1978 ont eu des effets positifs sur les bénéfices.
■ *Résultat du compte d'exploitation* avant amortissements et provisions: 305,7 MF contre 264,6 MF en 1977 et 79,2 MF en 1976.
■ Bénéfice net: 123,8 MF.

UN DIVIDENDE EST A NOUVEAU DISTRIBUÉ
Ces résultats permettent de proposer à nouveau le versement d'un dividende interrompu depuis 3 ans.
L'Assemblée a fixé à F 6 le dividende net qui, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor, forme un dividende global de F 9. Ce dividende est mis en paiement à compter *du 2 juillet 1979 contre* remise du coupon N° 27.



S.A. FINANCIÈRE ÉTERNIT

L'assemblée générale ordinaire des *actionnaires* s'est tenue le 14 juin 1979. Le président du directoire a, dans son rapport, rappelé les faits marquants de l'activité du groupe :

— Importante adaptation à la conjoncture pour la principale filiale Eternit Industries;

— fin de rapprochement avec Sommer Allibert pour Dalami, société de revêtements de sol;

— bon développement de la société Tuileries Marley-Betopan (M.T.B.), spécialisée en tuiles béton;

— assainissement de la situation de la Société Européenne des Asphaltes (S.E.A.), spécialisée dans les bardeaux d'asphalte qui passe sous le contrôle des Tuileries Marley-Bétopan;

— cession de notre participation minoritaire dans O.I.R.P.I., *spécialisée* en raccords plastiques, à son principal actionnaire Armosig.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe atteint 995 400 000 F, en progression de 13,3 % par rapport à 1977, reflétant ainsi un léger accroissement en volume. Si l'on y ajoute le chiffre d'affaires des sociétés Tuileries Marley-Bétopan et Société Européenne des Asphaltes, il atteint 1 160 millions de francs, en progression de 15,1 % par rapport à 1977.

La marge brute d'autofinancement, qui atteint 32 500 000 francs, est handicapée par le poids des charges exceptionnelles dues aux opérations d'adaptation mentionnées ci-dessus, notamment d'Eternit Industries. Le bénéfice net de la holding *S.A. financière* Eternit, qui atteint 4 900 000 francs, est en retrait sur les exercices précédents pour les mêmes raisons.

Dans son allocution, le président du conseil de *surveillance* a considéré que ces dernières mesures terminaient la période d'assainissement du groupe : il a souligné que cela permettait au directoire de porter à nouveau son attention sur les investissements de productivité et la recherche de nouveaux *développements.* Il a également estimé que la proposition d'un accroissement modeste du dividende était justifiée par l'existence d'un important report à nouveau et la confiance que l'on peut avoir dans le redressement des résultats du groupe.

Les premiers mois de 1979 confirment cette appréciation, bien qu'il ne faille pas attendre de l'exercice en cours un sensible accroissement du volume des affaires, étant donné les perspectives du secteur bâtiment et travaux publics.

Un dividende de 9,50 francs par action plus 4,75 francs d'avoir fiscal contre respectivement 9 francs et 4,50 francs l'année dernière sera mis en paiement le 3 juillet 1979 dans les conditions habituelles.

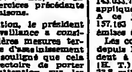


UNIBAIL

Le conseil d'administration s'est réuni le 19 juin 1979 et a examiné les comptes d'UNIBAIL pour le premier trimestre 1979.

Les recettes consolidées (H. T.) s'élèvant à 29,47 millions (25,86 millions en 1978), tandis que le résultat s'établit à 10,42 millions contre 9,02 millions pour le chiffre comparable de 1978, après des amortissements et provisions de 8,48 millions (5,30 millions en 1978). Il faut rappeler ici que, au 31 décembre dernier, le capital a été porté par conversion d'obligations émises en 1974, à 143.033.700 F, montant auquel s'est appliquée la distribution de 1978. A ce jour restent en circulation 157.163 obligations sur les 887.500 émises à l'origine.

Les contrats de crédit-bail conclus depuis le 1er janvier 1979 correspondent à des engagements nouveaux (H. T.) pour 36,06 millions contre 23,8 millions à la même époque de l'an dernier.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Nouvelle attribution gratuite d'actions

Le collège représentant les actionnaires a approuvé, dans sa séance du 30 mai 1979, les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1978 ; il a par ailleurs décidé d'affecter à une augmentation du capital social, par incorporation de réserves, une somme de 74 649 600 F. En conséquence, le capital de la Société générale se trouve désormais porté à *1 007 769 600 F.*

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de 746 496 actions nouvelles de 100 F nominal, portant jouissance du 1er janvier 1979, qui seront attribuées gratuitement à raison de deux actions nouvelles pour vingt-cinq actions anciennes. Cette opération *répond, comme celle des années précédentes,* au souci de la Société générale de renforcer ses fonds propres et s'inscrit ainsi dans la ligne de la nouvelle réglementation bancaire.

Après la réalisation de l'attribution gratuite, le capital de la Société générale se compose de 10 077 696 actions de 100 F ; 8,2 % du *capital est réparti dans le public, le personnel étant (directement et indirectement)* le principal actionnaire après l'Etat.

L'acquisition d'actions Société générale permet de participer au développement d'une entreprise nationale dynamique : troisième banque française par le total de son bilan, la Société générale est la première par le montant de son capital — si l'on *excepte* les SICOMI — et par le montant de son bénéfice net déclaré consolidé : 835 millions de francs en 1978, tiers exclus.

Au cours d'une prochaine réunion d'information, M. Laure, président du conseil d'administration, fera le point sur les résultats de l'exercice 1978 et *les perspectives du groupe de la Société générale.*

PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL

L'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 1979, sous la présidence du général Philippe Maurin, a approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice de 12 751 299 francs. Après complément de la réserve légale à 10 % du capital, soit 299 913 francs et compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent de 8 776 355 francs, le bénéfice distribuable s'élève à *21 227 742* francs.

L'assemblée a décidé les affectations suivantes : dividende aux actionnaires 8 037 312 francs ; réserve facultative, 8 millions de francs ; report à nouveau, *9 190 430 francs.* Dividende : 8 francs par action (avoir fiscal 4 francs), total 12 francs, payable à partir du 2 juillet 1979 (coupon n° 85).

Chiffre d'affaires de la société : 488,40 millions de francs contre 446,66 millions de francs en 1977. Chiffre d'affaires consolidé : 807,39 millions de francs contre 672,77 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 20 %. Bénéfice net consolidé : 22,69 millions de francs contre 9,32 millions de francs en 1977 ; marge brute d'autofinancement consolidée : 47,54 millions de francs, soit 5,9 % du chiffre d'affaires, contre 36,04 millions de francs, soit 5,3 %.

L'assemblée générale ordinaire a nommé comme nouvel administrateur *M. Maurice Laurent* et *ratifié* la nomination de M. François Perrard.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a renouvelé le mandat de *président-directeur général* de M. Philippe Maurin et confirmé les fonctions de vice-président-directeur général de M. Jean-Louis Cler.

L'assemblée générale extraordinaire du même jour a approuvé la fusion-absorption par Précision Mécanique Labinal de sa filiale la société Purflux.

COMPAGNIE MARITIME DES CHARGEURS RÉUNIS

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) réunie le 20 juin 1979 sous la présidence de M. Francis C. Fabre a approuvé les comptes de l'exercice 1978 ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

Le bénéfice net de l'exercice 1978, soit 1 329 021 francs (après 85 584 877 francs d'amortissements), a été reporté à nouveau.

Statuant à titre extraordinaire, l'assemblée générale a complété les dispositions statutaires relatives à l'âge limite pour l'exercice des fonctions de président.

Le conseil d'administration réuni le 20 juin 1979 à l'issue de l'assemblée générale a renouvelé à l'unanimité M. Francis C. Fabre dans ses fonctions de président. Il a également confirmé M. Pierre C. Fabre dans ses fonctions de directeur général et M. Alain Grill dans celles de directeur général adjoint.

EURAFREP

L'assemblée générale d'EURAFREP s'est tenue le 19 juin 1979 sous la présidence de M. André Juillen. Elle a approuvé les diverses résolutions qui lui ont été proposées. Les recettes et produits bruts qui apparaissent au crédit du compte d'exploitation s'élèvent à 102 738 011 F (contre 137.330.915 F l'année précédente). Après dotation aux comptes d'amortissements et de *provisions* de 41.858.050 F, le bénéfice d'exploitation s'élève à 56 746 489 F et le bénéfice de l'exercice à 27.027.057 F (contre 31.896.760 F l'année précédente).

Sur ce résultat bénéficiaire, augmenté du report à nouveau de l'année précédente, l'assemblée générale a décidé d'affecter 10 millions de francs à la réserve facultative, 9.683.310 F à la distribution d'un dividende et 4.841.655 F à la provision pour précompte correspondant à cette distribution. Le solde de 7.357.497 F a été reporté à nouveau.

Le dividende s'établit à 35 F par action ; compte tenu du droit à récupération de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 17,50 F le *revenu global* par action s'élève à 52,50 F. Le dividende sera mis en paiement à dater du 3 juillet 1979 contre remise du coupon n° 5 ou estampillage des titres nominatifs aux *guichets* de *MM. Lazard Frères* et Cie et de la Banque de l'Indochine et de Suez à Paris.

SOCIÉTÉ NAVALE CHARGEURS DELMAS-VIELJEUX

L'assemblée générale ordinaire de la Société Navale Chargeurs Delmas-Vieljeux, tenue à Paris le 19 juin 1979, a approuvé les comptes de l'exercice 1978. Le *bénéfice* net s'élève à 12 573 700,41 francs.

Le revenu global par action a été fixé à 15,75 francs, constitué par un dividende distribué de 10,50 francs et un avoir fiscal de 5,25 francs.

Le dividende sera mis en paiement, à compter du 28 juin 1979, contre remise du coupon n° 40 pour les titres au porteur et estampillage des certificats nominatifs dans les banques suivantes ou leurs succursales :

— Banque de l'Union Maritime et *Financière, 56, rue de Provence,* 75009 Paris;

— Crédit Commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris;

— *Banque Nationale de Paris,* 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris;

— Banque de l'Union Européenne, 4, rue Gaillon, 75002 Paris;

— *Crédit du Nord,* 6 et 8, boulevard Haussmann, 75009 Paris;

— Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, 75002 Paris;

— Société Générale, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris;

— Crédit Industriel de l'Ouest, 4, rue Voltaire, 44000 Nantes.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
20 JUIN

Marché plus calme mais très résistant

Après la hausse de ces derniers jours, le calme est un peu revenu mercredi à la Bourse de Paris, où les opérations de liquidation mensuelle ont débuté avec la réponse des primes. Cependant, les ventes bénéficiaires enregistrées à cette occasion sur les valeurs récemment les plus en vue, notamment les pétrolières, ont été généralement bien absorbées, et la tendance s'est révélée dans l'ensemble très résistante.

Les motifs techniques sont-ils seuls à expliquer ce coup d'arrêt à la hausse? Autour de la corbeille, les opérateurs se montraient, sinon inquiets, du moins assez préoccupés par la baisse accélérée du dollar, qui pourrait servir de prétexte aux pays producteurs de pétrole pour majorer leurs prix.

D'aucuns affirmaient même sur la foi d'informations, semble-t-il assez fantaisistes, que la chute du billet vert serait même directement orchestrée de Washington sur la garantie obtenue par les Etats-Unis auprès de certains membres de l'OPEP d'un approvisionnement régulier en produits pétroliers. De ce fait, un sentiment de malaise a régné sur le marché, poussant les investisseurs à redoubler de prudence. Et ce d'autant que le montant de l'emprunt d'Etat vient d'être porté de 4 à 5 milliards de francs. Ce qui retirera autant de liquidités susceptibles de venir se placer sur le marché. Quant à la promesse faite par le chef de l'Etat à la télévision d'une amélioration du pouvoir d'achat malgré la montée des prix du pétrole, elle n'a guère eu d'écho.

Le prix du lingot d'or a baissé de 150 F à 41 050 F (après 41 040 F). A équivalence, toutefois, le prix du métal précieux a légèrement monté, atteignant 295,72 dollars l'once (contre 293,83 dollars) et ce en raison de la baisse de la devise américaine. Le napoléon, pour sa part, a gagné 4 F à 325 F.

LONDRES

Le Stock Exchange est déprimé. La baisse des profits des secteurs industriels et commerciaux, annoncée par le gouvernement, provoque de fortes chutes. Les pétroles ne font pas exception et les mines d'or s'effritent. Seuls les fonds d'Etat, encouragés par la bonne tenue du sterling, restent soutenus.

Or (ouverture) (dollars) 280 88 contre 281 20

VALEURS	CLOTURE 20/6	COURS 21/6
Beecham	533	528 ...
British Petroleum (1)	11 62	11 11/16
Courtaulds	88 .	88 ...
De Beers	406 ...	405 ...
Imperial Chemical	364 ...	360 ...
Rio Tinto Zinc. Cor.	298 ...	297 ...
Shell	398 ...	368 ...
Vickers	172 ..	172 ...
War Loan 3 1/2 %	31 1/4	31 1/4
*West Driefontein	48 5/8	48 8/8
*Western Holdings	36 ...	34 3/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE BANCAIRE. — Le résultat net consolidé pour le premier trimestre, après déduction de la part des tiers associés, s'élève à 87 millions de francs, soit 22,70 F par action. Pour l'exercice 1978 entier, les comptes consolidés faisaient ressortir un résultat net de 296 millions de francs.

P.U.K. — Pour 1979, le président Thomas table sur une augmentation substantielle du résultat consolidé du groupe. Pour l'exercice écoulé, le bénéfice net consolidé avait baissé de 30,76 % à 261 millions de francs.

ELF-AQUITAINE. — Le président Chalendon a annoncé que la marge brute d'autofinancement pourrait atteindre 10 milliards de francs en 1979, effets de stock inclus 11 milliard). *En 1978, elle s'était élevée à 8 milliards.*

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Bque de Bretagne, a. 40	1 p. 4	... ..
Centr. pour l'ind., c. 20	1 p. R	... ..
Crédit Ind. Ouest, a. 35	1 p. 8	... ..
Musée Grévin, a. 11 ..	8 p. 11	... ..

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 3 ... %

NEW-YORK

Toujours indécis

L'évolution du marché est restée très irrégulière mercredi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'est établi à 839,83 (+ 0,43) à l'issue d'une séance un peu plus active que la précédente (33,81 millions de titres ont été échangés, contre 30,80 millions).

Sur 1 904 valeurs cotées, 777 sont parvenues à progresser, 633 seulement subissait un recul, 504 inchangées.

La confiance s'est émoussée dans les milieux d'affaires. C'est ce que révèle un sondage du « Conference Board » qui a établi un indice à cet égard. Celui-ci est, en effet, revenu de 42 à fin mars, à 41 aujourd'hui. Guère surpris par cette révélation, les boursiers américains ont à peine prêté attention à la nouvelle. En revanche, l'annonce d'une révision en hausse des profits des entreprises pour le premier trimestre a été bien accueillie autour du Big Board.

VALEURS	COURS 19 6	COURS 20 6
Alcoa	54 7/8	54 5/8
A.T.T.	58 1/2	57 7/8
Boeing	43 ...	42 3/4
Chase Manhattan Bank	26 ...	25 7/8
Du Pont de Nemours	128 3/4	120 1/4
Eastman Kodak	58 7/8	57 3/8
Exxon	81 ..	31 1/2
Ford	43 1/2	44 ...
General Electric	48	48 3/4
General Foods	30 7/8	20 1/2
General Motors	59 3/4	58 3/4
Goodyear	18 3/8	18 1/8
I.B.M.	72 3/4	72 7/8
I.T.T.	28 ...	28 ...
Kennecott	28 ...	28 1/4
Mobil Oil	75 3/8	75 3/4
Pfizer	81 3/8	81 3/8
Schlumberger	73 5/7	73 2/8
Texaco	28 3/8	28 3/8
U.A.L. Inc.	24 3/8	24 7/8
Union Carbide	37 1/4	37 7/8
U.S. Steel	22 3/8	22 1/4
Westinghouse	18 1/4	18 1/4
Xerox	61 7/8	62 1/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, Base 100 : 29 déc. 1978)

	19 juin	20 juin
Valeurs françaises ..	108,5	108,1
Valeurs étrangères ..	123,8	122,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	93,4	93,7

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20/6	21/6
1 dollar (en yens) ..	218 15	218 90

BOURSE DE PARIS - 20 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	37 10	2 162	GAN (Sté) Centr.	671	671 ..	Laffitte-Bail	192	192	Immobanque	139 20	144 80
5 %	36 20	1 618	S.P.E.G.	194	194 ..	Locabail Immob.	322	322 .	Cie Lyon. Immob.	141	140 ..
3 % 1920-1960	151 J..	1 318	U.A.P.	555	552 ..	Loca-Expansion	143 50	143 30	SFIMEG	118 20	120
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

21/6	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* cours précédent.

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20 6	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 250	4 213	4 210	4 420
Allemagne (100 DM)	232 440	232 150	224	238
Belgique (100 F)	14 472	14 469	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	211 520	211 310	205 ..	218
Danemark (100 krd)	80 810	80 540	78	81 ..
Norvège (100 k)	84 400	84 250	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 172	9 203	8 ...	9 500
Italie (1 000 lires)	5 152	5 148	5 ..	5 400
Suisse (100 fr.)	257 250	257 020	250 ..	263
Suède (100 krs)	100 520	100 300	97 ...	102 500
Autriche (100 sch.)	31 526	31 520	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 563	6 552	6 450	6 800
Portugal (100 esc.)	8 819	8 760	8 000	10 ..
Canada ($ can. 1)	3 692	3 676	3 580	3 810
Japon (100 yens)	1 989	1 975	1 819	3 018

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20 6
Or fin (kilo en barre)	40925	40950
Or fin (en lingot)	41200	41050
Pièce française (20 fr.)	321	325
Pièce française (10 fr.)	222 ..	225
Pièce suisse (20 fr.)	301 .	310 50
Union latine (20 fr.)	281 ..	281 60
Souverain	281 10	282 ..
Pièce de 20 dollars	1650	1677 50
Pièce de 10 dollars	1000 ..	1000 50
Pièce de 5 dollars	585	596
Pièce de 50 pesos	1580 ..	1594 ..
Pièce de 10 florins	290 ..	293 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DES LIVRES

PAGES 19 A 27

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 21 juin 1979 a été tiré à 571 401 exemplaires.

A B C D E F G

La hausse des prix agricoles européens

Un projet de compromis est présenté par les Pays-Bas

Luxembourg (Communautés européennes). — Les ministres de l'agriculture des Neuf tiennent ce jeudi leur quatrième journée de réunion consécutive. Après s'être trouvés au bord de la rupture pendant la nuit précédente, ils reprennent leurs travaux sur la base d'un projet de compromis conçu par M. Van Den Stee, le ministre néerlandais.

Les chances de parvenir ainsi à un accord sur les points les plus politiques de la négociation (le reste du dossier serait renvoyé à plus tard) semblent raisonnables. Mais, cependant, rien n'est joué. De plus, on peut déjà relever que les solutions qui sont proposées, en admettant que le conseil les retienne, ne seront certainement pas de nature à résoudre la principale difficulté sur laquelle bute l'Europe verte, à savoir le déséquilibre du marché laitier.

Voici les propositions néerlandaises sur la base desquelles les

De notre correspondant

ministres ont tous accepté de travailler :

1) Les prix établis en unités de compte (U.C.) seraient augmentés en moyenne de 2 % mais, exception à cette règle, le prix des produits laitiers serait « gelé » ;

2) Cette hausse de 2 % serait partiellement employée pour rendre possible une réduction des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) positifs. La diminution ainsi opérée serait d'un point en Allemagne (sur 10,8 aujourd'hui) et d'un demi-point au Benelux (sur 3,3 aujourd'hui) (1).

En ce qui concerne le lait, cette réduction des M.C.M. d'un point et d'un demi-point serait décidée, mais son application différée au début de la campagne 1980-1981 (compte tenu de la hausse très sensible des coûts de production il est difficile d'imaginer que le « gel » du prix du lait pourrait être maintenu l'an prochain ; si bien que la condition requise pour procéder à une réduction des M.C.M., à savoir à un relèvement des prix en unités de compte, serait alors remplie ;

3) La taxe de coresponsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs de lait passerait de 0,5 % du prix indicatif aujourd'hui à 1 %. Soit une progression très inférieure à celle que préconise la *Commission*. A partir de la campagne 1980-1981 et dans le cas où les livraisons aux laiteries auraient encore progressé de plus de 2 % en 1979 par rapport à 1978, la taxe serait portée à 2 % ; les exploitants s'engageant à ne pas augmenter leurs livraisons de lait ne seraient cependant pas touchés par cet ajustement.

Comme le soulignait M. Méhaignerie, *le compromis de M.* Van Den Stee a l'avantage des prendre en compte et de concilier les trois ou quatre données-clés de l'actuelle négociation : la volonté d'une majorité des pays membres (notamment de ceux à monnaie forte, qui ne peuvent pas jouer sur la dévaluation de leur « taux vert » pour relever les prix payés à leurs exploitants) d'obtenir un léger relèvement des prix établis en U.C. : le refus actuel des Anglais et de la Commission d'envisager le même relèvement du prix du lait ; le souci très vif des Français d'engager, fût-ce de manière limitée, presque symbolique, le processus devant conduire à l'élimination de M.C.M. positifs existants ; enfin la nécessité de faire apparaître la volonté du Conseil de pratiquer désormais une politique laitière conçue pour favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. — Ph. L.

(1) L'opération s'analyse de la manière suivante : 1) les « monnaies vertes » des pays en cause sont réévaluées, ce qui entraîne une baisse des prix en monnaie nationale et une réduction des M.C.M. ; 2) la baisse des prix en monnaie nationale, que l'on veut éviter, est annulée par le relèvement des prix en unités de compte.

Aux États-Unis

UN NATIONALISTE SERBE S'EMPARE D'UN AVION DES AMERICAN AIRLINES

New-York (A.F.P.). — Un pirate de l'air, qui avait pris, mercredi, le contrôle d'un Boeing 727 d'American Airlines sur le parcours New-York - Oklahoma - City, a exigé, à l'escale de Chicago, de monter dans un appareil plus grand, de la même compagnie, un Boeing 707, qui devrait le conduire, ce jeudi 21 juin, à Johannesburg, en Afrique du Sud via l'Irlande.

Mercredi, à Chicago, le pirate a consenti à libérer les cent vingt-sept passagers et les quatre hôtesses de l'air. Il ordonna, quelques heures plus tard, à l'équipage du Boeing 707 de prendre l'air et de se poser à New-York. L'auteur du détournement est un nationaliste serbe, Nikola Kavaja, reconnu coupable, le 24 mai, avec trois complices, d'une tentative d'assassinat sur la personne du consul général de Yougoslavie à Chicago. La sentence devait être prononcée aujourd'hui 21 juin. Il avait été laissé en liberté sous caution.

A Caen-Blainville

LES OUVRIERS DE R.-V. I. REPRENNENT LE TRAVAIL

(De notre correspondant.)

Caen. — La grève a théoriquement pris fin ce jeudi matin, après trois semaines, à l'usine Renault-Véhicules Industriels de Blainville (Calvados), l'activité, toutefois, ne retrouvant son rythme normal que vendredi. Trois mille cinq cents des six mille cinq cents salariés de l'usine selon la direction ont repris leurs postes au début de la matinée en présence d'un service d'ordre allégé de C.R.S. Les leaders syndicaux ont demandé au commissaire de police le départ des forces de l'ordre, ce qui a été fait à 8 h. 15.

Le porte-parole de l'intersyndicale s'est alors adressé aux quelque huit cents personnes qui étaient restées devant les grilles. Il n'est plus possible, a-t-il dit en substance, de continuer un mouvement qui s'effiloche au fil des jours. Avant de rentrer, les syndicalistes ont tenu à rencontrer la direction pour obtenir d'elle un certain nombre de garanties.

Celle-ci maintenant inchangées ses propositions, a accepté d'accorder une avance pour la paie de juin, récupérable en septembre. Enfin, à propos des neuf procédures de licenciement engagées, elle a, d'après les syndicats, fait comprendre qu'elle ne les maintiendrait pas si le travail reprenait sans incident.

Forte de cet ensemble d'engagements, l'intersyndicale a donné la consigne de rentrer dans l'usine vers 10 h. 30 pour y organiser une manifestation sous les bureaux de la direction et une petite fête l'après-midi devant la cantine.

A NOS LECTEURS

Pour des raisons de transformations techniques, la salle de lecture située dans le hall du « Monde » sera fermée à partir du lundi 25 juin 1979, pour une durée indéterminée. La date de réouverture sera annoncée dans nos colonnes.

Nous prions nos lecteurs de nous excuser des perturbations que cette mesure peut entraîner.

Les responsables de la minorité confirment qu'ils ne participeront pas à la convention nationale du P.S.

A la faveur de la décision de la commission nationale de recensement, les dissensions internes au parti socialiste ont été reléguées au second plan, lors de la réunion, mercredi 20 juin, du bureau exécutif.

Cette instance, au sein de laquelle siègent les élus de chaque courant, a fixé l'ordre du jour de la convention nationale, convoquée pour dimanche 24 juin à Paris, à la suite des incidents du comité directeur du 16 juin dernier. Les représentants des fédérations socialistes seront appelés à débattre de la situation politique à la lumière des résultats du scrutin européen, de la préparation du « *projet socialiste* » et du plan d'action du parti pour les mois à venir.

Les responsables des courants minoritaires ont confirmé qu'ils ne participeront pas aux *délibérations de cette convention*, car ils estiment que la rapidité avec laquelle cette instance a été convoquée les prive d'un « *débat démocratique* ».

Toutefois les responsables *fédéraux qui se réclament* de MM. Mauroy et Rocard devraient être présents, afin d'assurer la représentation de leurs fédérations. Chaque secrétaire fédéral étant comptable non de son seul courant, mais de l'ensemble de la fédération, les minoritaires espèrent que cela donnera au débat un tour modéré.

De plus les courants de MM. Mauroy et Rocard doivent adresser une lettre aux militants socialistes, afin de leur expliquer leur position.

Le bureau exécutif a également été saisi du contenu de la conférence de presse prévue pour jeudi 21 juin consacrée aux problèmes *économiques*.

Le bref débat qui s'est engagé sur ce point a mis en lumière le désaccord qui existe entre les thèses des courants minoritaires et celles que défend, au nom de la majorité, M. Jean-Pierre Chevènement. Le clivage passe entre ceux qui, tels M. Rocard, plaident pour une spécialisation meilleure de l'appareil de production, et ceux qui, comme M. Chevènement sont partisans d'une reconquête du marché intérieur par le maintien de la diversification de l'appareil productif français. Ce débat devrait être abordé au fond à l'occasion de l'élaboration du projet socialiste, qui fera l'objet d'une séance du comité directeur le 29 septembre prochain et d'une convention nationale les 15 et 16 décembre.

La controverse sur les résultats du 10 juin

M. BONNET : un retard justifié.

A l'Assemblée nationale, M. BONNET, ministre de l'intérieur, a répondu mercredi 20 juin à une question de M. Laurain (P.S., Moselle) et a rappelé la composition de la commission nationale chargée de proclamer les résultats, et déclaré : « *En fixant ainsi la composition de cette commission le législateur a voulu que les difficultés qui surgiraient éventuellement, lors du recensement des votes, soient tranchées par un organisme offrant toutes garanties d'indépendance et d'impartialité.* » « *La commission*, a-t-il précisé, *a eu à examiner la validité des suffrages exprimés par des électeurs ayant utilisé les circulaires distribuées par certaines listes comme bulletin de vote. Pour se prononcer sur le dénombrement général des votes annulés pour ce motif, elle a dû procéder, avec le concours de magistrats désignés à cette fin, à un examen systématique des procès-verbaux des bureaux de vote.* » « *L'ampleur de cette vérification*, a conclu le ministre, *a mis la commission nationale dans l'impossibilité de proclamer les résultats le 14 juin.* »

● *M. Jean François-Poncet*, ministre des affaires étrangères, a « *regretté* » la décision de M. Mitterrand. Il a déclaré jeudi 21 juin à France-Inter : « *C'est l'affaire de M. Mitterrand. Chacun doit se plier aux décisions de droit de la commission nationale de recensement des votes. Il y a le droit, et il faut le respecter. C'est la première des vertus démocratiques. D'ailleurs, les décisions de la commission peuvent être traduites devant le Conseil d'Etat.* »

● *Le Parti des forces nouvelles* (P.F.N., extrême-droite) estime qu' « *après avoir été le scrutin de la magouille, l'élection européenne est en train de devenir, dans notre pays, le scrutin de la honte* ».

● *M. Jean-Edern Hallier*, leader de Régions-Europe, a déclaré, jeudi 21 juin : « *Même s'il a l'esprit de l'escalier, je félicite Mitterrand de sa démission. D'avoir manqué une marche devrait lui permettre désormais de se retrouver à la bonne hauteur pour faire invalider ce scrutin dont je fus le premier à dénoncer les iniquités.*

» *Faut-il croire que les électeurs giscardiens soient les plus bêtes d'Europe pour avoir pris les coupons-réponse pour des bulletins de vote ? Faut-il revenir sur les innombrables scélératesses de ce scrutin ? Oui, il serait légitime que tous les colistiers socialistes démissionnent derrière leur chef de file. Les élus communistes et R.P.R. devraient faire de même.* »





